

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA  
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT  
MINEPAT

**PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (PULCI)**

Financement : PPAAN IDA V4100 – CM

Agence d' fiduciaire : PULCI

## PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE AU CAMEROUN (PULCCA)

# CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) DU PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE (PULCCA)

## RAPPORT FINAL



| Version du document | Autorisé par        | Date         |
|---------------------|---------------------|--------------|
| Version 1           | Projet PULCI/PULCCA | 28 mars 2022 |
| Version 2           | Projet PULCI/PULCCA | 8 avril 2022 |
| Version 3           | Projet PULCI/PULCCA | 09 mai 2022  |
| Version 4           | Projet PULCI/PULCCA | 23 juin 2022 |

# TABLES DES MATIERES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>   | <b>10</b> |
| <b>LISTE DES FIGURES.....</b>  | <b>10</b> |
| <b>LISTES DES PHOTOS .....</b>   | <b>10</b> |
| <b>RESUME EXECUTIF.....</b>  | <b>11</b> |
| <b>EXECUTIVE SUMMARY.....</b>  | <b>15</b> |
| <b>1 INTRODUCTION.....</b>   | <b>19</b> |
| 1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE .....   | 19        |
| 1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE .....   | 19        |
| 1.3 RAPPEL METHODOLOGIQUE .....  | 20        |
| <b>2 BREVE DESCRIPTION DU PULCCA .....</b>   | <b>20</b> |
| 2.1 CONTEXTE.....  | 20        |
| 2.2 OBJECTIFS .....  | 21        |
| 2.3 COMPOSANTES .....  | 21        |
| 2.3.1 <i>Composante 1 : Appui à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle des interventions précoces en vue d'un relèvement rapide et du renforcement de la résilience (35 millions de dollars).</i> ....                     | 21        |
| 2.3.1.1 Sous-composante 1.1 : Fourniture d'une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence (23,6 millions de dollars) .....   | 21        |
| 2.3.1.2 Sous-composante 1.2 : Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience (11,4 millions de dollars).....   | 22        |
| 2.3.2 <i>Composante 2 : Renforcement des capacités productives des petits exploitants grâce à un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle (42 millions de dollars).</i> .....           | 23        |
| 2.3.2.1 Sous-composante 2.1 : Appui à la production alimentaire pour les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires (24,5 millions de dollars).....  | 23        |
| 2.3.2.2 Sous-composante 2.2 : Appui aux éleveurs et pêcheurs, et transformation connexe (17,5 millions de dollars). ....   | 23        |
| 2.3.3 <i>Composante 3 : Appui au renforcement des capacités gouvernementales de surveillance des crises de sécurité alimentaire, des systèmes d'information et des services agrométéorologiques (13 millions de dollars)</i> ..... | 24        |
| 2.3.3.1 Sous-composante 3.1 : Renforcement des capacités gouvernementales et de l'information sur la sécurité alimentaire, les conditions agrométéorologiques, les prix du marché (8 millions de dollars). ....                    | 24        |
| 2.3.3.2 Sous-composante 3.2 : Développement d'outils numériques pour soutenir la réponse à la sécurité alimentaire et la résilience climatique (5,0 millions de dollars).....  | 24        |
| 2.3.4 <i>Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet (10 millions de dollars).</i> .....   | 25        |
| <b>3 SITUATION ENVIRONNEMENTALE DE REFERENCE DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET .....</b>   | <b>26</b> |
| 3.1 REGION DE L'EXTREME-NORD .....   | 27        |
| 3.1.1 <i>Milieu physique</i> .....   | 27        |
| 3.1.1.1 Climat .....   | 27        |
| 3.1.1.2 Relief et sol.....   | 28        |
| 3.1.1.3 Hydrographie.....  | 29        |
| 3.1.2 <i>Milieu biologique</i> .....   | 30        |
| 3.1.2.1 Flore et végétation .....  | 30        |
| 3.1.2.2 Faune.....   | 30        |
| 3.1.2.3 Biodiversité et aires protégées / Valeur Universelle Exceptionnelle .....  | 30        |
| 3.1.3 <i>Milieu socio-économique et culturel</i> .....   | 31        |
| 3.1.3.1 Activités agricoles/agro-industrielles .....   | 31        |
| 3.1.3.2 Habitat.....   | 32        |
| 3.1.3.3 Genre et populations vulnérables .....   | 32        |
| 3.1.3.4 Us et coutumes.....  | 32        |
| 3.1.3.5 Sécurité dans la zone.....   | 32        |

|         |  |    |
|---------|--|----|
| 3.2     | REGION DE L'ADAMAOUA .....   | 33 |
| 3.2.1   | <i>Milieu physique</i> .....   | 33 |
| 3.2.1.1 | Climat .....   | 33 |
| 3.2.1.2 | Relief et sol .....  | 33 |
| 3.2.1.3 | Hydrographie.....  | 33 |
| 3.2.2   | <i>Milieu biologique</i> .....   | 34 |
| 3.2.2.1 | Flore et végétation .....  | 34 |
| 3.2.2.2 | Faune.....   | 34 |
| 3.2.2.3 | Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle..... | 35 |
| 3.2.3   | <i>Milieu socio-économique et culturel</i> .....                       | 35 |
| 3.2.3.1 | Activités agricoles/agro-industrielles .....                           | 35 |
| 3.2.3.2 | Habitat.....   | 35 |
| 3.2.3.3 | Genre et populations vulnérables .....                                 | 35 |
| 3.2.3.4 | Us et coutumes.....  | 35 |
| 3.2.3.5 | Sécurité dans la zone.....   | 36 |
| 3.3     | REGION DE L'EST .....  | 36 |
| 3.3.1   | <i>Milieu physique</i> .....   | 36 |
| 3.3.1.1 | Climat .....   | 36 |
| 3.3.1.2 | Relief et sol .....  | 36 |
| 3.3.1.3 | Hydrographie.....  | 37 |
| 3.3.2   | <i>Milieu biologique</i> .....   | 39 |
| 3.3.2.1 | Flore et végétation .....  | 39 |
| 3.3.2.2 | Faune.....   | 39 |
| 3.3.2.3 | Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle..... | 39 |
| 3.3.3   | <i>Milieu socio-économique et culturel</i> .....                       | 39 |
| 3.3.3.1 | Activités agricoles/agro-industrielles .....                           | 39 |
| 3.3.3.2 | Habitat.....   | 40 |
| 3.3.3.3 | Genre et populations vulnérables .....                                 | 40 |
| 3.3.3.4 | Us et coutumes.....  | 40 |
| 3.3.3.5 | Sécurité dans la zone.....   | 40 |
| 3.4     | REGION DU NORD-OUEST .....   | 41 |
| 3.4.1   | <i>Milieu physique</i> .....   | 41 |
| 3.4.1.1 | Climat .....   | 41 |
| 3.4.1.2 | Relief et sol .....  | 41 |
| 3.4.1.3 | Hydrographie.....  | 41 |
| 3.4.2   | <i>Milieu biologique</i> .....   | 42 |
| 3.4.2.1 | Flore et végétation .....  | 42 |
| 3.4.2.2 | Faune.....   | 42 |
| 3.4.2.3 | Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle..... | 43 |
| 3.4.3   | <i>Milieu socio-économique et culturel</i> .....                       | 43 |
| 3.4.3.1 | Activités agricoles/agro-industrielles .....                           | 43 |
| 3.4.3.2 | Habitat.....   | 43 |
| 3.4.3.3 | Genre et populations vulnérables .....                                 | 43 |
| 3.4.3.4 | Us et coutumes.....  | 43 |
| 3.4.3.5 | Sécurité dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.....                       | 43 |
| 3.5     | REGION DU SUD-OUEST.....   | 44 |
| 3.5.1   | <i>Milieu physique</i> .....   | 44 |
| 3.5.1.1 | Climat .....   | 44 |
| 3.5.1.2 | Relief et sol .....  | 44 |
| 3.5.1.3 | Hydrographie.....  | 45 |
| 3.5.2   | <i>Milieu biologique</i> .....   | 46 |
| 3.5.2.1 | Flore et végétation .....  | 46 |
| 3.5.2.2 | Faune.....   | 46 |
| 3.5.2.3 | Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle..... | 46 |
| 3.5.3   | <i>Milieu socio-économique et culturel</i> .....                       | 46 |
| 3.5.3.1 | Activités agricoles/agro-industrielles .....                           | 46 |
| 3.5.3.2 | Habitat.....   | 46 |
| 3.6     | AIRES PROTEGEES DU CAMEROUN.....                                       | 47 |
| 3.7     | VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU CAMEROUN .....                        | 48 |
| 3.8     | SITUATION DE LA CRISE ALIMENTAIRE AU CAMEROUN .....                    | 49 |

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| <b>4</b> | <b>SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES .....</b>   | <b>55</b> |
| 4.1      | BRIEFING DES EXPERTS ASSOCIES AVANT LA CONSULTATIONS DES ACTEURS SUR LE TERRAIN .....   | 55        |
| 4.2      | DESCENTES DE TERRAIN .....  | 55        |
| 4.3      | RESULTATS DES CONSULTATIONS DES ACTEURS SUR LE TERRAIN .....  | 58        |
| 4.3.1    | <i>Consultations des autorités administratives et communales</i> .....  | 58        |
| 4.3.2    | <i>Consultations des sectoriels</i> .....   | 58        |
| 4.3.3    | <i>Consultations des populations</i> .....  | 60        |
| 4.3.4    | <i>Consultations des ONG / Associations</i> .....   | 61        |
| 4.3.5    | <i>Consultations des partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO)</i> .....  | 62        |
| <b>5</b> | <b>CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL.....</b>  | <b>63</b> |
| 5.1      | INSTRUMENTS POLITIQUES.....   | 63        |
| 5.1.1    | <i>Politiques et stratégies transversales</i> .....   | 63        |
| 5.1.1.1  | Objectifs de développement durable .....  | 63        |
| 5.1.1.2  | Cameroun Vision 2035 .....  | 63        |
| 5.1.1.3  | Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) .....  | 64        |
| 5.1.2    | <i>Politiques et stratégies sectorielles</i> .....  | 64        |
| 5.1.2.1  | Stratégie de Développement du Secteur Rural / Plan National d'Investissement Agricole SDSR/PNIA (2020 – 2030).....  | 64        |
| 5.1.2.2  | Stratégie 2020 du sous-secteur élevage, pêches et industries animales.....  | 65        |
| 5.1.2.3  | Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) .....  | 65        |
| 5.1.2.4  | Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) .....  | 65        |
| 5.1.2.5  | Plan d'investissement agricole climato-résilient .....  | 65        |
| 5.2      | CADRE JURIDIQUE .....   | 66        |
| 5.2.1    | <i>Instruments juridiques internationaux ratifiés par le Cameroun</i> .....   | 66        |
| 5.2.2    | <i>Cadre juridique national</i> .....   | 67        |
| 5.2.2.1  | Secteur de la sécurité alimentaire .....  | 67        |
| 5.2.2.2  | Secteur de l'environnement .....  | 67        |
| 5.2.2.3  | Secteur agricole .....  | 69        |
| 5.2.2.4  | Le décret N°2011/2584 /PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection du sol et du sous-sol. Préciser quelle est son implication dans le cadre de cette étude ou Projet ? (1 ou 2 lignes) Secteur de l'élevage ... | 69        |
| 5.2.2.5  | Secteur du travail .....  | 70        |
| 5.2.2.6  | Secteur des indemnisations.....   | 71        |
| 5.2.2.7  | Secteur des peuples autochtones.....  | 71        |
| 5.2.3    | <i>Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale déclenchées</i> .....   | 72        |
| 5.2.3.1  | NES N°1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux.....  | 72        |
| 5.2.3.2  | NES N°2 : Emploi et conditions de travail .....   | 72        |
| 5.2.3.3  | NES N°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution .....   | 73        |
| 5.2.3.4  | NES N°4 : Santé et sécurité des populations .....   | 73        |
| 5.2.3.5  | La NES N°5 : Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire   | 74        |
| 5.2.3.6  | NES N°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ....   | 74        |
| 5.2.3.7  | NES N°7 : Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées .....   | 74        |
| 5.2.3.8  | NES N°8 : Patrimoine culturel.....  | 74        |
| 5.2.3.9  | NES N°10 : Mobilisation des parties prenantes et information .....  | 74        |
| 5.2.4    | <i>Analyse comparative entre les normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale et les dispositions nationales</i> .....  | 75        |
| 5.3      | CADRE INSTITUTIONNEL .....  | 75        |
| 5.3.1    | <i>Institutions au niveau national</i> .....  | 75        |
| 5.3.1.1  | Institutions de gestion/pilotage du PULCCA.....   | 75        |
| 5.3.1.2  | Administrations sectorielles .....  | 76        |
| 5.3.2    | <i>Institutions au niveau régional</i> .....  | 78        |
| 5.3.3    | <i>Institutions au niveau local</i> .....   | 78        |
| 5.3.3.1  | Comité Départemental de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale .....  | 78        |
| 5.3.3.2  | Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).....   | 78        |
| 5.3.3.3  | Chefferies traditionnelles .....  | 78        |
| 5.3.3.4  | Organisations de la Société Civile .....  | 78        |

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| 5.3.4    | <i>Partenaires de mise en œuvre</i> .....   | 79        |
| 5.3.4.1  | Programme Alimentaire Mondial (PAM).....  | 79        |
| 5.3.4.2  | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).....  | 79        |
| <b>6</b> | <b>RISQUES/ IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET LEURS MESURES DE GESTION</b> .....   | <b>80</b> |
| 6.1      | IDENTIFICATION SOMMAIRE DES RISQUES ET IMPACTS PULCCA.....  | 80        |
| 6.2      | ANALYSE DES RISQUES ET IMPACTS DU PULCCA.....   | 88        |
| 6.2.1    | <i>Impacts socio-environnementaux positifs</i> .....  | 88        |
| 6.2.1.1  | Amélioration de la productivité agricole et la sécurité alimentaire .....   | 88        |
| 6.2.1.2  | Stimulation de l'économie locale .....  | 88        |
| 6.2.1.3  | Création d'emploi .....   | 88        |
| 6.2.1.4  | Réduction des GES dans l'atmosphère .....   | 88        |
| 6.2.1.5  | Amélioration de la résilience des populations face aux chocs climatiques .....  | 89        |
| 6.2.1.6  | Amélioration des capacités de réponse rapide du GoC face aux crises d'insécurité alimentaire.....   | 89        |
| 6.2.2    | <i>Impacts et risques sociaux environnementaux et sociaux négatifs</i> .....  | 89        |
| 6.2.2.1  | Augmentation des cas de VBG, EAS, HS .....  | 89        |
| 6.2.2.2  | Risques de santé et sécurité des travailleurs lors des travaux HIMO .....   | 90        |
| 6.2.2.3  | Risque d'intoxication alimentaire des élèves par les aliments distribués .....  | 90        |
| 6.2.2.4  | Risque des attaques des convois alimentaires par des groupes armés non étatiques.....   | 90        |
| 6.2.2.5  | Risque de propagation des IST et VIH/SIDA en cas de non-respect des méthodes pratiques de prévention au moment des travaux .....          | 91        |
| 6.3      | IMPACTS CUMULATIFS .....  | 91        |
| 6.3.1    | <i>Augmentation des VBG, EAS, HS</i> .....  | 91        |
| 6.3.2    | <i>IST/VIH/ SIDA</i> .....  | 91        |
| 6.3.3    | <i>Délinquance juvénile et dépravation des mœurs</i> .....  | 92        |
| <b>7</b> | <b>MESURES D'ATTENUATION D'ORDRE GENERAL</b> .....  | <b>93</b> |
| <b>8</b> | <b>PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)</b> .....   | <b>94</b> |
| 8.1      | PROCESSUS DE SCREENING ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES SOUS PROJETS EN VUE DE DEFINIR LE NIVEAU D'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ..... | 94        |
| 8.1.1    | <i>Procédures de préparation et d'approbation des sous projets</i> .....  | 94        |
| 8.1.1.1  | Objectifs .....   | 94        |
| 8.1.1.2  | Description détaillée des étapes .....  | 94        |
| 8.1.1.3  | Approche genre .....  | 96        |
| 8.1.2    | <i>Procédures de consultation du public pour les sous-projets et diffusion de l'information</i> .....                                     | 96        |
| 8.1.2.1  | Procédures de consultation du public .....  | 96        |
| 8.1.2.2  | Diffusion de l'information au public .....  | 97        |
| 8.2      | MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP).....  | 97        |
| 8.2.1    | <i>Objectifs</i> .....  | 97        |
| 8.2.2    | <i>Sensibilisation et information sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes</i> .....  | 97        |
| 8.2.3    | <i>Organisation</i> .....   | 98        |
| 8.2.4    | <i>Fonctionnement</i> .....   | 98        |
| 8.2.5    | <i>Dispositions spécifiques pour la gestion des plaintes VBG/EAS/HS</i> .....   | 100       |
| 8.2.6    | <i>Suivi et l'évaluation du mécanisme de gestion des plaintes</i> .....   | 100       |
| 8.3      | CADRE DE SUIVI-EVALUATION DU PULCCA.....  | 101       |
| 8.3.1    | <i>Objectifs</i> .....  | 101       |
| 8.3.2    | <i>Indicateurs de suivi-évaluation</i> .....  | 101       |
| 8.3.3    | <i>Acteurs de suivi</i> .....   | 102       |
| 8.3.4    | <i>Rapports de suivi</i> .....  | 102       |
| 8.4      | DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PGES.....   | 102       |
| 8.4.1    | <i>Unité de Gestion du Projet (UGP)</i> .....   | 103       |
| 8.4.2    | <i>Les partenaires de mise en œuvre du PULCCA</i> .....   | 104       |
| 8.4.2.1  | PAM .....   | 104       |
| 8.4.2.2  | FAO .....   | 106       |
| 8.4.3    | <i>Comité de pilotage du Projet</i> .....   | 106       |
| 8.4.4    | <i>Départements ministériels de tutelle et départements ministériels clés</i> .....   | 106       |
| 8.4.5    | <i>Comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES</i> .....   | 107       |

|           |   |            |
|-----------|---|------------|
| 8.4.6     | <i>Communautés identifiées par le Projet</i> .....  | 107        |
| 8.4.7     | <i>Les ONG</i> .....  | 107        |
| 8.4.8     | <i>Bailleurs de fonds</i> .....   | 108        |
| 8.5       | RENFORCEMENT DES CAPACITES .....  | 108        |
| 8.6       | BUDGET DE MISE EN OEUVRE DU PGES.....   | 108        |
| <b>9</b>  | <b>CONCLUSION</b> .....   | <b>110</b> |
| <b>10</b> | <b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....  | <b>111</b> |
| <b>11</b> | <b>ANNEXES</b> .....  | <b>112</b> |
|           | ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE .....  | 112        |
|           | ANNEXE 2 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES .....   | 121        |
|           | ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES .....  | 123        |
|           | ANNEXE 4 : COMPTE RENDU DES ENTRETIENS ET FOCUS GROUP AVEC LES ACTEURS SUR LE TERRAIN .....                                       | 124        |
|           | <i>Region de l'Est</i> .....  | 124        |
|           | <i>Région de l'Extrême-Nord</i> .....   | 130        |
|           | <i>Region du Sud-Ouest</i> .....  | 136        |
|           | <i>Région du Nord-Ouest</i> .....   | 137        |
|           | <i>Région de Adamaoua</i> .....   | 140        |
|           | ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE REVUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (SCREENING).....   | 144        |
|           | ANNEXE 6 : LISTE DE CONTROLE DES MESURES D'ATTENUATION GENERIQUES PAR TYPE DE SOUS-PROJET MESURES D'ATTENUATION APPROPRIEES ..... | 146        |
|           | ANNEXE 7 : ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE LA BM ET LES DISPOSITIONS NATIONALES .....       | 148        |
|           | ANNEXE 8 : ELEMENTS DE CONTENU DES TDR DU SPECIALISTE DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES .....                                      | 156        |
|           | ANNEXE 9 : ELEMENTS DE CONTENU DES TDR DU SPECIALISTE DE SAUVEGARDES SOCIALES .....   | 158        |
|           | ANNEXE 10 : FORMULAIRE DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS-PROJETS .....  | 160        |
|           | ANNEXE 11 : FICHE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES.....  | 164        |
|           | ANNEXE 13 : LETTRE DE MISSION DU COORDONNATEUR DU PULCI .....   | 167        |
|           | ANNEXE 14 : MATRICE DES ACTIVITES DU PULCCA .....   | 168        |

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

|                |  |
|----------------|--|
| <b>ACE</b>     | : Attestation de Conformité Environnementale   |
| <b>ADER</b>    | : Agriculture et Développement Rural   |
| <b>AFD</b>     | : Agence Française de Développement  |
| <b>AGR</b>     | : Activités Génératrices de Revenus  |
| <b>AIC</b>     | : Agriculture Intelligente face au Climat  |
| <b>ARV</b>     | : Antirétroviraux  |
| <b>BIT</b>     | : Bureau International du Travail  |
| <b>BM</b>      | : Banque Mondiale  |
| <b>CAPEF</b>   | : Chambre d'Agriculture des Pêches de l'Elevage et des Forêts  |
| <b>CC</b>      | : Changements Climatiques  |
| <b>CCD</b>     | : Cadre communal de développement  |
| <b>CCNUCC</b>  | : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques                                       |
| <b>CDC</b>     | : Cameroon Development Corporation   |
| <b>CDEN</b>    | : Caisse de Développement de l'Elevage pour le Nord  |
| <b>CDNO</b>    | : Caisse de Développement de l'Elevage pour le Nord-Ouest  |
| <b>CES</b>     | : Cadre Environnemental et Social  |
| <b>CGES</b>    | : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale   |
| <b>CGP</b>     | : Comité de Gestion des Plaintes   |
| <b>CH</b>      | : Cadre Harmonisé  |
| <b>CIAR</b>    | : Cellule d'Information et d'Alerte Rapide   |
| <b>CITES</b>   | : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction |
| <b>CLGP</b>    | : Comité Local de Gestion des Plaintes   |
| <b>CNPS</b>    | : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale   |
| <b>COPIL</b>   | : Comité de Pilotage du Projet   |
| <b>CPP</b>     | : Comité de Pilotage du Projet   |
| <b>CPPA</b>    | : Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones  |
| <b>CPR</b>     | : Cadre de Politique de Réinstallation   |
| <b>CSAIP</b>   | : Plan d'Investissement Agricole Intelligent du Cameroun   |
| <b>CTD</b>     | : Collectivités Territoriales Décentralisées   |
| <b>CTE</b>     | : Cameroon Tea Estates   |
| <b>CTP</b>     | : Comité Technique du Projet   |
| <b>DEPCS</b>   | : Division des Etudes de la Planification de la Coopération des Statistiques                               |
| <b>DESA</b>    | : Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles   |
| <b>DR</b>      | : Délégation Régionale / Délégué Régional  |
| <b>DRC</b>     | : Danish Refugee Council   |
| <b>DSCE</b>    | : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi   |
| <b>E&amp;S</b> | : Environnemental et Social  |
| <b>EAS</b>     | : Exploitation et Abus Sexuel  |
| <b>EI</b>      | : Evaluation d'Impact du projet  |
| <b>EIES</b>    | : Etudes d'Impact Environnemental et Social  |
| <b>ENSAN</b>   | : Evaluation Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition                                       |
| <b>EPI</b>     | : Equipement de Protection Individuels   |
| <b>EPIA</b>    | : Elevage, Pêches et Industries Animales   |
| <b>ERD</b>     | : Evaluation des Risques et Dangers  |
| <b>FAO</b>     | : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture                                      |
| <b>FCFA</b>    | : Franc de la Communauté Financière Africaine  |
| <b>FM</b>      | : Finance Management : Gestion Financière (FM)   |
| <b>FPI</b>     | : Financement des Projets d'Investissement   |
| <b>FSMS</b>    | : Food Safety Management System  |
| <b>GCMF</b>    | : Global Commodity Management Facility : Mécanisme mondial de gestion des vivres                           |
| <b>GES</b>     | : Gaz à Effet de Serre   |
| <b>GIC</b>     | : Groupes d'Initiatives Communes   |
| <b>GIE</b>     | : Groupement d'Intérêt Economique  |

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>GIEC</b>        | : Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat                                  |
| <b>GoC</b>         | : Gouvernement du Cameroun   |
| <b>GRM</b>         | : Mécanisme de règlement des griefs  |
| <b>HCR</b>         | : Haut-Commissariat des Nations Unies pour le Réfugiés                                   |
| <b>HGSF</b>        | : Home-Grown School Feeding: Alimentation Scolaire d'Urgence d'origine Locale            |
| <b>HIMO</b>        | : Haute Intensité de Main d'œuvre  |
| <b>HS</b>          | : Harcèlement Sexuel   |
| <b>IEC</b>         | : Informer – Eduquer – Communiquer   |
| <b>IMC</b>         | : International Medical Corps  |
| <b>IST</b>         | : Infection Sexuellement Transmissibles  |
| <b>IUCN</b>        | : Union internationale pour la conservation de la nature                                 |
| <b>LANAVET</b>     | : Laboratoire National Vétérinaire   |
| <b>MBOSCOUDA</b>   | : Mbororo Social and Cultural Development Association                                    |
| <b>MGF</b>         | : Mutilations Génitales Féminines  |
| <b>MGP</b>         | : Mécanisme de Gestion des Plaintes  |
| <b>MIDENO</b>      | : North West Development Authority   |
| <b>MIDEPECAM</b>   | : Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime du Cameroun :                 |
| <b>MINADER</b>     | : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural                                   |
| <b>MINAS</b>       | : Ministère des Affaires Sociales  |
| <b>MINAT</b>       | : Ministère de l'Administration Territoriale   |
| <b>MINCOMMERCE</b> | : Ministère du Commerce  |
| <b>MINEDUB</b>     | : Ministère de l'Education de Base   |
| <b>MINEE</b>       | : Ministère de l'Eau et de l'Energie   |
| <b>MINEPAT</b>     | : Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire          |
| <b>MINEPDED</b>    | : Ministère de l'Environnement de la Protection de la nature et du Développement Durable |
| <b>MINEPIA</b>     | : Ministère de l'Élevage, des Pêches des Industries Animales                             |
| <b>MINFI</b>       | : Ministère des Finances   |
| <b>MINFOF</b>      | : Ministère des Forêts et de la Faune  |
| <b>MINPROFF</b>    | : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille                                 |
| <b>MOU</b>         | : Memorandum Of Understanding  |
| <b>MPME</b>        | : Micros, Petites Et Moyennes Entreprises  |
| <b>MPME</b>        | : Micros, Petites Et Moyennes Entreprises  |
| <b>NES</b>         | : Normes Environnementales et Sociales   |
| <b>NES</b>         | : Normes Environnementales et Sociales   |
| <b>NIES</b>        | : Notice d'Impact Environnemental et Social  |
| <b>ODD</b>         | : Objectifs de Développement Durable   |
| <b>ODP</b>         | : Objectif de Développement du Projet  |
| <b>OIT</b>         | : Organisation Internationale du Travail   |
| <b>OMS</b>         | : Organisation Mondiale de la Santé  |
| <b>ONACC</b>       | : Observatoire National Sur les Changements Climatiques                                  |
| <b>ONG</b>         | : Organisation Non Gouvernementale   |
| <b>ONU</b>         | : Organisation des Nations Unies   |
| <b>ONU-FEMMES</b>  | : Organisation des Nations Unies pour les Femmes   |
| <b>OSC</b>         | : Organisation de la Société Civile  |
| <b>PA</b>          | : Peuples Autochtones  |
| <b>PAD</b>         | : Document d'évaluation du projet  |
| <b>PAM</b>         | : Programme Alimentaire Mondial  |
| <b>PAR</b>         | : Plan d'Action de Réinstallation  |
| <b>PDI</b>         | : Personnes Déplacées Internes   |
| <b>PFS</b>         | : Projet Filets Sociaux  |
| <b>PGES</b>        | : Plan de Gestion Environnementale et Sociale  |
| <b>PGMO</b>        | : Procédures de Gestion de la Main d'œuvre   |
| <b>PGN</b>         | : Plan de Gestion des Nuisibles  |
| <b>PHP</b>         | : Plantation du Haut Penja   |
| <b>PIDMA</b>       | : Projet d'Investissement et de Développement des Machés Agricoles                       |
| <b>PIM</b>         | : Manuel d'exécution du projet   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>PIU</b>                   | : Plan d'Intervention d'Urgence  |
| <b>PMPP</b>                  | : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes   |
| <b>PNACC</b>                 | : Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques   |
| <b>PNDP</b>                  | : Programme National de Développement Participatif   |
| <b>PNGE</b>                  | : Plan National de Gestion de l'Environnement  |
| <b>PNVRS</b>                 | : Programme National de Veille et de Renforcement de la Sécurité Alimentaire   |
| <b>PPA</b>                   | : Plan pour les Peuples Autochtones  |
| <b>PSP</b>                   | : Plan Stratégique Pays  |
| <b>PSR</b>                   | : Plan Succinct de Réinstallation  |
| <b>PTP</b>                   | : Programme de Travaux Publics   |
| <b>PULCCA</b>                | : Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire  |
| <b>RACOPY</b>                | : Réseau Recherches Actions Concertées Pygmées   |
| <b>RCA</b>                   | : République Centrafricaine  |
| <b>RESCAM</b>                | Réseau d'épidémiosurveillance du Cameroun  |
| <b>S&amp;E</b>               | Suivi et l'évaluation du projet  |
| <b>SDSR/PNIA 2020 – 2030</b> | : Stratégie de Développement du Secteur Rural / Plan National d'Investissement Agricole  |
| <b>SEMRY</b>                 | : Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua  |
| <b>SIDA</b>                  | : Syndrome de l'Immuno- Déficience Acquis  |
| <b>SIMC</b>                  | Système d'Information de Marchés et Climatique   |
| <b>SND 30</b>                | : Stratégie Nationale de Développement 2020 - 2030   |
| <b>SOCAPALM</b>              | : Société Camerounaise de Palmeraies   |
| <b>SODECOTON</b>             | : Société de Développement du Coton du Cameroun  |
| <b>SOWEDA</b>                | South West Development Authority   |
| <b>SPNP</b>                  | : Société des Plantations Nouvelles du Penja   |
| <b>SSE</b>                   | Spécialiste en Sauvegardes Environnementales   |
| <b>SSS</b>                   | : Spécialiste en Sauvegardes Sociales  |
| <b>SUDCAM</b>                | Sud Cameroun Hévéa   |
| <b>TDR</b>                   | Termes de Référence  |
| <b>TMC</b>                   | : Transfert monétaire conditionnel   |
| <b>UGP</b>                   | : Unité de Gestion du Projet   |
| <b>UNESCO</b>                | : United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (en français : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). |
| <b>VBG</b>                   | : Violences Basées sur le Genres   |
| <b>VIH</b>                   | : Virus de l'Immunodéficience Humaine  |
| <b>ZAE</b>                   | : Zone Agroécologique  |

## LISTE DES TABLEAUX

|   |     |
|---|-----|
| TABLEAU 1 : LISTE DES PARCS NATIONAUX DU CAMEROUN .....   | 47  |
| TABLEAU 2 : LISTE DES RESERVES DE FAUNE DU CAMEROUN .....   | 47  |
| TABLEAU 3 : LISTE DES SANCTUAIRES DE FAUNE DU CAMEROUN .....  | 48  |
| TABLEAU 4 : STATISTIQUES SUR LES DEPARTEMENTS AFFECTES PAR L'INSECURITE ALIMENTAIRE .....                                       | 50  |
| TABLEAU 5 : ESTIMATION DE LA POPULATION TOUCHEE PAR L'INSECURITE ALIMENTAIRE .....  | 50  |
| TABLEAU 6 : ESTIMATION DES POPULATIONS EN INSECURITE ALIMENTAIRE POUR LA SITUATION COURANTE PAR REGION .....                    | 51  |
| TABLEAU 7 : ESTIMATION DES POPULATIONS EN INSECURITE ALIMENTAIRE POUR LA SITUATION PROJETEE PAR REGION .....                    | 51  |
| TABLEAU 8 : ACTEURS RENCONTRES DANS CHAQUE REGION .....   | 55  |
| TABLEAU 9 : IMPACTS POSITIFS ET MESURES DE BONIFICATION FORMULEES PAR LES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET COMMUNALES .....         | 58  |
| TABLEAU 10 : RISQUES, IMPACTS NEGATIFS ET MESURES D'ATTENUATION FORMULEES PAR LES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET COMMUNALES ..... | 58  |
| TABLEAU 11 : IMPACTS POSITIFS ET MESURES DE BONIFICATION FORMULEES PAR LES SECTORIELS .....                                     | 59  |
| TABLEAU 12 : RISQUES, IMPACTS NEGATIFS ET MESURES DE D'ATTENUATION FORMULEES PAR LES SECTORIELS .....                           | 59  |
| TABLEAU 13 : IMPACTS POSITIFS RECENSES AUPRES DES POPULATIONS ET MESURES DE BONIFICATION PROPOSEES .....                        | 60  |
| TABLEAU 14 : RISQUES ET IMPACTS NEGATIFS RECENSES AUPRES DES POPULATIONS ET MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES .....               | 60  |
| TABLEAU 15 : IMPACTS RECENSES AUPRES DES ONG/ASSOCIATIONS .....   | 61  |
| TABLEAU 16 : CRAINTES ET ATTENTES FORMULEES PAR LES ONG/ASSOCIATIONS .....  | 61  |
| TABLEAU 17 : MATRICE D'IDENTIFICATION DES IMPACTS/RISQUES .....   | 81  |
| TABLEAU 18 : RISQUES/ IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PULCCA .....   | 84  |
| TABLEAU 19 : MESURES D'ATTENUATION D'ORDRE GENERAL .....  | 93  |
| TABLEAU 20 : MATRICE DE RESPONSABILITES .....   | 102 |
| TABLEAU 21 : MATRICES DES ACTIVITES ET RESPONSABLES .....   | 104 |
| TABLEAU 22 : CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PERSONNEL DU PULCCA ET DES POINTS FOCALIS .....                             | 108 |
| TABLEAU 23 : BUDGET DE MISE EN OEUVRE DU CGES .....   | 108 |

## LISTE DES FIGURES

|  |     |
|--|-----|
| FIGURE 1 : PRESENTATION DES ZONES AGROECOLOGIQUES DU CAMEROUN .....                              | 27  |
| FIGURE 2 : CARTE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA REGION DE L'EXTRÊME-NORD .....                   | 29  |
| FIGURE 3 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA REGION DE L'ADAMAOUA .....                                | 34  |
| FIGURE 4 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA REGION DE L'EST .....                                     | 38  |
| FIGURE 5 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA REGION DU NORD-OUEST .....                                | 42  |
| FIGURE 6 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU SUD-OUEST .....  | 45  |
| FIGURE 7 : SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE COURANTE ENTRE OCTOBRE ET DECEMBRE 2021 ..... | 52  |
| FIGURE 8 : SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE PROJETEE ENTRE JUIN ET AOÛT 2022 .....        | 53  |
| FIGURE 9 : MONTAGE INSTITUTIONNEL DU PULCCA .....  | 78  |
| FIGURE 10 : MECANISME DE GESTION DES PLAINTES .....  | 101 |

## LISTES DES PHOTOS

|   |    |
|---|----|
| PHOTO 1 : MONTS KAPSIKI .....   | 28 |
| PHOTO 2 : GIRAFES DANS LE PARC DE WAZA .....  | 30 |
| PHOTO 3 : QUELQUES IMAGES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LES LOCALITES DE KOFA ET DE BEYALA (COMMUNE DE DIR) - ADAMAOUA ..... | 57 |
| PHOTO 4 : ENTRETIEN AVEC LES POPULATIONS DE KOZA (A GAUCHE) ET LE MAIRE DE KOZA (A DROITE) – EXTRÊME-NORD .....                 | 57 |
| PHOTO 5 : QUELQUES IMAGES DES ENTRETIENS DANS LA LOCALITE DE BAKOMBO (EST) .....  | 57 |

## RESUME EXECUTIF

Les effets des changements climatiques sur les moyens de survie des populations, les crises sécuritaires (notamment les attaques de Boko Haram et la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest) qui sévissent dans certaines régions du Cameroun sont à l'origine de plusieurs problèmes parmi lesquels l'augmentation de la vulnérabilité des populations face aux chocs climatiques et la crise alimentaire. A cela vient s'ajouter, la pandémie de COVID-19 qui a eu de graves répercussions sur l'économie camerounaise. Le Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire au Cameroun (PULCCA) constitue donc une réponse à ces problèmes.

Ce projet est articulé autour de quatre composantes, résumées ci-dessous.

| Composante   | Sous-composante  |
|--|--|
| 1. Soutien à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle de la réponse rapide en vue d'un relèvement rapide et d'un renforcement de la résilience                       | 1.1: Fourniture d'une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence   |
|  | 1.2. Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience  |
| 2. Renforcement des capacités productives des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle     | 2.1. Soutien à la production alimentaire pour les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires   |
|  | 2.2. Appui aux éleveurs et aux pêcheurs, et transformation connexe   |
| 3. Appui au renforcement des capacités gouvernementales de surveillance des crises de sécurité alimentaire, des systèmes d'information et des services agrométéorologiques | 3.1. Renforcement de la capacité gouvernementale et de l'information sur la sécurité alimentaire, les conditions agrométéorologiques, les prix du marché |
|  | 3.2. Développement d'outils numériques pour soutenir la réponse à la sécurité alimentaire et la résilience climatique                                    |
| 4- Gestion, suivi et évaluation du projet  | Implémentation du projet   |

Le PULCCA sera mis en œuvre dans cinq régions (Extrême-Nord, Adamaoua, Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest) avec pour principales bénéficiaires les femmes. Suivant le rapport du cadre harmonisé d'octobre 2021, ces régions sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire au Cameroun. Ce projet est en cours de préparation par le Gouvernement du Cameroun (GoC) avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale (BM).

Conformément aux exigences des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la BM et particulièrement la NES N°1 (Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux) la préparation d'un tel projet nécessite l'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ; objet du présent rapport. Ce document est également élaboré en tenant compte des conventions internationales telle que la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et les lois nationales parmi lesquelles la loi cadre N°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes d'application.

Suivant le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale (BM), la classification globale des risques environnementaux et sociaux (E&S) du PULCCA est élevée (classification des risques sociaux élevée et classification des risques environnementaux substantielle). En effet, dans l'ensemble, le PULCCA devrait avoir des impacts positifs étant donné que les activités prévues visent à renforcer la sécurité alimentaire et à améliorer les moyens de subsistance des populations vulnérables, y compris les réfugiés et les personnes déplacées dans les zones ciblées. Cependant, certaines activités du projet présentent des risques et des impacts potentiels sur l'environnement qui ne devraient pas être irréversibles et pour lesquels la mise en œuvre des mesures d'atténuation contribuerait à les minimiser. Les principaux risques sociaux qui contribuent à la classification élevée comprennent les risques de VBG/EAS/HS compte tenu de la faible capacité et du cadre réglementaire vacant au

niveau du Cameroun en la matière, et compte tenu des objectifs du projet liés au soutien, à l'augmentation de la production de cultures vivrières, à la réhabilitation des infrastructures essentielles et l'amélioration de la nutrition des ménages pour les femmes les plus vulnérables, y compris les filles, les handicapés, les adolescents et les adolescentes dans les communautés rurales. A ces risques s'ajoutent l'exclusion des groupes sociaux marginalisés et vulnérables, et d'autres groupes minoritaires pratiquant l'agriculture tels que les peuples autochtones (PA) de la région de l'Est. Malgré les mesures proposées, la classification des risques sociaux est jugée élevée.

Sur le plan institutionnel, la mise en œuvre du PULCCA sera sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) qui assure également la présidence du Comité de Pilotage du Projet (CPP) avec le Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) à la vice-présidence. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui sera l'instance opérationnelle de mise en œuvre du PULCCA. Cependant les institutions les plus concernées par cette étude sont le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et le Ministère des Affaires Sociales (MINAS).

La mise en œuvre du PULCCA fera intervenir d'autres partenaires parmi lesquels Programme Alimentaire Mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

Les consultations avec les acteurs se sont déroulées dans les cinq régions d'intervention du PULCCA comme l'indique le tableau ci-dessous.

| Région                   | Institution          | Acteurs consultés   |                         |
|--------------------------|----------------------|---|-------------------------|
| Yaoundé                  | PAM                  | - Program Policy Officer<br>- VAM Officer                         |                         |
|                          | FAO                  | - Program Officer<br>- Chargé des opérations                      |                         |
| Extrême-Nord             | DR MINEPIA           | Chef service de la statistique                                    |                         |
|                          | DR MINEPAT           | Délégué Régional  |                         |
|                          | DR MINEPDED          | Chef service de la conservation                                   |                         |
|                          | Commune de Koza      | A1 maire de Koza, communauté de Koza et sous-préfet de Koza       |                         |
|                          | Commune de Pétté     | A1 maire de Pétté, communauté de Pétté et sous-préfet de Pétté    |                         |
|                          | Commune de Tokombéré | Communauté de Tokombéré   |                         |
| Adamaoua                 | DR MINAS             | Chef de brigade   |                         |
|                          | DR MINEPAT           | Cadre d'appui   |                         |
|                          | DR MINEPDED          | Chef service  |                         |
|                          | Commune de Ngaoundal | CCD Commune de Ngaoundal  | Communauté de Ngaoundal |
|                          |                      |   | Communauté de Nyambaka  |
|                          | Commune de Dir       | CCD de Dir  |                         |
|                          |                      | Communauté de Beyala et Kofa                                      |                         |
| Est                      | DR MINEPAT           | Chef Service de la Planification                                  |                         |
|                          | DR ADER              | Délégué Régional  |                         |
|                          | DR EPIA              | Cadre d'appui   |                         |
|                          | DR MINAS             | - Chef SSPDA<br>- 2 cadres d'appui                                |                         |
|                          | DR MINEPDED          | Chef SCPM   |                         |
|                          | Commune Batouri      | Secrétaire Général  | Communauté de Bakombo   |
|                          |                      |   |                         |
| Commune de Garoua Boulai | Communauté de Sabal  |   |                         |
| Nord-Ouest               | DR MINEPAT           | Regional Delegate   |                         |
|                          | DR MINAS             | Chief of Bureau   |                         |
|                          | DR MINEPDED          | Chief of service for Information, Sensitization and Documentation |                         |
|                          | DR EPIA              | Cadre   |                         |
|                          | DR ADER              | Regional chief of Agricultural Development                        |                         |

| Région    | Institution      | Acteurs consultés                            |
|-----------|------------------|--|
|           | MBOSCUA          | Regional Cordinator                          |
|           | IMC              | Nutrition Social worker                      |
| Sud-Ouest | DR ADER          | Chief of agric development                   |
|           | DR EPIA          | Chief of pastoral Development and ranches    |
|           | DR MINEPAT       | Chief of service for information             |
|           | DR MINAS         | Cadre DR                                     |
|           | DR MINEPDED      | Chief of service for sustainable Development |
|           | RESPECT CAMEROON | Protection Monitor                           |
|           | DRC              | Nutrition Team Leader                        |

Compte tenu du contexte sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les consultations avec les populations se sont déroulées uniquement dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua et de l'Est dans les communautés indiquées dans le tableau ci-dessus. Cependant, les informations issues des consultations dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ont été exploitées dans le cadre de l'élaboration du présent rapport.

Hormis les sectoriels, les ONG, autorités administratives et communales, 184 (cent quatre-vingt-quatre) personnes ont été rencontrées dans les communautés parmi les quelles 81 (quatre-vingt-un) hommes, 52 (cinquante-deux) femmes et 51 (cinquante et un) jeunes.

La liste des personnes rencontrées et les comptes rendus des consultations figurent respectivement en annexe 3 et 4 du présent rapport.

La mise en œuvre de ces activités engendrera les impacts positifs et négatifs sur le milieu.

#### Impacts et risques positifs

- Amélioration de la productivité agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Stimulation de l'économie locale
- Creation d'emploi
- Amélioration de la résilience des populations face aux chocs climatiques ;
- Reduction des GES dans l'atmosphère ;
- Amélioration de la fertilité des sols à travers la creation d'actifs communautaire pour la collecte de l'eau, la rétention de l'humidité ;
- Reduction des pertes post-récoltes
- Amélioration des capacités de réponse rapide du GoC face aux crises d'insécurité alimentaire

#### Impacts et risques négatifs

- Augmentation des cas de VBG, EAS, HS ;
- Risque de santé et de sécurité des employés des fournisseurs ;
- Risque d'emploi des mineurs ;
- Risque des attaques des convois alimentaires par des groupes armés non étatiques ainsi que les enlèvements et d'attaques des travailleurs ;
- Risque de conflits sociaux dans le cas de répartition non-contrôlée ou non équitable ;
- Risque des conflits agro-pastoraux ;
- Hostilité des ménages pendant la collecte des données relatif Cadre Harmonisé (CH), l'enquête Food Safety Management System (FSMS), l'Evaluation Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (ENSAN) ;
- Risque de propagation des IST et VIH/SIDA en cas de non-respect des méthodes pratiques de prévention au moment des travaux ;
- Empiètement sur les cultures aux abords des chantiers ;
- Pollution des eaux et des sols liée à l'utilisation et la gestion des pesticides ;
- Nuisances sonores ;
- Pollution du sol et des eaux par les déchets de chantier.

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) présente de manière concrète la façon dont les aspects socio-environnementaux seront mis en œuvre dans les sous-projets dont le nombre, les sites et les caractéristiques environnementales et sociales restent encore inconnus.

Les mesures environnementales et sociales stratégiques dans le cadre du projet regroupent :

- Le renforcement des capacités du personnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sur le cadre environnemental et social de la Banque mondiale ;
- Le renforcement des capacités des autres agences gouvernementales sur le suivi de la mise en œuvre du PGES ;
- La réalisation des études environnementales et sociales ;
- La réalisation des audits socio-environnementaux.

Plusieurs types de conflits sont susceptibles de surgir dans le cadre de la mise en œuvre du PULCCA. Pour prévenir et gérer efficacement ces plaintes et griefs en matière de gestion environnementale et sociale, un mécanisme qui repose essentiellement sur les pratiques locales existantes (résolution à l'amiable des conflits) telles que le recourt à l'arbitrage par le Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) doit être mis en place.

En définitive, ce rapport sera un outil de capitalisation pour l'UGP et pour l'ensemble des parties prenantes du PULCCA. La mise en œuvre du PGES du PULCCA coûtera **896 700 000** (huit cent quatre-vingt-seize millions sept cent mille) FCFA, soit environ 1 438 368 (un million quatre cent trente-huit mille trois cent soixante-huit) dollar américain. La réussite des actions de ce projet est étroitement liée à l'effectivité de mise en œuvre des mesures du proposées dans le présent rapport.

## EXECUTIVE SUMMARY

The effects of climate change on the livelihoods of the populations, the security crises (in particular the attacks of Boko Haram and the socio-political crisis in the North-West and South-West regions) which are raging in certain regions of Cameroon are the root causes of several problems including the increased vulnerability of populations to climate shocks and the food crisis. Added to this is the COVID-19 pandemic which has had serious repercussions on the Cameroonian economy. The Emergency Food Crisis Control Project in Cameroon (PULCCA) is therefore a response to these problems.

This project is articulated around four components, summarized below..

| Component  | Sub-component   |
|--|---|
| 1. Support to food and nutrition stabilization of early response for early recovery and resilience building                            | 1.1: Provision of emergency food and nutrition assistance   |
|  | 1.2: Labour-intensive public works for resilience   |
| 2. Strengthening the productive capacity of smallholders through crop and livestock support for climate and nutritional resilience     | 2.1. Support to food production for farmers and food processors   |
|  | 2.2. Support to livestock farmers and fishermen, and related processing   |
| 3. Support to strengthen government capacity for food security crisis monitoring, information systems and agro-meteorological services | 3.1 Strengthening government capacity and information on food security, agro-meteorological conditions, market prices |
|  | 3.2. Development of digital tools to support food security response and climate resilience                            |
| 4- Project management, monitoring and evaluation   | Implementation of the project   |

PULCCA will be implemented in five regions (Far North, Adamaoua, East, North West, South West) with women as the main beneficiaries. According to the October 2021 harmonised framework report, these regions are the most food insecure in Cameroon. This project is being prepared by the Government of Cameroon (GoC) with the technical and financial support of the World Bank (WB).

In accordance with the requirements of the WB's Environmental and Social Standards (ESS) and particularly ESS N°1 (Assessment and management of environmental and social risks and effects), the preparation of such a project requires the elaboration of an Environmental and Social Management Framework (ESMF); the subject of this report. This document is also elaborated taking into account international conventions such as the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) and national laws among which the framework law N°96/12 of 05 August 1996 and its application texts relating to environmental management in Cameroon.

According to the World Bank (WB) Environmental and Social Framework (ESF), the overall environmental and social (E&S) risk classification of PULCCA is high (high social risk classification and substantial environmental risk classification). Indeed, PULCCA is expected to have positive impacts as the planned activities aim to enhance food

security and improve the livelihoods of vulnerable populations, including refugees and IDPs in the target areas. However, some of the project activities present risks and potential environmental impacts that are not expected to be irreversible and for which the implementation of mitigation measures would help to minimize them. The main social risks that contribute to the high ranking include GBV/ASR/HS risks given the weak capacity and vacant regulatory framework in Cameroon in this area, and given the project's objectives related to supporting, increasing food crop production, rehabilitating essential infrastructure and improving household nutrition for the most vulnerable women, including girls, the disabled, and adolescent boys and girls in rural communities. These risks are compounded by the exclusion of marginalised and vulnerable social groups, and other minority agricultural groups such as the indigenous peoples (IPs) of the East region. Despite the proposed measures, the social risk ranking is considered high.

At the institutional level, the implementation of PULCCA will be under the control of the Ministry of Agriculture and Rural Development (MINADER) which will also chair the Project Steering Committee (PSC) with the Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries (MINEPIA) as vice-chair. The Project Management Unit (PMU) will be the operational body for the implementation of PULCCA. However, the institutions most concerned by this study are the Ministry of Environment, Nature Protection and Sustainable Development (MINEPDED) and the Ministry of Social Affairs (MINAS).

Stakeholder consultations took place in the five PULCCA intervention regions as shown in the table below.

| Region                   | Institution           | Stakeholders consulted  |
|--------------------------|-----------------------|---|
| Yaoundé                  | PAM                   | - Program Policy Officer<br>- VAM Officer                         |
|                          | FAO                   | - Program Officer<br>- Operations Officer                         |
| Far North                | DR MINEPIA            | Head of Statistics  |
|                          | DR MINEPAT            | Regional Delegate   |
|                          | DR MINEPDED           | Head of Conservation  |
|                          | Municipality of Koza  | A1 Mayor of Koza, Koza community and Koza sub-prefect             |
|                          | Municipality of Petté | A1 Mayor of Petté, community of Petté and sub-prefect of Petté    |
|                          | Commune of Tokombéré  | Community of Tokombéré  |
| Adamaoua                 | DR MINAS              | Head of Brigade   |
|                          | DR MINEPAT            | Supporting framework  |
|                          | DR MINEPDED           | Head of department  |
|                          | Commune of Ngaoundal  | CCD Commune of Ngaoundal  |
|                          |                       | Community of Ngaoundal<br>Nyambaka Community                      |
|                          | Municipality of Dir   | CCD of Dir  |
|                          |                       | Community of Beyala and Kofa                                      |
| East                     | DR MINEPAT            | Head of Planning Department                                       |
|                          | DR ADER               | Regional Delegate   |
|                          | DR EPIA               | Supporting framework  |
|                          | DR AS                 | - Head of SSPDA<br>- 2 support frameworks                         |
|                          | DR MINEPDED           | Head of SCPM  |
|                          | RACOPY                | Member  |
|                          | Commune Batouri       | Secretary General   |
|                          |                       | Community of Bakombo  |
| Commune of Garoua Boulai | Community of Sabal    |   |
| Northwest                | DR MINEPAT            | Regional Delegate   |
|                          | DR MINAS              | Chief of Bureau   |
|                          | DR MINEPDED           | Chief of service for Information, Sensitization and Documentation |
|                          | DR EPIA               | Frame   |

| Region     | Institution      | Stakeholders consulted                       |
|------------|------------------|--|
|            | DR ADER          | Regional chief of Agricultural Development   |
|            | MBOSCUDA         | Regional Coordinator                         |
|            | BMI              | Nutrition Social worker                      |
| South West | DR ADER          | Chief of agricultural development            |
|            | DR EPIA          | Chief of pastoral Development and ranches    |
|            | DR MINEPAT       | Chief of service for information             |
|            | DR MINAS         | Frame DR                                     |
|            | DR MINEPDED      | Chief of service for sustainable Development |
|            | RESPECT CAMEROON | Protection Monitor                           |
|            | DRC              | Nutrition Team Leader                        |

Given the security context in the North-West and South-West regions, consultations with the communities took place only in the Far North, Adamaoua and East regions as indicated in the table above. However, information from the consultations for the development of the Stakeholder Engagement Plan has been used in the preparation of this report.

Apart from the sector workers, NGOs, administrative and municipal authorities, 184 (one hundred and eighty-four) people were met in the communities, including 81 (eighty-one) men, 52 (fifty-two) women and 51 (fifty-one) youths.

The list of people met, and the minutes of the consultations, are attached as Annexes 3 and 4 respectively.

The implementation of project activities will generate both positive and negative impacts on the environment.

### Positive impacts and risks

- Improving agricultural productivity, food security and nutrition;
- Stimulation of the local economy
- Job creation
- Improving people's resilience to climate shocks ;
- Reduction of GHGs in the atmosphere ;
- Improvement of soil fertility through the creation of community assets for water harvesting and moisture retention;
- Reduction of post-harvest losses
- Improving the GoC's rapid response capacity to food insecurity crises

### Negative impacts and risks

- Increase in cases of GBV, SEA, SH ;
- Health and safety risks for supplier employees ;
- Risk of employment of minors ;
- Risk of attacks on food convoys by armed groups as well as abductions and attacks on workers;
- Risk of social conflicts in the case of uncontrolled or unfair distribution;
- Risk of agro-pastoral conflicts ;
- Hostility of household during data collection related to the Harmonised Framework (HF), the [Food Safety Management System](#) (FSMS) survey, the National Food Safety and Nutrition Assessment (NFSA);
- Risk of spreading STIs and HIV/AIDS if practical prevention methods are not followed at the time of the work;
- Encroachment on crops in the vicinity of construction sites;
- Water and soil pollution from the use and management of pesticides;
- Noise pollution ;
- Soil and water pollution from construction waste.

The Environmental and Social Management Plan presents in a concrete way how the socio-environmental considerations will be managed in the sub-projects; the number, locations and environmental and social characteristics of which are still unknown.

The strategic environmental and social measures of the project include

- Capacity building of PMU staff on the World Bank's environmental and social framework;
- Building the capacity of other government agencies to monitor the implementation of the ESMP;
- Carrying out environmental and social studies;
- Carrying out socio-environmental audits.

Several types of conflicts are likely to arise in the implementation of the PULCCA. In order to prevent and effectively manage these environmental and social management complaints and grievances, a mechanism that essentially relies on existing local practices (peaceful conflict resolution) such as the use of arbitration by the Local Complaints Management Committee (LCMC) needs to be put in place.

Ultimately, this report is an important document for the coordination of the PULCCA. The implementation of the PULCCA ESMP will cost **896,700,000** (eight hundred and ninety-six million seven hundred thousand) FCFA, approximately 1,438,368 (one million four hundred and thirty-eight thousand three hundred and sixty-eight) US dollars. The success of the actions of this project is closely linked to the effective implementation of the measures proposed in this report.

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Dans la poursuite de son programme de développement économique et social, l'Etat du Cameroun entreprend à travers plusieurs ministères sectoriels la préparation et la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Parmi les graves problèmes de développement qui limitent le potentiel de croissance du Cameroun, figurent le risque élevé de surendettement, la mise en œuvre non achevée des réformes budgétaires, les problèmes liés au changement climatique, les attaques de Boko Haram à l'Extrême-Nord, la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et la pandémie de Covid-19 qui a eu de graves répercussions sur l'économie camerounaise. La préparation du PULCCA qui vient renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et améliorer la productivité et la résilience climatique des producteurs et de leurs communautés dans les zones affectées par la crise alimentaire participe à cette dynamique gouvernementale pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Compte tenu des potentiels impacts du PULCCA aussi bien sur l'environnement que sur la vie des populations, et conformément aux normes environnementales et sociales qui énoncent les exigences pour les emprunteurs relatives à l'identification et l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux des projets appuyés par la Banque mondiale par le biais du financement dédié aux projets d'investissement, le PULCCA doit conduire une évaluation environnementale et sociale. Suivant les exigences de la NES n°1 (Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux), cette évaluation environnementale et sociale sera du type Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) vu que le projet est composé d'une série de sous-projets et que les risques et impacts ne peuvent être déterminés tant que les détails des sous projets n'ont pas été identifiés.

Le CGES définit les principes, les règles, les directives et les procédures permettant d'évaluer les risques et effets environnementaux et sociaux. Il contient des mesures et des plans visant à réduire, atténuer et/ou compenser les risques et les impacts négatifs, des dispositions permettant d'estimer et de budgétiser le coût de ces mesures, et des informations sur l'agence ou les agences chargées de la gestion des risques et des impacts du projet, y compris leurs capacités correspondantes. Il fournit des informations pertinentes sur la zone dans laquelle les sous-projets devraient être réalisés, ainsi que les vulnérabilités éventuelles de cette zone du point de vue environnemental et social ; et sur les effets qui pourraient se produire et les mesures d'atténuation que l'on pourrait s'attendre à voir appliquer. Il vise également à promouvoir l'amélioration des performances environnementales et sociales d'une manière qui prend en compte et renforce les capacités de l'Emprunteur.

## 1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif du CGES permet d'assurer que toutes les activités du PULCCA répondent aux exigences du CES, y compris la préparation d'instruments de gestion environnementale et sociale appropriés pour chaque sous-projet. À cette fin, le CGES détaille comment chaque sous-projet sera examiné afin d'évaluer ses risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels, d'identifier les mesures d'atténuation nécessaires, et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces mesures, dont plus particulièrement la performance environnementale et sociale des entités contractantes du Projet.

Plus spécifiquement, le CGES devra permettre de :

- Présenter la situation de référence sur le plan environnemental et social des régions d'intervention du PULCCA ;
- Identifier et évaluer les risques/impacts environnementaux et sociaux associés aux composantes du projet ;
- Identifier et évaluer les forces et les faiblesses du cadre politique, institutionnel et juridique qui régissent la gestion de l'environnement, la santé, la sécurité, les conditions de travail, les harcèlements et les violences sexuelles contre les femmes, l'exploitation des enfants, la protection des zones sensibles et des espèces menacées, l'utilisation des sols, au niveau national et dans les zones concernées par le projet ;
- Proposer une grille de mesures types de gestion des risques/impacts associés aux activités du projet ;

- Établir un processus de sélection environnementale et sociale qui permettra au PULCCA de pouvoir évaluer les risques/impacts environnementaux et sociaux potentiels y compris les risques/impacts liés aux violences basées sur le genre (VBG), exploitation et abus sexuelle (EAS), et harcèlement Sexuel (HS) des activités et de déterminer si une étude environnementale et sociale complémentaire est requise ou pas ;
- Fournir des informations préliminaires sur les aspects de sécurité dans les zones de projet ainsi que des lignes directrices pour la préparation de l'évaluation de sécurité et le plan de gestion de la sécurité. Le plan de gestion de la sécurité est nécessaire pour répondre aux risques sécuritaires sur les travailleurs et les bénéficiaires du projet, étant donné la forte présence de groupes armés non étatiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ainsi que les risques des attaques terroristes de Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord.
- Élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Proposer les dispositions et responsabilités institutionnelles de mise en œuvre du CGES ;
- Identifier les besoins en renforcement des capacités des différents acteurs qui interviendront dans la mise en œuvre du PGES ;
- Évaluer le coût de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures proposées dans le PGES.

### 1.3 RAPPEL METHODOLOGIQUE

Le **Cadre Environnemental et Social (CES) de la BM (notamment la Norme environnementale et sociale N° 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et social)** et le cadre légal national en matière de protection de l'environnement ont orienté la réalisation de cette étude de bout en bout. Les documents et les informations pertinentes reçus de l'équipe de préparation du PULCCA et collectés auprès des sectoriels, sur internet et des autres partenaires clés (PAM, FAO) ont été exploités.

De façon générale, la méthodologie de réalisation de cette mission sera essentiellement participative et inclusive. Elle a associé les acteurs clés du processus (BM, MINEPAT, PAM, FAO, MINADER, MINEPIA, MINEPDED, MINAS, communautés vulnérables). L'exécution de la prestation s'est déroulée en étroite collaboration avec l'équipe de préparation du PULCCA.

Le plan de travail pour la réalisation de cette étude s'articule autour de quatre étapes :

- **Etape 1** : Préparation de la mission et production de la note de cadrage méthodologique (rapport de démarrage) : cette étape a permis d'harmoniser la compréhension de la mission avec l'équipe de préparation du PULCCA, d'affiner la méthodologie de réalisation de l'étude et de préparer les outils de collecte de données ;
- **Etape 2** : Consultations des parties prenantes, et analyse des données avec production du rapport provisoire du CGES : cette étape s'est déroulée du 14 au 28 mars 2022 avec dix (10) jours pour la consultation des parties prenantes dans les cinq régions d'intervention du PULCCA. ;
- **Etape 3** : Atelier national de validation du CGES : le rapport provisoire du CGES a été restitué le 04 avril 2022 au cours d'un atelier organisé à Kribi à cet effet ;
- **Etape 4** : Elaboration de la version finale du CGES. Sur la base des observations faite lors de l'atelier et par la BM le présent rapport final a été produit.

## 2 BREVE DESCRIPTION DU PULCCA

### 2.1 CONTEXTE

Les effets des changements climatiques sur les moyens de survie des populations, les crises sécuritaires (notamment les attaques de Boko Haram et la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest) qui sévissent dans certaines régions du Cameroun sont à l'origine de plusieurs problèmes parmi lesquels l'augmentation de la vulnérabilité des populations face aux chocs climatiques et la crise alimentaire. A cela vient s'ajouter, La pandémie de COVID-19 qui a eu de graves répercussions sur l'économie camerounaise.

Au Cameroun, environ 400 000 personnes supplémentaires au Cameroun ont basculé dans l'extrême pauvreté entre 2019 et 2020, et 166 000 de plus en 2021, réduisant le pouvoir d'achat et augmentant l'insécurité alimentaire. La pauvreté est également fortement régionalisée. Elle est corrélée aux régions de l'Extrême-Nord touchées par

les conflits et aux régions anglophones touchées par les insurrections sécessionnistes, ainsi qu'à l'afflux de réfugiés en provenance de la République centrafricaine (RCA) et du Nigeria voisins. Dans d'autres régions, la pauvreté a diminué ou est restée stagnante.

Il est essentiel d'apporter une réponse d'urgence et de garantir une résilience économique et communautaire à plus long terme aux communautés vulnérables, aux personnes déplacées internes et aux réfugiés confrontés à diverses crises (conflit contre Boko Haram, conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest entre les groupes armés non étatiques et l'armée camerounaise et la crise des réfugiés de la RCA). Aussi, l'augmentation de l'occurrence des événements météorologiques extrêmes dus au changement climatique rend encore plus impératif le besoin de solutions d'adaptation et d'atténuation.

Le Cameroun est confronté à une crise de sécurité alimentaire qui se poursuit et s'aggrave, les estimations les plus récentes de Cadre Harmonisé pour octobre 2021 montrent qu'environ 2,3 millions de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë.

Face à la situation, Il est essentiel d'apporter une réponse d'urgence et de garantir une résilience économique et communautaire à plus long terme aux communautés vulnérables, aux personnes déplacées internes et aux réfugiés confrontés à diverses crises à travers le Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA).

## 2.2 OBJECTIFS

L'objectif de développement du projet est de renforcer i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et ii) d'améliorer la productivité et la résilience climatique des producteurs et de leurs communautés dans les zones affectées par la crise.

## 2.3 COMPOSANTES

Le PULCCA est axé sur les quatre (04) composantes suivantes :

### 2.3.1 Composante 1 : Appui à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle des interventions précoces en vue d'un relèvement rapide et du renforcement de la résilience (35 millions de dollars).

L'objectif de cette composante est de fournir une assistance alimentaire directe et indirecte à plusieurs segments de populations vulnérables dans les communautés en crise. Cet objectif sera atteint grâce à (i) des transferts monétaires conditionnels (TMC) pour les activités de relèvement rapide ; (ii) une assistance en nature sous forme d'aliments nutritifs enrichis et spécialisés pour le traitement et la prévention de la malnutrition ; (iii) des repas d'alimentation scolaire faits maison (HGFS) ; et (iv) les programmes de travaux publics (PTP). La composante 1 adopte une approche à plusieurs volets plutôt que de se concentrer sur un type de réponse en raison de la complexité de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les résultats attendus de cette composante sont (i) l'amélioration de l'accès à la nourriture (quantité et qualité) ; (ii) renforcement de la résilience économique des ménages et des communautés ; et (iii) une réduction de la vulnérabilité aux chocs climatiques grâce à des programmes de travaux publics (PTP) avec un fort accent sur la conservation, l'adaptation au climat et l'atténuation. Les composantes contribuent aux résultats de développement durable en favorisant le rétablissement des voies de résilience, en soutenant la nutrition qui favorise le développement du capital humain à long terme (en particulier des enfants) et en se concentrant sur les travaux communautaires qui protègent contre la variabilité climatique. Cette composante est divisée en deux sous composantes.

#### 2.3.1.1 Sous-composante 1.1 : Fourniture d'une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence (23,6 millions de dollars)

L'objectif de la sous-composante 1.1 est de remédier à l'insécurité alimentaire immédiate tout en favorisant le développement à long terme du capital humain et des moyens de subsistance. La sous-composante 1.1 comprendra : **TMC aux ménages extrêmement vulnérables pour les activités de relèvement rapide.**

Cette activité se concentrera sur le déploiement rapide de l'aide alimentaire par le biais des TMC. Au total, 33 490 bénéficiaires seront couverts par les TMC (dont 60% de femmes). En particulier, les personnes vulnérables en situation d'insécurité alimentaire touchées par la crise, notamment les réfugiés, les rapatriés, les déplacés internes et les populations hôtes seront ciblées. Les transferts monétaires seront liés à la participation à des activités d'autonomisation économique, telles que les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), le petit commerce alimentaire et la création de jardins potagers, la participation à des sessions de formation, telles que des messages sensibles à la nutrition et des formations sur les nourrissons et alimentation du jeune enfant, formation professionnelle pour les jeunes.

### ***Alimentation scolaire d'urgence et à base de produits locaux (HGSF).***

Grâce à cette activité, la mise à l'échelle de HGSF sera soutenue au profit de 50 écoles et de 35 000 enfants dans les communautés IPC3+ (Insécurité alimentaire de niveau aigüe). Les écoles seront jumelées à de petits exploitants agricoles - principalement des femmes cultivant des jardins communaux pour fournir des aliments locaux sûrs, diversifiés et nutritifs. Certains agriculteurs recevant des intrants et une assistance technique par le biais de la composante 2 auront une source prévisible de demande de la part des écoles. À leur tour, les écoles auront un approvisionnement stable en nourriture. L'approvisionnement alimentaire proviendra à la fois des récoltes et de l'élevage (produits laitiers).

### ***Appui à la prévention de la malnutrition aiguë.***

Cette activité ciblera 30 000 enfants et femmes et filles enceintes et allaitantes bénéficiaires et se concentrera sur une double approche : (i) réponse nutritionnelle d'urgence pour lutter contre la malnutrition aiguë dans les zones touchées par le conflit ; (ii) une réponse nutritionnelle de résilience fournissant un ensemble intégré de prévention de la malnutrition tout en promouvant des solutions locales pour lutter contre la sous-nutrition, en particulier le retard de croissance. Toutes les interventions nutritionnelles intégreront la communication sur le changement de comportement social pour la promotion de la nutrition essentielle et d'autres pratiques familiales.

Les activités de la sous-composante 1.1 seront mises en œuvre par le PAM sous la supervision de l'UGP en partenariat avec le MINADER (Programme National de Veille et de Renforcement de la Sécurité Alimentaire : PNVRSA), le MINEPIA, le Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB) et le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE).

### ***2.3.1.2 Sous-composante 1.2 : Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience (11,4 millions de dollars)***

L'objectif de la sous-composante 1.2 est de lutter contre l'insécurité alimentaire immédiate tout en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation à long terme du climat. La sous-composante 1.2 soutiendra 33 400 travailleurs valides bénéficiaires, liés à 167 000 membres des ménages, mobilisés pour participer à des programmes de travaux publics communautaires à haute intensité de main-d'œuvre. Les travailleurs recevront des transferts de revenus pour le travail effectué sur la base de résultats définis. Les programmes reçoivent des outils, de l'équipement et des matières premières pour créer des actifs communautaires. Les activités communautaires réduiront la vulnérabilité aux chocs climatiques grâce à un soutien à la collecte de l'eau, à l'amélioration des sols, à la rétention d'humidité, au reboisement, à la protection des bassins versants et à la préparation aux inondations. Les investissements pourraient inclure la construction de petites infrastructures telles que des entrepôts ou des installations de stockage, la réhabilitation de routes de desserte ou de pistes agricoles/d'élevage rurales, la construction de moulins à abris. Les investissements dans la conservation des sols et l'adaptation au climat pourraient inclure la plantation d'arbres au niveau communautaire (zones boisées de plans de moringa, reboisement), le creusement de fosses à compost, la construction de digues de protection. Amélioration de la gestion de l'eau et de la résilience grâce à des canaux d'irrigation, des micro-barrages et des bassins d'eau, des retenues d'eau à plusieurs niveaux, des puits à ciel ouvert, des vannes de régulation de l'eau.

Les activités de la sous-composante 1.2 seront mises en œuvre par le PAM sous la supervision de l'UGP et en partenariat avec le MINADER, le MINEPIA, le Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE) et le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT). Les investissements seront axés sur le traitement des facteurs sous-jacents à moyen terme de l'insécurité dans les zones touchées par la crise au niveau des agriculteurs.

### **2.3.2 Composante 2 : Renforcement des capacités productives des petits exploitants grâce à un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle (42 millions de dollars).**

L'objectif de cette composante est d'améliorer la production durable, y compris la gestion post-récolte, la transformation et l'accès des producteurs au marché. Cet objectif sera atteint grâce à la fourniture en nature d'intrants et d'équipements pour la production primaire (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs) et d'équipement physique à petite échelle hors exploitation. Le renforcement des connaissances sur les composants souples accompagnera tous les investissements physiques.

Les résultats attendus sont d'accroître l'accès à la nourriture grâce à une production durable qui réduit la vulnérabilité climatique, et d'améliorer la valeur ajoutée et de relier les producteurs aux marchés. Les investissements se concentreront sur la lutte contre les moteurs sous-jacents à moyen terme de l'insécurité dans les zones touchées par la crise.

#### **2.3.2.1 Sous-composante 2.1 : Appui à la production alimentaire pour les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires (24,5 millions de dollars)**

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la capacité de production durable de 100 000 bénéficiaires éligibles de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire (dont 60% de femmes). Ce sera financer les activités suivantes : (i) la fourniture d'intrants, y compris des variétés de semences améliorées résistantes à la sécheresse, des engrais et des équipements de base pour la production primaire ; et (ii) la fourniture d'équipements post-récolte et à valeur ajoutée (y compris l'irrigation à petite échelle, les équipements à énergie solaire, etc.) ; (iii) le développement des infrastructures (c.-à-d. petit stockage post-récolte). Cette sous-composante comprendra une assistance technique, notamment pour les techniques d'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) pour la plantation (utilisation optimale des semences améliorées et d'autres intrants, irrigation et collecte de l'eau durables, culture maraîchère et fruitière bio-intensive), la gestion post-récolte durable.

Le projet facilitera l'accès au marché en renforçant les capacités des organisations d'agriculteurs (coopératives) pour l'agrégation, le stockage, la transformation, la valeur ajoutée et le développement des affaires. Les agriculteurs et les coopératives seront soutenus avec un accès aux marchés pour la production excédentaire, y compris l'emballage et le stockage durables, pour approvisionner les marchés locaux et les écoles (par le biais de HGSE). Un accent particulier sera mis sur l'identification et le soutien des groupes et réseaux de femmes pour les investissements de la production aux marchés. Lorsque la demande du marché est insuffisante pour répondre à la production, le Mécanisme mondial de gestion des produits (GCMF) du PAM situé au Cameroun achètera des céréales et des légumineuses, sans fausser les marchés locaux.

Les activités de la sous-composante 2.1 seront mises en œuvre par le MINADER (North West Development Authority : MIDENO, South West Development Authority : SOWEDA) sous la supervision de l'UGP et en partenariat avec le PAM et FAO.

#### **2.3.2.2 Sous-composante 2.2 : Appui aux éleveurs et pêcheurs, et transformation connexe (17,5 millions de dollars).**

L'objectif de cette sous-composante est de soutenir le développement des sous-secteurs de l'élevage et de l'aquaculture grâce à des pratiques durables et résilientes au climat pour assurer la diversification et le renforcement des résultats nutritionnels de la population. Un appui sera fourni à 50 000 petits bénéficiaires de l'élevage et de la pêche pour les activités de production primaire, ainsi qu'à 9 000 bénéficiaires pour la gestion post-récolte et la transformation connexe (dont 60 pour cent seront des femmes). Il financera : (i) acquisition et distribution des intrants, équipements et infrastructures ; (ii) et l'appui au développement de la gestion et de la transformation post-récolte pastorale et halieutique. La sous-composante financera également une assistance technique pour soutenir l'élevage durable (vaches, porcs, poulets et petits ruminants) et la pêche artisanale.

Les activités de la sous-composante 2.2 seront mises en œuvre par le MINEPIA (Caisse de Développement de l'Élevage pour le Nord-Ouest : CDNO ; Caisse de Développement de l'Élevage pour le Nord : CDEN ; Mission de

Développement de la Pêche Artisanale Maritime du Cameroun : MIDEPECAM ; Laboratoire National Vétérinaire : LANAVET ; SOWEDA) sous la supervision de l'UGP et en partenariat avec le PAM et FAO.

### **2.3.3 Composante 3 : Appui au renforcement des capacités gouvernementales de surveillance des crises de sécurité alimentaire, des systèmes d'information et des services agrométéorologiques (13 millions de dollars)**

L'objectif de cette composante est de renforcer les systèmes d'information et la capacité de préparation afin que le Cameroun puisse minimiser les coûts humanitaires et socio-économiques des futures crises de sécurité alimentaire.

Les résultats attendus sont une réduction de la vulnérabilité aux chocs climatiques grâce à la fourniture de services et d'alertes climatiques ; augmentation de la planification de la préparation aux crises alimentaires, de la coordination intergouvernementale et du renforcement des capacités ; et améliorer la durabilité des systèmes d'information publique.

#### **2.3.3.1 Sous-composante 3.1 : Renforcement des capacités gouvernementales et de l'information sur la sécurité alimentaire, les conditions agrométéorologiques, les prix du marché (8 millions de dollars).**

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la capacité de coordination interinstitutionnelle pour le suivi des risques en vue d'une action précoce. L'objectif comprend au moins 510 fonctionnaires gouvernementaux formés aux niveaux national et régional sur la capacité de planification, de suivi et d'enquête de la sécurité alimentaire. Les activités financées dans le cadre de cette sous-composante comprendront (i) la coordination intergouvernementale et le renforcement des capacités au sein du MINADER (PNVRS et DESA), du MINEPIA et d'autres institutions gouvernementales ; (ii) l'élaboration du Plan de Réponse à la Crise de Sécurité Alimentaire (FSCPP) (national et régional) ; (iii) la collecte, le traitement et la publication des informations agrométéorologiques ; (iv) la collecte et l'analyse des données d'enquête, en mettant l'accent sur Cadre Harmonisé (CH), l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire (FSMS), l'évaluation nationale de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ENSAN), les informations sur les prix du marché. Le FSCPP appuyé par l'équipe de coordination du guichet de réponse aux crises (CRW) de la Banque mondiale sera préparé dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du projet. La collecte de données d'enquête mettra fortement l'accent sur le renforcement des capacités et l'appropriation par le gouvernement.

Les activités de la sous-composante 3.1 seront mises en œuvre par le MINADER (Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles : DESA ; PNVRS) et le MINEPIA (Division des Etudes de la Planification de la Coopération des Statistiques : DEPCS ; Réseau d'épidémiologie du Cameroun : RESCAM) sous la supervision de l'UGP, en partenariat avec l'Observatoire National Sur les Changements Climatiques (ONACC), le Système d'Information de Marchés et Climatologie (SIMC), le PAM et la FAO.

#### **2.3.3.2 Sous-composante 3.2 : Développement d'outils numériques pour soutenir la réponse à la sécurité alimentaire et la résilience climatique (5,0 millions de dollars).**

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la résilience des communautés en utilisant les technologies numériques pour optimiser l'accès aux informations sur les risques, le climat, la sécurité alimentaire et les marchés. Au moins 60 200 producteurs devraient bénéficier d'un accès à l'information via des applications numériques, des SMS et une couverture radio, tandis que 50 écoles et au moins 400 producteurs bénéficieront de la plateforme numérique liée au programme HGSP. La sous-composante financera (i) le développement d'un système d'information qui centralise toutes les données des enquêtes sur la sécurité alimentaire, les prix des marchés agricoles, les données agrométéorologiques, y compris la fourniture de formation et la pérennisation de toute la maintenance du système ; (ii) développement/financement d'outils numériques permettant la diffusion de ces informations aux producteurs et aux ménages, y compris (mais sans s'y limiter) les services et alertes climatiques, informations sur les prix du marché ; (iii) développer une plateforme numérique (avec des applications mobiles et tablettes) pour relier la demande et l'offre alimentaires (dans le cadre de HGSP). Le référentiel central de données sera la plaque tournante utilisée pour diffuser des informations et des alertes opportunes et significatives. Cela

permettra aux individus, aux communautés et aux institutions à risque de se préparer et de réagir de manière appropriée aux chocs. Le référentiel sera relié aux outils numériques financés dans la sous-composante 3.2.

La composante investira également dans un programme de subventions de contrepartie (1 000 000 \$ bénéficiant à 10 000 agriculteurs et éleveurs - sur les 60 200 qui devraient recevoir des informations via des outils numériques) pour acquérir des smartphones afin de pouvoir faciliter l'accès aux applications numériques à travers les deux activités mentionnées ci-dessus, et accéder aux informations du système d'information développé dans le cadre de ce projet.

Les activités de la sous-composante 3.2 seront mises en œuvre par le MINADER (Cellule d'Information et d'Alerte Rapide (CIAR) / DESA) sous la supervision de l'UGP et en partenariat avec le MINEPIA (DEPCS), le MINADER (PNVRS) le SIMC, le PAM et la FAO.

#### **2.3.4 Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet (10 millions de dollars).**

L'objectif de cette composante est d'aider l'UGP à faciliter la mise en œuvre efficace des activités du projet et le suivi des résultats. La composante financera les activités liées à la coordination et à la gestion du projet, y compris l'élaboration de plans de travail et de budgets annuels, la gestion financière (FM) et la passation des marchés, le respect des sauvegardes environnementales et sociales, le suivi et l'évaluation du projet (S&E), l'engagement citoyen ainsi qu'une Mécanisme de règlement des griefs (GRM). Cette composante financera une évaluation d'impact du projet (EI) qui sera une conception quasi-expérimentale, avec des enquêtes de base, intermédiaires et finales réalisées pendant la mise en œuvre au niveau de la communauté, des ménages et des producteurs.

### 3 SITUATION ENVIRONNEMENTALE DE REFERENCE DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

Le PULCCA intervient dans cinq régions du Cameroun à savoir l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. La situation environnementale varie d'une région à une autre. Ces régions sont localisées dans les cinq zones agroécologiques du Cameroun que sont :

**Zone soudano-sahélienne** est comprise entre 8°36" à 12°54" de latitude Nord, et 12°30" à 15°42" de longitude Est. Elle couvre les régions administratives du Nord et de l'Extrême-Nord. Le climat est caractérisé par une pluviométrie de type monomodale de durée et d'intensité variables (400 à 1200 mm par an). Les Systèmes de production dominants sont basés sur le coton en rotation avec le mil/sorgho/maïs, le niébé et l'arachide. On y pratique également la culture du riz (pluvial et irrigué). Parallèlement, l'élevage des principales espèces ci-après se pratique : bovins, porcins, ovins, caprins et volailles. La pêche est également pratiquée dans le Logone, le lac-Maga et celui de Lagdo.

**Zone de hautes savanes guinéennes** d'une superficie de 123 077 km<sup>2</sup> est comprise entre 5°42" à 8°36" de latitude Nord, et 11°24" à 14°36" de longitude Est. Elle couvre essentiellement la Région administrative de l'Adamaoua ainsi que la partie septentrionale des départements du Mbam (Région du Centre) et du Lom-et-Djerem (Région de l'Est). La pluviométrie moyenne annuelle est de l'ordre de 1500 mm. On y retrouve des systèmes agricoles associant le maïs/l'igname/ le sorgho/les patates et le manioc. Un pastoralisme et un agro-pastoralisme extensif (bovin viande, bovin lait). C'est également une zone de concentration de l'aquaculture ;

**Zone des hauts plateaux de l'Ouest** d'une superficie de 31 192 km<sup>2</sup> est comprise entre 4°54" à 6°36" de latitude Nord et 9°18" à 11°24" de longitude Est et couvre les régions administratives de l'Ouest et du Nord-Ouest. Elle a une pluviométrie annuelle comprise entre 1500 et 2000 mm. On y retrouve une agriculture vivrière basée sur le maïs associé aux tubercules, le bananier-plantain, les légumineuses, la production de fruits et légumes ; les plantations familiales de café arabica. Les principales espèces d'élevage sont : la volaille, le porc, petits ruminants, le bovin viande et le bovin lait. Cette zone est également une zone à forte concentration d'étangs et de fermes aquacoles ;

**Zone forestière humide à régime pluviométrique monomodale** a une superficie de 45 658 km<sup>2</sup>, comprise entre 2°6" et 6°12" de latitude Nord, et 8°48" et 10°30" de longitude Est. Elle couvre les régions administratives du Littoral et du Sud-Ouest, ainsi que la bordure côtière de la région du Sud (Département de l'Océan). La pluviométrie annuelle est en moyenne 2 500 à 4 000 mm, à l'exception de la localité de Débundscha considérée comme l'une des plus pluvieuses du monde, avec 11 000 mm d'eau par an. On y retrouve une agriculture industrielle et d'exportation (palmier à huile, hévéa, bananes). L'agriculture familiale est basée sur le manioc et la banane-plantain, associés au cacao/café. En plus de l'agriculture, Cette zone est dominée par la pêche (crevette guinéenne, crevette rose/langoustine) et des ports et sites de débarquements (pêche industrielle, pêche maritime, pêche semi-industrielle et pêche artisanale). On note également certaines espèces d'élevage, notamment : volailles, porcs, élevages non-conventionnels (cobayes, aulacodes, escargots etc.) ;

**Zone forestière humide à régime pluviométrique bimodale** a une superficie de 165 770 km<sup>2</sup>, comprise entre 2°6" à 4°54"/5°48" de latitude Nord et 10°30" à 16°12" de longitude Est. Elle couvre les régions administratives du Centre, de l'Est et du Sud (excepté le département de l'Océan), avec une pluviométrie de 1500 à 2000 mm par an, répartie en deux saisons humides bien distinctes permettant deux cycles de cultures et un calendrier agricole étalé avec semis et récoltes échelonnés. On y retrouve l'agriculture familiale vivrière et de rente et la foresterie. Les systèmes vivriers basés sur le maïs/manioc et racines et tubercules/arachides et plantain et sur des productions de rente basée sur cacao/café robusta/ huile de palme. On note un système d'élevage traditionnel de caprins/porcins/volailles. Cette zone abrite de nombreuses fermes et étangs aquacoles.

La figure ci-après illustre la présentation du Cameroun par zones agro-écologiques.

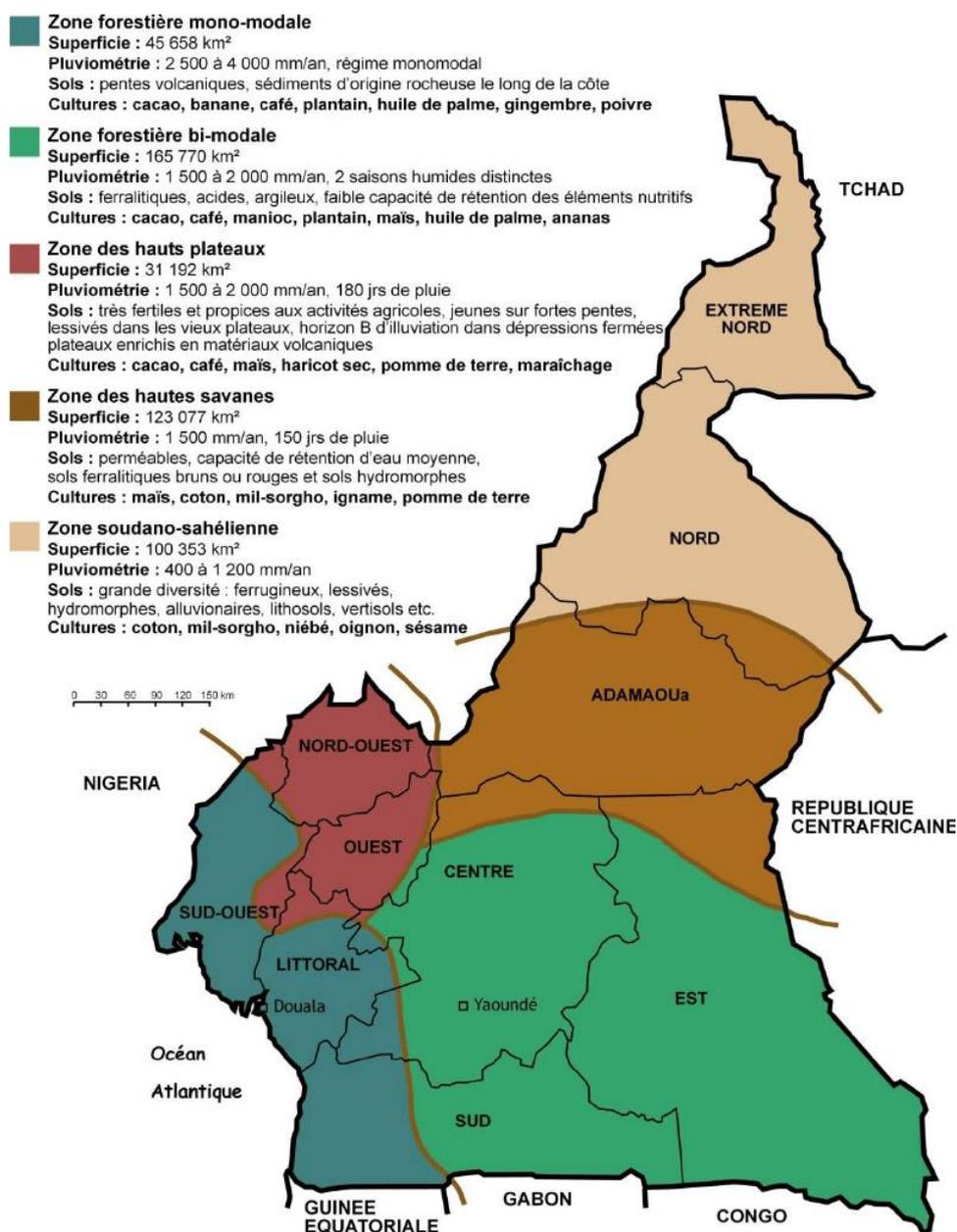


Figure 1 : Présentation des zones agroécologiques du Cameroun

Source : IRAD, 2000. Zones agro-écologiques du Cameroun.

La situation environnementale est présentée pour chaque région d'intervention du PULCCA. Elle renseigne sur les éléments du milieu physique, biologique, socio-économique et culturel dans les cinq régions d'intervention du PULCCA.

### 3.1 REGION DE L'EXTREME-NORD

Elle appartient à la zone soudano-sahélienne. Les enjeux socio-environnementaux de cette région sont présentés ci-après.

#### 3.1.1 Milieu physique

##### 3.1.1.1 Climat

Extrême-Nord est l'une des régions les plus chaudes du Cameroun, avec une température maximale moyenne de 36 degrés par jour.

Les aléas climatiques sont devenus plus volatiles ces dernières décennies, avec une plus forte variabilité des pluviométries durant les saisons agricoles et une augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles comme les sécheresses et les inondations. Cependant, les impacts sont hétérogènes selon les zones agroécologiques du pays et les filières agricoles.<sup>1</sup>

#### ❖ Précipitations et pluviométrie

Les précipitations annuelles dans cette zone sont concentrées pour l'essentiel sur 4 mois, notamment allant de juillet à octobre. La pluviométrie y varie entre 400-1200 mm/an.

Les prévisions de l'Observatoire National Sur les Changements Climatiques (ONACC)<sup>2</sup> montrent qu'il y'a une probabilité élevée que des quantités de précipitations égales à celles enregistrées entre le 13 et le 22 mars 2019, soit 0,5 mm à Maroua dans la région de l'Extrême-Nord.

#### ❖ Températures et précipitations

La température varie très faiblement dans la Zone Agro-Ecologique (ZAE) soudano sahélienne. En 2007, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a fait cette observation, notant que l'évolution de la température y est comprise entre environ 0,22 et 0,47°C en trois ou cinq décennies. Avec les nouvelles données disponibles sur le climat le risque de voir cette constance perturbée n'est pas exclu. Cette ZAE est l'une des régions les plus chaudes du Cameroun, avec une température annuelle moyenne de 36°C par jour. Le mois le plus chaud est avril tandis que le mois le plus froid est janvier.

Les précipitations annuelles dans cette ZAE oscillent entre 400 et 1200 mm. Le mois de décembre est le moins pluvieux tandis que le mois d'août est le plus pluvieux.

#### 3.1.1.2 Relief et sol

D'après le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE, 1996), le relief de la zone soudano-sahélienne est constitué d'une alternance de plateaux d'altitude moyenne variant entre 500 et 1000 m, de pénéplaines d'altitude variant entre 200 et 300 m surplombées de quelques massifs montagneux et de plaines inondables ou yaérés parsemées d'inselberg. La zone soudano-sahélienne comprend les "grandes régions écologiques" suivantes : Monts Mandara, plaines de l'Extrême-Nord et une partie de la vallée de la Bénoué.

La zone soudano-sahélienne est caractérisée par une diversité de sols : ferrugineux, hydromorphes, lessivés, alluvionnaires, lithosols, vertisols et bien d'autres. Les sols ici sont généralement très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne, accentuée par la disparition du couvert végétal.



Photo 1 : Monts Kapsiki

<sup>1</sup> Banque Mondiale, 2020, Plan d'Investissement Agricole Climato-Resilient

<sup>2</sup> ONACC, 2019. Alertes Climatiques Décennales et Impacts Probables Pour La Période Du 22 Au 31 Mars 2019.



### 3.1.2 Milieu biologique

#### 3.1.2.1 Flore et végétation

La région de l'Extrême-Nord est constituée principalement de steppes et prairies. On distingue les grandes formations végétales telles que les steppes à épineux. La zone sahélienne périodiquement inondée avec de vastes prairies ou " yaérés " ; les formations soudaniennes d'altitudes, les savanes soudaniennes boisées et les forêts claires sèches soudaniennes.

La surexploitation des ressources ligneuses, les feux de brousse a induit une forte dégradation du couvert végétal, voire leur raréfaction, ainsi que la modification des écosystèmes et une importante perte en biodiversité. Les trajectoires naturelles de ces formations suivent désormais une dynamique régressive.

#### 3.1.2.2 Faune

La faune est constituée de deux types d'animaux :

**Les animaux sédentaires.** Dans les yaérés, on a la faune résidente typique d'herbivores des Prairies saisonnièrement inondées. Les deux espèces caractéristiques sont le Cobe de Euffon (*Kobus kob kob*) et le Cobe des roseaux (*Redunca redunca*) qui n'ont pas besoin d'un abri végétal arboré. Elles effectuent dans cette zone des déplacements de faible amplitude en fonction des mouvements d'eau d'inondation, les possibilités fourragères et de leur comportement social (période de reproduction).

La savane est l'habitat exclusif de la gazelle à front roux (*Gazella ruffrons*) qui se nourrit exclusivement des petits arbustes qu'elle y trouve. La girafe, les singes et les prédateurs comme les panthères sont très abondamment représentés dans les différents parcs qui s'y trouvent.

**Les animaux non-sédentaires.** Le cas le plus typique est celui de l'éléphant (*Loxodonta africana*) dont les exigences sont très précises : nécessité de points d'eau et couvert végétal arboré pour l'ombrage, qui l'amène à des déplacements quotidiens sur d'assez longues distances pendant la saison sèche.

#### 3.1.2.3 Biodiversité et aires protégées / Valeur Universelle Exceptionnelle

Du point de vue de la biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle, région de l'Extrême-Nord est marquée par :

- i) Réserve de la biosphère de la Bénoué ;
- ii) Parc national de la Bénoué ;
- iii) Parcs de Waza, Kalamaloue, Mozogogoro, de Bouba-Ndjida. Ce dernier partage une de ses frontières avec le Tchad.



Photo 2 : Girafes dans le Parc de Waza

Le site Ramsar de la plaine d'inondation du Waza-Logone composé notamment de 600 000 ha de plaines inondables est l'un des plus importants refuges pour les oiseaux migrateurs d'Afrique<sup>3</sup>. Toutefois, la pression du braconnage et de l'envahissement du parc par les éleveurs augmente sans cesse depuis quelques années, et la survie des populations de lions (*Panthera leo*) et d'antilopes comme le Kob de Buffon (*Kobus kob*) est sérieusement menacée (Scholte, 2013).

Les conflits sécuritaires liés à Boko Haram et le braconnage dans la région de l'Extrême-Nord ont un impact négatif majeur sur les aires protégées.

### 3.1.3 Milieu socio-économique et culturel

#### 3.1.3.1 Activités agricoles/agro-industrielles

Les activités agricoles dans la zone soudano-sahélienne sont dominées par la production des céréales (maïs, sorgho) et du coton. Un important bassin de production de rizicole est également localisable dans le département du Mayo Danay. L'activité agroindustrielle est dominée par la Société de Développement du Coton du Cameroun (SODECOTON) et la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY). Des petites unités agro-industrielles sont également localisables dans la région de l'Extrême-Nord. L'usine de nettoyage de sorgho construite à Maroua dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Investissement et de Développement des Machés Agricoles (PIDMA) est un exemple concret. L'on note également la production des légumineuses avec l'oignon qui constitue le premier produit agricole distribué vers le Sud.

La filière Coton regroupe environ 150 000 à 200 000 producteurs dans les régions septentrionales. Elle génère annuellement plus de 50 milliards de franc CFA aux producteurs à titre d'achat de coton graine après remboursement du crédit intrants<sup>4</sup>. Elle demeure le pilier du développement agricole dans les Régions de l'Extrême-Nord et du Nord.

Parallèlement, on assiste, d'une part, au recul de la riziculture et de la culture à grande échelle de l'arachide, et, d'autre part, à l'émergence d'autres filières, à l'instar de celles de l'oignon, de l'igname, du niébé dont la production aurait doublé ces 12 dernières années. En dehors du coton, qui bénéficie de l'appui technique de la SODECOTON, les systèmes de cultures vivrières sont généralement extensifs. Toutefois, Les Monts Mandara se distinguent par leur système de culture en terrasses qui permet d'exploiter intensivement ses fortes pentes.

L'agriculture est pratiquée aussi bien par des individus solitaires que par des producteurs regroupés au sein des coopératives ou des Groupes d'Initiatives Communes (GIC) dont l'arrimage à la loi OHADA est nécessaire pour l'amélioration de leur mode de fonctionnement. Les problèmes rencontrés par les producteurs se résument au manque d'intrants de qualité et aux aléas climatiques qui deviennent plus en plus néfastes pour les activités agricoles. Ces difficultés sont à l'origine d'une baisse générale des rendements pour les cultures pratiquées. Cette situation justifie également l'insécurité alimentaire qui caractérise cette ZAE.

En matière d'élevage, les bovins dominent l'activité. On distingue trois systèmes d'élevage dans la zone : le nomadisme, la transhumance et l'élevage sédentaire (élevage de case). En 2019 l'effectif du cheptel de l'Extrême-Nord était évalué à **588 201 têtes**<sup>5</sup>. La zone concentrerait 38 % environ du cheptel national (Cabinet Management, 2002). Les éleveurs sont, pour la grande majorité des agro-pasteurs sédentaires, qui confient leurs troupeaux aux bergers lors de la transhumance. Tout comme l'agriculture, l'élevage individus solitaires que par des producteurs regroupés au sein des coopératives ou des Groupes d'Initiatives Communes (GIC). Le principal problème rencontré par les éleveurs est lié à l'alimentation de leur bétail. Les pâturages sont de plus en plus rares et le peu qui reste est parfois envahi par les mauvaises herbes (*Bokassa grass*). Ce problème constitue l'une des causes des conflits

<sup>3</sup> Scholte P., 2006. Waterbird recovery in Waza-Logone (Cameroon), resulting from increased rainfall, flood plain rehabilitation and colony protection. *Ardea* 94 : 109-125.

<sup>4</sup> Déclaration du Cameroun à la Séance thématique de l'OMC sur le développement des coproduits du coton dans les PMA, 12 novembre 2020

<sup>5</sup> MINEPIA, Rapport annuel d'activités de la Délégation régionale de l'Extrême-Nord, 2019 ;

agropastoraux car faute de pâturages, les bêtes se retrouvent parfois dans les plantations agricoles pour s'alimenter.

### **3.1.3.2 Habitat**

Selon qu'on traverse un milieu urbain ou rural, le type d'habitat et le mode de construction dans la région de l'Extrême-Nord varient. A Maroua, l'habitat est dense avec un relâchement progressif du noyau central vers la périphérie. En zone rurale, l'habitat est groupé en concessions familiales (Saré).

Toutefois, on retrouve aussi des hameaux d'agriculteurs ou d'éleveurs nomades et sédentaires le long des voies de communication.

### **3.1.3.3 Genre et populations vulnérables**

Les populations vulnérables sont surtout les femmes et les enfants. En effet, les réalités traditionalistes de la zone soudano-sahélienne donnent à constater que l'homme a davantage de droits que des devoirs, ce qui est le contraire chez les femmes et les enfants. Les femmes et les enfants ont alors davantage de devoirs que des droits simplement du fait qu'ils sont des femmes ou des enfants.

L'on note également dans cette zone une forte présence des réfugiés et des déplacés internes.

### **3.1.3.4 Us et coutumes**

Dans la zone soudano-sahélienne comme dans les autres ZAE du territoire national, l'organisation traditionnelle repose sur les chefferies traditionnelles de 1<sup>er</sup> degré, de 2<sup>ème</sup> degré et de 3<sup>ème</sup> degré. Conformément au décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant l'organisation des chefferies traditionnelles, est de première degré, toute chefferie dont le territoire de compétence recouvre celui d'au moins deux chefferies de 2<sup>ème</sup> degré. Ses limites territoriales n'excèdent pas en principe celles d'un département. Est de 2<sup>ème</sup> degré ; toute chefferie dont le territoire de commandement englobe celui d'au moins deux chefferies de 3<sup>ème</sup> degré. Ses limites n'excèdent pas en principe celles des arrondissements. La chefferie de 3<sup>ème</sup> degré correspond au village ou quartier en milieu rural, et au quartier en milieu urbain. Ces instances traditionnelles sont garantes des us et coutumes d'un peuples donné. Concernant particulièrement la région de l'Extrême-Nord, l'on compte 18 chefferies traditionnelles de 1<sup>er</sup> degré, 160 chefferies de 2<sup>e</sup> degré et 1821 chefferies de 3<sup>e</sup> degré. Les us et coutumes de la zone reposent sur des habitudes ancrées au sein des populations dans plusieurs secteurs de leur vie courante. Les groupes ethniques dans la région regroupent principalement les Arabes Choa, Guiziga, Haoussa, Kapsiki, Kotoko, Mafa, Massa, Mboum, Moundang, Mousgoum, Peuls, Toupouri.

Sur le plan alimentaire, l'alimentation de base est constituée de mil et de niébé. Selon les informations recueillies sur le terrain, les peuples musulmans dans la zone ne consomment pas la viande du porc ainsi que la bière. Par contre, la consommation de la bouillie de riz, chai, bilibili et bien d'autres est également monnaie-courante. Les Us et coutumes diffèrent d'un groupe ethnique à un autre dans la ZAE.

### **3.1.3.5 Sécurité dans la zone**

Au plan sécuritaire, les exactions de la secte Boko Haram dans la zone ont créé un climat d'insécurité marquant et caractérisant désormais la région de l'Extrême-Nord comme économiquement sinistrée au même titre que celles du Nord-Ouest et du Sud-Ouest<sup>6</sup>. Aujourd'hui encore on assiste à des attaques, bien que minimales comparativement aux années antérieures. Le foyer d'insécurité le plus redoutable actuellement dans la région de l'Extrême-Nord est situé le long de la frontière avec le Nigéria.

<sup>6</sup> Décret N°2019/3179/PM du 02 septembre 2019 portant reconnaissance du statut de zone économiquement sinistrée aux Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

## **3.2 REGION DE L'ADAMAOUA**

Elle appartient entièrement à la zone des hautes savanes et constitue pratiquement 80% de l'étendue cette ZAE. Parler de la région de l'Adamaoua revient inversement à parler de la ZAE des hautes savanes. Les enjeux socio-environnementaux de cette région sont présentés ci-après.

### **3.2.1 Milieu physique**

#### **3.2.1.1 Climat**

##### **❖ Précipitations et pluviométrie**

Dans la région de l'Adamaoua, Le climat est de type tropical humide, avec l'alternance d'une saison des pluies et d'une saison sèche de durée plus ou moins égale. La pluviométrie moyenne annuelle est de 1 500 mm avec 150 jours de pluies. Elle décroît avec l'altitude : 2000 mm sur le Tchabal Mbabo, 1500 mm dans la fosse du Mbéré (800 m d'altitude). L'évolution des précipitations moyennes annuelles est régressive quoique très faiblement significative.

##### **❖ Températures**

Dans la zone des hautes savanes guinéennes, les températures moyennes oscillent entre 22° et 24°C ; du fait de l'altitude, celles-ci peuvent descendre de 10°C à certaines périodes. La hausse des températures est de 0,4°C par décennie, ce qui conduit à une augmentation des températures de 1,72% par décennie.

#### **3.2.1.2 Relief et sol**

Encore appelée plateau de l'Adamaoua, cette région constitue une zone tampon entre les savanes soudano-sahéliennes du Nord et les forêts humides du Sud. C'est un Plateau d'altitude moyenne supérieure à 1000 m entaillé par des vallées. Cette zone est surmontée par quelques monts élevés, comme le Tchabal Mbabo (2460 m).

La région comprend des sols hydromorphes, des sols ferrugineux avec des intrusions de sols ferrallitiques qui recouvrent les roches basaltiques, granitiques et sédimentaires. Ils sont perméables avec une capacité moyenne de rétention en eau. Ce sont des sols fertiles dans l'ensemble et propices aux activités agricoles.

#### **3.2.1.3 Hydrographie**

Château d'eau du pays sur socle cristallin recouvert de roches granitiques ou basaltiques, la région de l'Adamaoua sépare le Cameroun en deux régions hydrographiques distinctes et deux régimes climatiques.

Malgré l'importance stratégique des sources d'eau de ce plateau, on observe d'importants problèmes d'érosion des berges et d'envasement, liés à la déforestation et la surexploitation des galeries forestières.

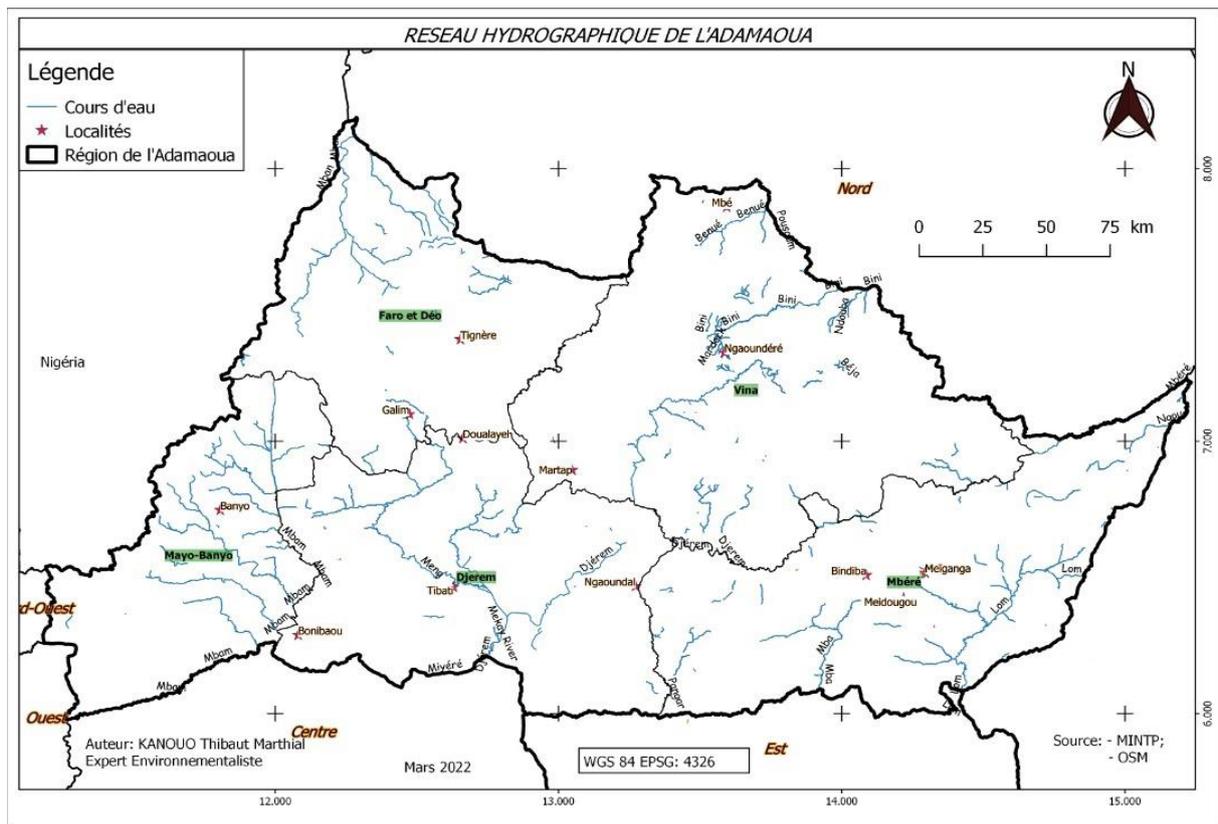


Figure 3 : Réseau hydrographique de la région de l'Adamaoua

## 3.2.2 Milieu biologique

### 3.2.2.1 Flore et végétation

La zone comprend la savane d'altitude de l'Adamaoua, les savanes basses du Centre et de l'Est et la Plaine Tikar. Elle correspond à l'unité phytogéographique guinéenne, qui subit les influences soudaniennes dans sa partie méridionale. Ces savanes sont dominées par *Daniellia oliveri* et *Lophira lanceolata*.

Les savanes ici sont fortement influencées par les actions anthropiques, notamment la coupe de bois de chauffage et de service au centre de la lutte contre la désertification dans la zone. Toutefois, contrairement à la zone soudano-sahélienne où la dégradation du couvert végétal est généralisée, elle se limite, surtout, autour des grands centres urbains et le long des axes routiers et autour des barrages de retenue (barrage de Mbakaou, de la Mappé ; le barrage de Bini à Warak est en cours de construction), où on observe une utilisation abusive du bois pour le fumage du poisson.

### 3.2.2.2 Faune

Les données recueillies auprès des services techniques départementaux du MINFOF de la ZAE montrent que la faune de la région jadis très riche en ressources, est aujourd'hui en nette régression. Ceci est causé par le braconnage et l'élevage extensif des bovins. De même, la pratique de la culture sur brulis constitue également une cause d'éloignement de la faune.

Dans les villages reculés du centre urbain, on rencontre encore quelques mammifères, des oiseaux, des reptiles et des amphibiens. Pour ce qui est des mammifères, les espèces encore abondantes dans ces zones rurales sont constituées en particulier des rongeurs tels que l'athérure, l'aulacarde, l'écureuil géant, le rat de Gambie, des carnivores tels que la civette, des artiodactyles tels que le céphalophe bleu. S'agissant des reptiles et les amphibiens, les espèces encore signalées dans la région comprennent le python et la vipère.

### **3.2.2.3 Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle**

La biodiversité/aires protégées dans la région de l'Adamaoua n'est pas assez dense. En effet, on y trouve le parc national de la vallée du Mbéré. Il s'agit d'un des parcs nationaux du Cameroun situé dans la région de l'Adamaoua avec une superficie de 777,6 km<sup>2</sup>.

### **3.2.3 Milieu socio-économique et culturel**

#### **3.2.3.1 Activités agricoles/agro-industrielles**

La région de l'Adamaoua est à prédominance agricole. Les différentes cultures qui y sont développées comprennent principalement : le manioc, patate douce, le maïs, le coton, le haricot, le mil-sorgho, l'igname, la pomme de terre. Il s'agit d'une agriculture extensive caractérisée par l'utilisation des techniques rudimentaires aboutissant à des faibles rendements. Tout comme dans l'Extrême-Nord l'agriculture est pratiquée dans l'Adamaoua tant par des individus isolés que par des producteurs réunis au sein des coopératives ou GIC. Les problèmes sont également les mêmes sauf que les effets des changements climatiques se sentent moins dans la région.

La culture des tubercules (igname, manioc), du haricot et des céréales (maïs, mil) y est la plus pratiquée. On y retrouve aussi l'élevage des équins, des bovins, des ovins et des caprins regroupés parfois dans des parcs à bétail. C'est également la zone de transhumance des grands troupeaux de bœufs du Nord et de l'Extrême Nord. Les problèmes rencontrés par les éleveurs de l'Extrême-Nord sont les mêmes que ceux rencontrés par les éleveurs de l'Adamaoua.

#### **3.2.3.2 Habitat**

La région est peuplée de façon parsemée. L'habitat est groupé autour des chefferies ou linéaire suivant les côtés de la route. Ces maisons sont construites sur des parcelles de terre non planifiées surtout dans les zones rurales.

La zone est caractérisée par la forte densité de population en zone urbaine et la dispersion plus ou moins prononcée de l'habitat en zone rurale.

#### **3.2.3.3 Genre et populations vulnérables**

Les personnes âgées, les orphelins, les handicapés, les femmes, les enfants constituent les personnes vulnérables rencontrées dans la zone, tant dans les villes que dans les villages. Elles subissent très souvent des mauvais traitements et sont considérées comme des charges. Ces groupes sociaux vulnérables bénéficient de l'assistance des services du MINAS qui par exemple se chargent de l'inscription et du règlement des frais d'examen et concours pour les enfants du primaire et du secondaire issus des parents handicapés. L'on note également une forte présence des réfugiés centrafricains nigériens dans cette région.

#### **3.2.3.4 Us et coutumes**

Les principaux groupes ethniques rencontrés dans la région de l'Adamaoua regroupent, les Tikars, les Ndoros, les Peuls, les Mambila, les Konja, les Mboums, les Diis.

L'islam est la religion dominante de la région de l'Adamaoua, notamment au sein de l'ethnie Peul. Beaucoup d'ethnies conservent cependant des traditions animistes, particulièrement dans les montagnes près de la frontière nigérienne. Les chrétiens sont à dominance évangélique.

Chaque année il existe un culte rendu aux ancêtres appelé KAO. Un individu choisi par ses qualités humaines est désigné par le chef pour se rendre à l'arbre sacré afin de faire des sacrifices. Le contenu des sacrifices est fonction du climat qui règne au village. En cas de crise grave (accidents tragiques, famine, etc.), les sacrifices sont

constitués d'animaux (bœuf, chèvres). Si la situation est tranquille, les sacrifices sont constitués de la volaille, d'œufs et de récoltes.

Sur le plan alimentaire, l'alimentation de base des populations est constituée de farine de manioc.

### 3.2.3.5 Sécurité dans la zone

La zone ne se trouve pas en état d'insécurité nationale. Toutefois, elle est presque à cheval entre les ZAE du Cameroun dans lesquelles l'on trouve des régions chaudes/d'insécurité nationale. Il s'agit de la zone soudano-sahélienne avec Boko Haram à l'Extrême-Nord et la zone des hauts-plateaux de l'Ouest avec les sécessionnistes au Nord-ouest.

Toutefois, on note des exactions périodiques des groupes armés centrafricains vers la frontière Est du Cameroun, par le banditisme, les prises d'otages et la désorganisation des parcours pastoraux. Le département de Mbéré près de la frontière de la République centrafricaine a été vidé de ses troupeaux au profit de celui de la Vina plus au centre du pays à cause de l'insécurité. Actuellement, la pression du bétail dans le département de la Vina est si forte que certains secteurs sont devenus inexploitable.

## 3.3 REGION DE L'EST

Elle appartient à la zone forestière bimodale dont elle représente sensiblement le tiers. Les enjeux socio-environnementaux de cette région sont présentés ci-après.

### 3.3.1 Milieu physique

#### 3.3.1.1 Climat

##### ❖ Précipitations et pluviométrie

Dans la présente ZAE, le climat est subéquatorial de type Congo-guinéen, avec deux saisons sèches alternant avec deux saisons de pluies : une petite saison sèche de juillet à août ; une grande saison des pluies de septembre à novembre ; une grande saison sèche de décembre à février et une petite saison des pluies de mi-mars à juin. La pluviométrie varie entre 2500 à 4000 mm/an. L'évolution des précipitations moyennes annuelles est régressive mais assez significative

Les prévisions climatiques de l'Observatoire National Sur les Changements Climatiques (ONACC)<sup>7</sup> montrent qu'il y'a une probabilité élevée qu'il y ait à partir de 2020 des quantités de précipitations excédentaires par rapport à celles enregistrées du 13 au 22 mars 2019, c'est-à-dire entre 28 mm et 62 mm à Yaoundé dans la région Centre, entre 139 mm et 315 mm à Bertoua à l'Est, et entre 63 et 95 mm dans la région Sud.

##### ❖ Températures

Dans la zone agro écologique forestière bimodale, la température moyenne annuelle est relativement constante, de l'ordre de 23 à 27°C. Ayant 0,45° d'augmentation de température par décennie, la ZAE à une température qui augmente sensiblement de 1,84% par décennie. La température moyenne a oscillé de 23,5 en 1974 à 25,3° en 2005, soit une différence de 1,80°C pour une moyenne annuelle de 24,4°C.

#### 3.3.1.2 Relief et sol

Constituée par un plateau d'altitude moyenne comprise entre 300 et 700 m, elle s'étend de la zone côtière au sud-est à la limite sud de l'Adamaoua.

<sup>7</sup> ONACC, 2019. Alertes climatiques décennales et impacts probables pour la période du 22 au 31 mars 2019.

Les sols de la ZAE sont ferrallitiques, rouges et argileux. Ils sont généralement profonds et riches en matière organique. Cependant, ils sont, fragiles une fois défrichés et souvent dégradés.

### **3.3.1.3 Hydrographie**

Le réseau hydrographique dans la région de l'Est est relativement dense. Il est formé de nombreux cours d'eau qui font partie des bassins du Congo et de l'Atlantique.

Ce riche réseau offre d'importantes possibilités d'utilisation (hydroélectricité avec le Barrage de Lom Pangar, agriculture irriguée, élevage et pêche).

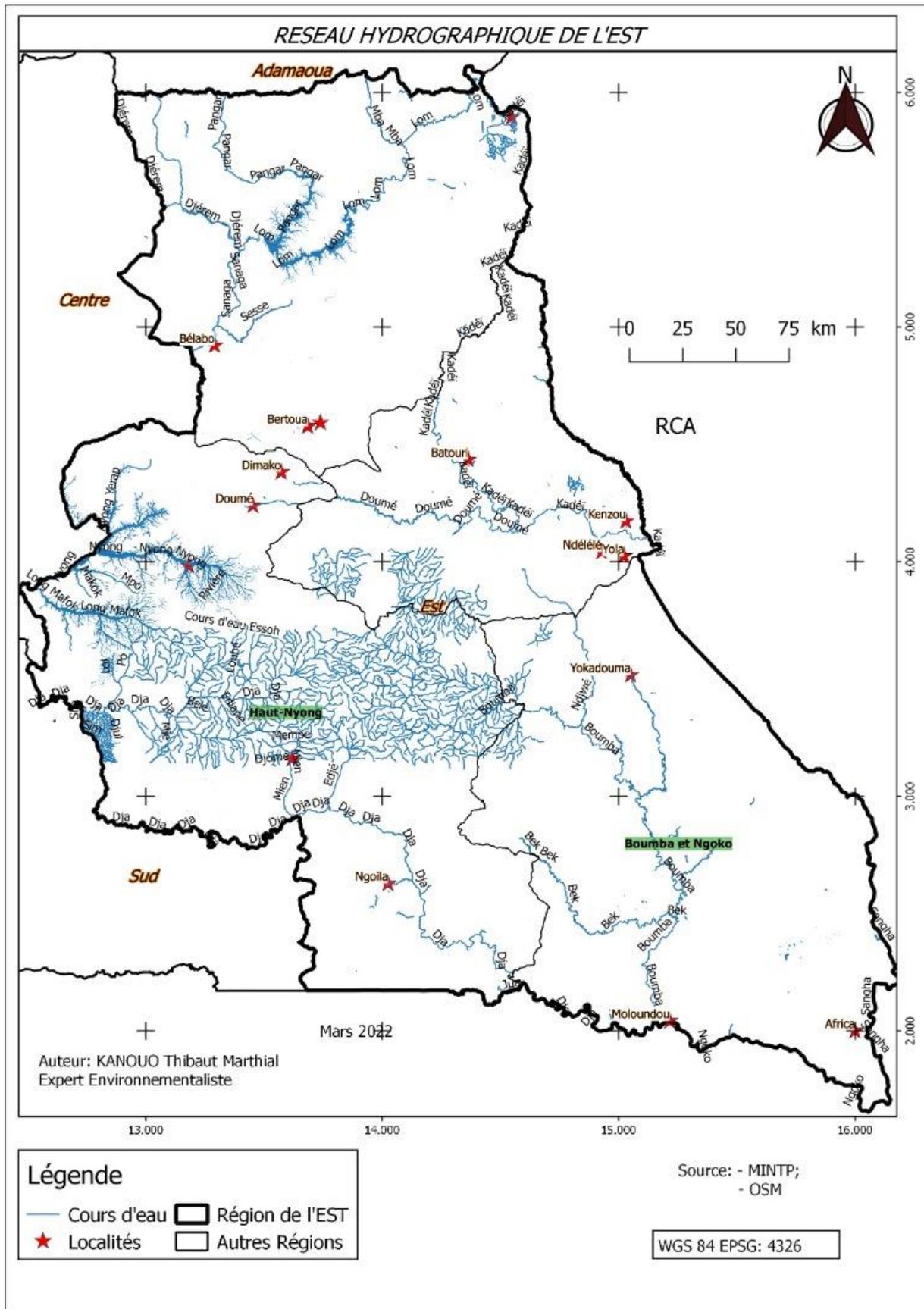


Figure 4 : Réseau hydrographique de la région de l'Est

### 3.3.2 Milieu biologique

#### 3.3.2.1 Flore et végétation

La ZAE présente une assez grande homogénéité et comprend les forêts dégradées du Centre et les forêts denses humides du Sud et de l'Est. En effet, le couvert végétal est constitué, d'une part, par la forêt dense sempervirente de basse et moyenne altitude et atlantique de moyenne altitude, et, d'autre part, par la forêt dense humide semi-décidue de moyenne altitude où on peut distinguer une partie méridionale (forêt héli-ombrophile congolaise), ainsi que par une frange septentrionale (forêt héli-ombrophile à Sterculiacées). Cette végétation abrite une faune diversifiée constituée de rongeurs, de primates, de reptiles et d'insectivores.

La forêt est inégalement exploitée et/ou dégradée par les sociétés d'exploitations forestières et/ou agro-industrielles et par la pression démographique.

#### 3.3.2.2 Faune

Les zones de forêt humide à régime pluviométrique bimodale abritent une diversité d'espèces constituée de petits animaux, de grands animaux, des oiseaux et des reptiles. Elles regorgent plusieurs espèces protégées et placées dans la liste rouge de l'IUCN et du CITES notamment le canard de Hartlaub (*Pteronetta hartlaubi*), Hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), l'éléphant (*Loxodonta africana*), les chimpanzés du Nigéria-Cameroun pangolin géant et le crocodile nain (Morgan *et al.*, 2011).

En ce qui concerne l'avifaune, elle est riche de plus de 187 espèces appartenant à 42 familles. Une partie de cette zone est apparue comme un lieu de passage important (couloir migratoire) des oiseaux migrateurs et mérite une attention particulière. Ces espèces arrivent et repartent vers les autres pays de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest. Les différents couloirs de migration sont d'une part la direction du nord et de l'extrême-nord, d'autre part les directions de la République Centrafricaine et celle du Nigéria.

Pour ce qui est de la faune piscicole, sur les 136 espèces strictement d'eau douce qui ont été signalées dans la Sanaga, 26 contribuent de manière significative aux prises de pêche<sup>8</sup>. Parmi ces dernières on trouve principalement des membres de la famille des Cyprinidae, Alestiidae, Cichlidae, Clariidae, Mormyridae, Mochokidae et Claroteidae. Cependant, le braconnage l'exploitation forestière et la disparition des habitats naturels ont considérablement appauvri la faune<sup>9</sup>.

#### 3.3.2.3 Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle

On retrouve dans la zone une multitude d'aires protégées dans la zone : la réserve de biosphère du Dja, la réserve de faune de Ngoyla, le Parc National de Campo-Ma'an et bien d'autres

### 3.3.3 Milieu socio-économique et culturel

#### 3.3.3.1 Activités agricoles/agro-industrielles

Dans la présente ZAE, les petites exploitations familiales (basés sur des systèmes de culture sur brûlis extensifs et l'association entre cultures vivrières et cultures pérennes (café, palmier à huile, fruitiers) côtoient les grandes exploitations agro-industrielles ainsi que les sociétés d'exploitation forestière, toutes deux fortes consommatrices d'espaces et destructrices des écosystèmes naturels.

La zone accueille le développement des grands projets d'infrastructures (barrages de Lom-Pangar, de Memve'ele et d'hydro-mékin, SUDCAM, etc.) et l'immigration des populations en quête d'opportunités économiques y sévit.

<sup>8</sup>Stiassny *et al.*, 2007. *Rehabilitation of the Malagasy Endemic Kuhliasauvaggi* Regan, 1913 (Teleostei: Perciformes), with the Designation of a Neotype for *Centropomus rupestris* Lacepe' de, 1802

<sup>9</sup>Morgan, B.J. *et al.* 2011. *Plan d'action régional pour la conservation du chimpanzé du Nigeria- Cameroun (Pan troglodytes ellioti)*. Groupe de spécialistes des primates de la CSE/UICN et Zoological Society of San Diego, CA, USA

### **3.3.3.2 Habitat**

La zone est un territoire urbain et rural. Au niveau des centres urbains tels que Yaoundé, Bertoua, Ebolowa et bien d'autres, l'habitat est très dense. Par contre, en milieu rural à l'Est et dans le Sud, les lieux de vie sont dispersés, sous forme de villages-rues, d'habitations isolées ou de hameaux.

Par ailleurs, on retrouve aussi les milieux de vie des pygmées, particulièrement dans les Régions de l'Est (Départements du Haut Nyong, Kadey, Boumba et Ngoko) et du Sud (Départements du Dja et Lobo, de l'Océan et de la Vallée du Ntem). Des infrastructures pourront être construites dans le Département dans ces milieux. Il est alors possible que les milieux de vie des pygmées soient affectés.

### **3.3.3.3 Genre et populations vulnérables**

Au Cameroun, les régions du Centre, Sud et Est constituent l'un des derniers bastions des peuples pygmées d'Afrique Centrale. Ces communautés sont généralement marginalisées par leurs voisins bantous par rapport à l'accès à la propriété foncière, aux facteurs de production et aux postes de responsabilités dans les groupes associatifs de type mixte ou de développement (GIC, GIE, etc.). Cette marginalisation est due à leur mode de vie nomade et à leur instabilité sur plusieurs terroirs.

Les femmes dans cette zone sont très actives dans le domaine agricole et le petit commerce (vivres et restauration). Elles ont leur champ qu'elles exploitent pour le compte de la famille. Ici les femmes sont parfois chef du village ou notables.

Quant aux jeunes, ils participent à tous les systèmes de production sans avoir un accès direct aux revenus qui sont gérés par les chefs de famille. Le travail des enfants est généralisé en milieu rural dans tous les secteurs de production et a parfois un impact négatif sur leur cursus scolaire qui s'est aggravé avec la crise économique, les jeunes filles étant les plus défavorisées.

### **3.3.3.4 Us et coutumes**

Chez les Bantous, les populations vivent au rythme de la modernité. Chez les populations autochtones (Baka, Bagyéli, etc.), les habitudes et pratiques sont encore traditionnelles. Elles sont assez différentes quoiqu'elles se trouvent assez entérinées chez les Baka, peuple autochtone qui compte près de quarante mille (40 000) personnes et qui occupe 75 000 km<sup>2</sup> dans le sud-est du pays<sup>10</sup>.

### **3.3.3.5 Sécurité dans la zone**

Les problèmes sécuritaires rencontrés jadis dans cette région ont été considérablement résolus. La zone n'est pas sous l'emprise des assaillants terroristes venant de la République Centrafricaine mais l'on note des incursions sporadiques dans certaines localités avec les enlèvement et demandes de rançons. On y retrouve d'ailleurs les bases des corps armés (garde-présidentielle, Bataillon d'intervention rapide et bien d'autres).

---

<sup>10</sup>P. L. BIGOMBE. *Trajectoires de construction progressive de la citoyenneté des « pygmées » au Cameroun*. P.7

## **3.4 REGION DU NORD-OUEST**

Elle appartient à la zone des hauts plateaux. Les enjeux socio-environnementaux de cette région sont présentés ci-après.

### **3.4.1 Milieu physique**

#### **3.4.1.1 Climat**

##### **❖ Précipitations et pluviométrie**

La ZAE des hautes terres de l'Ouest connaît un climat tropical montagneux de type subéquatorial perturbé par un relief accidenté et caractérisé par une longue saison des pluies (mars-novembre) et une courte saison sèche de 2 à 4 mois. Les précipitations annuelles varient en moyenne selon le relief, allant de 1500 à 2600 mm.

##### **❖ Températures**

Dans les hauts plateaux de l'Ouest, la température moyenne annuelle est de l'ordre de 20 °C. Au-delà de 1800 m d'altitude, les températures nocturnes peuvent atteindre 0 à 5°C. La hausse des températures de 0,4°C par décennie, conduit à une augmentation des températures dans les hautes savanes de 1,96% par décennie.

#### **3.4.1.2 Relief et sol**

La ZAE ici s'articule en jeu de plateaux étagés entre 750 et 3000 m. Ces plateaux se disposent de part et d'autre d'une dorsale volcanique, constituée de grands appareils complexes : Manengouba (2436 m), Bamboutos (2740 m), Oku (3011). À l'est de la dorsale, on distingue : la vallée du Mbam et la plaine Tikar de Mbo-Nso autour de 750 m ; le plateau Bamoun, entre 1100 et 1240 m ; les Grassfields, entre 1300 et 1500 m ; les high Grassfields, qui culminent autour de 1800-2000 m.

Dans la région des Hauts plateaux de l'Ouest, les sols sont très variés eu égard à la multiplicité des substrats géologiques qui les portent. Ils appartiennent aux sols ferrallitiques rouges formés sur basalte plus ou moins remaniés et enrichis en matériaux volcaniques. Ils sont généralement fertiles.

#### **3.4.1.3 Hydrographie**

Les Hauts Plateaux de l'Ouest sont considérés comme étant le deuxième château d'eau du Cameroun. Les Monts Bamboutos qui séparent les régions du Nord-ouest et de l'Ouest collectent des rivières alimentant les Bassins du Golfe de Guinée à l'Est et du Niger à l'Ouest.

La déforestation des bassins versants et le défrichage des forêts galeries et forêts de raphia au niveau des bas-fonds ont fortement contribué à diminuer la capacité de rétention en eau des sols, entraînant des problèmes de disponibilité d'eau.

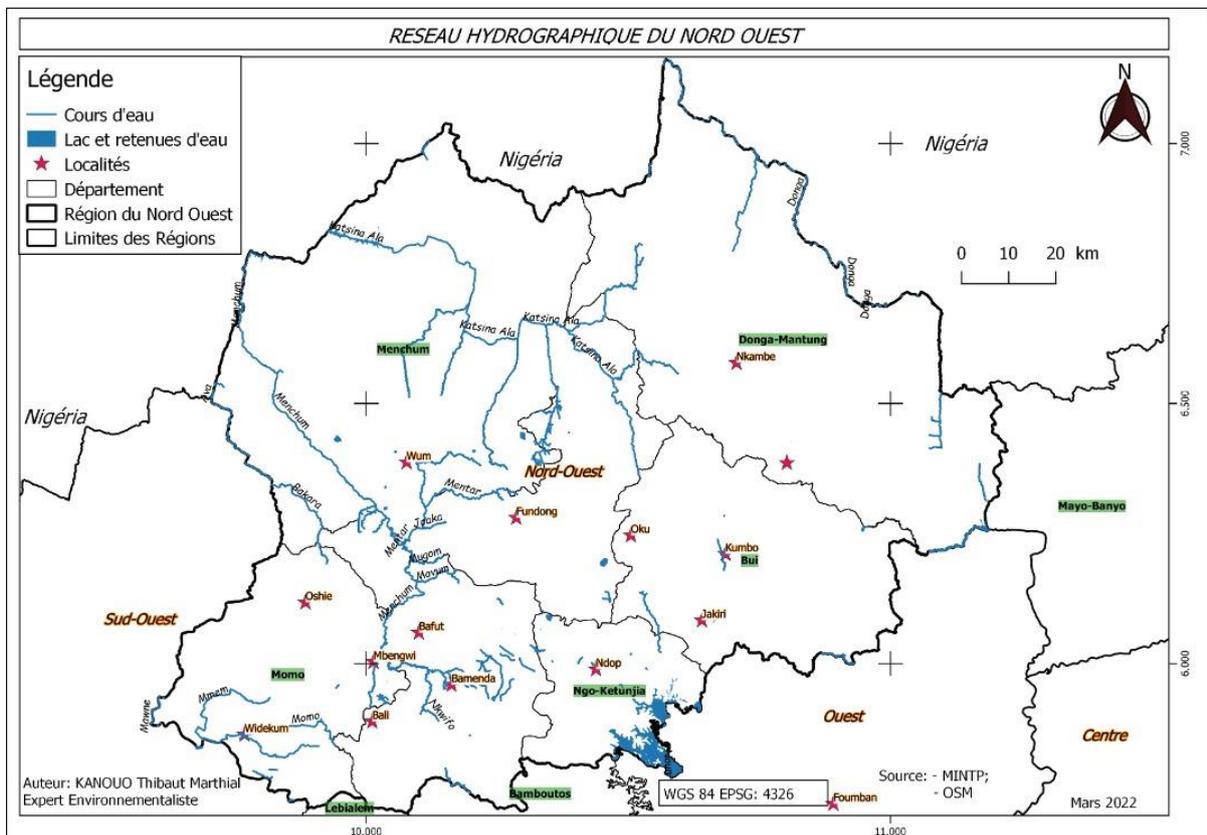


Figure 5 : Réseau hydrographique de la région du Nord-Ouest

### 3.4.2 Milieu biologique

#### 3.4.2.1 Flore et végétation

Les formations végétales se distinguent nettement en fonction des sous-zones : plateaux, montagnes, plaine à bas-fonds et zone de transition. Selon Letouzey (1985), la strate herbacée est dominée par *Pennisetum purpureum* et *Imperata cylindrica* et le couvert ligneux est fortement anthropisé.

En dehors de zones inaccessibles et des forêts sacrées (elles aussi en diminution malgré les interdits), il est difficile aujourd'hui de trouver la forêt dans son état naturel. Il existe de nombreuses plantations à dominance d'Eucalyptus, de pins ou de cyprès, qui couvriraient près de 30 % à 40 % des besoins en bois de chauffage dans la région. Le remplacement du couvert naturel et l'exploitation forestière sont, de ce fait, des causes principales de l'appauvrissement des sols et la diversité biologique de la région.

#### 3.4.2.2 Faune

Les hauts plateaux abritent plusieurs espèces dont plusieurs endémiques, notamment chez les oiseaux comme le Turaku. Cependant, le braconnage et la disparition des habitats naturels ont considérablement appauvri la faune. Ces changements menacent également le déplacement de certains animaux, comme les buffles dans la localité de Bangand-Fondji (Koung-Khi) venant de l'Adamaoua.

On signale la disparition des éléphants nains de la réserve de faune de Santchou, dans laquelle on recense 10 villages installés peuplés de près de 4000 personnes. Les buffles nains, le singe magistrat (le Colobe), Sitaunga et le Guib harnaché sont encore présents, mais en voie de disparition et se sont réfugiés dans la partie montagneuse de la réserve.

### **3.4.2.3 Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle**

On trouve dans la zone des aires protégées à l'instar des réserves de faune de Santchou et de Kimbi, le sanctuaire à flore de Kilumljim. Les réserves forestières sont également signalées notamment celle de Bamougoum, Fungom et Mbembe Ako.

Ces vastes étendus sont de plus en plus déboisés pour laisser la place aux champs agricoles et aux pâturages.

### **3.4.3 Milieu socio-économique et culturel**

#### **3.4.3.1 Activités agricoles/agro-industrielles**

L'activité économique qui prédomine dans cette ZAE est l'agriculture (café - en perte de vitalité -, thé, produits maraîchers, céréales, tubercules, etc.). L'élevage du bétail est pratiqué par les Bororos et certaines élites.

#### **3.4.3.2 Habitat**

Bafoussam et Bamenda sont les Chefs-lieux de Régions dans cette ZAE. Ils regroupent avec les chefs-lieux de Départements une partie importante de la population avec de fortes densités. En zone rurale, l'espace est occupé par l'habitat qui peut être groupé ou dispersé le long des voies de communication selon les zones ou l'altitude et les zones agricoles.

#### **3.4.3.3 Genre et populations vulnérables**

La vulnérabilité des populations dans cette ZAE est surtout d'ordre économique. Les ménages vivent essentiellement d'autoconsommation et d'activités du secteur informel<sup>11</sup>. Les femmes et les enfants se trouvent vulnérables à cet effet. Toutefois, les populations de cette zone sont très battantes dans le cadre des efforts à faire pour émerger sur le plan économique afin de couvrir leurs besoins.

#### **3.4.3.4 Us et coutumes**

La zone des hauts plateaux de l'Ouest constitue une des zones, sinon celle qui a conservé le mieux son caractère traditionnel. Les populations y pratiquent suivant les localités le culte des crânes avec tout ce qui s'en suit.

Sur le plan alimentaire, les plats traditionnels y sont très consommés notamment le taro à la sauce jaune, le nkui, le pilé de pommes de terre, le éru, le hatchu et bien d'autres.

Les terres dans la zone sont très fertiles et l'agriculture y est fortement pratiquée ; surtout les cultures maraichères en raison de la pluviométrie élevée.

#### **3.4.3.5 Sécurité dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest**

Depuis près de six ans les deux régions anglophones sont plongées dans un conflit opposant les forces armées camerounaises aux indépendantistes anglophones au Cameroun méridional. Ce conflit est lié à la situation socio-politique spécifique des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun depuis la fin de 2016. Cette crise, initialement basée sur des revendications corporatistes des avocats et enseignants, bascule progressivement vers des revendications sécessionnistes fortes en raison des réponses jugées insuffisantes du gouvernement camerounais et du refus d'ouvrir un débat sur le retour au fédéralisme.

Les groupes séparatistes agissent pour rendre les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ingouvernables. Ils s'attaquent aux établissements scolaires et universitaires, ainsi qu'au personnel et aux élèves, agressés pour ne pas avoir participé au boycott. Certains établissements scolaires sont vidés de leurs élèves, sont transformées en camps militaires. Du fait du ciblage des écoles, plus de 855 000 enfants ne sont plus scolarisés depuis 2017.

<sup>11</sup> Un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées.

Les groupes séparatistes s'attaquent également aux entreprises publiques et commettent de graves violations des droits humains à l'encontre de civils soupçonnés de collaboration avec l'armée camerounaise : violences sexuelles, tortures, exécutions sommaires, enlèvements. Les chefs traditionnels, accusés de soutenir ou d'être des informateurs des autorités, sont particulièrement ciblés.

En raison de l'insécurité, l'éducation des enfants est compromise. La population civile vit dans une situation humanitaire précaire, confrontée à la faim, à l'impossibilité de cultiver, au manque d'eau, à des difficultés de communication et, parfois, à la dislocation des familles. Les organismes d'aide humanitaire font face à des difficultés liées à un sous-financement et au faible accès aux zones impactées. La crise anglophone a déjà sérieusement entamé le tissu économique dans les régions où elle sévit. Elle a fragilisé différents secteurs tels que l'agro-industrie, les entreprises de télécommunication, de commerce et de distribution ainsi que le secteur agricole.

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour le Réfugiés (HCR) cette crise a déjà fait 579 136 déplacés internes au 28 février 2022<sup>12</sup>. L'ONU estime que l'insécurité et le manque d'accès aux services de base sont tels que 2,2 millions de personnes dans les régions anglophones, soit un habitant sur deux, ont besoin d'aide humanitaire<sup>13</sup>.

### 3.5 REGION DU SUD-OUEST

Elle appartient à la zone forestière mono-modale. Les enjeux socio-environnementaux de cette région sont présentés ci-après.

#### 3.5.1 Milieu physique

##### 3.5.1.1 Climat

###### ❖ Précipitations et pluviométrie

Encore appelée zone agro écologique côtière, la ZAE à régime pluviométrique monomodale est caractérisée par des précipitations plus élevées que partout ailleurs. La pluviométrie varie de 2 500 à 4 000 mm/an avec des records de 11 000 mm au Mont Cameroun. Cette zone est sous l'influence d'un climat équatorial océanique chaud et humide à saisons peu différenciées avec une pluviométrie répartie tout au long de l'année (0 à 1 mois sec). On distingue deux saisons : une saison de pluies intensive de mars à octobre et une saison sèche de novembre à février.

Toutefois, on enregistre une baisse globale des précipitations d'environ 40,16%, soit une diminution des précipitations moyennes de 6,69% par décennie au cours de ces six dernières décennies.

###### ❖ Températures

La zone agro écologique côtière à pluviométrie monomodale est marquée des températures moyennes assez stables, de l'ordre de 25°C. Elle se caractérise par une pondération des températures moyennes liées au fait montagnard en dépit d'une augmentation significative et des différences marquées par décennie.

##### 3.5.1.2 Relief et sol

La zone forestière humide à régime pluviométrique monomodale est une zone côtière et maritime caractérisée dans sa partie septentrionale par la présence du Mont Cameroun avec ses édifices volcaniques qui culminent à 4070 m. Dans la partie méridionale, la bande côtière est rocheuse. La largeur des plaines n'y dépasse pas 150 km.

Cette zone de basses terres est constituée de sols ferrallitiques sableux et sablo argileux. Les sols subissent une influence des remontées d'eau marine et du balancement des marées à l'origine de l'érosion côtière.

<sup>12</sup> <https://data2.unhcr.org/fr/country/cmr>

<sup>13</sup> Rapport de situation, Bureau du coordinateur des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), janvier 2022

### 3.5.1.3 Hydrographie

Le réseau hydrographique comprend un ensemble de fleuves qui se jettent dans la mer, à travers des mangroves et large zone estuarienne.

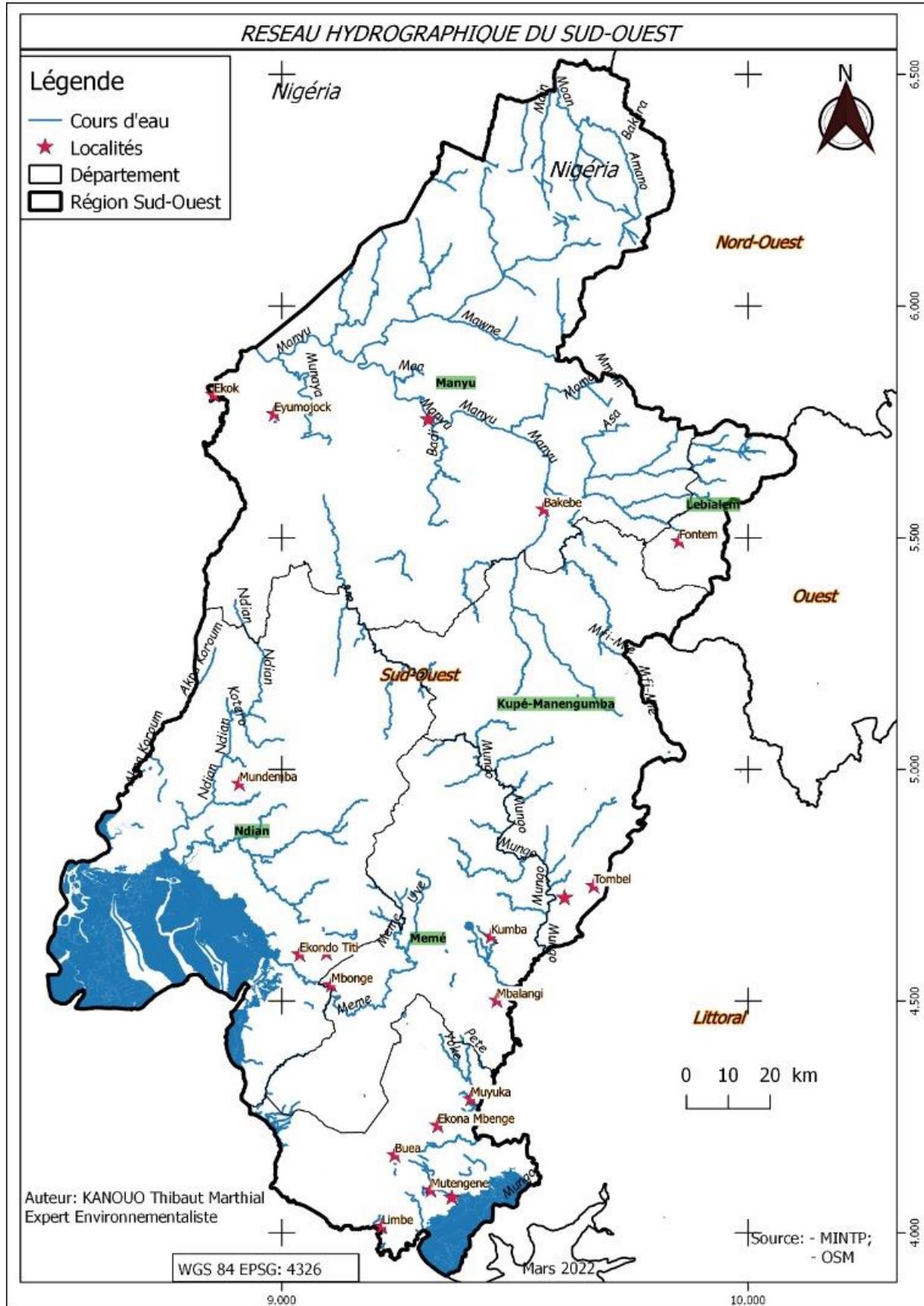


Figure 6 : Réseau hydrographique du Sud-Ouest

### 3.5.2 Milieu biologique

#### 3.5.2.1 Flore et végétation

La flore dans la zone est particulièrement caractérisée par de la mangrove qui n'est pas très diversifiée. Elle est composée principalement de Rhizophoras (palétuviers rouges) en contact régulier avec les eaux saumâtres, et d'Avicennia (palétuviers noirs). Cette mangrove, qui fonctionne, entre autres, comme zone de peuplement et de frayère pour plusieurs espèces de poissons et crustacés, est menacée par les activités de pêche et par différentes formes de pollution (impact de l'exploitation pétrolière).

Le parc national d'Ebo, la réserve faunique de Douala-Edéa, le parc naturel de Ndongoré, la réserve du mont Bakossi, le parc de Korup, et bien d'autres sont les habitats sensibles de cette zone.

#### 3.5.2.2 Faune

Les zones de forêt humide à régime pluviométrique monomodale abritent une faune diversifiée d'espèces constituée de petits animaux, de grands animaux, des oiseaux et des reptiles. Elles regorgent plusieurs espèces protégées et placées dans la liste rouge de l'IUCN et du CITES notamment le canard de Hartlaub (*Pteronotus hartlaubii*), Hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), l'éléphant (*Loxodonta africana*), les chimpanzés du Nigéria-Cameroun pangolin géant et le crocodile nain (Morgan *et al.* 2011)

#### 3.5.2.3 Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle

On retrouve dans la zone une multitude d'aires protégées : réserve de faune Douala – Edea, réserve de faune de Lac-ossa, et bien d'autres.

### 3.5.3 Milieu socio-économique et culturel

#### 3.5.3.1 Activités agricoles/agro-industrielles

En dehors de Douala et de Buéa, l'activité agricole dans la zone est dominante dans cette zone et concerne autant les cultures de rente que les cultures vivrières. La zone regorge des plantations agro-industrielles [Cameroon Development Corporation (CDC), Société des Plantations Nouvelles du Penja (SPNP), Plantation du Haut Penja (PHP), Cameroon Tea Estates (CTE)] et des exploitations familiales.

Près de 55 % de la superficie cultivable serait mise en valeur, dont 60 % pour les plantations industrielles de palmiers à huile, hévéa et bananiers.

- La partie nord du littoral est caractérisée par des andosols riches et profonds supportant de grandes plantations industrielles de bananes plantain, hévéa, thé, palmier à huile, et, par ailleurs, les cultures vivrières (tubercules, maïs, niébé) et maraîchères.
- La partie sud est caractérisée, du point de vue plantations industrielles, d'hévéa et de palmiers à huile.

Des plantations villageoises portant sur les mêmes spéculations se sont développées autour de la plupart des exploitations agro-industrielles au sein desquelles elles sont plus ou moins intégrées (SOCAPALM, CDC, HEVECAM). La zone possède de grandes potentialités agricoles en raison du climat, des sols et des moyens de communication.

La zone concentrerait 70 % des activités économiques du pays.

#### 3.5.3.2 Habitat

La zone est le siège de la plupart des industries du pays, localisées à Douala, Limbe.

Tandis que la densité de la population est très élevée dans les centres urbains avec une grande prolifération des bidonvilles et l'occupation des zones non aedificandi, l'habitat en zones rurales est regroupé en hameaux le long des voies de communication.

### 3.6 AIRES PROTEGEES DU CAMEROUN

Les aires protégées sont au cœur de la stratégie de conservation de la biodiversité au Cameroun. Le réseau des aires protégées du Cameroun est constitué de parcs nationaux, des réserves de faune, des sanctuaires de faune et de flore.

Tableau 1 : Liste des parcs nationaux du Cameroun

| N°  | Nom                                 | Région       | Superficie (ha) | Année création |
|-----|-------------------------------------|--------------|-----------------|----------------|
| 1.  | Parc National de la Benoué          | Nord         | 180 000         | 1968           |
| 2.  | Parc National de Bouba-Ndjida       | Nord         | 220 000         | 1968           |
| 3.  | Parc National de Campo-Ma'an        | Sud          | 264 064         | 2000           |
| 4.  | Parc National du Faro               | Nord         | 330 000         | 1980           |
| 5.  | Parc National de Kalamaloué         | Extrême-Nord | 4 500           | 1968           |
| 6.  | Parc National de Korup              | Sud-Ouest    | 125 900         | 1986           |
| 7.  | Parc National de Lobéké             | Est          | 217 854         | 2001           |
| 8.  | Parc National du Mbam et Djérem     | Centre       | 416 512         | 2000           |
| 9.  | Parc National de Mozogo Gokoro      | Extrême-Nord | 1 400           | 1968           |
| 10. | Parc National de Mpem et Djim       | Centre       | 97 480          | 2004           |
| 11. | Parc National de la vallée de Mbéré | Adamaoua     | 77 760          | 2004           |
| 12. | Parc National de Waza               | Extrême-Nord | 170 000         | 1968           |
| 13. | Parc National de Boumba Bek         | Est          | 238 255         | 2005           |
| 14. | Parc National de Nki                | Est          | 309 362         | 2005           |
| 15. | Parc National de Bakossi            | Sud-Ouest    | 29 320          | 2007           |
| 16. | Parc National de Takamanda          | Sud-Ouest    | 67 599          | 2008           |
| 17. | Parc National du Mont Cameroun      | Sud-Ouest    | 58 178          | 2009           |
| 18. | Parc National de Deng Deng          | Est          | 52 347          | 2010           |
| 19. | Parc National de Kimbi Fungong      | Nord-Ouest   | 101 005         | 2015           |

Tableau 2 : Liste des réserves de faune du Cameroun

| N° | Nom                                | Région     | Superficie (ha) | Année création |
|----|------------------------------------|------------|-----------------|----------------|
| 1. | Reserve de faune du Dja            | Sud et Est | 526 000         | 1987           |
| 2. | Reserve de faune de Douala-Edéa    | Littoral   | 160 000         | 1932           |
| 3. | Reserve de faune de Kimbi          | Nord-Ouest | 5 625           | 1964           |
| 4. | Reserve de faune de Lac Ossa       | Littoral   | 4 000           | 1968           |
| 5. | Reserve de faune du cratère de Mbi | Nord-Ouest | 370             | 1964           |
| 6. | Reserve de faune de Santchou       | Ouest      | 7 000           | 1967           |
| 7. | Reserve de faune de Ngoyla         | Est        | 156 672         | 2014           |

Tableau 3 : Liste des sanctuaires de faune du Cameroun

| N° | Nom                                | Région    | Superficie (ha) | Année création |
|----|------------------------------------|-----------|-----------------|----------------|
| 1. | Sanctuaire de Mbanyang-Mbo         | Sud-Ouest | 66 000          | 1996           |
| 2. | Sanctuaire de Kagwene              | Sud-Ouest | 1 522           | 2008           |
| 3. | Sanctuaire à Gorilles de Mengame   | Sud       | 27 723          | 2008           |
| 4. | Sanctuaire de faune de Tofala Hill | Sud-Ouest | 8087            | 2014           |

Le Cameroun possède un sanctuaire de flore (Kilum Ijim, sanctuaire de la flore du Mont Oku :10 km<sup>2</sup>), créée en 2004 dans la région du Nord-Ouest.

### 3.7 VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU CAMEROUN

« L'homme est un loup pour l'homme », indiquait déjà le philosophe Hobbes dans son ouvrage intitulé Léviathan. Il signifiait ainsi la nature conflictuelle des interactions humaines. Les violences basées sur le genre (VBG) s'inscrivent dans cette logique de lutte pour le pouvoir en mettant en confrontation non plus seulement les hommes entre eux, mais ceux-ci discriminés par les inégalités de sexe.

Les VBG constituent une violation grave des droits humains et une expression des inégalités sociales entre les hommes et les femmes dans le monde. Au Cameroun, la volonté politique eu égard à l'ampleur du phénomène (statistique, observation des faits, étude des cas et témoignages) et à l'intérêt de la Communauté Internationale pour les questions de santé, de droit et de dignité humaine, motivent de plus en plus d'actions pour son éradication. C'est ce qui justifie l'élaboration par le MINPROFF avec l'appui de ONU-FEMMES, de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG élaboré en 2017 pour la période 2017 - 2020<sup>14</sup>. Il s'agit d'un document de mise en œuvre de la politique sociale de l'Etat du Cameroun ; qui s'adosse sur le DSCE et les engagements pertinents de notre pays en faveur du respect et de la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles.

Ainsi, les VBG désignent tout acte perpétré contre la volonté d'un être humain sur la base de différences sexuelles. Autrement dit, les VBG telles que définies par les Nations Unies sont perçues comme : **« toute violence qui s'exerce sur une femme ou sur un homme tout simplement parce qu'elle est une femme ou parce qu'il est un homme »**. Les Violences Basées sur le Genre ciblent à la fois les hommes, les femmes, les jeunes garçons et les jeunes filles. Cependant, les femmes et les jeunes filles sont les plus visées, du fait de leur vulnérabilité. Les VBG concernent une personne sur la base de son genre ou de son sexe et inclut les actes qui infligent un préjudice ou une souffrance physique, mentale, sexuelle, la menace de tels actes, la coercition et autres privations de liberté que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

Parmi les différentes formes de violences basées sur le genre, nous pouvons citer :

- Les violences physiques (coups, blessures, bastonnades, agressions de toutes sortes, hématomes, traumatismes divers, repassage des seins...) ;
- Les violences psychologiques (injures, privations, silence, menaces, stigmatisation...) ;
- Les violences économiques (privations de revenus, de travail, de salaires, privations de moyens de subsistances telles que la pension alimentaire et la ration, salaire inégal...) ;
- Les violences sexuelles (viols, harcèlements sexuels, inceste, zoophilie, sodomie, pédophilie, attouchements, outrages à la pudeur, détournements de mineur, proxénétisme, menaces, mutilations génitales féminines (MGF) à l'instar de l'excision... ;
- Les violences culturelles (langue, religion, tribalisme, racisme...) ;
- Les violences institutionnelles et politiques (privations des droits et des libertés, discriminations, faible représentativité des femmes dans les sphères de décisions...) ;
- Les pratiques culturelles Néfastes (rites de veuvage, mariages précoces et/ou forcés).

<sup>14</sup> <http://www.minproff.cm/wp-content/uploads/2015/05/STRATEGIE-NATIONALE-CONTRE-LES-VBG-2017-2020.pdf>

Les statistiques sur les femmes et les violences basées sur le genre au Cameroun sont inquiétantes. Au Cameroun 43,2% des femmes en union sont confrontées aux violences conjugales. Ce sont 39,8% et 14,5% d'entre elles qui sont respectivement confrontées aux violences émotionnelles et sexuelles. À l'échelle nationale, 20,1% des femmes auraient été forcées lors de leur premier rapport sexuel <https://silogora.org/la-lutte-contre-les-violences-basees-sur-le-genre-au-cameroun/> - fn8. En tout, 56,4% des femmes en union ont été confrontées à au moins l'une de ces formes de violences. Les violences basées sur le genre sont en augmentation depuis le début de la crise dite anglophone : une consultation menée dans le sud-ouest montre que 85% des répondants pensent que femmes et filles font face aux violences, qu'il s'agisse de viol, d'abus sexuels, de violence conjugale, de déni de ressources ou d'opportunité, de violence psychologique, de violence physique ou de mariage précoce. Les jeunes femmes du groupe d'âge 15-35 ans seraient les plus à risque. Dans la région de l'extrême nord, de février 2018 à juin 2019, 97% de cas de VBG sont déclarés par les femmes, dont environ 12% de cas sont des violences sexuelles. Dans 84 % des cas, l'auteur des violences est le partenaire intime.

Les actions menées pour réduire à défaut d'éradiquer les VBG sont axées sur :

- **Le soutien aux victimes** : organisation d'activités de soutien psycho-social pour les victimes de violences et support ergo-thérapeutique via des activités de groupe pour les femmes et les enfants les plus exposés au risque d'exploitation.
- **La sensibilisation des populations** : sensibilisation aux violences, aux services de planification familiale, à la prévention du VIH et des maladies sexuellement transmissibles via des spots radio, la distribution de préservatifs et de kits menstruels.
- **Le renforcement des systèmes communautaires de protection de l'enfance** : renforcer les capacités des partenaires, des dirigeants locaux et des autres acteurs humanitaires sur les principes humanitaires et la prévention des abus et de l'exploitation sexuels.
- **Le renforcement des capacités des prestataires de soins de santé, des gestionnaires de cas et des autorités administratives** en matière de prise en charge des violences basées sur le genre.

### 3.8 SITUATION DE LA CRISE ALIMENTAIRE AU CAMEROUN

Des actions ont été menées pour faire face à la situation d'insécurité alimentaire relevée dans le Cadre harmonisé d'octobre 2021. A travers son programme d'alimentation scolaire, les partenaires ont distribué des repas chauds à 53 000 enfants, dont 21 451 filles. D'autres part, 4 400 ménages (22 968 personnes) ont reçu des vivres dans le Mayo- Tsanaga, le Mayo-Sava et le Logone et Chari. Une assistance alimentaire via la modalité de CASH a été apportée à 3 096 ménages (19 737 personnes). Parallèlement à la réponse humanitaire des partenaires, les autorités nationales ont poursuivi la distribution de dons aux Personnes Déplacées Internes (PDI).

Dans le cadre des activités de résilience, 1 500 petits producteurs, dont 1 200 femmes, ont été formés sur l'éducation financière, les activités génératrices de revenus (AGR) et la gestion organisationnelle sur l'ensemble des départements, excepté le Mayo- Kani. Par ailleurs 375 ménages, représentant 3 000 personnes, ont reçu des intrants pour des AGR. Ces derniers ont également été formés sur les bonnes pratiques d'élevage, l'entrepreneuriat agropastoral en milieu rural et la gestion intégrée de l'élevage et l'agriculture. Le Secteur a mis en place des commissions communales de développement économique et sociale ainsi que des commissions communales de préparation et de réponse dans les communes de Makary et de Blangoua dans le Logone et Chari.

Le mauvais état des routes et les mouvements pendulaires des Personnes Déplacées Internes (PDI) dans les zones d'assistance constituent un frein à l'assistance aux personnes dans le besoin.

Le cadre harmonisé d'octobre 2021 ressort la classification des 58 départements du Cameroun suivant le niveau d'insécurité alimentaire.

Le tableau 4 présente les statistiques sur les départements affectés par l'insécurité alimentaire, ceux qui sont sous-pression et ceux qui sont dans une situation de sécurité alimentaire pour la période courante (octobre – décembre 2021) et projetée (juin à août 2022).

**Tableau 4 : Statistiques sur les départements affectés par l'insécurité alimentaire**

| Période         | Phasage de zone (Département) |      |      |      |      |
|-----------------|-------------------------------|------|------|------|------|
|                 | Ph 1                          | Ph 2 | Ph 3 | Ph 4 | Ph 5 |
| <b>Courante</b> | 22                            | 24   | 12   | -    | -    |
| <b>Projetée</b> | 29                            | 18   | 11   | -    | -    |

**Source :** Cadre harmonisé, *Identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle* » Cameroun, Octobre 2021, [https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2021/12/CH\\_CAMEROUN\\_Octobre\\_2021\\_13-12-2021.pdf](https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2021/12/CH_CAMEROUN_Octobre_2021_13-12-2021.pdf)

**Légende : Classe de sévérité**

|             |                        |  |
|-------------|------------------------|--|
| <b>Ph 1</b> | Aucune/<br>Minimale    | Les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu.   |
| <b>Ph 2</b> | Sous pression          | Les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress.   |
| <b>Ph 3</b> | Crise                  | Les ménages ont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une consommation alimentaire insuffisante qui se traduit par une malnutrition aiguë grave ou inhabituelle ; ou</li> <li>• Sont une minorité à pouvoir satisfaire leurs besoins alimentaires minimums et, le cas échéant, ne le font qu'au prix des avoirs relatifs à leurs moyens d'existence ou en recourant à des stratégies pour faire face aux crises.</li> </ul> |
| <b>Ph 4</b> | Urgence                | Les ménages : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ont une consommation alimentaire largement insuffisante qui se traduit par une malnutrition aiguë très élevée et une mortalité excessive ; Ou</li> <li>• Parviennent à atténuer la gravité de l'insuffisance alimentaire, mais uniquement en recourant à des stratégies de subsistance d'urgence et au prix de leurs avoirs.</li> </ul>                                   |
| <b>Ph 5</b> | Catastrophe/<br>Famine | Les ménages souffrent d'un manque extrême d'accès à l'alimentation et/ou à d'autres besoins de base, et ce malgré le recours intensif à des stratégies d'adaptation. La famine, la mort, la misère et des niveaux extrêmement critiques de malnutrition aiguë sont incontestables. (Pour conclure à la phase de Famine, la zone doit se caractériser par des niveaux critiques de malnutrition aiguë et de mortalité.)           |

Le tableau 5 présente l'estimation de la population correspondante aux différentes phases de classe de sévérité alimentaire. Il y ressort que 2 313 980 personnes sont en situation d'insécurité alimentaire parmi lesquelles 162 877 en situation d'urgence alimentaire. L'on note aucun cas de situation de catastrophe ou de famine.

**Tableau 5 : Estimation de la population touchée par l'insécurité alimentaire**

| PERIODE         | Estimation de population |           |           |         |      |           |
|-----------------|--------------------------|-----------|-----------|---------|------|-----------|
|                 | Ph 1                     | Ph 2      | Ph 3      | Ph 4    | Ph 5 | Ph 3+     |
| <b>Courante</b> | 17 478 091               | 6 645 418 | 2 272 873 | 157 238 | 0    | 2 430 110 |
| <b>Projetée</b> | 17 878 588               | 6 291 162 | 2 206 250 | 177 619 | 0    | 2 383 869 |

**Source** : Cadre harmonisé, *Identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle* » Cameroun, Octobre 2021, [https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2021/12/CH\\_CAMEROUN\\_Octobre\\_2021\\_13-12-2021.pdf](https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2021/12/CH_CAMEROUN_Octobre_2021_13-12-2021.pdf)

Les tableaux 6 et 7 présente la désagrégation de la population affectée par l'insécurité alimentaire par région et respectivement pour la période courante et la période projetée.

**Tableau 6 : Estimation des populations en insécurité alimentaire pour la situation courante par région**

| Région       | Population totale | Estimation des populations pour la situation courante<br>Octobre - Décembre 2021 |                  |                  |                |          |                  | % Ph 3 + / pop<br>Totale |
|--------------|-------------------|--|------------------|------------------|----------------|----------|------------------|--------------------------|
|              |                   | Ph 1   | Ph 2             | Ph 3             | Ph 4           | Ph 5     | Ph 3 +           |                          |
| Adamaoua     | 1 403 080         | 1 130 336  | 218 771          | 53 974           |                |          | 53 974           | 4%                       |
| Centre       | 4 662 739         | 3 764 833  | 799 962          | 97 944           |                |          | 97 944           | 2%                       |
| Est          | 1 161 537         | 926 144  | 211 128          | 24 264           |                |          | 24 264           | 2%                       |
| Extrême-Nord | 4 590 316         | 2 579 686  | 1 289 077        | 721 555          |                |          | 721 555          | 16%                      |
| Littoral     | 3 778 095         | 2 793 943  | 905 878          | 78 274           |                |          | 78 274           | 2%                       |
| Nord         | 2 830 929         | 1 953 737  | 745 164          | 132 028          |                |          | 132 028          | 5%                       |
| Nord-Ouest   | 2 602 176         | 824 333  | 1 002 147        | 648 970          | 126 727        |          | 775 697          | 30%                      |
| Ouest        | 2 588 772         | 1 966 757  | 597 056          | 24 960           |                |          | 24 960           | 1%                       |
| Sud          | 955 194           | 756 054  | 192 558          | 6 583            |                |          | 6 583            | 1%                       |
| Sud-Ouest    | 1 980 777         | 909 601  | 672 473          | 362 551          | 3 615          |          | 366 166          | 18%                      |
| <b>TOTAL</b> | <b>26 553 619</b> | <b>17 605 425</b>  | <b>6 634 213</b> | <b>2 151 104</b> | <b>162 877</b> | <b>-</b> | <b>2 313 981</b> | <b>9%</b>                |

**Source** : Cadre harmonisé, *Identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle* » Cameroun, Octobre 2021, [https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2021/12/CH\\_CAMEROUN\\_Octobre\\_2021\\_13-12-2021.pdf](https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2021/12/CH_CAMEROUN_Octobre_2021_13-12-2021.pdf)

**Tableau 7 : Estimation des populations en insécurité alimentaire pour la situation projetée par région**

| Région       | Population totale | Estimation des populations pour la situation projetée<br>Juin - Aout 2022 |                  |                  |                |          |                  | % Ph 3 + /<br>pop Totale |
|--------------|-------------------|---|------------------|------------------|----------------|----------|------------------|--------------------------|
|              |                   | Ph 1  | Ph 2             | Ph 3             | Ph 4           | Ph 5     | Ph 3 +           |                          |
| Adamaoua     | 1 403 080         | 957 718   | 349 6            | 95 762           |                |          | 95 762           | 7%                       |
| Centre       | 4 662 739         | 3 976 608   | 652 061          | 34 071           |                |          | 34 071           | 1%                       |
| Est          | 1 161 537         | 971 044   | 176 108          | 14 387           |                |          | 14 387           | 1%                       |
| Extrême-Nord | 4 590 316         | 2 290 944   | 1 398 329        | 822 611          | 78 431         |          | 901 042          | 20%                      |
| Littoral     | 3 778 095         | 3 100 765   | 641 992          | 35 338           |                |          | 35 338           | 1%                       |
| Nord         | 2 830 929         | 1 758 911   | 883 372          | 188 647          |                |          | 188 647          | 7%                       |
| Nord-Ouest   | 2 602 176         | 1 002 680   | 958 248          | 559 527          | 81 721         |          | 641 248          | 25%                      |
| Ouest        | 2 588 772         | 2 151 046   | 424 068          | 13 659           |                |          | 13 659           | 1%                       |
| Sud          | 955 194           | 802 953   | 148 353          | 3 887            |                |          | 3 887            | 0%                       |
| Sud-Ouest    | 1 980 777         | 1 038 711   | 618 633          | 300 328          | 23 108         |          | 323 435          | 16%                      |
| <b>TOTAL</b> | <b>26 553 619</b> | <b>18 051 378</b>   | <b>6 250 765</b> | <b>2 068 217</b> | <b>183 259</b> | <b>-</b> | <b>2 251 476</b> | <b>8%</b>                |

**Source** : Cadre harmonisé, *Identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle* » Cameroun, Octobre 2021, [https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2021/12/CH\\_CAMEROUN\\_Octobre\\_2021\\_13-12-2021.pdf](https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2021/12/CH_CAMEROUN_Octobre_2021_13-12-2021.pdf)

Il ressort du tableau 3 que 2 313 981 personnes soit 9% de la population totale sont en situation d'insécurité alimentaire pour la période courante tandis que les projections prévoient une réduction de cette tendance à 8% de la population totale soit 2 251 476 personnes en situation d'insécurité alimentaire pour la période de juin à août 2022. Ces projections ayant été faites avant le déclenchement de la crise en Ukraine, il est possible que ces prévisions soient revues.

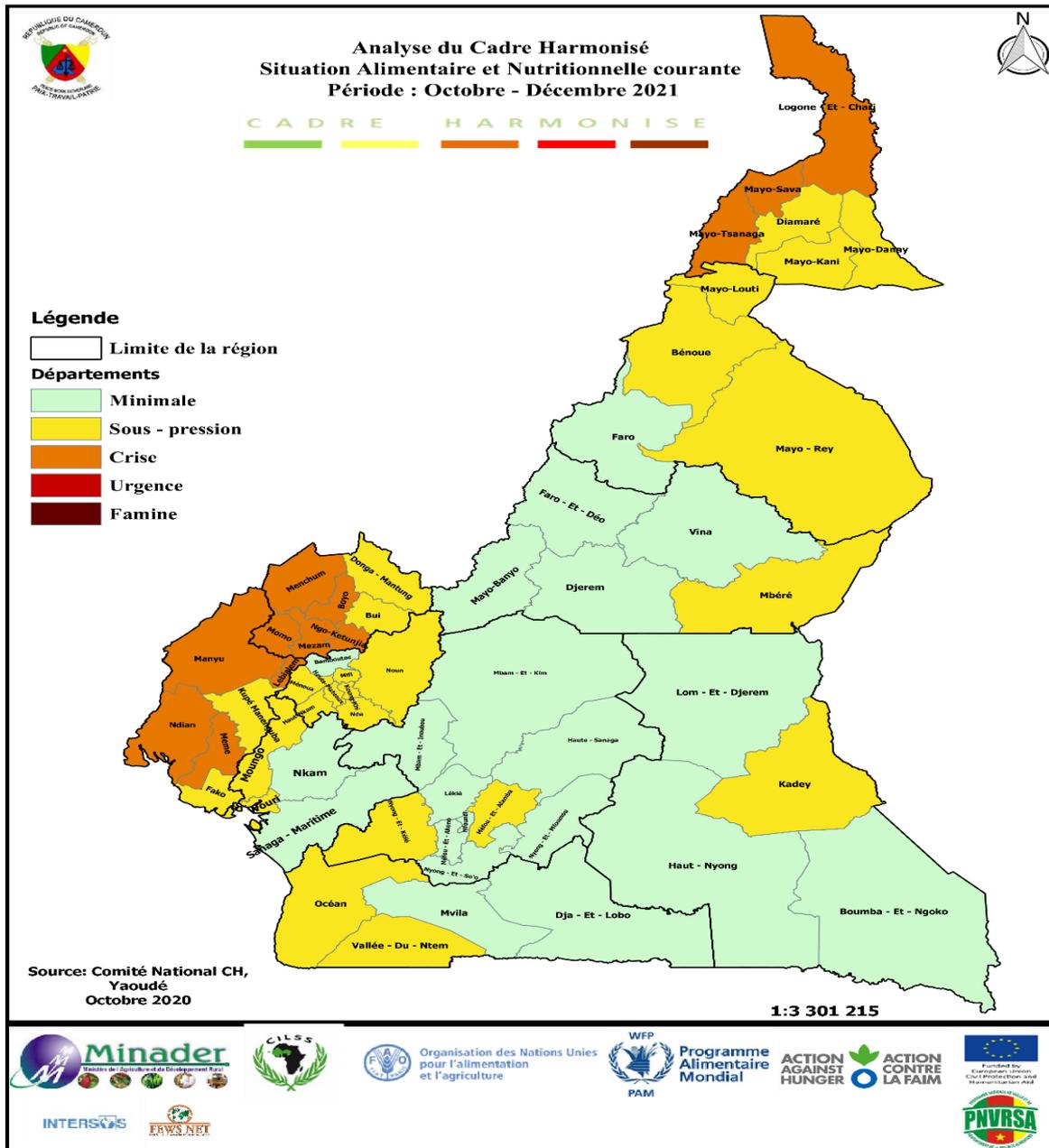


Figure 7 : Situation alimentaire et nutritionnelle courante entre octobre et décembre 2021

Source : Cadre harmonisé, « Identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle » Cameroun, Octobre 2021, [https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2021/12/CH\\_CAMEROUN\\_Octobre\\_2021\\_13-12-2021.pdf](https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2021/12/CH_CAMEROUN_Octobre_2021_13-12-2021.pdf)

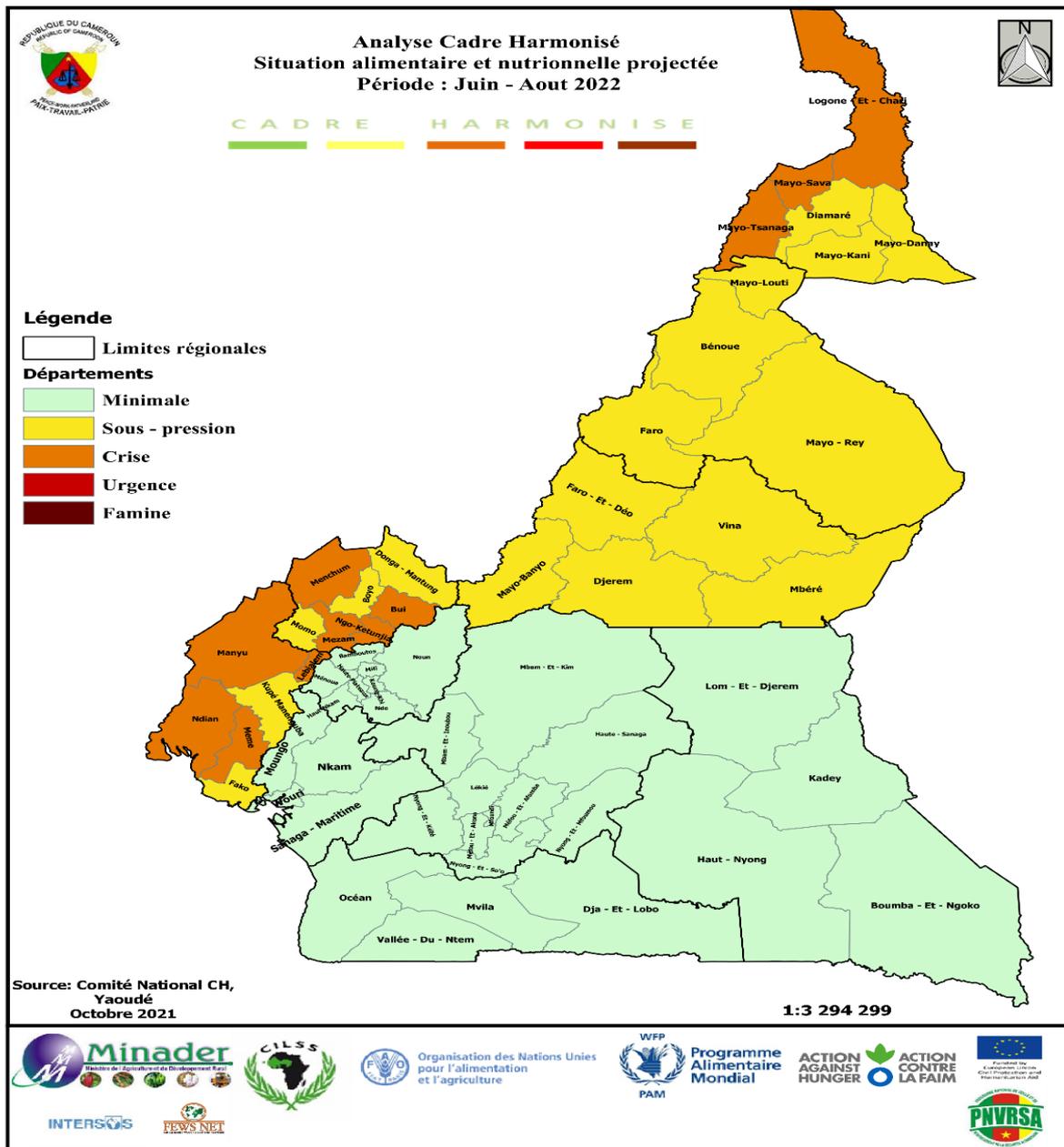


Figure 8 : Situation alimentaire et nutritionnelle projetée entre juin et août 2022

**Source :** Cadre harmonisé, *Identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle* » Cameroun, Octobre 2021, [https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2021/12/CH\\_CAMEROUN\\_Octobre\\_2021\\_13-12-2021.pdf](https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2021/12/CH_CAMEROUN_Octobre_2021_13-12-2021.pdf)

Ces statistiques risquent être influencées par la crise en Ukraine. En effet, cette crise a fait exploser les prix des denrées alimentaires dans le monde entier. Alors que plus de 161 millions de personnes dans 42 pays souffrent déjà d'une faim aiguë, cette situation aggrave des crises déjà dévastatrices en raison d'une multitude de facteurs : conséquences de la pandémie de Covid-19, impacts du changement climatique ou encore conflits locaux. Il faut d'urgence soutenir les populations exposées et transformer nos systèmes alimentaires.

Le Cameroun importe chaque année environ 900 000 tonnes de blé. Au-delà de ses répercussions immédiates sur les populations locales et sur la paix internationale, le conflit en cours en Ukraine met en péril la sécurité alimentaire de nombreuses populations à travers le monde. L'Ukraine et la Russie sont des producteurs et exportateurs majeurs de denrées alimentaires telles que le blé (environ 30 % des exportations mondiales), l'orge (environ 32%), le maïs (environ 17%) mais aussi des produits à base de tournesol comme les grains, les huiles ou les tourteaux

(plus de 50%)<sup>15</sup>. Par ailleurs, la Russie représente 15% des exportations mondiales d'engrais azotés et 17% des engrais potassés<sup>16</sup>.

Dès que la crise a éclaté, les exportations en provenance de ces deux pays ont drastiquement diminué, provoquant un **tarissement des denrées disponibles** et surtout, par effet d'anticipation, **un emballement des marchés agricoles mondiaux**. Le marché à terme sur le blé de Chicago, influent dans le secteur, a augmenté de 50 % en quelques jours<sup>17</sup>, tandis que certaines prévisions<sup>18</sup> estiment que la hausse générale des denrées alimentaires pourrait atteindre 20 %.

Alors que la crise de la Covid-19 avait déjà révélé la fragilité du système alimentaire mondial face aux chocs extérieurs, la situation en Ukraine et en Russie a aujourd'hui un impact considérable sur certains pays déjà en proie à la faim.

Pour les personnes vivant dans des pays qui dépendent des exportations de blé, et pour l'ensemble du système alimentaire mondial, cette situation est potentiellement catastrophique. Ce niveau insoutenable des prix du marché a de grandes chances d'intensifier les crises de la faim dans les pays d'Afrique parmi lesquels le Cameroun. Une augmentation des prix qui risque d'être ressentie de manière plus aiguë encore par celles et ceux qui supportent déjà le plus le poids de la faim : les femmes, les enfants et les populations vulnérables. Le PULCCA contribuera à amortir les effets négatifs induits par les différents conflits sécuritaires aussi bien internes qu'externes, au sein des communautés vulnérables.

---

<sup>15</sup> [Ukraine war puts EU food security into spotlight, agri sector told to brace for impact – EURACTIV.com](#)

<sup>16</sup> [How will Russia's invasion of Ukraine affect global food security? | IFPRI : International Food Policy Research Institute](#)

<sup>17</sup> [Wheat futures prices and the war on regulation | IATP](#)

<sup>18</sup> [U.N. agency warns Ukraine war could trigger 20% food price rise | Reuters](#)

## 4 SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Elle s'est déroulée du 14 au 23 mars 2022 dans les cinq régions d'intervention du PULCCA. Après la validation de la note de cadrage méthodologique, le Consultant s'est déployé sur le terrain assisté par ses experts associés.

### 4.1 BRIEFING DES EXPERTS ASSOCIÉS AVANT LA CONSULTATION DES ACTEURS SUR LE TERRAIN

Cette activité a permis au Consultant principal de préciser à ses experts associés la compréhension des outils de collecte de données de rappeler la démarche à adopter pour la collecte des données et d'apporter toute autre information ou éclairage sollicités par les experts associés.

### 4.2 DESCENTES DE TERRAIN

Sur la base des outils de collecte préparés par le Consultant et validés par l'équipe de préparation du PULCCA, l'équipe du Consultant se déploiera auprès des acteurs identifiés pour la collecte des données. Il s'agira de réaliser les entretiens avec les acteurs institutionnels, les autorités administratives et communales, les responsables des projets similaires et les focus groups dans les localités abritant les communautés vulnérables. Deux sous-équipes seront constituées à cette effet. Une sous-équipe constituée du Consultant principal et d'un expert associé pour la couverture des régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua et de l'Est ; une autre sous-équipe pour la couverture des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Cependant, la collecte des données dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest s'est déroulée au niveau régional compte tenu de la situation socio-politiques qui y prévaut. Le tableau 8 donne les précisions sur les acteurs rencontrés dans les différentes régions.

Tableau 8 : Acteurs rencontrés dans chaque région

| Région         | Institution                  | Acteurs consultés  | Ville / Localité | Date         |
|----------------|------------------------------|--|------------------|--------------|
| Yaoundé        | PAM                          | - Program Policy Officer<br>- VAM Officer                      | Yaoundé          | 22 mars 2022 |
|                | FAO                          | - Program Officer<br>- Chargé des opérations                   |                  |              |
| Extrême-Nord   | DR MINEPIA                   | Chef service de la statistique                                 | Maroua           | 21 mars 2022 |
|                | DR MINEPAT                   | Délégué Régional   |                  | 21 mars 2022 |
|                | DR MINEPDED                  | Chef service de la conservation                                |                  | 21 mars 2022 |
|                | Commune de Koza              | A1 maire de Koza, communauté de Koza et sous-préfet de Koza    | Koza             | 17 mars 2022 |
|                | Commune de Pétté             | A1 maire de Pétté, communauté de Pétté et sous-préfet de Pétté | Pétté            | 22 mars 2022 |
|                | Commune de Tokombéré         | Communauté de Tokombéré  | Tokombéré        | 15 mars 2022 |
| Adamaoua       | DR MINAS                     | Chef de brigade  | Ngaoundéré       | 21 mars 2022 |
|                | DR MINEPAT                   | Cadre d'appui  |                  |              |
|                | DR MINEPDED                  | Chef service   |                  |              |
|                | Commune de Ngaoundal         | CCD Commune de Ngaoundal                                       | Nyambaka         | 22 mars 2022 |
|                |                              | Communauté de Nyambaka   | Nyambaka         |              |
| Commune de Dir | CCD de Dir                   | Dir  | 23 mars 2022     |              |
|                | Communauté de Beyala et Kofa | Beyala et Kofa   |                  |              |
| Est            | DR MINEPAT                   | Chef Service de la Planification                               | Bertoua          | 15 Mars 2022 |
|                | DR ADER                      | Délégué Régional   |                  |              |
|                | DR EPIA                      | Cadre d'appui  |                  |              |
|                | DR AS                        | - Chef SSPDA<br>- 2 cadres d'appui                             |                  |              |
|                |                              | DR MINEPDED  |                  |              |

| Région                  | Institution                | Acteurs consultés  | Ville / Localité                 | Date         |
|-------------------------|----------------------------|--|----------------------------------|--------------|
|                         | Commune Batouri            | Secrétaire Général   | Batouri                          | 18 Mars 2022 |
|                         |                            | Communauté de Bakombo  | Bakombo                          | 19 Mars 2022 |
|                         | Commune de Garoua Boulai   | Communauté de Sabal  | Sabal                            | 21 Mars 2022 |
|                         | Commune de Mbang           | - Sous-Préfet<br>- Secrétaire Général<br>- Cadre Communal de Développement | Mbang                            | 15 mars 2022 |
|                         |                            |  | Communauté Baka de Kolbong       |              |
|                         |                            |  | Communauté Baka de Komlio (Akom) | Komlio       |
|                         | Communauté Baka de Bamenda | Bamenda  |                                  |              |
|                         | Commune de Yokadouma       | Cadre communal de développement  | Yokadouma                        | 21 mars 2022 |
|                         |                            |  | Communauté Baka de Mintom        | Mintom       |
|                         |                            | Communauté Baka de Modoumo   | Modoumo                          | 22 mars 2022 |
| Communauté Baka de Cana |                            |  | Cana                             |              |
| Nord-Ouest              | DR MINEPAT                 | Regional Delegate  | Bamenda                          | 16 mars 2022 |
|                         | DR MINAS                   | Chief of Bureau  |                                  |              |
|                         | DR MINEPDED                | Chief of service for Information, Sensitization and Documentation          |                                  |              |
|                         | DR EPIA                    | Cadre  |                                  |              |
|                         | DR ADER                    | Regional chief of Agricultural Development                                 |                                  |              |
|                         | MBOSCUDA                   | Regional Cordinator  |                                  |              |
|                         | IMC                        | Nutrition Social worker  |                                  |              |
| Sud-Ouest               | DR ADER                    | Chief of agric development   | Buéa                             | 18 mars 2022 |
|                         | DR EPIA                    | Chief of pastoral Development and ranches                                  |                                  |              |
|                         | DR MINEPAT                 | Chief of service for information   |                                  |              |
|                         | DR MINAS                   | Cadre DR   |                                  |              |
|                         | DR MINEPDED                | Chief of service for sustainable Development                               |                                  |              |
|                         | RESPECT CAMEROON           | Protection Monitor   | 19 mars 2022                     |              |
|                         | DRC                        | Nutrition Team Leader  |                                  | Limbé        |

Le choix des localités pour les consultations avec les populations a été motivé principalement la situation sécuritaire (dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest par exemple, les consultations avec les populations n'ont pas eu lieu à cause de cette raison) qui prévaut dans certaines régions. Toutefois les localités choisies sont reconnues comme foyer d'insécurité alimentaire au regard des informations exploitées dans la ressource documentaire et au regard du fait qu'elles abritent les déplacés internes et les réfugiés et les déplacés internes.

La liste des personnes rencontrées figure en annexe 4 du présent rapport.



Photo 3 : Quelques images des consultations publiques dans les localités de Kofa et de Beyala (Commune de Dir) - Adamaoua



Photo 4 : Entretien avec les populations de Koza (à gauche) et le Maire de Koza (à droite) – Extrême-Nord



Photo 5 : Quelques images des entretiens dans la localité de Bakombo (Est)

### 4.3 RESULTATS DES CONSULTATIONS DES ACTEURS SUR LE TERRAIN

Les résultats des consultations des acteurs sur le terrain présentent la synthèse des préoccupations, risques et impacts recueillis auprès de ces parties prenantes.

#### 4.3.1 Consultations des autorités administratives et communales

Les échanges avec ces acteurs ont relevé que, le projet est une aubaine pour les populations dans la mesure où, celles-ci font face à une pression sans cesse grandissante sur les ressources naturelles suite à l'afflux des réfugiés et des déplacés internes dans la zone d'intervention du projet.

Les impacts positifs recensés auprès de ces acteurs ainsi que les mesures de bonifications proposées sont présentés dans le tableau 9 ci-dessous.

**Tableau 9 : Impacts positifs et mesures de bonification formulées par les autorités administratives et communales**

| Impacts positifs potentiels  | Mesures de bonification proposés  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de l'insécurité</li> <li>- Amélioration du taux de scolarisation</li> <li>- Amélioration de la sécurité alimentaire</li> <li>- Réduction relative du taux de chômage</li> <li>- Amélioration du pouvoir d'achat</li> <li>- Amélioration des pratiques des activités agropastorales</li> <li>- Autonomisation des bénéficiaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication significative des jeunes dans les activités communautaires en HIMO</li> <li>- Implication significative des autorités administratives et communales dans le suivi de la mise en œuvre du projet</li> </ul> |

Les impacts négatifs recensés auprès de ces acteurs ainsi que les mesures d'atténuation proposées sont présentés dans le tableau 10 ci-dessous.

**Tableau 10 : Risques, impacts négatifs et mesures d'atténuation formulées par les autorités administratives et communales**

| Risques et impacts négatifs potentiels   | Mesures d'atténuation  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'esprit attentiste chez les bénéficiaires</li> <li>- Mauvaise utilisation des ressources par les bénéficiaires</li> <li>- Conflits agropastoraux</li> <li>- Frustration des non-bénéficiaires du projet</li> <li>- Non prise en compte des populations locales dans la mise en œuvre du projet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur les objectifs du projet</li> <li>- Développement des activités limitant le risque de conflits agropastoraux (limitation des zones de pâturage et des fronts agricoles...)</li> <li>- Sensibilisation des populations sur les critères de ciblage des bénéficiaires</li> <li>- Implication des populations locales dans le projet</li> </ul> |

Les principales attentes sont la mise en œuvre effective de toutes activités pensées par le projet. La principale crainte serait la non-objectivité dans le ciblage des bénéficiaires et la non-implication des populations, des autorités administratives et communales. La principale recommandation de ces acteurs est de les impliquer de bout en bout dans la mise en œuvre du projet.

#### 4.3.2 Consultations des sectoriels

Tout comme les autorités administratives et communales, les échanges avec les sectoriels ressortent que, le PULCCA est une aubaine pour les populations dans la mesure où, celles-ci font face à une pression sans cesse grandissante sur les ressources naturelles suite à l'afflux des réfugiés et des déplacés internes dans la zone d'intervention du projet, couplée à la baisse des rendements agricoles liée aux changements climatiques.

Les impacts positifs recensés auprès de ces acteurs ainsi que les mesures de bonifications proposées sont présentés dans le tableau 8 ci-dessous.

**Tableau 11 : Impacts positifs et mesures de bonification formulées par les sectoriels**

| <b>Impacts positifs potentiels</b>   | <b>Mesures de bonification proposés</b>  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> <li>- Amélioration du taux de scolarisation</li> <li>- Amélioration de la sécurité alimentaire</li> <li>- Augmentation de production locale</li> <li>- Réduction relative du taux de chômage</li> <li>- Réduction de l'insécurité</li> <li>- Amélioration des pratiques des activités agropastorales</li> <li>- Autonomisation des bénéficiaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un comité de pilotage locale du projet dans chaque Région</li> <li>- Implication significative de toutes les couches vulnérables dans les activités communautaires en HIMO</li> <li>- Utilisation des intrants agropastoraux pris localement</li> <li>- Implication des sectoriels dans le suivi de la mise en œuvre du projet</li> </ul> |

Les impacts négatifs recensés auprès de ces acteurs ainsi que les mesures d'atténuation proposées sont présentés dans le tableau 12 ci-dessous.

**Tableau 12 : Risques, impacts négatifs et mesures de d'atténuation formulées par les sectoriels**

| <b>Risques et impacts négatifs potentiels</b>   | <b>Mesures d'atténuation</b>   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'esprit attentiste vis-à-vis des bénéficiaires</li> <li>- Mauvaise utilisation des ressources par les bénéficiaires</li> <li>- Mauvaise identification des critères de vulnérabilité</li> <li>- Conflits agropastoraux</li> <li>- Non prise en compte des populations locales dans la mise en œuvre du projet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur les objectifs du projet</li> <li>- Développement des activités limitant le risque de conflits agropastoraux (limitation des zones de pâturage et des fronts agricoles...)</li> <li>- Impliquer les sectoriels en particulier ceux du MINAS dans l'élaboration des critères de vulnérabilité et l'identification des bénéficiaires</li> <li>- Sensibilisation les populations sur les critères de ciblage des bénéficiaires</li> <li>- Implication effective des populations locales dans le projet</li> </ul> |

Les principales attentes sont entre autres :

- L'implication effective des populations locales dans le projet ;
- La prise en compte des spécificités socio-culturelles des zones d'intervention du projet ;
- L'implication des sectoriels de l'Etat existant dans chaque localité et particulièrement le MINAS dans l'élaboration et l'identification des critères de vulnérabilités ;
- L'utilisation des intrants agropastoraux pour un impact certain du projet sur les activités agropastorales ;
- La facilitation du processus d'établissement des actes de naissance aux populations.

Les principales préoccupations sont :

- Appui à la stabilisation des prix des intrants agropastoraux au niveau local ;
- L'identification objective des bénéficiaires suivant des critères bien définis ;
- La prise en compte des avis des sectoriels dans la mise œuvre du projet.

La principale crainte est que toutes les activités prévues dans les différentes composantes du projet ne soient pas menées. La principale recommandation de ces acteurs de veiller à l'implication active et effective de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet et de mettre en place des comités de pilotage locale du projet dans chaque zone.

### 4.3.3 Consultations des populations

Les communautés rencontrées disposent chacune à leur tête un chef traditionnel de 3ème degré accompagné de ses notables. Il existe entre autres des Comité de Développement, des Comités de concertation et des Comités de gestion (pour assurer la pérennisation des infrastructures).

La crise alimentaire se manifeste dans ces localités par le développement de l'insécurité dans le village (plusieurs cas de vol enregistrés), la recrudescence des maladies hydriques, la malnutrition, la sous-alimentation et parfois la mortalité des enfants de 0 à 05 ans. Les principales causes de ces crises sont entre autres : la baisse des rendements liés aux changements climatiques couplée à l'afflux des réfugiés et déplacés internes dans ces localités, le manque de moyen financier, enclavement des zones de productions, la faible connaissance des techniques d'irrigation, l'insuffisance des points d'eau, la faible connaissance des techniques de transformation et de conservation des produits, le faible encadrement des producteurs, le faible accès aux semences de contre-saison, la méconnaissance de l'existence des semences améliorées.

Les impacts positifs recensés auprès des populations ainsi que les mesures de bonification proposées sont présentés dans le tableau 13 ci-dessous.

**Tableau 13 : Impacts positifs recensés auprès des populations et mesures de bonification proposées**

| <b>Impacts positifs potentiels</b>  | <b>Mesures de bonification proposés</b>  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des conditions de vie</li> <li>- Amélioration du taux de scolarisation</li> <li>- Amélioration de la sécurité alimentaire</li> <li>- Capacitation des producteurs sur les bonnes pratiques culturelles</li> <li>- Augmentation de production locale</li> <li>- Réduction relative du taux de chômage</li> <li>- Réduction de l'insécurité</li> <li>- Réduction des conflits</li> <li>- Autonomisation des bénéficiaires</li> <li>- Extension des espaces de cultures</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication effective des populations locales</li> <li>- Implication significative de toutes les couches vulnérables dans les activités communautaires en HIMO</li> <li>- Utilisation des intrants agropastoraux pris localement</li> </ul> |

Les impacts négatifs recensés auprès des populations ainsi que les mesures d'atténuation proposées sont présentés dans le tableau 14 ci-dessous.

**Tableau 14 : Risques et impacts négatifs recensés auprès des populations et mesures d'atténuation proposées**

| <b>Impacts négatifs potentiels</b>   | <b>Mesures d'atténuation</b>   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'esprit attentiste vis-à-vis des bénéficiaires</li> <li>- Mauvaise utilisation des ressources par les bénéficiaires</li> <li>- Conflits agropastoraux</li> <li>- Non prise en compte des populations locales dans la mise en œuvre du projet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur les objectifs du projet</li> <li>- Développement des activités limitant le risque de conflits agropastoraux (limitation des zones de pâturage et des fronts agricoles...)</li> <li>- Sensibilisation les populations sur les critères de ciblage des bénéficiaires</li> <li>- Implication effective des populations locales dans le projet</li> </ul> |

Pour les communautés, la principale disposition qui peut être prise pour garantir leur participation est la prise en compte de leurs aspirations dans la mise en œuvre des activités du projet. Ceci pour assurer leur adhésion des communautés au projet. Ces communautés ont également insisté sur le fait que, les intrants agropastoraux, le matériel et équipement qui seront utilisés dans le cadre du projet soient pris au niveau local pour éviter les pertes et pour également contribuer au développement de l'économie local.

Les principales attentes des communautés sont :

- L'appui en intrants et équipements agropastoraux (semences, bétail, tricycle...);

- Transfert monétaire ;
- L'aide alimentaire ;
- La réalisation d'infrastructure socio-économiques ;
- L'accompagnement dans l'établissement des actes de naissances et des CNI ;
- Extension du réseau électrique ;
- L'accompagnement dans la mise en place des GICs et Coopératives.

Les principales préoccupations sont les suivants :

- L'absence de marché pour l'écoulement des produits
- Le mauvais état des pistes agricoles
- La non délimitation des espaces de agropastoraux
- L'insuffisance de point d'eau ;
- L'insuffisance des salles de classe et d'enseignants dans les écoles existantes.

La crainte principale est la non prise en compte des aspirations des communautés dans la mise en œuvre des activités du projet. La principale recommandation est la prise en compte effective des aspirations des communautés dans la mise en œuvre des activités du projet.

#### 4.3.4 Consultations des ONG / Associations

Dans le cadre des consultations avec les ONG / associations, Danish Refugee Council (DRC), RESPECT CAMEROON (Refugee Education and Sponsorship Program for Enhancing Communities Together), MBOSCUA (Mbororo Social and Cultural Development Association) et International Medicals Corps (IMC) ont été consultés.

Selon les responsables rencontrés, la PULCCA est très important et opportun car il touche à des questions cruciales pour la population comme le changement climatique, la sécurité alimentaire et l'augmentation de la résilience par rapport au changement climatique.

Les échanges avec les ONG/Associations ont permis d'identifier les impacts ci-dessous récapitulés dans le tableau 15.

**Tableau 15 : Impacts recensés auprès des ONG/Associations**

| Impacts positifs  | Impacts négatif      |
|---|----------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des ressources naturelles pour les générations futures.</li> <li>- Augmentation de la productivité des agriculteurs et éleveurs</li> <li>- Atténuation des impacts négatifs du changement climatique ;</li> </ul> | Risque de VBG/EAS/HS |

Les craintes et attentes formulées par ces acteurs sont présentées dans le tableau 16 ci-dessous.

**Tableau 16 : Craintes et attentes formulées par les ONG/Associations**

| Craintes   | Attentes   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'insécurité dans la région pourrait entraver la bonne initiative du projet de ne pas atteindre les bons bénéficiaires à la base.</li> <li>- Corruption et détournement des fonds ;</li> <li>- L'insécurité dans la région peut être un obstacle à la bonne mise en œuvre du projet.</li> <li>- Goulots d'étranglement administratif</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet doit travailler avec les bonnes parties prenantes, en particulier les acteurs gouvernementaux, afin de s'assurer que la paix et la sécurité règnent pour que le projet soit efficacement mis en œuvre.</li> <li>- Le projet doit travailler en étroite collaboration avec les bonnes parties prenantes comme le MINEPIA et le MINADER.</li> </ul> |

Quelques recommandations pour la bonne mise en œuvre du projet ;

- Des études de faisabilité sérieuses doivent être menées pour identifier les questions clés à traiter.
- Impliquer les bonnes parties prenantes qui ont des liens avec les bénéficiaires.

- Les capacités des parties prenantes doivent être renforcées
- Placer la population locale au centre du projet
- Faire appel aux chefs traditionnels et religieux
- Renforcer les capacités des parties prenantes
- Organiser régulièrement des formations de renforcement des capacités pour les producteurs locaux sur le changement climatique et les mesures d'atténuation.
- Il faut impliquer les bonnes parties prenantes qui ont des liens avec les bénéficiaires.
- Les capacités des parties prenantes doivent être renforcées.

### **1.1.5 Consultations des partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO)**

La rencontre avec le PAM et la FAO s'est tenue à Yaoundé le 22 mars 2022. Au cours des échanges avec ces acteurs l'on a pu comprendre le choix de ces deux agences pour la mise en œuvre du PULCCA compte tenu de leur solide expérience dans la mise en œuvre des projets similaires. Les échanges ont également permis de constater des similitudes dans les sauvegardes E&S de ces institutions avec celles de la BM. En effet les activités réalisées par ces institutions font également l'objet d'un screening environnemental et social aboutissant soit à l'élaboration d'un PGES pour les projets à risques et impacts mineur et moyen, soit à une EIES pour les projets à risques et impacts majeurs.

Compte tenu du contexte sécuritaire qui prévaut dans la zone d'intervention du projet, il ressort des échanges que les interventions du PAM et la FAO s'appuient sur un dispositif de sécurité des Nations Unies qui prévoit notamment que les descentes sur le terrain sont faites en s'assurant préalablement des garanties de sécurité du GoC, du point focal sécurité de l'agence, et des autres parties prenantes potentielles. Ces agences disposent donc des procédures de sécurité (plan de contingence) qui leur permettent d'intervenir en toute sécurité dans les régions en crise. L'exploitation de ce dispositif dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PULCCA contribuera sans doute à une bonne implémentation du projet.

Les détails des consultations des acteurs sur terrain figurent en annexe 3 du présent rapport.

## 5 CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL

Cette partie présente le cadre politique, légal et institutionnel qui régit la présente étude. Une analyse est faite successivement sur les instruments politiques, légaux et institutionnels en rapport avec le projet et cette étude.

### 5.1 INSTRUMENTS POLITIQUES

Deux catégories d'instruments politiques sont distinguées dans les analyses qui suivent. Il s'agit de :

- i. Les politiques et stratégies transversales ;
- ii. Les politiques et stratégies sectorielles.

#### 5.1.1 Politiques et stratégies transversales

##### 5.1.1.1 Objectifs de développement durable

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD ou Agenda 2030) ont été adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils constituent un plan d'action pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité, nécessitant la mise en oeuvre de partenariats multi-acteurs. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030.

Universels, inclusifs et interconnectés, ces objectifs appellent à l'action de tous et instaurent un langage commun universel. Les ODD constituent un cadre de référence pour agir, un outil de sensibilisation sur la responsabilité de l'entreprise, une source d'opportunités économiques et un levier de collaboration multi-acteurs.

Ces 17 objectifs s'accompagnent de 169 cibles liées entre elles, s'adressant à tous types d'acteurs et précisant leurs contenus. L'ODD N°2 vise à **éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable** : cet objectif répond à un besoin humain fondamental, l'accès à une alimentation nutritive et saine, et les moyens de le garantir durablement pour tous. On ne peut remédier à la faim en augmentant uniquement la production alimentaire. Un bon fonctionnement des marchés, un accroissement des revenus des petits exploitants agricoles, l'égalité d'accès à la technologie et aux terres, des investissements supplémentaires, tous ces facteurs jouent un rôle dans la création d'un secteur agricole dynamique et productif qui renforce la sécurité alimentaire. **Le PULCCA cadre parfaitement avec l'atteinte de cet objectif.**

Au regard de ces objectifs et des activités projetées dans le cadre du PULCCA, il ressort que le projet s'inscrit en droite ligne avec les ODD et sa mise en oeuvre projet contribuera sans doute à l'atteinte des ODD au niveau national conformément au document de contextualisation <sup>19</sup>y relatif.

##### 5.1.1.2 Cameroun Vision 2035

Pour son développement économique et social, le Cameroun s'est doté en 2009 d'une Vision de développement à long terme, qui ambitionne de faire du Cameroun « **un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035** ».

L'émergence du Cameroun se traduira par l'autosuffisance alimentaire et même la souveraineté alimentaire. Cette autosuffisance et souveraineté alimentaire sont elle aussi liées entre autres à la capacité de l'Etat anticiper et à faire aux effets des chocs climatiques qui constituent des facteurs limitant pour la productivité agricole.

<sup>19</sup> Le Gouvernement du Cameroun, à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), avec l'appui du Système des Nations Unies, conduit depuis fin 2015 le processus de contextualisation des ODD au Cameroun. Ce processus s'est fait de manière participative en incluant tous les acteurs au développement nationaux et internationaux (administrations publiques centrales et décentralisées, partenaires techniques et financiers, agences des Nations Unies, Société civile, secteur privé, collectivités territoriales décentralisées, jeunesses) et les populations à la base.

Dans cette optique, le PULCCA s'inscrit en droite ligne avec la vision 2035 au regard de son objectif de développement et des activités projetées dans les composantes 1, 2 et 3.

### **5.1.1.3 Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)**

La Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 s'appuie sur les leçons de la mise en oeuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035. Dans son paragraphe 563, il y est précisé que « Bien que le Cameroun contribue très faiblement à l'émission des gaz à effet de serre, les effets des changements climatiques y sont perceptibles. Certaines études de la Banque Mondiale sur le Cameroun ont notamment mis en exergue les liens entre le dérèglement climatique, les inondations, l'assèchement des points d'eaux et la perturbation des calendriers agricoles dans plusieurs régions. » Ces conséquences se traduisent notamment par la baisse de la productivité agricole et pastorale, l'accroissement des pertes post-récoltes et des coûts de main-d'œuvre, les catastrophes naturelles, la survenance des situations d'insécurité alimentaire. Ces situations ont parfois pour conséquence un accroissement des dépenses publiques et parfois des importations pour compenser la perte de production.

L'agriculture représente une composante majeure dans la transformation structurelle de l'économie camerounaise. En effet, l'augmentation de la productivité du secteur agricole devra impacter positivement les filières industrielles notamment l'agro-industrie. De plus, cela contribuera non seulement à l'amélioration de la sécurité alimentaire mais aussi à générer des revenus et des emplois supplémentaires dans l'économie. Le PULCCA s'inscrit parfaitement dans cette vision.

## **5.1.2 Politiques et stratégies sectorielles**

Les politiques et stratégies sectorielles se rapportant à l'étude regroupent la Stratégie de Développement du Secteur Rural / Plan National d'Investissement Agricole SDSR/PNIA (2020 – 2030), la Stratégie 2020 du sous-secteur élevage, pêches et industries animales, le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques.

### **5.1.2.1 Stratégie de Développement du Secteur Rural / Plan National d'Investissement Agricole SDSR/PNIA (2020 – 2030)**

La SDSR/PNIA 2020 – 2030 intègre les priorités identifiées dans le Plan d'Investissement Agricole Intelligent du Cameroun (CSAIP, 2020) dans la planification agricole nationale en vue d'une production agricole durable. L'objectif global de la SDSR/PNIA à l'horizon 2030 est de : « Soutenir une croissance durable du Secteur Rural pour contribuer à la richesse nationale et améliorer les conditions de vie des populations ». Ces objectifs structures quatre axes stratégiques issus des objectifs spécifiques.

1. Accroissement durable des productions des filières végétales, forestières, animales et halieutiques ;
2. Amélioration de l'environnement infrastructurel, collectif et de l'accès aux facteurs de productions ;
3. Renforcement de la résilience des systèmes de production, de la gestion durable des ressources naturelles, et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables face aux changement climatiques ;
4. Amélioration de la gouvernance et du capital humain dans le secteur.

Un rapprochement des objectifs et axes stratégiques de la SDSR/PNIA avec le PULCCA permet de constater que le projet s'inscrit parfaitement dans la logique de la stratégie.

### 5.1.2.2 **Stratégie 2020 du sous-secteur élevage, pêches et industries animales**

Conformément à la stratégie, les principaux défis à relever dans le sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales sont :

- La sécurité et l'autosuffisance alimentaire ;
- L'accroissement des revenus des acteurs du milieu rural et la création des emplois décents ;
- La gestion durable des ressources naturelles.

### 5.1.2.3 **Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE)**

L'objectif du PNGE élaboré en 1996 et révisé en 2009 est d'améliorer les conditions du cadre socio-économique dans l'optique d'influencer positivement la gestion de l'environnement.

Les interventions du PULCCA principalement celles de la composante 2 « renforcement des capacités de production des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle » sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette présente étude intervient au niveau stratégique. Dans ce contexte, le PNGE encadre l'étude afin de s'assurer de la protection efficace de l'Environnement pendant la mise en œuvre du PULCCA.

### 5.1.2.4 **Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC)**

Le gouvernement du Cameroun a élaboré, en suivant une démarche participative et conformément aux orientations internationales, le premier Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) du pays. Le processus d'élaboration de la stratégie s'est déroulé d'octobre 2012 à mai 2015. Il a été réalisé pour permettre au peuple camerounais de faire face à cet important challenge, alors que son bien-être économique et social est grandement tributaire de la viabilité des principaux secteurs de développement. Plusieurs projets ont été identifiés dans ce document parmi lesquels le projet de « *développement d'une agriculture intégrée et résiliente face aux effets des changements climatiques* ». Il y est également précisé que « *Les impacts socio-économiques des facteurs climatiques sur l'agriculture sont entre autres la baisse des rendements agricoles à l'origine de l'insécurité alimentaire, de l'exacerbation des conflits fonciers, de l'exode rural, de l'accentuation de la pauvreté en milieu rural.* ».

Au regard de l'ODP et des activités projetées dans le cadre de la mise en œuvre du PULCCA, il ressort que le PNACC et le PULCCA poursuivre la même vision.

### 5.1.2.5 **Plan d'investissement agricole climato-résilient**

Dans ce contexte marqué sans cesse par une influence grandissante des changements climatiques sur les moyens de subsistances, le GoC et la BM, avec le soutien financier de l'initiative Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) et l'Agence Française de Développement (AFD), ont travaillé conjointement pour identifier et prioriser avec les parties prenantes du secteur agricole des investissements prioritaires pour une Agriculture Intelligente face au Climat (AIC). Ce premier Plan National de Développement Agricole Intelligent face au Climat (PNIAIC) a été exploité pour informer la préparation du SDSR/PNIA 2020-2030. L'AIC vise à promouvoir des synergies entre trois piliers :

- (i) L'amélioration de la productivité agricole, des revenus et de la sécurité alimentaire ;
- (ii) L'adaptation et le renforcement de la résilience face aux impacts des CC ;
- (iii) L'atténuation ('mitigation' en anglais) des effets du CC par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'AIC est un moyen d'identifier des systèmes innovants de productions durables, des institutions et politiques adaptées pour répondre aux défis du CC, tout en considérant les dimensions socio-économiques et environnementales. Le PULCCA de par ses activités contribuera à cette vision.

## 5.2 CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique régissant le présent CGES comprend : les instruments juridiques internationaux ratifiés par le Cameroun, le cadre juridique national ainsi que les normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale.

### 5.2.1 Instruments juridiques internationaux ratifiés par le Cameroun

Les instruments juridiques pertinents ratifiés par le Cameroun sont déroulés ci-après :

- La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques. Cette convention encadre l'étude dans l'optique de s'assurer que le PULCCA prendra des mesures nécessaires pour que les activités qui seront développées dans le cadre de la mise en œuvre du projet ne portent pas atteinte au climat ;
- La Convention de Rio sur la Biodiversité signée le 5 juin 1992 à Rio et ratifiée par le Cameroun en octobre 1994. Cette Convention encadre cette étude pour s'assurer que le PULCCA ne portera pas atteinte à la biodiversité/Valeur Universelle Exceptionnelle ;
- La Convention relative aux zones humides d'importance internationale, adoptée à RAMSAR le 02 février 1971. Elle encadre l'étude dans le sens que les zones humides devraient être préservées ainsi que la biodiversité qui s'y trouve. Le PULCCA devrait donc prendre des mesures pour s'assurer de cela pendant la réalisation de ses activités ;
- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (convention CITES) ou convention de Washington, signée le 03 mars 1973 et ratifiée par le Cameroun en juin 1981. Elle a pour objectif de veiller à ce que le commerce international des espèces de flore et de la faune ne mette pas en danger leur survie et accorde divers degrés de protection à plus de 33 000 espèces de plantes et d'animaux. Le PULCCA ne devrait pas empiéter sur cet objectif pendant la réalisation de ses activités de terrain notamment à proximité de certaines zones sensibles (Aires protégées) ; dans cette logique, cette Convention régit le présent CGES.
- Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Ratifiée par le Cameroun en 1982. Ses objectifs sont essentiellement d'identifier, de protéger et de présenter au public ces biens exceptionnels<sup>20</sup>. Elle prescrit entre autres la protection du patrimoine archéologique, culturel matériel et immatériel. Elle met également en place un cadre d'échange d'informations pertinentes sur ces sites et tente d'harmoniser leurs systèmes de gestion<sup>21</sup>. Cette convention régit la présente étude afin que dans le cadre de la mise en œuvre du PULCCA, les sites du patrimoine naturel soient identifiés, protégés, conservés, préservés et transmis aux générations futures situés.
- Convention N°138 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Cette convention vise dans son ensemble l'interdiction du travail des enfants. Elle encadre cette étude dans la mesure où, dans le cadre du PULCCA, elle permettra de dissuader toute entreprise y compris les sous-traitants à l'utilisation d'une main d'œuvre constituée d'enfants.
- La Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices de faune sauvage<sup>22</sup>. La convention de Bonn a pour objectif la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage à l'échelle Mondiale. La conservation des espèces migratrices nécessite en particulier une coopération internationale pour assurer la protection de l'ensemble de leur aire de répartition<sup>23</sup>. Cette convention encadre la présente étude dans ce sens que dans le cadre du PULCCA, elle permettra de s'assurer que les espèces migratrices qui se trouveraient dans les zones de mise en œuvre du Programme ne feront pas l'objet d'abattage ou de capture.

<sup>20</sup> **Source** : <https://www//Convention+de+l%E2%80%99UNESCO+sur+la+protection+du+patrimoine+mondial+culturel+et+naturel>

<sup>21</sup> **Source** : <https://www//Convention+de+l%E2%80%99UNESCO+sur+la+protection+du+patrimoine+mondial+culturel+et+naturel>

<sup>22</sup> Les espèces migratrices sont l'ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce ou de tout taxon inférieur d'animaux sauvages, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale

<sup>23</sup> **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.**

## 5.2.2 Cadre juridique national

Le cadre juridique national qui régit le présent CGES rassemble un ensemble de textes réglementaires suivant trois axes :

- i) Le secteur de la sécurité alimentaire ;
- ii) Le secteur de l'environnement ;
- iii) Le secteur agricole ;
- iv) Le secteur d'élevage ;
- v) Le secteur du travail ;
- vi) Le secteur des indemnisations ;
- vii) Les peuples autochtones.

### 5.2.2.1 Secteur de la sécurité alimentaire

Le cadre juridique en vigueur pour le secteur de la sécurité alimentaire se résume à la **loi N°2018/020 du 11 décembre 2018 portant Loi-Cadre sur la Sécurité Sanitaire des Aliments**.

Elle fixe les principes et les bases réglementaires relatives aux denrées alimentaires, aux aliments pour animaux destinés à la consommation humaine et aux additifs et compléments alimentaires, en vue d'assurer un niveau élevé de protection de la vie et de la santé des consommateurs et de respect de l'environnement.

Elle s'applique aux activités de production, de fabrication, de préparation, de manipulation, d'emballage, de stockage, de distribution, de vente d'aliments ou de toute autre activité y relative.

### 5.2.2.2 Secteur de l'environnement

#### ❖ Loi :

- La loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin ; elle stipule dans son préambule que « - Toute personne a droit à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'Etat veille à la défense et la promotion de l'environnement ». La présente étude participe donc à cette exigence du préambule de la constitution car elle vise entre autres à donner des orientations afin que la mise en œuvre du PULCCA cause pas des graves perturbations sur l'environnement.
- La loi N°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement qui fixe le cadre juridique général de la gestion de l'environnement au Cameroun et qui stipule en son article 1 que toute personne a le droit d'être informée sur les effets préjudiciables pour la santé de l'homme et l'environnement des activités nocives, ainsi que sur les mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets. L'identification sommaire et l'analyse des risques et impacts faites dans le présent document contribuent à remplir cette exigence. La publication de cette étude permettra l'information grand public sur les effets de la mise en œuvre du PULCCA en attendant les conclusions des études environnementales et sociales spécifiques qui seront réalisées ultérieurement
- La loi N 89/027 du 29 décembre 1989 portant sur les déchets toxiques et dangereux qui porte entre autres interdiction de l'introduction, la production, le stockage, la détention, le transport, le transit et le déversement sur le territoire national des déchets toxiques et dangereux. La mise en œuvre du PULCCA pourra engendrer la production le stockage ou le transport des déchets toxiques notamment les emballages issus de la distribution des intrants agricoles. La gestion de ces déchets devra respecter les exigences de cette loi.

## ❖ Décret

- Le décret N° 2013/0171/PM du 14/02/2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social ;

Ce décret définit les modalités de réalisation EIES (le contenu, la procédure d'élaboration et d'approbation, les modalités de surveillance et du suivi environnemental). Il indique également les différents types d'étude environnementale et sociale.

Les autres textes réglementaires régissant le secteur sont entre autres :

- Le décret N° 2013/0403/PM du 27 février 2013 fixant les seuils maxima d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques. Le projet prévoit l'acquisition et la distribution des smartphones aux agriculteurs et éleveurs afin de faciliter l'accès aux informations sur la sécurité alimentaire, les prix des marchés agricoles, les données agrométéorologiques, y compris (mais sans s'y limiter) les services et les alertes climatiques. Compte tenu des risques liés aux rayonnements électromagnétiques émis par ces appareils, il serait important que l'acquisition, la distribution et l'utilisation de ces appareils par les bénéficiaires soit en conformité avec ce décret ;
- Le décret N° 2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement, et d'élimination finale des déchets. Son implication dans la mise en œuvre du PULCCA s'oriente dans la même ligne que celle de la loi N 89/027 du 29 décembre 1989 portant sur les déchets toxiques et dangereux. La gestion des déchets produits dans le cadre des activités du PULCCA devra s'inspirer de ce décret.
- Le décret N° 2006/1577/PM du 11 septembre 2006 modifiant et complétant le décret N°2012/2808/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'exercice des fonctions d'inspecteur et de contrôleur de l'environnement. La mise en œuvre du PGES du présent document et des études environnementales et sociales qui seront réalisées feront intervenir les agents de contrôle. Leur intervention devra respecter les exigences de ce décret. ;
- Le décret N°2011/2582/PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection de l'atmosphère. La mise en œuvre des activités du PULCCA pourrait induire des émissions de gaz à effet de serre (GES) notamment lors du transport des produits alimentaires vers les bénéficiaires. Les véhicules utilisés pour ces activités devront être entretenus de telle manière à garantir la protection de l'atmosphère conformément aux exigences de ce décret.
- Le décret N°2011/2583/PM du 23 août 2011 portant réglementation des nuisances sonores et olfactives. La mise en œuvre des activités du PULCCA devra respecter les seuils d'émissions sonores acceptables selon les milieux. Les activités HGSF qui se dérouleront en milieu scolaire<sup>24</sup> sont particulièrement concernées par ce texte. La distribution et l'utilisation des intrants (composés chimiques) pourront engendrer des nuisances olfactives. Ces activités devront donc être réalisées en conformité avec ce décret.

## ❖ Arrêtés

- L'arrêté N°00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et social. Ce texte est particulièrement important pour le screening environnemental des activités du PULCCA ;
- L'arrêté N°00001 MINEP du 13 février 2007 définissant le contenu général des termes de référence des études d'impact environnemental. Les termes de références des études d'impacts environnementaux et sociaux (EIES) à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PULCCA devront être élaborés en conformité avec les orientations de cet arrêté ;

<sup>24</sup> L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déterminé, en 2001, des valeurs guides spécifiques au **milieu scolaire** : En classe, l'OMS recommande que le niveau **sonore** de fond n'excède pas 35 dB(A) pendant les cours afin de pouvoir entendre et comprendre les messages parlés.

- L'arrêté N° 00004/MINEP du 03 juillet 2007 fixant les conditions d'agrément des bureaux d'études à la réalisation des études d'impact et audits environnementaux. Les bureaux d'études retenus pour la réalisation des EIES dans le cadre du PULCCA devront justifier préalablement d'un agrément délivré par le MINEPDED les autorisant à conduire des EIES sur le territoire national ;

### 5.2.2.3 Secteur agricole

On parle de cadre juridique du secteur agricole mais le législateur camerounais n'a pas consacré explicitement de loi encadrant l'activité agricole dans sa globalité. Il a uniquement prévu des textes relatifs à des domaines d'activité connexes à l'agriculture. Il s'agit de :

- La loi N°90/013 du 10 août 1990, portant protection phytosanitaire, modifiée par la loi n° 2003/003 du 21 avril 2003 : elle fixe les règles régissant la protection phytosanitaire, c'est à dire le contrôle des procédés de production et de traitement des végétaux ; Préciser quelle est son implication dans le cadre de cette étude ou Projet ? (1 ou 2 lignes)
- La loi N°2003/007 du 10 juillet 2003 régissant les activités du sous-secteur engrais, c.-à-d. la production, l'importation, l'exportation, le conditionnement, la distribution et l'utilisation des engrais ; Préciser quelle est son implication dans le cadre de cette étude ou Projet ? (1 ou 2 lignes)
- La loi N°2001/014 du 23 juillet 2001 relative à l'activité semencière, c.-à-d. la production, le conditionnement, l'importation, l'exportation et la commercialisation des semences ; Préciser quelle est son implication dans le cadre de cette étude ou Projet ? (1 ou 2 lignes)

### 5.2.2.4 Le décret N°2011/2584 /PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection du sol et du sous-sol. Préciser quelle est son implication dans le cadre de cette étude ou Projet ? (1 ou 2 lignes) Secteur de l'élevage

Le secteur de l'élevage est régi par un cadre législatif et réglementaire relatif à l'inspection sanitaire vétérinaire et à la gestion des épizooties.

#### 5.2.2.4.1 Textes relatifs à l'inspection sanitaire vétérinaire

Les activités du projet dans le volet élevage, particulièrement celles de la Sous-composante 2.2 Appui aux éleveurs et aux pêcheurs, et transformation (acquisition et distribution d'intrants, appui au développement de la gestion post-récolte et de la transformation des produits pastoraux et de la pêche, l'assistance technique pour soutenir l'élevage durable (vaches, porcs, poulets et petits ruminants) et la pêche artisanale), devront s'appuyer sur les textes juridiques relatifs à l'inspection sanitaire vétérinaire dont les plus pertinents sont ci-après rappelés :

- La loi n°2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire et son annexe (liste des zoonoses et des maladies transmissibles à l'Homme d'après l'OIE) ;
- La loi n°2000/18 du 19 décembre 2000 portant réglementation de la pharmacie vétérinaire ;
- Le décret n°86/711 du 14 juin 1986 fixant les modalités de l'inspection sanitaire vétérinaire ;
- L'arrêté conjoint n°0006/MINEPIA/MINSANTE du 15 mars 2006 ajoutant la grippe aviaire à la nomenclature des maladies du bétail réputées légalement contagieuses à déclaration obligatoire ;
- L'arrêté n°0007/MINEPIA du 16 mars 2006 portant déclaration de l'infection à l'influenza aviaire hautement pathogène (grippe aviaire) dans la province de l'Extrême-Nord ;
- L'arrêté n°178CAB/PM du 05 décembre 2008 portant création, organisation et fonctionnement de la commission chargée d'examiner les dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires ; L'arrêté n°0013/MINEPIA du 20 juillet 2010 fixant la nomenclature des opérations de prophylaxie collective, de police sanitaire et d'inspection sanitaire vétérinaire des denrées alimentaires d'origines animale et halieutique dans le cadre du mandat sanitaire vétérinaire ; L'arrêté conjoint n°00104/MINEPIA/MINFI du 30 juillet 2010 fixant les tarifs de rémunération des interventions des vétérinaires sanitaires et des quotes-parts acquittées par les éleveurs ; La décision n°0028/MINEPIA du 17 mars 2006 portant suspension de l'importation de certaines espèces animales sensibles à l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (Grippe Aviaire) et de certains types de matériel d'élevage, avec la décision n°00164/MINEPIA du 25 juillet 2006 qui le modifie.

#### 5.2.2.4.2 Textes relatifs à la gestion des épizooties

Au cours de la mise en œuvre du projet, particulièrement les activités relatives au volet élevage, les problèmes d'épizooties peuvent être soulevés par les bénéficiaires. La gestion de ces épizooties devra se rapporter aux textes ci-après :

- La loi n°006/du 16 avril 2001 portant nomenclature et règlement zoo sanitaire des maladies du bétail légalement contagieuse à déclaration obligatoire ; annexe 1, maladies des listes A et B de l'oise ; annexe 2, définitions tirées du Code Zoo sanitaire International. Les activités d'assistance technique pour soutenir l'élevage durable (vaches, porcs, poulets et petits ruminants) et la pêche artisanale, prévue dans le cadre du PULCCA devront être conforme à cette loi ;
- Le décret n°2001/955/PM du 01 novembre 2001 fixant les conditions d'octroi et d'exercice du mandat sanitaire applicable à la lutte contre les épizooties et à l'inspection des denrées alimentaires d'origines animale et halieutique. L'acquisition et la distribution des denrées alimentaires notamment dans le cadre des activités HGSPF devra respecter les dispositions de ce texte.

#### 5.2.2.5 Secteur du travail

##### ❖ Loi :

La loi N° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail qui régit entre autres les rapports de travail entre les travailleurs et les employeurs ainsi qu'entre ces derniers et les apprentis placés sous leur autorité. La mise en œuvre des activités du PULCCA va nécessiter le recrutement des consultants et des travailleurs pour les travaux à HIMO. Tous les recrutements qui seront donc effectués devront se faire conformément aux dispositions de cette loi.

##### ❖ Décret

- Le décret N° 2014/0611/PM du 24 mars 2014 fixant les conditions de recours et d'application des approches à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO).

Ce décret met l'accent sur l'approche HIMO et le travail décent. Le PULCCA avec la sous-composante 1.2 (Sous-composante 1.2: Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience) devra pour se conformer à ce texte au travers de l'élaboration d'un manuel sur la Gestion de la Main qui va préciser les principes qui devront orienter le recrutement et la gestion des travailleurs qui seront recrutés pour ces travaux publics.

Les autres textes réglementaires régissant ce secteur sont entre autres :

- Le décret N°2016 /072 du 15 février 2016 fixant les taux des cotisations sociales et la rémunération applicable dans les branches des prestations familiales, d'assurances – pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès, des accidents du travail et des maladies professionnelles gérées par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Le personnel de l'UGP qui sera recruté dans le cadre du projet devront justifier d'une affiliation à CNPS. De même les prestataires de services qui seront contractualisés par l'UGP devront justifier de l'affiliation de leur personnel à la CNPS conformément aux dispositions de ce décret ;
- Le décret N°2014/2217/PM du 24 Juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG). Le projet devrait s'assurer que pour tous les emplois créés dans le cadre de ces activités ceux-ci sont en conformité avec l'exigence du SMIG.

##### ❖ Arrêtés

- L'arrêté N° 039/MTPS /IMT du 26 novembre 1984 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail. Les mesures d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail prescrit dans cet arrêté devront être respectés sur tous les lieux de travail dans le cadre de la mise en œuvre des y compris à l'UGP.

### 5.2.2.6 Secteur des indemnisations

#### ❖ Loi :

- La loi N°85-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation qui indique d'une part, les conditions d'une expropriation pour cause d'utilité publique, et d'autre part, les mesures accompagnant l'expropriation pour cause d'utilité publique. Cette loi est dépassée au regard des évolutions du contexte socio-économique du Cameroun qui a énormément changé entre 1985 et 2022. Selon l'article 5 de la loi de 1985, « (1) L'indemnité porte sur le dommage matériel direct immédiat et certain causé par l'éviction... ». Pour le bâti, la commission d'expropriation établit la valeur après expertise ; pour les cultures pérennes, les compensations se font en nature sur la base du taux unitaire établis en 2003 par le MINADER, pour les cultures annuelles, les compensations ne sont envisageables que s'il n'a pas été possible qu'elles soient récoltées avant l'expropriation et se font en nature sur la base de taux unitaire établis en 2003 par le MINADER. Cette loi ne propose pas les barèmes de compensation pour les espaces agricoles perdus, les barèmes de compensation des pâturages ni les mesures de compensation spécifique à chaque type de perte en élevage et en productions halieutiques.
- La loi N° 2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun. Elle a pour objet de favoriser la connaissance, la conservation, la protection, la valorisation, la promotion et la transmission du patrimoine culturel, dans l'intérêt public et dans la perspective du développement durable. La mise en œuvre des activités du PULCCA devrait contribuer à l'atteinte de cet objectif.

#### ❖ Décret

- Le décret N°2003/418/PM du 25 février 2003 fixant les tarifs des indemnités à allouer au propriétaire victime de destruction pour cause d'utilité publique de cultures et arbres cultivés ; Les limites de ce décret sont liées à celles de la loi de 1985.

#### ❖ Arrêtés

- L'arrêté N°0832/Y.15.1/MINUH/D000 du 20 novembre 1987 fixant les bases de calcul de la valeur vénale des constructions frappées d'expropriation pour cause d'utilité publique. Ce texte est dépassé par rapport aux réalités actuelles. A cet effet, les bases de calcul applicables dans le cadre du PULCCA sont celles précisées dans la NES N°5 (Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire) ;

### 5.2.2.7 Secteur des peuples autochtones

#### ❖ Loi :

- La loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin ;
- La loi N°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement qui fixe le cadre juridique général de la gestion de l'environnement au Cameroun et qui stipule en son article 1 que toute personne a le droit d'être informée sur les effets préjudiciables pour la santé de l'homme et l'environnement des activités nocives, ainsi que sur les mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets.

Plusieurs dispositions de ces textes visent la protection de ces peuples notamment la loi sur la constitution qui stipule dans son préambule que « *l'Etat assure la protection des minorités et préserve le droit des Populations Autochtones conformément à la loi* ».

Cependant, le Cameroun présente un déficit du cadre juridique spécifique de protection et de promotion des droits des peuples autochtones. Une des raisons pourrait être la difficulté à catégoriser les groupes sociologiques

autochtones au sens des instruments juridiques internationaux, appelant ainsi à mettre en œuvre les mécanismes de ces instruments.

### 5.2.3 Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale déclenchées

Neuf Normes Environnementales et Sociales (NES) de la BM sont jugées pertinentes sur les dix. La seule NES qui n'est pas pertinente pour ce projet est l'NES 9 : Intermédiaires financiers. Les intermédiaires financiers renvoient aux institutions financières (banques commerciales, microfinance) contractualisées directement par un projet pour la mise en œuvre de ses activités. Les institutions financières seront contractualisées indirectement dans le cadre des activités du PULCCA à travers les partenaires de mise œuvre (PAM, FAO éventuellement).

#### 5.2.3.1 NES N°1 : *Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux*

Cette norme énonce les responsabilités de l'Emprunteur pour évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts environnementaux et sociaux associés à chaque étape d'un Programme financé par la Banque par le biais du Financement des Projets d'Investissement (FPI), afin d'atteindre des résultats environnementaux et sociaux compatibles avec les Normes Environnementales et Sociales (NES).

La NES 1 est jugée pertinente car les activités du PULCCA dans le cadre de la composante 1 (Soutien à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle de la réponse rapide en vue d'un redressement rapide et du renforcement de la résilience) et 2 (Renforcement des capacités productives des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et au bétail pour la résilience climatique et nutritionnelle) impliqueront des activités susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement. Dans le cadre de la spécificité de cette Norme, compte tenu de ce que les sites des activités ne sont pas encore connus le présent CGES définit les principes, les règles, les directives et les procédures permettant d'évaluer les risques et effets environnementaux et sociaux. Il contient des mesures et des plans visant à réduire, atténuer et/ou compenser les risques et les impacts négatifs, des dispositions permettant d'estimer et de budgétiser le coût de ces mesures, et des informations sur l'agence ou les agences chargées de la gestion des risques et des impacts du projet, y compris leurs capacités correspondantes. Les études approfondies seront réalisées notamment les EIES, les NIE et bien d'autres pour les sous-projets éligibles conformément aux résultats du screening environnemental et social dont la fiche est présentée en annexe 5.

Conformément au CES de la BM, la classification globale des risques E&S du PULCCA est élevée (classification des risques sociaux élevée et classification des risques environnementaux substantielle). En effet, dans l'ensemble, le PULCCA devrait avoir des impacts positifs étant donné que les activités prévues visent à renforcer la sécurité alimentaire et à améliorer les moyens de subsistance des populations vulnérables, y compris les réfugiés et les personnes déplacées dans les zones ciblées. Cependant, certaines activités du projet présentent des risques et des impacts potentiels sur l'environnement qui ne devraient pas être irréversibles et pour lesquels la mise en œuvre des mesures d'atténuation contribuerait à les minimiser. Les principaux risques sociaux qui contribuent à la classification élevée comprennent les risques de VBG/EAS/HS compte tenu de la faible capacité et du cadre réglementaire vacant au niveau du Cameroun en la matière, et compte tenu des objectifs du projet liés au soutien, à l'augmentation de la production de cultures vivrières, à la réhabilitation des infrastructures essentielles et l'amélioration de la nutrition des ménages pour les femmes les plus vulnérables, y compris les filles, les handicapés, les adolescents et les adolescentes dans les communautés rurales. A ces risques s'ajoutent l'exclusion des groupes sociaux marginalisés et vulnérables, et d'autres groupes minoritaires pratiquant l'agriculture tels que les PA de la région de l'Est. Malgré les mesures proposées, la classification des risques sociaux est jugée élevée.

#### 5.2.3.2 NES N°2 : *Emploi et conditions de travail*

La NES N°2 reconnaît l'importance de la création d'emplois et de la génération de revenus dans la poursuite de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique inclusive. Les Emprunteurs peuvent promouvoir des relations constructives entre les travailleurs d'un projet et la coordination/gestionnaire, et renforcer les bénéfices du développement d'un projet en traitant les travailleurs de manière équitable et en garantissant des conditions de travail sûres et saines. Il s'agit de travailleurs sous contrat, de travailleurs communautaires, de travailleurs migrants, etc.

Cette norme définit quatre catégories de travailleurs : travailleurs directs, travailleurs contractuels, travailleurs communautaires et les employés des fournisseurs principaux. Cette norme est pertinente dans le cadre du PULCCA dans le sens que ce dernier va permettre entre autres le recrutement des travailleurs communautaires notamment dans les activités HIMO. Par cette occasion les conditions de travail seront améliorées. Cette NES contribue donc à régir la mise en œuvre du Programme sur ces sujets. Cela a donné lieu au développement d'un document séparé qui fait partie des mesures de protection sociale, il s'agit des Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO).

#### **5.2.3.3 NES N°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution**

Cette norme est pertinente car il existe des sources potentielles de pollution dues à l'utilisation des engrais et pesticides et au déversement accidentel de produits chimiques et de déchets sur les sites de construction des infrastructures. Bien que le projet n'envisage pas l'achat et l'utilisation de pesticides, la conception des activités agricoles financées par le projet devra intégrer des pratiques culturales et des dispositions visant à réduire les risques de pollution, en adoptant des variétés et des itinéraires techniques qui réduisent la dépendance des cultures aux produits phytosanitaires, et en réduisant le transfert des pesticides par la mise en place de zones enherbées dans le cas de champs en pente. Un Plan de Gestion des Nuisibles (PGN) sera élaboré, consulté et communiqué aux bénéficiaires du projet afin de prévenir les risques et impacts potentiels liés à une mauvaise gestion des pesticides. Le PGN sera finalisé avant le début des activités de la composante 2.

#### **5.2.3.4 NES N°4 : Santé et sécurité des populations**

Cette norme traite des risques et des impacts sur la sécurité, la sûreté et la santé des communautés affectées par un projet, ainsi que de la responsabilité respective des Emprunteurs de réduire ou atténuer ces risques et ces impacts, en portant une attention particulière aux groupes qui, en raison de leur situation particulière, peuvent être vulnérables.

La norme régit la présente étude car dans le cadre du PULCCA, pendant la phase de mise en œuvre, les communautés peuvent être exposées aux risques divers (exactions, VBG, accidents de voitures, accidents de travail, nuisances sonores, etc.).

Des mesures spécifiques pour protéger la santé et la sécurité des communautés dans les zones de mise en œuvre du projet sont nécessaires, car les activités agricoles, la réhabilitation et la construction d'infrastructures et même la nutrition sont susceptibles d'avoir des impacts directs et indirects sur les communautés. Le projet comprend des activités visant à fournir les informations nécessaires à la prise de décision en termes de protection contre les inondations, de préparation, de réponse et de choix politiques, y compris une meilleure information sur les risques hydrométéorologiques, ainsi qu'un système d'alerte précoce des inondations. L'utilisation des produits phytosanitaires dans les activités agricoles, notamment la mauvaise gestion des emballages, le mauvais réglage des pulvérisateurs, la mauvaise vidange des eaux de rinçage, la dérive des gouttelettes lors de l'application si elle est réalisée sans tenir compte des conditions météorologiques, peut être dangereuse pour les communautés lorsqu'elle est abondante et non contrôlée. Les travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures pourraient générer des accidents de la route, en particulier dans les zones où le réseau routier est déjà limité et qui sont généralement occupées par des piétons. Le plan d'action EAS/HS sera préparé et des mesures d'atténuation seront définies sur la base d'une analyse des risques EAS/HS pour les travailleurs du secteur public à forte intensité de main-d'œuvre (HIMO), et les bénéficiaires du projet pour atténuer les risques. Le projet veillera à ce que le PAM élabore un plan de gestion de la sécurité spécifique à ses activités de mise en œuvre et un plan de gestion de la sécurité qui détaille son approche de la préservation de la santé et de la sécurité des communautés, de la sécurité routière et de l'hygiène et de la santé des travailleurs et des communautés. De plus, le PAM et la FAO prépareront des plans d'action EAS/HS spécifiques à leurs activités.

### **5.2.3.5 La NES N°5 : Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire**

Cette norme a pour principe de base que la réinstallation involontaire soit évitée. Lorsque la réinstallation involontaire est inévitable, elle doit être limitée, et des mesures appropriées pour minimiser les impacts négatifs sur les personnes déplacées (et les communautés hôtes qui accueillent les personnes déplacées), doivent être soigneusement planifiées et mises en œuvre.

Les activités du PULCCA sont susceptibles de toucher les biens des personnes (biens fonciers, autres biens) consécutivement aux besoins en terres du PULCCA, ce qui pourrait occasionner les déplacements involontaires. C'est en ceci que cette norme encadre l'étude. Dans ce cadre, les études à mener qui ressortent sont le CPR, le PSR et le PAR.

### **5.2.3.6 NES N°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques**

Cette norme reconnaît que la protection et la conservation de la biodiversité, et la gestion durable des ressources naturelles vivantes, revêtent une importance capitale pour le développement durable. Elle reconnaît également l'importance de la conservation des fonctions écologiques clés des habitats, notamment les forêts, et la biodiversité qu'ils abritent. La NES°6 se penche également sur la gestion durable de la production primaire et de l'exploitation des ressources naturelles, et reconnaît la nécessité d'examiner les moyens de subsistance des parties affectées par le Programme, y compris les peuples autochtones.

Au vu de cela, la norme régit l'étude car le PULCCA couvrira une vaste zone géographique qui s'étendra à travers le pays. Le Cameroun est doté de ressources naturelles et d'écosystèmes écologiquement sensibles, comme les zones humides, les forêts et les parcs nationaux. Le PULCCA pourrait intervenir dans ces zones. Néanmoins, il s'efforcera d'éviter les écosystèmes écologiquement sensibles.

### **5.2.3.7 NES N°7 : Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées**

Cette norme veille à ce que le processus de développement favorise le plein respect des droits humains, de la dignité, des aspirations, de l'identité, de la culture et des moyens de subsistance fondés sur des ressources naturelles des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées. La NES N°7 a également pour objectif d'éviter les impacts négatifs des projets sur les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ou, si cela n'est pas possible, réduire, atténuer et / ou compenser ces impacts.

Le PULCCA entend se développer davantage en zone rurale, notamment au profit des peuples autochtones (les Bakas, les Bagyelis, les Mbororos, les Bedzang, les Bakolas, ...). Ces personnes affectées devront être pleinement informées, consultées et impliquées pendant les phases de conception et de mise en œuvre du Programme. Un cadre de planification pour les peuples autochtones (CPPA) est également élaboré à cet effet.

### **5.2.3.8 NES N°8 : Patrimoine culturel**

La NES N°8 portant sur le patrimoine culturel reconnaît que celui-ci offre une continuité des formes matérielles et immatérielles entre le passé, le présent et le futur. La norme fixe les mesures conçues pour protéger le patrimoine culturel tout au long de la durée de vie d'un projet.

Le Cameroun étant doté d'un grand patrimoine culturel (matériel et immatériel), cette norme est déclenchée car les activités du PULCCA sont susceptibles d'induire des dommages sur ce patrimoine. La norme encadre donc l'étude notamment dans les directives à prendre pour protéger ce patrimoine.

### **5.2.3.9 NES N°10 : Mobilisation des parties prenantes et information**

La norme N°10 reconnaît l'importance de la consultation ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes d'un projet, comme un élément essentiel de bonne pratique internationale. La consultation efficace des

parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, améliorer l'acceptation des projets, et contribuer de manière significative à la conception et la mise en œuvre réussie des projets.

Cette norme est pertinente compte tenu du fait que plusieurs acteurs sont mobilisés dans le cadre de la réalisation du PULCCA. Un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) a d'ailleurs été élaboré à cet effet. Les préoccupations et les besoins de ces principales parties prenantes sont liés à leur pleine participation aux activités du projet.

Compte tenu de la nature multisectorielle de ce projet, qui implique en particulier les acteurs de l'agriculture et de l'élevage, l'engagement des parties prenantes sera essentiel.

Les faiblesses du cadre juridique relatif à l'élaboration du CGES sont principalement liées à l'absence des textes spécifiques sur les VBG, HS, EAS. Les dispositions qui se rapprochent des VBG, HS, EAS sont noyées dans le Code pénal et ne facilitent pas leur exploitation pour lutter contre ces dérapages.

#### **5.2.4 Analyse comparative entre les normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale et les dispositions nationales**

L'analyse comparative entre les normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale et les dispositions nationales est présentée en annexe 7.

### **5.3 CADRE INSTITUTIONNEL**

Le cadre institutionnel porte sur les institutions aux niveaux (i) national, (ii) régional et (iii) local.

#### **5.3.1 Institutions au niveau national**

##### **5.3.1.1 Institutions de gestion/pilotage du PULCCA**

###### **5.3.1.1.1 Unité de Gestion du Projet (UGP)**

L'UGP aura la responsabilité administrative, fiduciaire et de sauvegarde E&S de la mise en œuvre du projet.

De manière spécifique, elle sera responsable de :

- La passation des marchés ;
- La gestion financière ;
- La gestion des aspects de sauvegardes environnementales et sociales (E&S) ;
- Le suivi et l'évaluation ;

Le MINADER signera des protocoles d'accord de mise en œuvre (MOU), c'est-à-dire des accords de service, avec le MINEPIA et le PAM pour la mise en œuvre des investissements et la FAO pour l'assistance technique. Cela permettra de combler les lacunes en matière de capacités et d'accélérer la mise en œuvre du projet. L'UGP assurera le suivi et la supervision de la performance des prestataires de services spécialisés et fera rapport à la Banque.

###### **5.3.1.1.2 Comité de Pilotage du Projet**

Un Comité de Pilotage du Projet (CPP) présidé par le MINADER, avec le MINEPIA comme vice-président, sera établi pour assurer la supervision générale du projet. Le CPP sera chargé de définir, d'orienter la politique générale et d'évaluer le projet, dans les limites fixées par l'objectif de développement, conformément à la législation en vigueur. Le CPP comprendra des membres du MINADER, du MINEPIA, du MINEPAT, des Services du Premier Ministre, du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), du Ministère des Affaires Sociales (MINAS), du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts (CAPEF), de la Caisse Autonome d'Amortissement et d'autres entités jugées pertinentes.

Un Comité Technique de Projet (CTP) sera mis en place sous la coordination du Directeur Adjoint de la Coopération au MINADER et comprendra le coordinateur de l'UGP du projet comme président et des représentants du MINADER, MINEPIA, MINEPAT, MINAS, MINSANTE, MINAT, MINEE, MINDUB et MINCOMMERCE. Le CTP est chargé de préparer les réunions du Comité de pilotage.

### **5.3.1.2 Administrations sectorielles**

#### **5.3.1.2.1 Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)**

Le MINEPDED est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'environnement. A ce titre, il est chargé entre autres de la définition des mesures de gestion rationnelle des ressources naturelles, en liaison avec les ministères et organismes spécialisés concernés. Le PULCCA est susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement qui constitue un domaine dont la tutelle est assurée par le MINEPDED. Le MINEPDED est de ce fait un acteur clé dans le cadre de la réalisation de la présente étude et de la mise en œuvre du PULCCA.

#### **4.3.1.2.2. Ministère des Affaires Sociales (MINAS)**

Le MINAS est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des personnes socialement vulnérables. Le PULCCA est susceptible de porter atteinte aux populations en général, et à celles dites vulnérables en particulier (personnes handicapées, populations autochtones, femmes, enfants, etc.), atteintes dont le suivi du respect des mesures prévues à cet effet relèvent de la compétence du MINAS, d'où le rôle important que ce département ministériel pourra jouer dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre du PULCCA.

#### **5.3.1.2.2 Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)**

Le MINEPAT est chargé entre autres :

- De l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique économique de la nation ainsi que de l'aménagement du territoire ;
- De l'élaboration des normes et règles d'aménagement du territoire et du contrôle de leur application ;
- Du suivi et du contrôle de la mise en œuvre des programmes nationaux, régionaux ou locaux d'aménagement du territoire, etc.

Le MINEPAT préside le groupe de travail technique en charge de la préparation du PULCCA. Il est également membre du CPP.

#### **5.3.1.2.3 Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)**

Le projet sera mis en œuvre par le MINADER avec une UGP qui sera établie et logée au sein du ministère. Le MINADER est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et du développement rural. Dans le domaine du développement rural, il est chargé du suivi de la réalisation des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural. L'une des missions du MINADER et même du MINEPIA est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le MINADER est un acteur clé dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre du PULCCA car il présidera le CPP.

#### **5.3.1.2.4 Ministère de l'Élevage, de Pêches et Industries Animales (MINEPIA)**

Le MINEPIA a pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'élevage, des pêches et de développement harmonieux des industries animales ». L'un des grands buts visés par le PULCCA est de parvenir à faire que les pisciculteurs et éleveurs et agriculteurs aient accès aux moyens de production leur permettant d'améliorer leur rendement. Ce qui fait ainsi du MINEPIA, un des acteurs importants du PULCCA en tant que tutelle du secteur des pêches et de l'élevage.

#### **5.3.1.2.5 Ministère des Finances (MINFI)**

Le MINFI est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière financière, budgétaire, fiscale et monétaire. Il préside également le Comité National de la Dette Publique qui a la charge de coordonner, suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette

publique, veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité de l'Etat. A ce titre, il est chargé entre autres du contrôle financier des organismes dotés d'un budget annexe et des établissements publics autonomes suivant les règlements propres à chaque organisme ou établissement. Dans le cadre du PULCCA, le MINFI est l'un des acteurs clés car il jouera un rôle important dans la gestion fiduciaire au cours de la mise en œuvre du projet. Il préside également le Comité National de la Dette Publique qui a la charge de Coordonner, suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique, veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité de l'Etat.

### 5.3.1.2.6 Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)

Le MINDCAF est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière domaniale, cadastrale et foncière. A ce titre, il est chargé en autres :

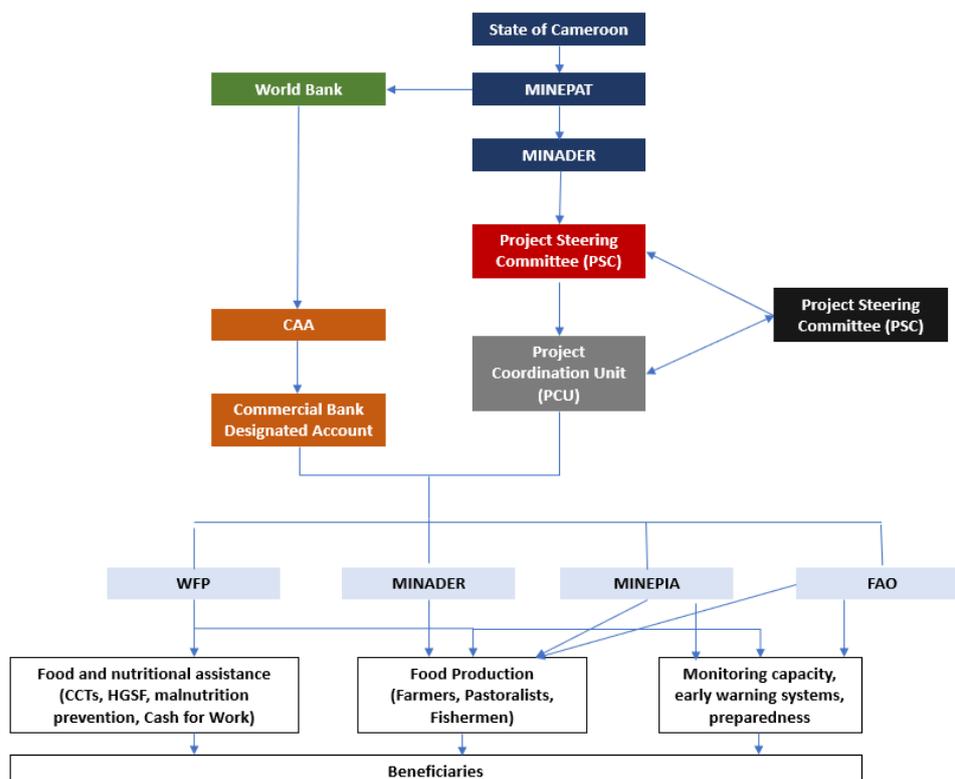
- (i) De la gestion des domaines public et privé de l'Etat ;
- (ii) De l'acquisition et de l'expropriation des biens immobiliers au profit de l'Etat, des établissements publics administratifs et des sociétés à capital public, en liaison avec le Ministre des Finances et les administrations et organismes concernées.

La mise en œuvre du PULCCA est susceptible d'occasionner des déplacements involontaires et des expropriations pour cause d'utilité publique, toutes choses relevant de la compétence du MINDCAF, d'où son rôle d'acteur clé dans le présent Programme.

### 5.3.1.2.7 Ministère des Marchés Publics (MINMAP)

Le MINMAP est responsable de l'organisation et du bon fonctionnement des marchés publics. A ce titre il procède en liaison avec les Départements Ministériels et Administrations concernées, au lancement des appels d'offres des marchés publics, à la passation des marchés publics puis en contrôle l'exécution sur le terrain, ainsi que, le cas échéant, au montage financier des marchés publics. Le MINMAP constitue aussi un des acteurs importants dans le cadre de la réalisation du PULCCA en raison de nombreux matériels et équipements qu'il faudra acquérir pour la mise en œuvre du Programme ainsi que pour le fonctionnement des infrastructures qui seront construites. Compte tenu du caractère urgent du projet et de son intervention dans les régions en crise, il serait opportun d'envisager des mesures spéciales pour la passation des marchés dans le cadre du PULCCA.

Le montage institutionnel du PULCCA est présenté dans la figure 9 ci-dessous.



**Figure 9 : Montage institutionnel du PULCCA**

**Source :** PAD

### 5.3.2 Institutions au niveau régional

Les différentes institutions présentées au niveau national ont leurs représentations au niveau régional et qui sont chargés entre autres de la mise en œuvre effective et du suivi des projets exécutés au niveau régional.

### 5.3.3 Institutions au niveau local

#### 5.3.3.1 *Comité Départemental de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale*

Ce Comité a pour but de suivre tous les plans de gestion environnementale et sociale dans le ressort du Département. Ainsi, il est chargé entre autres de :

- Veiller au respect et à la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale tel qu'approuvé par le Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) ;
- Promouvoir et faciliter la concertation entre les promoteurs des projets et les populations, en vue de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale.

Les sous-projets du PULCCA feront l'objet, pour certains, d'EIES aboutissant à la production des PGES dont le suivi de la mise en œuvre sera assuré principalement par le Comité qui de ce fait constitue un acteur important dans le cadre de la présente étude.

#### 5.3.3.2 *Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)*

Les CTD sont régies au Cameroun par la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées. Les CTD au Cameroun sont les Régions et les Communes. Dans le cadre de leurs missions, les CTD peuvent exécuter des projets en partenariat entre elles, avec l'Etat, les établissements publics, les entreprises du secteur public, parapublic et privé, les Organisations de la Société Civile (OSC) ou des partenaires extérieurs.

Les CTD sont concernées dans le cadre du PULCCA en ce sens qu'elles abritent les communautés ciblées par le projet. De plus ils seront chargés de valider les NIES qui seront élaborées dans le cadre du projet.

#### 5.3.3.3 *Chefferies traditionnelles*

Les Chefferies traditionnelles sont régies au Cameroun par le décret N°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles. Certaines dispositions de ce décret sont modifiées et complétées par le décret 82/241 du 24 juillet 1982.

Sous l'autorité du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), les chefs traditionnels ont pour rôle de secondar les autorités administratives dans leurs missions d'encadrement des populations.

Auxiliaires de l'Administration, les chefs traditionnels sont entre autres chargés :

- De transmettre à la population les directives des autorités administratives et d'en assurer l'exécution ;
- De concourir, sous la direction des autorités administratives compétentes, au maintien de l'ordre public et au développement économique, social et culturel de leurs unités de commandement.

Les chefferies traditionnelles des zones du Programme sont concernées par la présente étude en ce sens qu'elles représentent les populations et quelques fois doivent intervenir dans le processus de recrutement de la main d'œuvre locale et même de règlement de certains conflits.

#### 5.3.3.4 *Organisations de la Société Civile*

Les Organisations de la Société Civile (OSC) comprennent entre autres les Organisations Non-Gouvernementales (ONG), les syndicats, les organisations de populations autochtones, les organismes confessionnels, les associations professionnelles.

Les OSC constituent les médiateurs entre les partenaires de mise en œuvre et les populations. Elles ont une bonne connaissance de la zone d'étude parce qu'elles y mènent leurs activités au quotidien. Plusieurs parmi elles interviennent dans les mêmes domaines que le PULCCA.

### **5.3.4 Partenaires de mise en œuvre**

#### **5.3.4.1 Programme Alimentaire Mondial (PAM)**

Dans le cadre de son Plan stratégique pays (PSP) 2022-2026, le PAM ancrera sa programmation dans une approche nexus, répondant aux besoins essentiels des bénéficiaires ciblés tout en adaptant progressivement les activités de renforcement de la résilience à l'horizon 2030. Les activités à réaliser dans le cadre de ce projet s'inscrivent dans le PSP du PAM. L'organisation a une forte présence opérationnelle sur le terrain avec un réseau de bureaux répartis dans six des dix régions du Cameroun. Elle opère par l'intermédiaire de son bureau principal à Yaoundé (109 personnes), avec 6 bureaux de terrain qui assurent la proximité avec les lieux de projet, les communautés desservies et l'administration locale. Chacun des six bureaux de terrain est supervisé par un chef de bureau international. Les opérations d'approvisionnement du PAM consistent en des activités de logistique et d'achat, les opérations étant centrées à Douala. Le corridor de Douala est l'un des quatre points de transfert en Afrique occidentale et centrale et stocke les denrées alimentaires pour le GCMF du PAM.

L'annexe 12 présente la matrice des activités du PULCCA en précisant celles qui sont sous la responsabilité du PAM.

#### **5.3.4.2 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

La FAO est présente au Cameroun depuis 1978 et fournit une forte assistance technique au MINADER et au MINEPIA. L'assistance de la FAO au Cameroun est définie par le Cadre de programmation pays (CPP) 2018-2020 de la FAO. Principalement axé sur la réalisation du développement économique et social, le CPP définit trois domaines prioritaires :

- (i) L'intensification durable de la production et le développement de la chaîne de valeur de l'agriculture et de la pêche ;
- (ii) L'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- (iii) Le renforcement de la résilience des populations dans le contexte des chocs environnementaux et socio-économiques et l'amélioration de la nutrition.

Avec le PAM, la FAO participe au PNVRSA - Groupe de Travail de Sécurité Alimentaire (GTSA), et soutient le renforcement des capacités au sein du DESA. L'annexe 12 présente la matrice des activités du PULCCA en précisant celles qui sont sous la responsabilité de la FAO.

## **6 RISQUES/ IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET LEURS MESURES DE GESTION**

Le PULCCA sera mis en œuvre conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et est classé comme de niveau de risque élevé pour les risques sociaux et substantiel pour les risques environnementaux. Cette section identifie les risques et impacts environnementaux et sociaux sommaires et leurs mesures de gestion. Les études environnementales et sociales à réaliser au cours de la mise en œuvre du PULCCA reviendront en détails sur les risques et impacts environnementaux et sociaux liées à la mise en œuvre des sous-projets.

### **6.1 IDENTIFICATION SOMMAIRE DES RISQUES ET IMPACTS PULCCA**

Le projet comprendra un ensemble d'activités visant à accroître la résilience des ménages vulnérables aux futures crises de sécurité alimentaire, ainsi que la résilience et la préparation du pays à ces crises. Certaines activités du projet présentent des risques et des impacts potentiels sur l'environnement qui ne devraient pas être irréversibles. La mise en œuvre du PULCCA va engendrer des risques et impacts au regard des activités qui sont prévues et du contexte géographique, socio-culturels et sécurité dans sa zone d'intervention. La matrice de Léopold a été utilisé pour l'identification des impacts et risques environnementaux et sociaux liés à sa mise en oeuvre. Globalement, toutes les composantes et sous-composante sont concernées par les impacts et risques environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre du PULCCA. Cependant, les activités de la composante 2 et de la sous-composante 1.2 sont les plus concernées par les impacts et risques environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre du PULCCA.

Le tableau 17 présente la matrice d'identification des impacts et risques liés à la mise en œuvre du PULCCA.

Tableau 17 : Matrice d'identification des impacts/risques

| Désignation  |  |  | Milieu physique              | Milieu Biologique | Milieu socio-économique et culturel |  |              |                           |        |                                 |   |                            |                               |                |             |
|--|--|--|------------------------------|-------------------|-------------------------------------|--|--------------|---------------------------|--------|---------------------------------|---|----------------------------|-------------------------------|----------------|-------------|
|  |  |  |                              |                   | Eau, air, sols                      | Faune flore, fonctionnement des organismes vivants | VBG, EAS, HS | Résilience face au Climat | Emploi | Economie locale / niveau de vie | Productivité agricole et sécurité alimentaire | Environnement des affaires | Fonctionnement institutionnel | MST/ VIH/ SIDA | Exode rural |
| Activités sources d'impacts/risques  |  |  | Éléments Valorisés du milieu |                   |                                     |  |              |                           |        |                                 |   |                            |                               |                |             |
| 1. Soutien à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle de la réponse rapide en vue d'un relèvement rapide et d'un renforcement de la résilience | 1.1: Fourniture d'une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence                                     | TMC aux ménages extrêmement vulnérables pour les activités de relèvement rapide.   |                              |                   | x                                   |  |              |                           | x      | x                               |   |                            | x                             | x              | x           |
|  |  | Alimentation scolaire d'urgence et jardin potager (HGSF)   |                              |                   |                                     |  |              | x                         |        | x                               | x   |                            |                               |                |             |
|  |  | Soutien à la prévention de la malnutrition aiguë   |                              |                   |                                     |  |              |                           |        | x                               |   |                            |                               | x              |             |
|  | 1.2. Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reboisement</li> <li>• Construction de fosses à compost</li> <li>• Construction de digues de protection</li> <li>• Réhabilitation/construction de canaux d'irrigation, de micro-barrages et de bassins d'eau, de réservoirs d'eau étagés et de puits à ciel ouvert</li> </ul> | x                            | x                 | x                                   | x  | x            | x                         | x      | x                               |   |                            | x                             | x              | x           |
| 2. Renforcement des capacités productives des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures  | 2.1. Soutien à la production alimentaire pour les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires | Fourniture d'intrants tels que des variétés de semences améliorées résistantes à la sécheresse, des engrais et des outils de base pour la production primaire, y compris l'irrigation à petite échelle   | x                            | x                 | x                                   | x  |              |                           | x      | x                               |   |                            |                               | x              |             |
|  |  | Fourniture d'équipements post-récolte et de valorisation, en mettant l'accent sur les  | x                            | x                 | x                                   |  |              | x                         |        | x                               | x   |                            |                               | x              |             |

| Désignation  |  | Milieu physique  | Milieu Biologique | Milieu socio-économique et culturel |  |              |                           |        |                                 |   |                            |                               |              |             |          |                |   |   |
|--|--|--|-------------------|-------------------------------------|--|--------------|---------------------------|--------|---------------------------------|---|----------------------------|-------------------------------|--------------|-------------|----------|----------------|---|---|
|  |  |  |                   | Eau, air, sols                      | Faune flore, fonctionnement des organismes vivants | VBG, EAS, HS | Résilience face au Climat | Emploi | Economie locale / niveau de vie | Productivité agricole et sécurité alimentaire | Environnement des affaires | Fonctionnement institutionnel | MST/VIH/SIDA | Exode rural | Sécurité | Us et coutumes |   |   |
| Activités sources d'impacts/risques                            |  | Éléments Valorisés du milieu   |                   |                                     |  |              |                           |        |                                 |   |                            |                               |              |             |          |                |   |   |
| et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle |  | équipements fonctionnant à l'énergie solaire   |                   |                                     |  |              |                           |        |                                 |   |                            |                               |              |             |          |                |   |   |
|  |  | Développement des infrastructures (c'est-à-dire des installations de stockage communautaires)  | x                 | x                                   | x  |              |                           |        | x                               |   |                            |                               |              |             |          |                | x |   |
|  | 2.2. Appui aux éleveurs et aux pêcheurs, transformation connexe  | Acquisition et distribution d'intrants, d'équipements et d'infrastructures spécifiques aux deux sous-secteurs  | x                 | x                                   | x  | x            | x                         | x      | x                               | x   | x                          |                               |              |             |          |                |   | x |
|  |  | Appui au développement de la gestion post-récolte et de la transformation des produits pastoraux et de la pêche  | x                 | x                                   |  |              |                           |        | x                               | x   | x                          |                               |              |             |          |                |   | x |
|  |  | Assistance technique pour soutenir l'élevage durable   |                   |                                     |  |              |                           |        |                                 |   | x                          |                               |              |             |          |                |   |   |
|  | 3.1. Renforcement de la capacité gouvernementale et de l'information sur la sécurité alimentaire, les conditions agrométéorologiques, les prix du marché | Coordination intergouvernementale et le renforcement des capacités au sein du MINADER (PNVRS et DESA), du MINEPIA et d'autres institutions gouvernementales. |                   |                                     |  |              |                           |        |                                 |   |                            | x                             |              |             |          |                |   |   |
|  |  | Préparation du plan de réponse à la crise de la sécurité alimentaire (FSCPP) (national et régional)  |                   |                                     |  |              |                           |        |                                 |   |                            | x                             |              |             |          |                |   | x |
|  |  | Collecte, le traitement et la publication d'informations agrométéorologiques   |                   |                                     |  |              |                           |        |                                 | x   | x                          |                               |              |             |          |                |   | x |



Les risques / impacts environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre du PULCCA sont récapitulés dans le tableau 18.

**Tableau 18 : Risques/ impacts environnementaux et sociaux du PULCCA**

| Activités   | Risques et impacts environnementaux et sociaux  | Mesures d'atténuation / bonification  |
|---|---|---|
| <b>TMC aux ménages extrêmement vulnérables pour les activités de relèvement rapide.</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des cas de VBG, EAS, HS ;</li> <li>- Perturbation de l'équilibre socio-culturel.</li> </ul>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur les VBG. Associer les leaders communautaires au cours de ces sensibilisation ;</li> <li>- Veiller au respect des critères d'éligibilité des bénéficiaires ;</li> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action VBG/EAS/HS tout au long du projet ;</li> <li>- Signatures des codes de conduite</li> <li>- L'intégration des codes de conduites dans les DAO et l'expertise/connaissance EAS/HS/VBG.</li> </ul>      |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la productivité agricole et la sécurité alimentaire ;</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à l'utilisation rationnelle des TMC par les ménages ;</li> <li>- Signer avec chaque bénéficiaires un contrat social qui prescrira comment les TMC devront être utilisé par chaque bénéficiaire (s'inspirer de l'approche développée par le Projets Filets Sociaux : PFS)</li> </ul>  |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stimulation de l'économie locale</li> <li>- Amélioration des conditions de vies des populations situées en zone rurale ;</li> </ul>          | Veiller à ce que les ressources issues des TMC soit utilisée par les bénéficiaires pour s'approvisionner localement   |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'insécurité, vol, délinquance juvénile ;</li> </ul>   | Associer les forces de maintien de l'ordre dans les opérations de TMC   |
| <b>Alimentation scolaire d'urgence et jardin potager (HGSF)</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la productivité agricole et la sécurité alimentaire ;</li> <li>- Réduction des maladies liées à la malnutrition ;</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Acquisition des intrants moins polluants pour la distribution aux bénéficiaires ;</li> <li>● Distribution équitable des intrants aux bénéficiaires ;</li> <li>● Sensibilisation des bénéficiaires pour l'utilisation raisonnée des engrais ;</li> <li>● Vulgarisation des techniques agricoles respectant les canaux de l'agriculture raisonnée.</li> </ul>  |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Risque d'intoxication alimentaire des élèves par les aliments distribués ;</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Vérification des aliments à distribuer aux bénéficiaires par des laboratoires agréés ;</li> <li>● S'approvisionner auprès des fournisseurs agréés ;</li> <li>● Veillez au stockage des aliments dans le respect strict des bonnes pratiques en la matière.</li> </ul>  |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Risque de santé et de sécurité des employés des fournisseurs ;</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller au port des EPI pendant les travaux ;</li> <li>- Respecter les dispositions de l'arrêté N° 039/MTPS /IMT du 26 novembre 1984 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail.</li> </ul>  |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Risque d'emploi des enfants par les fournisseurs ;</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter les travailleurs sur la base de leur pièce d'identité en vérifiant la conformité de leur âge avec l'âge minimum d'emploi de 14 ans conformément à la NES 2.</li> <li>- Les travailleurs dont l'âge est compris entre 14 et 18 ans ne devront pas travailler dans des conditions pouvant présenter un danger pour lui, compromettre son éducation, ou nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.</li> </ul> |

| Activités  | Risques et impacts environnementaux et sociaux   | Mesures d'atténuation / bonification  |
|--|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Risque des conflits avec les fournisseurs locaux dû au fait que seuls les produits certifiés seront achetés pour les personnes vulnérables.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les agriculteurs/éleveurs locaux dans la production des produits de qualité et compétitif ;</li> <li>- A qualité égale, privilégier les produits locaux.</li> </ul>  |
| <b>Soutien à la prévention de la malnutrition aiguë</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque des dommages des produits due au mauvais état de route ;</li> <li>- Risque d'accident de circulation ;</li> <li>- Risque des attaques des convois alimentaires par des groupes armés non étatiques ;</li> <li>- Risque de conflits sociaux dans le cas de répartition non-contrôlée ou non équitable ;</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter les bonnes pratiques en termes de sécurité routière ;</li> <li>- Utiliser les véhicules humanitaires pour le transport des produits alimentaires et associer les ONG et les services de renseignement dans le transport et la distribution des produits alimentaires ;</li> <li>- Veiller à la répartition équitable et contrôlée des produits alimentaires</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Reboisement</b></li> <li>- <b>Construction de fosses à compost</b></li> <li>- <b>Construction de digues de protection</b></li> <li>- <b>Réhabilitation/construction de canaux d'irrigation, de micro-barrages et de bassins d'eau, de réservoirs d'eau étagés et de puits à ciel ouvert, des routes de desserte</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'emploi ;</li> <li>- Risques de conflits sociaux en cas de non-utilisation de la main d'œuvre locale lors de travaux HIMO ;</li> <li>- Amélioration de la résilience des populations face aux chocs climatiques ;</li> <li>- Réduction des GES dans l'atmosphère ;</li> <li>- Amélioration de la fertilité des sols à travers la création d'actifs communautaire pour la collecte de l'eau, la rétention de l'humidité ;</li> <li>- Risques de santé et sécurité industrielle due à l'absent ou mauvaise utilisation des EPI ;</li> <li>- Augmentation des cas de VBG, EAS, HS ;</li> <li>- Pollution de eaux ;</li> <li>- Pollution des sols ;</li> <li>- Risque d'impacts sur les ressources naturelles et la biodiversité ;</li> <li>- Risque d'employer des mineurs ;</li> <li>- Risque d'enlèvement et d'attaque des travailleurs par les gangs et milices ;</li> <li>- Dégradation du milieu par le dépôt des produits de réhabilitation des routes de desserte et de construction des autres sites nécessaire pour le traitement des produits post récolte.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les critères objectifs de recrutement des travailleurs HIMO et veiller à la rémunération conforme de ces derniers ;</li> <li>- Tous les travailleurs devront signer les codes de conduites visant à prévenir les actes de VBG/EAS/HS ;</li> <li>- Intégrer des codes de conduites dans les DAO et prévoir une expertise/connaissance EAS/HS/VBG.</li> <li>- Arroser les zones en travaux pour baisser le niveau des envols de poussières ;</li> <li>- Élaborer un protocole de gestion des déchets ;</li> <li>- Sensibiliser les employés sur l'hygiène, sécurité-environnement sur le chantier ;</li> <li>- Signaler tout transport de déchets à l'autorité locale du MINEPDED</li> </ul> |
| <b>Fourniture d'intrants tels que des variétés de semences améliorées résistantes à la sécheresse, des engrais et des outils de base pour la production primaire, y compris l'irrigation à petite échelle</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des VBG, EAS, HS ;</li> <li>- Risque de mauvaise manipulation des semence et intrant agricole entraînant un impact négatif sur le sol, l'eau et l'air ;</li> <li>- Risques de contaminations due aux mauvaises gestions des récipients ou emballage des pesticides ;</li> <li>- Amélioration de la production agricole ;</li> <li>- Risques d'accroissement de production dans les bas fond et au niveau des sources d'eau causant un impact sous la pérennité de ces milieux.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter les bonnes pratiques de production (utilisation raisonnée des qui limitent la pollution des sols et des eaux)</li> <li>- Veiller à la gestion rationnelle des récipients ou emballage des engrais et des produits phytosanitaires</li> </ul>   |
| <b>Fourniture d'équipements post-récolte et de valorisation, en mettant l'accent sur les équipements fonctionnant à l'énergie solaire</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la qualité des produits agricoles ;</li> <li>- Réduction des pertes post-récoltés</li> <li>- Augmentation des volumes de commercialisé de produits agricoles.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à l'utilisation optimale des équipements et installation</li> <li>- Veiller à l'utilisation optimale du système d'information des marchés qui sera développé ;</li> </ul>  |

| Activités  | Risques et impacts environnementaux et sociaux   | Mesures d'atténuation / bonification   |
|--|--|--|
| <b>Développement des infrastructures (c'est-à-dire des installations de stockage communautaires)</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution de l'eau, l'air et les sols par les déchets de chantiers lors de la construction des infrastructures et installations de stockage ;</li> <li>- Destruction de la faune et de la flore lors de la construction des infrastructures et installations de stockage ;</li> <li>- Risque d'enlèvement et d'attaque des travailleurs par les gangs et milices ;</li> <li>- Risque de VBG/EAS/HS</li> <li>- Amélioration de la qualité des produits agricoles ;</li> <li>- Réduction des pertes post-récoltés ;</li> <li>- Création d'emplois.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à ce que les prestataires recrutés mettent en place un système de gestion rationnelle des déchets lors de la construction des infrastructures ;</li> <li>- Mettre en œuvre le plan de gestion de la sécurité pour protéger les travailleurs et recruter au maximum possible les locaux ;</li> <li>- Associer les forces de défense et de sécurité dans la mise en œuvre des activités du projet dans les zones à sécurité fragiles ;</li> <li>- Tous les travailleurs devront signer les codes de conduites visant à prévenir les actes de VBG/EAS/HS ;</li> <li>- Intégrer des codes de conduites dans les DAO et prévoir une expertise/connaissance EAS/HS/VBG.</li> <li>- Veiller au respect des conditions de travail.</li> </ul> |
| <b>Acquisition et distribution d'intrants, d'équipements et d'infrastructures spécifiques aux deux sous-secteurs</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution de l'eau, l'air et les sols par l'utilisation non contrôlée des intrants ;</li> <li>- Risque des conflits agropastoraux ;</li> <li>- Risque de détournement des aides destinées aux aquaculteurs locaux au profit des bénéficiaires identifiés sur les bases non objectives.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter les bonnes pratiques de production (utilisation raisonnée des qui limitent la pollution des sols et des eaux)</li> <li>- Sensibiliser les producteurs agropastoraux sur la nécessité d'une cohabitation pacifique et sur la complémentarité agriculture – élevage ;</li> <li>- Veiller à ce que les bénéficiaires soient choisis sur la base des critères objectifs.</li> </ul>   |
| <b>Appui au développement de la gestion post-récolte et de la transformation des produits pastoraux et de la pêche</b><br><b>Assistance technique pour soutenir l'élevage durable</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des perte poste récolte</li> <li>- Amélioration de la qualité des produits du fait de l'adoption des nouvelles techniques de transformation des produits pastoraux et de pêche</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à la pérennisation des bonnes pratiques adoptées par les producteurs</li> </ul>   |
| <b>Coordination intergouvernementale et le renforcement des capacités au sein du MINADER (PNVRS et DESA), du MINEPIA et d'autres institutions gouvernementales.</b><br><b>Préparation du plan de réponse à la crise de la sécurité alimentaire (FSCPP) (national et régional)</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la résilience des populations face aux chocs climatiques ;</li> <li>- Risque de faillite du mécanisme de détection précoce ;</li> <li>- Amélioration des capacités de réponse rapide du GoC face aux crises d'insécurité alimentaire</li> <li>- Amélioration de la résilience des agriculteurs et éleveurs face au climat ;</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer tous les acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire dans l'élaboration des outils de veille et de prévention et de réponse aux crises d'insécurité alimentaire</li> <li>- Mise à disposition régulière des informations agrométéorologiques aux producteurs.</li> </ul>   |
| <b>Collecte, le traitement et la publication d'informations agrométéorologiques</b><br><b>Collecte et l'analyse de données d'enquête, en mettant l'accent sur le Cadre Harmonisé (CH), l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire (FSMS), l'évaluation nationale de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ENSAN) et les</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hostilité des cibles pendant la collecte des données relatif au CH, FSMS, ENSAN ;</li> <li>- Augmentation des VBG, HS, EAS ;</li> <li>- Risque d'enlèvement et d'attaque du personnel de collecte des données.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller au respect de la réglementation <sup>25</sup>et des bonnes pratiques en matière de collecte des données (consentement libre et éclairé avant l'entretien) ;</li> <li>- Intégrer des codes de conduites dans les DAO et prévoir une expertise/connaissance EAS/HS/VBG.</li> <li>- Faire signer les codes de conduite visant à prévenir les actes de VBG/EAS/HS à toutes les personnes qui seront impliquées dans cette activité ;</li> <li>- Veiller à l'élaboration et la mise en œuvre de l'évaluation des risques et dangers (ERD) et le Plan d'Intervention d'Urgence (PIU) ;</li> </ul>   |

<sup>25</sup> la loi 2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun

| Activités   | Risques et impacts environnementaux et sociaux   | Mesures d'atténuation / bonification  |
|---|--|---|
| informations sur les prix du marché   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller au respect des mesures de sécurité dans zone crise et au besoin utiliser au maximum les ressources humaines et les ONG locales pour ces activités dans ces zones.</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un système d'information</li> <li>- Développement/financement d'outils numériques</li> <li>- Développement d'une plateforme numérique</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la résilience des agriculteurs et éleveurs face au climat suite à la réception d'informations utiles ;</li> <li>- Amélioration de la production agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;</li> <li>- Amélioration de la commercialisation des produits agricoles.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des communautés pour la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources en eau au niveau locale ;</li> <li>- Mise à disposition régulière des informations agrométéorologiques aux producteurs.</li> </ul>  |
| Gestion, suivi et évaluation du projet  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de contamination de la COVID-19 en cas de non-respect des gestes barrières de prévention ;</li> <li>- Risques de VBG : EAS (dont les rapports sexuels monnayés), HS ;</li> <li>- Risque de propagation des IST et VIH/SIDA ;</li> <li>- Risques d'accident lors des déplacements durant le suivi du projet ;</li> <li>- Risques et dangers sur le lieu de travail (électrocution et incendie des installations pendant les travaux liés à l'énergie électrique ; produits chimiques, bruits, etc.) ;</li> <li>- Risques d'exclusion des groupes sociaux marginalisés (femmes) et vulnérables (y compris les pauvres, les peuples autochtones (pygmées), les minorités (Bororos) et les personnes déplacées et/ou réfugiés).</li> <li>- Risques d'insécurité et d'attaques contre les travailleurs du projet et les bénéficiaires par les groupes armés non étatiques ;</li> <li>- Risque de sabotage du projet dans les zones à conflits actifs par les groupes armés non étatiques ;</li> <li>- Conflit entre collègues.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect strict des mesures barrières contre la COVID-19 sur les lieux de travail ;</li> <li>- Tout le personnel de l'UGP devra signer des codes de conduites sur les VBG/EAS/HS ;</li> <li>- Sensibiliser le personnel de l'UGP sur les VBG/EAS/HS, sur les IST, VIH/SIDA ;</li> <li>- Elaborer une procédure de sécurité en matière de conduite des activités de terrain qui et veiller à son respect ;</li> <li>- Souscrire à une assurance tout risque pour le personnel de l'UGP ;</li> <li>- Veuillez à la prise en compte des personnes vulnérables et des actions proposées dans le Plan en faveur des Peuples Autochtones (PPA) ;</li> <li>- Développer un système de renseignement qui permettra de disposer des informations sur la situation sécuritaire en temps réel avant toute intervention dans les zones de crises ;</li> <li>- Définir clairement les rôles et responsabilités de chaque personnel de l'UGP ;</li> <li>- Instaurer un climat de convivialité entre les collègues à travers l'organisation des retraites professionnelles et « after work ».</li> </ul> |

## 6.2 ANALYSE DES RISQUES ET IMPACTS DU PULCCA

L'analyse des risques et impacts environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre du PULCCA sera faite suivant leur nature. Sur la base des impacts identifiés dans le tableau 7, les impacts positifs et négatifs ont l'objet d'une analyse faisant ressortir leur description et les mesures d'atténuation/bonification/compensation pour leur gestion. Après application des mesures d'atténuation proposées, les impacts résiduels sont tous non significatifs.

### 6.2.1 Impacts socio-environnementaux positifs

#### 6.2.1.1 Amélioration de la productivité agricole et la sécurité alimentaire

Les activités projetées dans la composante 2 (fourniture d'intrants tels que des variétés de semences améliorées résistantes à la sécheresse, des engrais et des outils de base pour la production primaire, y compris l'irrigation à petite échelle, fourniture d'équipements post-récolte et de valorisation, en mettant l'accent sur les équipements fonctionnant à l'énergie solaire, développement des infrastructures, acquisition et distribution d'intrants, d'équipements et d'infrastructures spécifiques aux deux sous-secteurs, appui au développement de la gestion post-récolte et de la transformation des produits pastoraux et de la pêche, assistance technique pour soutenir l'élevage durable) sont orientées principalement vers l'amélioration de la productivité agricole et par conséquent de la sécurité alimentaire. Pour bonifier cet impact positif, les mesures ci-après peuvent être mise en œuvre :

- Acquisition des intrants moins polluants pour la distribution aux bénéficiaires ;
- Distribution équitable des intrants aux bénéficiaires ;
- Sensibilisation des bénéficiaires pour l'utilisation raisonnée des engrais ;
- Vulgarisation des techniques agricoles respectant les canaux de l'agriculture raisonnée.

#### 6.2.1.2 Stimulation de l'économie locale

Les activités telles que les TMC aux ménages extrêmement vulnérables pour les activités de relèvement rapide et l'alimentation scolaire d'urgence et jardin potager (HGSF) contribueront à la stimulation de l'économie locale. En effet l'argent reçu par les ménages seront utilisées pour l'achat des produits nécessaire à l'alimentation du ménage. Ces aliments seront achetés localement. Les travaux HIMO contribueront également à cet impact.

- Sensibiliser les bénéficiaires afin qu'ils utilisent les ressources issues des TMC pour s'approvisionner sur le marché local ;
- Accompagner les ménages et Veiller à l'utilisation rationnelle des ressources issues des TMC à travers le développement des activités génératrices de revenus (AGR) par exemple ;

#### 6.2.1.3 Création d'emploi

Les travaux HIMO contribueront à la création d'emploi au niveau local. Cet impact aura un effet positif sur l'exode rural. Les mesures de bonification ci-après sont proposées pour la gestion de cet impact :

- Recruter prioritairement des locaux pour les travaux HIMO ;
- Mettre en œuvre le plan de gestion de la main d'œuvre ;
- Sensibiliser les populations riveraines sur les opportunités d'emplois ;
- Assurer la transparence dans la procédure de recrutement des employés ;
- Impliquer les autorités traditionnelles dans le recrutement des employés ;
- Établir des contrats de travail avec tous les employés impliqués dans le projet ;
- Inscrire les travailleurs permanents à la caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS).
- Respecter les délais de paiement des travailleurs ;

#### 6.2.1.4 Réduction des GES dans l'atmosphère

Les activités projetées dans la sous-composantes 1.2: (Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience), notamment la plantation d'arbres au niveau communautaire (zones boisées de plans de moringa, reboisement), contribuera à long terme à la réduction des GES dans les zones concernées. Les mesures ci-après peuvent être prise pour bonifier cet impact :

- Choix des arbres à fort potentiel d'absorption des GES compte tenu des conditions agroécologiques de la localité considérée ;
- Veiller au suivi rigoureux des opérations de reboisement notamment dans les régions de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord qui présentent des caractéristiques moins favorables aux opérations de reboisement.

#### **6.2.1.5 Amélioration de la résilience des populations face aux chocs climatiques**

L'amélioration de la gestion de l'eau et de la résilience se concentrera sur la réhabilitation/construction de canaux d'irrigation, de micro-barrages et de bassins d'eau, de réservoirs d'eau étagés et de puits à ciel ouvert et les activités développées prévues dans le cadre de composante 3 contribueront à l'amélioration de la résilience des populations aux chocs climatiques. Les mesures de bonification ci-dessous sont proposées pour accompagner la manifestation de cet impact :

- Organisation des communautés pour la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources en eau au niveau locale ;
- Mise à disposition régulière des informations agrométéorologiques aux producteurs.

#### **6.2.1.6 Amélioration des capacités de réponse rapide du GoC face aux crises d'insécurité alimentaire**

Appui au renforcement de la capacité gouvernementale de suivi des crises de sécurité alimentaire, des systèmes d'information et des services agrométéorologiques permettra à terme d'améliorer les capacités du GoC face aux crises d'insécurité alimentaire. Dans l'optique d'assurer une bonne manifestation de cet impact, il serait nécessaire d'impliquer tous les acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire dans l'élaboration des outils de veille et de prévention et de réponse aux crises d'insécurité alimentaire.

### **6.2.2 Impacts et risques sociaux environnementaux et sociaux négatifs**

#### **6.2.2.1 Augmentation des cas de VBG, EAS, HS**

Les principaux bénéficiaires du projet sont les femmes. Les activités telles que les TMC, HIMO et autres appuis qui sont envisagés dans le cadre de la mise en œuvre du projet sont principalement orientées vers les femmes. Cette vision qui promeut l'égalité entre les sexes risque de perturber l'équilibre socioculturels dans les régions d'intervention du PULCCA. Ceci pourra entraîner des VBG/EAS/HS dans les localités ciblées par le projet. Les mesures d'atténuation ci-après peuvent être prise pour pallier à cet impact :

- Sensibiliser les communautés sur les effets des VBG/EAS/HS ;
- Mettre en place un système de remontées des cas de VBG/EAS/HS enregistrés en associant éventuellement les relais communautaires ;
- Faire signer les codes de conduite à tous le personnel impliqué dans la mise en œuvre des activités opérationnelles du PULCCA ;
- Signer les engagements avec les chefs de ménage, donnant l'autorisation à la femme de percevoir et gérer les ressources liées aux TMC, HIMO et autres appuis du projet.
- Sensibiliser les femmes sur leur rôle dans la gestion du ménage afin de prévenir tout débordement d'autorité ;
- S'inspirer de l'expérience du Projet Filets Sociaux (PFS) dans le cadre de la mise en œuvre des activités relatives aux TMC et HIMO.
- Inclure parmi les exigences E&S dans les DAO, les codes de conduites et la nécessité d'avoir des personnels dédiés VBG/EAS/HS.

Compte tenu de la faible capacité et du cadre réglementaire vacant au niveau du pays, les questions de VBG doivent être gérées de manière très particulière sans chercher à bousculer l'ordre socio-culturel. Une mauvaise gestion des VBG pourrait causer plus de problèmes que de solution dans la mise en œuvre du PULCCA.

Il serait nécessaire de réaliser une évaluation sociale une fois que les localités du projet seront identifiées afin d'avoir des informations concrètes sur les VBG/EAS/HS dans la zone d'intervention du projet.

### **6.2.2.2 Risques de santé et sécurité des travailleurs lors des travaux HIMO**

La mise en œuvre du PULCCA va mobiliser une masse importante de travailleurs. Les travaux projetés pourraient avoir des incidences sur la santé et sécurité des travailleurs suite à l'absence ou la mauvaise utilisation des EPI. Les conditions d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail sont fixés par l'arrêté N° 039/MTPS /IMT du 26 novembre 1984. Les potentiels risques auxquels peuvent être confrontés les travailleurs sont entre autres les blessures, accident de circulation, chutes, noyade, nuisances sonores et olfactives, intoxication, maladies, etc.

- Veiller au port des EPI (Lunettes de sécurité avec écrans latéraux, Casques en matière plastique avec protection supérieure et latérale, bottes, Gants de caoutchouc ou en matière synthétique (néoprène) ; cuir, acier, matière isolante) pendant les travaux ;
- Respecter les dispositions de l'arrêté N° 039/MTPS /IMT du 26 novembre 1984 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail ;
- Respecter les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales (Directives EHS) de la Banque mondiale lors de la mise en œuvre des THIMO

En plus de ces mesures, il serait important pour le projet de s'inspirer des retours d'expérience des projets ayant les activités similaires comme le PFS, PNDP afin de les capitaliser.

### **6.2.2.3 Risque d'intoxication alimentaire des élèves par les aliments distribués**

Les activités liées à l'alimentation scolaire d'urgence et jardin potager (HGSF) sont susceptibles de provoquer des intoxications alimentaires aux élèves. De nos échanges avec la FAO, il ressort que des situations pareilles ont déjà été observées dans le passé lors de l'implémentation des activités similaires dans le cadre d'autres projets. Pour prévenir ce risque les mesures suivantes sont à mettre en œuvre :

- Vérification des aliments à distribuer aux bénéficiaires par des laboratoires agréés ;
- S'approvisionner auprès des fournisseurs agréés ;
- Veiller au stockage des aliments dans le respect strict des bonnes pratiques en la matière.

### **6.2.2.4 Risque des attaques des convois alimentaires par des groupes armés non étatiques**

Le projet sera mis en œuvre dans cinq régions parmi lesquelles l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest dont la situation sécuritaire reste très préoccupante. A cette contrainte sécuritaire vient s'ajouter le caractère urgent du projet et son délai de réalisation sur une courte durée (03 ans). L'intervention dans ce tel contexte requiert une stratégie bien conçue et une implication sans faille des bénéficiaires. Le choix du PAM et de la FAO qui ont l'habitude d'intervenir dans de tel contexte constitue déjà une mesure de prévention appréciable pour anticiper sur ce risque. La collaboration avec les ONG locales et les missions de développement (MIDENO, SOWEDA), les services de sécurité et même de renseignements serait très capitale pour le succès des opérations de terrain.

Cependant un risque plane sur les fournisseurs/prestataires et même des bénéficiaires particulièrement pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En effet toute collaboration entre les populations locales et les groupes armés non étatiques est mal appréciée par ces derniers et est sujette à des représailles. La collaboration avec les ONG locales et les organisations internationales est moins risquée pour les communautés bénéficiaires. Ce type de collaboration sera donc à promouvoir dans le cadre de la mise en œuvre du PULCCA dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Conformément à la NES 4, une Evaluation des Risques de Dangers (ERD) assorti d'un Plan d'Intervention d'Urgence (PIU) seront élaborés. Le PIU identifiera les actions spécifiques à entreprendre ainsi que les ressources requises en termes de personnel du projet afin de prévenir et mitiger les risques de sécurité sur les communautés du projet ainsi que le personnel du projet.

### 6.2.2.5 **Risque de propagation des IST et VIH/SIDA en cas de non-respect des méthodes pratiques de prévention au moment des travaux**

L'accroissement des revenus des travailleurs peut conduire à la dépravation des mœurs dans les localités ciblées engendrant un développement de la prostitution. Ces pratiques peuvent favoriser la propagation des IST/VIH/SIDA au sein des localités ciblées.

Les mesures ci-après peuvent être mis en oeuvre pour prévenir et gérer ce risque :

- Sensibiliser les employés et les populations sur les IST/VIH-SIDA ;
- Encourager les populations à connaître leur statut sérologique ;
- Prendre en charge en toute discrétion les travailleurs déclarés séropositifs ;
- Rendre disponible les préservatifs et les antirétroviraux (ARV) ;
- Organiser des campagnes de distribution gratuite des préservatifs aux filles de la localité et aux employés
- Sensibiliser les filles et les employés sur les grossesses non désirées ;
- Appuyer les boutiquiers locaux dans la vente des préservatifs

## 6.3 IMPACTS CUMULATIFS

Les impacts cumulatifs du projet ont été identifiés suivant une méthodologie associant :

- L'expérience du consultant ;
- Le retour d'expérience des parties prenantes consultées ;
- La considération des activités à réaliser dans le cadre du PULCCA en projetant les activités menées dans le cadre des projets passés, en cours et en anticipant celles des projets futurs ;
- Les consultations des autres institutions/ acteurs intervenant dans les zones de mise en oeuvre du Projet.

Les principaux impacts cumulatifs sont présentés ci-dessous.

### 6.3.1 **Augmentation des VBG, EAS, HS**

Dans la zone d'intervention du projet, les VBG/EAS/HS sont en nette augmentation depuis le déclenchement des différentes crises qui y sévissent (Boko Haram, crise anglophone). Les projets d'infrastructures qui sont mise en oeuvre dans ces régions contribuent également prévalence des VBG/EAS/HS dans la zone d'intervention du PULCCA. La mise en oeuvre du PULCCA entrainera sans doute une recrudescence des VBG/EAS/HS dans ces régions. Les activités à mettre en oeuvre dans ces régions risquent de perturber l'équilibre au sein des familles, rendant la femme autonome. Cette situation bien que normal pourrait avoir un impact sur l'exercice de l'autorité de l'homme. L'EAS pourrait également observer lors des opérations de recrutement de la main d'oeuvre pour la réalisation des activités. Ces situations sont courantes dans la zone d'intervention du projet. A la mise en oeuvre du PULCCA contribuera donc à l'exacerbation de cet impact.

### 6.3.2 **IST/VIH/ SIDA**

Malgré la tendance baissière du taux de prévalence du VIH au Cameroun (Il est passé de 4,3 en 2011 à 2,7% en 2018)<sup>26</sup>, le risque de propagation de ce fléau reste parmi les impacts les plus redoutés de projets de développement, puisque ceux-ci entraînent un déplacement des employés (généralement de sexe masculin) sans leurs conjointes. Ces employés se livrent à des comportements sexuels qui contribuent à la prolifération du VIH/SIDA. L'importance des dynamiques migratoires liée à l'accueil des PDI et des réfugiés constitue également un facteur de propagation des IST/VIH/SIDA.

Les activités projetées dans le cadre de la mise en oeuvre du PULCCA entraineront un brassage de populations sur toute l'étendue du territoire ce qui constitue un risque de contamination de masse des populations. Il s'ensuit donc que le projet aura un effet cumulatif additionnel sur l'augmentation de la prévalence du VIH/SIDA et des IST.

<sup>26</sup> Agence Cameroun, Presse, 2020. *VIH-SIDA au Cameroun: Le plaidoyer doit se poursuivre*

### **6.3.3 Délinquance juvénile et dépravation des mœurs**

La délinquance juvénile et la dépravation des mœurs sont observées dans la zone d'intervention du projet et sont causées entre autres par l'acculturation et le suivi approximatif (démission des parents, carences affectives) des enfants par leurs parents. La délinquance juvénile et la dépravation des mœurs seront accentuées par les travaux à HIMO. Ces phénomènes sont marqués par une consommation effrénée d'alcool et de drogues qui entraînent des comportements déviants de toutes sortes. C'est ainsi qu'on a observé ce dernier temps des phénomènes de vol, d'agressions verbale et physique, et même des meurtres. Le PULCCA devra donc collaborer avec les services qui luttent déjà contre la délinquance juvénile et la dépravation des mœurs.

## 7 MESURES D'ATTENUATION D'ORDRE GENERAL

Le mesures d'atténuation d'ordre général revoient aux mesures génériques à prendre pour assurer une bonne gestion des impacts et risques environnementaux et sociaux. Ils sont de trois ordres :

- Les mesures réglementaire et techniques ;
- Les mesures d'exécution
- Les mesures de suivi.

Suivants les impacts identifiés et analysés ci-dessus les mesures d'atténuation d'ordre général son résumé dans le tableau 19.

**Tableau 19 : Mesures d'atténuation d'ordre général**

| Mesures d'atténuation          | Actions proposées   |
|--------------------------------|---|
| Mesures réglementaires         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de screening environnemental et social pour les sous – projets à financer par le PULCCA ; ;</li> <li>• Réalisation des études environnementales et sociales conformément aux conclusions du screening environnementale de la réglementation en vigueur et des CES de la Banque Mondiale ;</li> <li>• Respect de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail.</li> </ul>   |
| Mesures Techniques d'exécution | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au contrôle sanitaire des aliments et produits alimentaire à distribuer aux bénéficiaires ;</li> <li>• Mener une campagne de communication et de sensibilisation avant les sur le projet dans les localités ciblées avant le démarrage effectifs des activités ;</li> <li>• Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité lors des opérations de travaux HIMO ;</li> <li>• Procéder à la signalisation adéquate des travaux ;</li> <li>• Employer en priorité la main d'œuvre locale (communautés) ;</li> <li>• Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux ;</li> <li>• Assurer la collecte, le tri et l'élimination des déchets issus des travaux ;</li> <li>• Prévoir dans les sous – projets des mesures d'accompagnement (forages d'eau, centres de santés, etc.) ;</li> <li>• Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA, le COVID 19 et sur la sécurité routière ;</li> <li>• Impliquer étroitement les Comités Villageois dans la mise en oeuvre et le suivi des activités du projet ;</li> <li>• Renforcer la capacité des communautés, des ONG, des acteurs économiques et des acteurs institutionnels en matière de sécurité alimentaire, de changement climatique, d'utilisation d'outil GEMS, sur les VBG, EAS, HS,</li> <li>• Prise en compte des instruments de sauvegardes environnementale et sociale dans la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Signature des codes de conduites par tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du PULCCA (personnel de UGP, fournisseurs de produits et services, partenaires de mise en œuvre du projet, communautés locales ;</li> <li>• Recrutement des spécialistes en sauvegardes environnementales, sociales et un spécialiste VBG/EAS/HS etc ;</li> </ul> |
| Mesures de suivi               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance et suivi environnemental et social du Projet</li> <li>• Implication des bénéficiaires dans le suivi de la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Évaluation du PGES (interne, à mi-parcours et finale)</li> </ul>   |

## 8 PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

### 8.1 PROCESSUS DE SCREENING ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES SOUS PROJETS EN VUE DE DEFINIR LE NIVEAU D'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

#### 8.1.1 Procédures de préparation et d'approbation des sous projets

Ces procédures mettent en évidence, les différents processus de prise en compte des aspects socio-environnementaux dans les sous-projets.

##### 8.1.1.1 Objectifs

Grâce à l'examen environnemental et social, le processus de prise en compte des aspects socio-environnementaux permet de déterminer, la nature et l'importance des impacts environnementaux et sociaux des sous-projets, de les classer selon l'importance dans une catégorie environnementale donnée, de déterminer les mesures d'atténuations appropriées, de les incorporer dans la conception du sous-projet, et enfin de développer et suivre un ensemble d'indicateurs aussi bien pendant l'exécution que l'exploitation du sous-projet.

##### 8.1.1.2 Description détaillée des étapes

En conformité avec le CES de la BM ainsi que la réglementation nationale, les procédures de préparation et d'approbation des instruments des sauvegardes spécifiques comportent six (06) étapes :

- Remplissage du formulaire d'examen socio-environnemental ;
- Affectation d'une catégorie environnementale en fonction de la nature des impacts identifiés ;
- Mise en œuvre des mesures socio-environnementales appropriées, incluant éventuellement la conduite d'une évaluation environnementale ;
- Consultation du public (à exécuter pendant le processus d'examen et pendant la NIES) ;
- Revue et approbation des résultats du formulaire socio-environnemental et de la NIES ;
- Contrôle, suivi, évaluation et rapportage.

#### **Étape 1 : Remplissage du formulaire socio-environnemental du sous-projet (annexe 10)**

Quel que soit le type de sous-projet, le formulaire devra être rempli de manière rigoureuse. Le remplissage du formulaire est de la responsabilité de l'UGP, du PAM ou de la FAO selon les responsabilités de chaque acteur dans la mise en œuvre des activités du PULCCA. Il devra être rempli au cours d'une réunion de consultation réunissant les personnes susceptibles d'être affectées de manière directe ou indirecte, y compris les communautés bénéficiaires, les associations de femmes, et autres minorités, avec l'appui du prestataire chargé de monter le sous-projet. En particulier, il s'agit de consulter les bénéficiaires directs sur le lieu d'implantation du sous-projet, sur la synthèse des impacts positifs et négatifs du Projet et des mesures d'atténuation correspondantes prenant en compte les préoccupations soulevées par les parties prenantes, ainsi que les coûts associés.

#### **Étape 2 : Affectation d'une catégorie environnementale en fonction de la nature des impacts identifiés**

Le processus de remplissage devra déboucher sur une classification du sous-projet à la catégorie élevé, substantiel, modéré ou faible. Sur la base des résultats du screening, le MINADER à travers l'UGP en collaboration avec le Délégué départemental du MINEPDED détermine la catégorie de chaque sous-projet.

En cohérence avec le cadre environnemental et social de la Banque Mondiale ainsi que le cadre réglementaire national, les différentes catégories environnementales sont les suivantes :

**Projet à risque élevé :** un sous-projet est classé dans cette catégorie s'il est susceptible de générer des impacts négatifs significatifs sur l'environnement affectant de grandes superficies et des zones sensibles, de nombreux ménages ou des populations vulnérables. Ce sont de grands projets d'infrastructures en matière d'hydraulique, de route, d'autoroutes, des barrages, etc.

Ces types de sous-projets ne sont pas éligibles dans le cadre de ce Projet.

**Projet à risque substantiel** : les sous-projets de cette catégorie ont des impacts potentiels moins importants sur le milieu humain et naturel que ceux de la catégorie précédente. Ces impacts sont en général localisés, et très peu sont irréversibles.

Au regard des activités projetées dans le cadre du PULCCA les sous-projet de cette catégorie de risque nécessiteront uniquement l'application des NIES.

**Projet à risque modéré** : les sous-projets de cette catégorie concernent ceux qui ne rentrent dans aucune catégorie d'évaluation environnementale fixé par les textes et qui n'ont pas d'impacts significatifs. Les mesures légères identifiées dans le formulaire devront être appliquées pour ce type de sous-projets. Dans ce cas un PGES pour le sous projet en question sera nécessaire.

**Projet à risque faible** : aucune mesure particulière n'est requise. Le sous-projet peut être immédiatement réalisé moyennant la prise en compte des mesures/propositions du formulaire.

### **Etape 3 : Mise en œuvre du type d'évaluation retenue**

Conformément aux conclusions de l'étape précédente, en fonction de la catégorie affectée au sous-projet, l'un des trois cas de figure ci-après peut se présenter pour la mise en œuvre des mesures environnementales appropriées. Il s'agit soit de la réalisation i) d'une notice d'impact environnementale et sociale (NIES) ii) le PGES, et (iii) d'aucune mesure particulière. L'arrêté N°00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et social devra également être mis à contribution pour le screening environnemental.

#### ***Etape 3.1 : Réalisation de la notice d'impact environnemental et social (NIES)***

Les sous-projets de la 1<sup>ère</sup> sous-catégorie des projets à risque substantiel feront l'objet de la Notice d'impact sur l'environnement conformément à l'arrêté 00002/MINEPDED du 08 février 2016 définissant le canevas type des termes de référence et le contenu de la notice d'impact environnemental.

À ce niveau, la Commune est l'institution compétente pour valider la NIES. Elle donne ainsi son avis technique, valide la NIES et délivre l'Attestation de Conformité Environnementale (ACE) en collaboration avec la délégation départementale du MINEPDED. Cependant, lorsque l'avis de ce dernier n'est pas favorable, la commune transmet le feedback au promoteur du Projet ainsi que les amendements faits afin que la NIES soit réaménagée en prenant en compte ces amendements.

Le suivi de la réalisation de l'étude sera fait par le responsable environnement de la commune. En plus des honoraires du Consultant, les frais à payer au niveau de la commune sont de 50 000 FCFA pour la validation des TDR et 100 000 FCFA pour la validation du rapport.

#### ***Etape 3.2 : Elaboration du PGES***

Pour les sous-projets évalués à risque modéré, l'élaboration du PGES devra être nécessaire. Il se composera d'une série de mesures d'atténuation et de suivi ainsi que de dispositions institutionnelles à prendre pendant la mise en oeuvre et l'exploitation du sous-projet pour éliminer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs, les compenser ou les ramener à des niveaux non significatifs. L'UGP en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre du PULCCA :

- a. Définiront l'éventail des mesures à prendre pour donner suite aux impacts potentiellement négatifs ;
- b. Détermineront les dispositions nécessaires pour faire en sorte que ces mesures soient prises de manière efficace et en temps opportun ;
- c. Décriront les moyens à mettre en oeuvre pour se conformer à ces dispositions.

Le PGES comportera entre autres les éléments suivants :

- a. Mesures d'atténuation ;
- b. Mesures de suivi environnemental et social ;
- c. Mesures liées au renforcement des capacités et formation ;
- d. Calendrier d'exécution et estimation des coûts.

### **Etape 4 : Consultation du public**

Cette étape a pour but d'informer la population (les personnes affectées directement ou indirectement, les associations de femmes ainsi que les groupes marginalisés, etc.) sur les mesures environnementales proposées en vue d'atténuer les impacts potentiels du sous-projet, y compris les coûts de ces mesures et les responsabilités dans leur mise en œuvre. S'agissant de la NIES et du PGES, les enquêtes de voisinage seront réalisées.

Le processus de consultation qui sera fait par le consultant en charge de l'étude devra inclure : l'information du public en langage simple, la coordination des activités avec d'autres agences gouvernementales, la recherche de l'opinion des populations, y compris celles des minorités (populations autochtones vulnérables, groupes de femmes, etc.), la consignation des résolutions des réunions dans un compte rendu comprenant entre autres les mesures d'atténuation et de bonification convenues, et leur diffusion à toutes les parties prenantes.

### **Etape 6 : Approbation des résultats du formulaire, de la NIES ou du PGES**

De manière globale, au niveau des sous-projets à risque substantiel nécessitant l'élaboration de la NIES ainsi que de la catégorie des sous-projets à risque modéré nécessitant l'élaboration du PGES, le représentant du MINEPDED au niveau départemental devra marquer son avis technique sur les mesures environnementales préconisées pour les sous-projets de catégorie à risque modéré, et sur les conclusions ou résultats de la NIES pour les sous-projets de la catégorie des projets à risque substantiel ;

### **Etape 7 : Suivi et rapportage**

Au niveau de chaque sous-projet, quelques indicateurs seront définis et inclus pour être suivis pendant sa mise en œuvre et son fonctionnement. Au moins trois missions de suivi seront organisées pendant les phases critiques de mise en œuvre du sous-projet (implantation, exécution, réception, etc.). Ces missions devraient donner lieu à des rapports. Le plan d'exécution annexé au contrat des prestataires de chaque sous-projet devra préciser la périodicité de ces missions. Les activités de contrôle, de suivi-évaluation devront se faire au niveau de la commune par l'agent de développement local en collaboration avec le comité de gestion de Projet. Parallèlement, le cadre chargé des aspects socio-environnementaux du Projet et le Délégué départemental du MINEPDED devront procéder au suivi/contrôle des mesures envisagées et fournir des recommandations pour une meilleure prise en compte des aspects socio-environnementaux dans les sous-projets. Les rapports de suivi seront envoyés par trimestre à leurs hiérarchies respectives.

#### **8.1.1.3 Approche genre**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, les femmes et leurs associations disposent d'atouts certains pour participer pleinement à l'atteinte des objectifs du PULCCA. Elle constitue la principale cible du projet. Il s'agira de développer une stratégie d'intervention du Projet prenant en compte les aspects Genre à travers les mesures suivantes : encourager et inciter les femmes et les associations féminines à s'investir principalement dans le volet transformation des produits d'agriculture et d'élevage ; renforcer les activités d'IEC (Informé – Eduquer – Communiquer) pour améliorer la qualité de la formation des femmes et l'accès à l'information. La prise en compte du genre devra s'appuyer sur une double démarche visant à :

- (i) Renforcer la dynamique organisationnelle des femmes, afin qu'elles puissent s'orienter vers une spécialisation dans certaines filières agricoles et pastorales ;
- (ii) Fournir aux femmes un appui/conseil de proximité, en vue de favoriser une gestion performante des activités qu'elles mènent. Dans ce cadre, elles bénéficieront de formations en développant des capacités entrepreneuriales, ainsi qu'en gestion et management de leurs activités économiques.

#### **8.1.2 Procédures de consultation du public pour les sous-projets et diffusion de l'information**

Cette partie porte sur la méthodologie qui devra être utilisée pour la consultation du public lors des études opérationnelles concernant les sous-projets du PULCCA.

##### **8.1.2.1 Procédures de consultation du public**

###### **8.1.2.1.1 Objectifs de la consultation du public**

La consultation du public vise à assurer l'acceptabilité sociale du PULCCA aux niveaux national, régional, et local, en mettant tous les acteurs dans un réseau de partage de l'information aussi bien sur l'environnement que sur le projet proprement dit. La méthodologie ambitionne d'amener les acteurs à avoir, à l'échelle des collectivités, une vision commune et des objectifs partagés des actions entreprises par le projet dans une logique tridimensionnelle

: avant le projet (phase d'identification et de préparation), en cours de projet (phase d'exécution), après le projet (phase de gestion, d'exploitation et d'évaluation finale).

La méthodologie met l'accent sur le contexte environnemental et social en rapport avec les activités du PULCCA. Le processus de consultation renvoie à la nécessité d'associer pleinement les populations locales dans l'identification des besoins, le suivi des activités et leur évaluation dans une perspective de contrôle citoyen, de partage des informations, de participation et d'efficacité sociale.

#### **8.1.2.1.2 Mécanismes et procédures de consultation**

Les mécanismes et procédures pour l'information, la concertation et la négociation à mettre en place devront reposer sur les connaissances de l'environnement des zones d'intervention du projet, et l'acceptabilité sociale du projet. Les outils et techniques de consultations devront se conformer à une logique de communication éducative et de communication sociale.

Le processus de consultation publique devra alors être structuré autour des axes suivants :

- (i) Préparation de dossiers de consultations publiques comprenant les rapports d'études (rapports d'évaluation environnementale et sociale), descriptifs des activités déjà identifiées (localisation, caractéristiques, etc.) et des fiches d'enquêtes ;
- (ii) Missions préparatoires dans les sites du projet et de consultation ;
- (iii) Annonces publiques ;
- (iv) Enquêtes publiques, collecte de données sur les sites du projet et validation des résultats.

#### **8.1.2.2 Diffusion de l'information au public**

Pendant la mise en œuvre de chaque sous-projet, tous les acteurs et partenaires devront être régulièrement consultés. Au terme des études réalisées, le public devra être informé des résolutions finales adoptées. La diffusion de l'information au public pourra ainsi se faire au niveau local, national et international :

- Au niveau local, en cas de nécessité, il pourra être envisagé la traduction de ces documents en langue locale, ou alors l'implication des Organisations de la Société Civile (OSC) notamment les ONG locales ou animateurs communautaires pour cette sensibilisation de proximité dans le cadre des réunions communautaires ou le porte à porte en fonction de la sensibilité des enjeux E&S.
- Au niveau national, le plan de gestion environnementale et sociale de chaque sous-projet devra être partagé avec les bénéficiaires au cours des réunions de sensibilisation et d'information dans les localités où les activités du projet seront réalisées ;
- Au niveau international, les rapports finaux devront être publiés dans le site internet du PULCCA et le site externe de la Banque Mondiale.

## **8.2 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)**

Un mécanisme de gestion des réclamations et de doléances est établi pour gérer les préoccupations durant la mise en œuvre du Projet. Il est inspiré du MGP développé dans le PMPP.

### **8.2.1 Objectifs**

Le MGP permet d'éveiller la conscience du public sur le projet, de détourner les cas de fraudes et de corruption et augmenter la responsabilisation de la population, de s'informer et résoudre en temps réel les problèmes évoqués par des plaignants, de fournir au personnel du projet des suggestions et réactions sur l'exécution du projet, d'augmenter le niveau d'implication des parties prenantes dans le projet, de conforter la sensibilisation des bénéficiaires sur le code de bonne conduite et de donner les bonnes informations sur la mise en œuvre du projet.

### **8.2.2 Sensibilisation et information sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes**

Les parties prenantes, seront informées de l'existence de Mécanisme de gestion des réclamations qui prendra en compte tous les cas possibles de réclamations et doléances liées à la préparation du projet. Les informations seront communiquées d'une manière claire, compréhensible pour les tiers ciblés, et utilisant des réunions d'information à cet effet. Les modes de transmission et d'enregistrement des réclamations seront bien précis et mis en exergue dans les communications et sensibilisations avec les parties.

La gestion des plaintes à caractère EAS/HS prendra compte d'un certain nombre de principes clés, notamment, mais sans s'y limiter : la confidentialité, la sécurité, l'impartialité, l'objectivité, la rigueur, la rapidité et l'exactitude ainsi que la sauvegarde des droits à une procédure régulière de l'auteur présumé (le sujet). En ce qui concerne le principe de confidentialité, la divulgation de l'identité des témoins, des victimes/survivantes, l'auteur présumé de la plainte, et de toute autre personne impliquée dans l'enquête, n'est pas autorisée. Afin de garantir la sécurité de la survivante en cas d'incident EAS/HS, tout rapport ne doit contenir aucune information permettant d'identifier la survivante, seuls les éléments suivants doivent être rapportés : Le type de cas, la zone et la date de l'incident, le lien entre la survivante et l'auteur présumé (si connu), l'âge et le sexe du/de la survivant(e), s'il y a eu ou non référencement vers un prestataire de services et autre action menée. Le projet s'appuiera sur le mécanisme de référencement du MINPROFF pour la première ligne de réponse en cas d'incident EAS/HS et informera la Banque dans les 24 heures après réception de la plainte.

### 8.2.3 Organisation

Il sera mis en place un Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) par arrêté communal dans les communes concernées par le projet. Le CLGP aura pour missions de collecter et traiter toutes les plaintes relatives à la préparation et la mise en œuvre du projet. Les tâches spécifiques et la durée de la mission du CLGP seront définies dans les arrêtés de leur mise. Le CLGP sera composé de :

- Un (01) représentant de la Mairie concernée ;
- Le chef service de l'action social ;
- Un (01) représentant du service local de l'environnement ;
- Le Chef de quartier/village concerné ou son représentant ;
- Une (01) représentante de groupement des femmes ;
- Un (01) représentant des personnes affectées/communautés/Populations Autochtones.

Au niveau Régional, un Comité de Gestion des Plaintes sera mis en place dans le chef-lieu de chaque région par Arrêté du Ministre d'agriculture et développement rural et sera composé de :

- Le Maire de la Mairie de Maroua, N'Gaoundéré, Bertoua, Bamenda et Buea ou son représentant ;
- Un (01) représentant (Délégué Régional) du MINADER ;
- Un (01) représentant (Délégué Régional) du MINEPIA ;
- Un (01) représentant (Délégué Régional) du MINAS ;
- Un (01) représentant (Délégué Régional) du MINEPDED ;
- Un (01) représentant (Délégué Régional) du MINEPAT.
- Un représentant du PAM ;
- Un représentant de la FAO ;
- Un (01) représentant(e) du PULCCA ;
- Un (01) représentant de la société civile.

Les noms des membres du Comité et leurs contacts seront communiqués aux communautés et affichés de façon visible et accessible à tous à la Mairie ou dans les lieux publics.

Au niveau de coordination nationale du projet la gestion des plaintes sera assurée par les spécialistes en sauvegardes environnementale et Sociale. Ils s'assureront que toutes les plaintes sont traitées de façon satisfaisante auprès des comités régionaux.

### 8.2.4 Fonctionnement

Le présent MGP fait appel au traitement de litiges à l'amiable c'est-à-dire à travers l'explication et la médiation. Le recours à la justice est du dernier ressort lorsque le processus extrajudiciaire a échoué. Ce MGP comprend les étapes suivantes :

#### **Etape 1 : Canaux d'enregistrement des plaintes**

Les plaintes sont enregistrées et consignées dans un registre ouvert auprès du CLGP ou du CGP par un agent désigné à cet effet. La personne qui ne sait pas écrire est aidée par l'agent désigné par le CLGP à remplir la fiche d'enregistrement des plaintes (Annexe 11) et consigne la déclaration du plaignant dans le registre sur une page dédiée à chaque plaignant. La page de la plainte d'un requérant ne doit pas être visible à d'autres. Les plaintes anonymes sont éligibles.

### ***Etape 2 : Traitement des plaintes***

Les plaintes en fonction de leur nature sont traitées puis notifiées au plaignant sans répression, sans menace et sans intimidation. Le CLGP/ CGP se réunit et statue dans un délai d'une semaine, à compter de la date de réception de la plainte, et rend sa décision sur les litiges. Le CLGP est habilité à procéder à des visites de constatation des faits faisant l'objet d'une plainte.

### ***Etape 3 : Réponse aux plaintes***

A la suite de l'enquête et de l'analyse approfondie, une proposition provisoire raisonnable et Il existe trois niveaux de résolution des plaintes : Le CLGP/ CGP devra discuter de la proposition provisoire avec le plaignant qui aura l'opportunité (i) d'accepter la proposition, (ii) de présenter une proposition alternative pouvant faire l'objet de discussion ou (iii) de la rejeter et d'envisager un autre processus de résolution des différends. L'accord final devra être précis, assorti de délais et d'un plan de suivi et agréé par les parties en conflit. Il est formellement interdit d'imposer le verdict de manière unilatérale. La réponse à la plainte doit être notifiée au plaignant sans répression, sans menace et sans intimidation.

### ***Etape 4 : Recours***

Le présent MGP prévoit des dispositions au cas où les plaintes ne sont pas résolues pour des raisons diverses. Les procédures ci-dessous s'appliquent à des cas exceptionnels et ne doivent pas être utilisées fréquemment. Plusieurs options de recours sont possibles :

- Porter le problème devant le Comité de Pilotage du PULCCA pour étudier s'il convient ou non de prendre des mesures additionnelles raisonnables (possibilité d'organiser des sessions exceptionnelles) ;
- Porter le problème au Ministère de tutelle pour voir s'il convient ou non de prendre des mesures additionnelles raisonnables ;
- Proposer le recours à un médiateur indépendant agréé par le Comité de Pilotage et le plaignant afin qu'il facilite la poursuite du dialogue ;
- Impliquer une partie externe et indépendante digne de confiance, pour qu'elle évalue la plainte et propose une solution objective.

Le recours à la justice est une option qui n'est recommandée qu'en cas d'échec de la résolution au niveau du PULCCA.

### ***Etape 5 : Clôture et archivage des plaintes***

Une fois qu'une résolution de la plainte aura été convenue ou qu'une décision de clore le dossier aura été prise, l'étape finale consistera au règlement, au suivi, à l'archivage et à la conclusion de la plainte. Le CLGP/ CGP a la charge du règlement et du suivi de la plainte en s'assurant que la ou les solutions retenues soient appliquées. Il est également responsable de l'archivage des éléments des dossiers (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, fiche de règlement de plaintes, etc.). Ces documents devront être tenus confidentiels. La clôture du dossier surviendra après la vérification de la mise en œuvre d'une résolution acceptable par tous. Il pourra être demandé aux parties de fournir un retour d'information sur leur degré de satisfaction à l'égard du processus de traitement de la plainte et du résultat. Même en l'absence d'un accord, il sera important de clore le dossier, de documenter les résultats et de demander aux parties d'évaluer le processus et sa conclusion.

### ***Etape 6 : Suivi-Evaluation***

Une évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre du MGP sera réalisée chaque trimestre par le PULCCA en impliquant les mouvements associatifs (Groupements, ONG, associations de la jeunesse et des

femmes, etc.) actifs dans la zone d'intervention du projet afin d'apprécier son fonctionnement et si possible proposer des mesures correctives. Cette évaluation sera faite par enquête auprès des bénéficiaires du projet et surtout ceux ayant utilisé les services du MGP (1 à 3% des bénéficiaires selon un échantillonnage aléatoire) par direction régionale. Les enquêtes seront réalisées par les experts du PULCCA (Communication, Suivi-Evaluation et Sauvegardes).

Pendant les missions de suivi du PULCCA, les experts devront s'assurer que les plaintes sont bien archivées. Les résultats de ces enquêtes seront publiés et partagés par les acteurs et diffusés sur les radios locales. Les statistiques sur le nombre et le type de plaintes reçues, les mesures prises et les résultats obtenus telles que présentées par la grille de suivi de la documentation devront être publiées dans les médias de la place (radios locales). A la clôture du mandat des CLGP et CGP, toutes les documentations devront être acheminées par courrier et mises en archive (supports physiques et numériques) du PULCCA.

### 8.2.5 Dispositions spécifiques pour la gestion des plaintes VBG/EAS/HS

Un processus spécifique de gestion des plaintes VBG/EAS/HS sera élaboré dans le cadre de la réalisation de l'évaluation sociale du PULCCA et inséré dans le processus général du MGP. Ce mécanisme permettra aux victimes de VBG/EAS/HS de déposer leurs plaintes en toute sécurité et en toute confidentialité. Pour répondre aux incidents potentiels de VBG/EAS/HS, un système de référencement issu d'une cartographie de service d'aide sera élaboré. En cas d'incident, les survivant(e)s seront référés aux services d'aide appropriés. Une liste des prestataires de services en matière de VBG/EAS/HS sera tenue à disposition par le projet, notamment les points focaux VBG/EAS/HS associé au MGP. Tout incident VBG/EAS/HS sera signalé au MGP, suivant les modalités appropriées et en préservant la confidentialité des informations relatives à la survivante. Plus précisément, le MGP n'enregistrera que les informations suivantes relatives à la plainte :

- La nature de la plainte (ce que le plaignant dit dans ses propres mots sans questionnement direct) ;
- Si, à leur connaissance, l'auteur de la violence était associé au projet ; et,
- Si possible, l'âge et le sexe de la victime.

Le MGP notifiera aussi immédiatement le PULCCA et à la Banque Mondiale toute plainte de VBG/EAS/HS. La Banque sera informée de tout incident VBG/EAS/HS/VCE dans les 48 heures après en avoir pris connaissance. Tous les cas de VBG/EAS/HS seront documentés, mais resteront confidentiels afin de préserver la confidentialité de la victime. Dans ce cas, le MGP servira principalement à :

- Référer les plaignants/victimes aux services d'aide (service psychosocial, judiciaire, santé, MINAS et MINPROFF, etc.) ;
- Enregistrer la résolution de la plainte.

### 8.2.6 Suivi et l'évaluation du mécanisme de gestion des plaintes

Le suivi et l'évaluation du MGP vise à analyser l'état de la mise en œuvre des conclusions des différentes étapes de résolution des plaintes. Cependant, ils devraient conduire à promouvoir une résolution efficace des plaintes dans les meilleurs délais, mais aussi et surtout, l'implication du CLGP et d'autres acteurs du projet. Cela par la collecte et l'analyse systématique de toutes les informations liées aux différents procès-verbaux de constats, des réunions de conciliation, de négociation, dans le but de vérifier la conformité de la mise en œuvre des solutions proposées.

Afin de déterminer le bon fonctionnement du MGP, il est toujours bien de le soumettre à un examen périodique. Cet examen devrait permettre de s'assurer de la bonne mise en œuvre du mécanisme sur la base des solutions proposées devant les problèmes traités. Une évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre du MGP sera réalisée chaque trimestre en impliquant les organisations communautaires de base afin d'apprécier son fonctionnement et si possible proposer des mesures correctives.

Cette évaluation sera faite par enquête auprès des bénéficiaires et les résultats seront publiés et diffusés dans les médias de la place et les radios locales.

## MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le MGP comporte 6 étapes



Figure 10 : Mécanisme de gestion des plaintes

## 8.3 CADRE DE SUIVI-EVALUATION DU PULCCA

### 8.3.1 Objectifs

L'objectif du suivi-évaluation du PULCCA consistera à : garantir que les mesures de gestion sont mises en œuvre de manière satisfaisante pour atteindre les objectifs convenus en matière de protection environnementale et sociale.

De manière spécifique, il consistera à :

- S'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures prescrites ;
- S'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des mesures prescrites.

Ces objectifs permettront également de s'assurer que le suivi-évaluation des aspects socio-environnementaux qui sera fait dans le cadre des sous-projets sera bien mené.

### 8.3.2 Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs de suivi-évaluation du PGES dans le cadre de la présente étude sont les suivants :

- Nombre de personnel de l'UGP du PULCCA ayant suivi un renforcement des capacités sur le nouveau cadre environnemental et social de la Banque Mondiale (tout le staff) ;
- Nombre de personnel d'autres agences gouvernementales ayant suivi un renforcement des capacités sur le suivi de la mise en œuvre des PGES (10 personnes, soit un représentant pour chaque institutions membre du CPP) ;

- Nombre de personnel des communautés, prestataires de service et institutions du secteur privé ayant suivi un renforcement des capacités sur le nouveau cadre environnemental et social de la Banque Mondiale ;
- Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées ;
- Nombre de NIE réalisés ;
- Nombre de PAR réalisés ;
- Nombres de PSR réalisés ;
- Nombres de PPA réalisés (15 soit en moyenne 5 dans chaque département où sont localisés les PA : Haut-Nyong, Kadey, Boumba et Ngoko) ;
- Nombre de plaintes enregistrés et traités ;
- Nombre d'audits environnementaux et sociaux réalisés (01) ;
- Pourcentage des sous-projets ayant fait l'objet de screening socio-environnemental.

### 8.3.3 Acteurs de suivi

Le suivi des aspects socio-environnementaux se fera aussi bien en interne qu'en externe.

- En interne, il sera fait par le SSE et le SSS, le spécialiste VBG/EAS/HS de l'UGP ;
- Le PAM et la FAO qui auront la charge de s'assurer que les PGES des sous-projets sous leurs responsabilité sont mis en œuvre convenablement. Les rapports de suivi de la mise en œuvre des PGES devront être transmis par ces partenaires à l'UGP suivant une périodicité bien définie.
- En externe, le suivi devra être fait par le comité départemental de suivi de la mise en œuvre des PGES.

A partir du moment où ces acteurs ont déjà un salaire, les coûts de cette activité seront liés à la logistique et aux frais de mission de suivi sur le terrain.

### 8.3.4 Rapports de suivi

L'UGP à travers le SSE, le SSS et le Spécialiste VBG/EAS/HS appuyés par l'expert suivi-évaluation produira un rapport trimestriel de suivi sur des performances sur le plan environnemental, social, de la santé et de la sécurité du projet et VBG/EAS/HS.

Ce rapport devra comprendre entre autres, le niveau de mise en œuvre du Plan d'Engagement Environnemental et Social ainsi que le niveau de mise en œuvre des outils de sauvegardes y associés.

## 8.4 DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES POUR LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DU PGES

Pour la mise en œuvre et le suivi des mesures environnementales et sociales, plusieurs catégories d'acteurs interviennent et, il s'avère important de préciser leurs rôles et Responsabilités durant la mise en œuvre du projet.

Les étapes de mise en œuvre et de suivi du CGES se résument à travers les rôles/activités et leurs responsables dans le tableau 20 ci-après.

Tableau 20 : Matrice de responsabilités

| N° | Rôles/Activités  | Responsables  |
|----|--|---|
| 1. | Identification de la localisation/site et principales caractéristiques techniques du sous-projet (Filtrage environnemental et social)  | UGP   |
| 2. | Sélection environnementale (Screening remplissage des formulaires), et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (EIES, PAR, Audit environnemental et social, ...) | <ul style="list-style-type: none"> <li>● UGP</li> <li>● DD MINEPDED ;</li> <li>● Partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO)</li> </ul> |
| 3. | Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIES   | MINEPDED  |

| N°  | Rôles/Activités  | Responsables   |
|-----|--|--|
| 4.  | Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet de catégorie de risque élevé, substantiel, modéré ou faible  | UGP  |
|     | Préparation et approbation des TDR   |  |
|     | Réalisation de l'étude y compris consultation du publique  |  |
|     | Validation du document et obtention du Certificat/Attestation de Conformité Environnementale   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• UGP ;</li> <li>• MINEPDED</li> <li>• Collectivités Territoriales Décentralisée</li> </ul>   |
|     | Publication du document  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• UGP</li> <li>• Banque Mondiale</li> <li>• Media ;</li> </ul>  |
| 5.  | (i) Intégration dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise ;<br>(ii) approbation du PGES entreprise | <ul style="list-style-type: none"> <li>• UGP</li> </ul>  |
| 6.  | Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction ou les ONG locales.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises</li> <li>• Partenaires de mise en œuvre (PAM / FAO)</li> </ul>  |
| 7.  | Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures E&S   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• UGP</li> <li>• Partenaires de mise en œuvre (PAM / FAO)</li> </ul>  |
|     | Diffusion du rapport de surveillance interne   | Coordonnateur du PULCCA  |
|     | Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures E&S   | Comité Départemental de suivi de la mise en œuvre des PGES, en collaboration avec d'autres services techniques   |
| 8.  | Suivi environnemental et social  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• UGP</li> <li>• Partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO)</li> <li>• Comité Départemental de suivi de la mise en œuvre des PGES, en collaboration avec d'autres services techniques</li> </ul> |
| 9.  | Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> <li>• Structures publiques compétentes</li> </ul>  |
| 10. | Audit de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• UGP</li> <li>• Partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO)</li> <li>• Consultants</li> </ul>  |
| 11. | Gestion des plaintes et des VBG/EAS/HS   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• UGP</li> <li>• Partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO)</li> <li>• Consultants</li> <li>• ONG</li> </ul>   |
| 12  | Gestion des risques et sécurité  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• UGP</li> </ul>  |

#### 8.4.1 Unité de Gestion du Projet (UGP)

L'UGP aura la responsabilité globale de la coordination et de la mise en œuvre du Projet.

De manière spécifique, elle sera responsable de :

- La passation des marchés ;
- La gestion financière ;
- La gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S) ;
- Le suivi et l'évaluation ;

Cette UGP comprendra au minima un Coordonnateur National, un Expert en Passation des Marchés, un Expert en Gestion Administrative et Financière, un Gestionnaire Comptable, un Spécialiste en Sauvegardes

environnementale, un Spécialiste en Sauvegardes Sociales, un spécialiste VBG/EAS/HS, un nutritionniste, un Expert en Suivi-Evaluation et un Expert en Communication relations publiques.

Chaque expert sera appelé à prendre les aspects socio-environnementaux dans le projet chacun en ce qui le concerne. A titre indicatif, les éléments de contenu des termes de référence du spécialiste de sauvegarde environnementale et ceux du spécialiste de sauvegarde sociale figurent respectivement en annexes 8 et 9. Le Spécialiste en Sauvegardes Sociales sera chargé de la mise en œuvre du MGP et de la rédaction des rapports.

Etant donné que le projet sera mis en œuvre suivant le nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale, le renforcement des capacités des parties prenantes est nécessaire.

#### 8.4.2 Les partenaires de mise en œuvre du PULCCA

Les principaux partenaires de mise en œuvre du PULCCA sont le PAM et la FAO.

##### 8.4.2.1 PAM

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PULCCA, le PAM interviendra dans toutes composantes soit comme lead ou en collaboration avec le lead de l'activité considérée. Les modalités de mise en œuvre des activités sous la responsabilité du PAM seront convenues dès que les précisions sur les zones d'intervention du projet seront connues. Le tableau 21 ci-dessous présente les activités sous la responsabilité du PAM ainsi que celles qui sont sous la responsabilité des autres partenaires de mise en œuvre.

Tableau 21 : Matrices des activités et responsables

| N°  | Composante, Sous-composante, Activités  | Nombre cible | Responsable de la mise en oeuvre | Collaborateurs                        |
|-----|---|--------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| 1   | <b>Composante 1 : Soutien à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle de la réponse rapide en vue d'un relèvement rapide et d'un renforcement de la résilience</b>   |              |                                  |                                       |
| 1.1 | <b>Sous-composante 1.1: Mise à disposition d'une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence</b>   |              |                                  |                                       |
|     | Transferts monétaires conditionnés ; Les transferts conditionnels pour les avoirs   | 33 490       | PAM                              | MINADER                               |
|     | Alimentation scolaire d'urgence d'origine locale (HGSF)   | 35 000       | PAM                              | MINDAER + MINEPIA + MINEDUB           |
|     | Prevention et traitement de la malnutrition (sensibilisation des groupes vulnérables, éducation nutritionnelle/la promotion des cultures à hautes valeurs nutritives, intrants nutritionnelle/les causeries éducatives au sein des groupes vulnérables, des projections des films sur la malnutrition, les séances de démonstration culinaires, la transformation alimentaire à partir des produits locaux. | 30 000       | PAM                              | MINADER +MINSANTE                     |
| 1.2 | <b>Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience</b>   |              |                                  |                                       |
|     | Transfert monétaire pour les travaux HIMO - conservation des sols et de l'adaptation au climat  | 167 000      | PAM                              | MINADER +MINEE +FAO + MINEPIA + MINAT |
| 2   | <b>Renforcement des capacités de production des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle</b>  |              |                                  |                                       |
| 2.1 | Soutien à la production alimentaire pour les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires   | 70 000       | MINADER                          | MIDENO, SOWEDA                        |
|     | Appui en semences, intrants (engrais, pesticides) et équipements agricoles (post récoltes, production, transformation)  |              |                                  |                                       |

| N°  | Composante, Sous-composante, Activités   | Nombre cible | Responsable de la mise en oeuvre | Collaborateurs         |
|-----|--|--------------|----------------------------------|------------------------|
|     | Appui à la production et à l'acquisition des semences  |              |                                  |                        |
|     | Appui à l'acquisition et à la distribution des intrants + équipements agricoles pour la production primaire  |              |                                  |                        |
|     | Appui à l'acquisition et à la distribution des équipements agricoles, appui au développement des infrastructure (post récolte, stockage), renforcement du capacité des bénéficiaires, des institutions, et des Organisations concernées (gestion post récolte)   | 30 000       | MINADER                          | PAM +FAO               |
| 2.2 | <b>Soutien à la production animale, halieutique, et activités connexes</b>   |              |                                  |                        |
|     | Appui en équipement, matériel génétique animal et halieutique  |              |                                  |                        |
|     | Appui à l'acquisition et à la distribution des intrants  | 50 000       | MIENPIA (PRODEL)                 |                        |
|     | Appui à l'acquisition et à la distribution des équipements ; Appui à l'aménagement des pâturages et au Développement des infrastructures pastorales et halieutiques (zoo-sanitaires, hydraulique pastorale,) ; Renforcement du capacité des bénéficiaires, des institutions, et des organisations concernées (gestion post récolte...) | 4 500        | MINEPIA (PRODEL)                 | FAO                    |
|     | Appui à l'acquisition et à la distribution des équipements ; Appui à l'aménagement des pâturages et au Développement des infrastructures pastorales et halieutiques (zoo-sanitaires, hydraulique pastorale,) ; Renforcement du capacité des bénéficiaires, des institutions, et des Organisations concernées (gestion post récolte...) | 4 500        | PAM + MINEPIA                    | FAO                    |
| 3   | <b>Composante 3 : Appui au renforcement des capacités gouvernementales de suivi des crises de sécurité alimentaire, des systèmes d'information et des services agrométéorologiques pour la résilience climatique</b>   |              |                                  |                        |
| 3.1 | <b>Renforcement de la capacité gouvernementale et de l'information sur la sécurité alimentaire, les conditions agrométéorologiques, les prix du marché</b>   |              |                                  |                        |
|     | Coordination intergouvernementale et renforcement des capacités au sein du MINADER (équipe PNVRSA et CIAR)   | 40           | PNVRSA                           |                        |
|     | Soutenir la préparation du plan de réponse aux crises de sécurité alimentaire (FSCPP) (national et régional), des bulletins de sécurité alimentaire, des rapports de suivi des marchés et des prix, et l'élaboration d'informations climatiques et d'avis agricoles  | 30           | PNVRSA                           |                        |
|     | Collecte, suivi et publication des informations agrométéorologiques  | 36           | MINADER (DESA)                   |                        |
|     | Soutenir le développement de systèmes rationalisés de collecte et d'analyse de données, le renforcement des capacités du gouvernement en matière de collecte de données, en mettant l'accent sur le Cadre Harmonisé, l'enquête de suivi de la sécurité   | 12           | PNVRSA                           | DESA + DEPCS+PAM + FAO |

| N°         | Composante, Sous-composante, Activités   | Nombre cible  | Responsable de la mise en oeuvre | Collaborateurs |
|------------|--|---------------|----------------------------------|----------------|
|            | alimentaire (FSMS) et l'évaluation nationale de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ENSAN), les informations sur les prix du marché  |               |                                  |                |
| <b>3.2</b> | <b>Développement d'outils digitaux pour soutenir la réponse à la sécurité alimentaire et la résilience des communautés</b>   |               |                                  |                |
|            | Développement d'un système d'information qui centralise toutes les données provenant des enquêtes sur la sécurité alimentaire, des prix des marchés agricoles, des données agro climatiques, informations du RESCAM, etc.  | <b>60 200</b> | DESA (CIAR)                      | PAM            |
|            | Développement/financement d'outils numériques permettant la diffusion de ces informations aux producteurs et aux ménages, y compris (mais sans s'y limiter) les services et alertes climatiques, et les informations sur les prix du marché (y compris une subvention de contrepartie de 1 million de dollars US pour financer les téléphones portables de 10 000 producteurs) |               | DESA                             | PAM            |
|            | Développer une plateforme digitale (avec applications mobiles et tablettes) pour lier la demande et l'offre alimentaires (dans le cadre d'un programme d'alimentation scolaire local) dans les zones cibles du projet  | <b>400</b>    | UGP                              | PAM            |

#### 8.4.2.2 FAO

Tout comme le PAM, la mise en œuvre des activités du PULCCA fera intervenir la FAO. Les activités qui sont sous la responsabilité de la FAO sont également présentées dans le tableau 09 ci-dessus. Le choix de ces deux partenaires dans la mise en œuvre des activités du PULCCA contribuera à coup sûr à l'atteinte des objectifs du projet au regard de leur expérience dans la mise en œuvre d'activités similaires lié à l'exercice des missions dans les contextes de crise

#### 8.4.3 Comité de pilotage du Projet

Un Comité de pilotage du PULCCA a pour principale responsabilité d'assurer la supervision générale du Projet durant sa phase de mise en œuvre, en plus de fournir des conseils et de donner une orientation stratégique.

Le CPP comprendra des membres du MINADER, du MINEPIA, du MINEPAT, des Services du Premier Ministre, du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), du Ministère des Affaires Sociales (MINAS), du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts (CAPEF), de la Caisse Autonome d'Amortissement et d'autres entités jugées pertinentes.

#### 8.4.4 Départements ministériels de tutelle et départements ministériels clés

Les services déconcentrés du MINADER, du MINEPAT et du MINEPIA ainsi que les partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO) auront à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ce CGES. Le MINADER en tant que tutelle et le MINEPIA en tant que cotutelles et aux seins desquels seront déployés les points focaux.

Les services déconcentrés du MINDEPDED auront également à jouer un rôle important, notamment lors du remplissage du formulaire socio-environnemental du sous-projet.

Pour une bonne performance dans leurs activités, il conviendrait de leur accorder des primes de performance. Pour cela, ils devront fournir un rapport de suivi approuvé par les SSE et SSS du Projet.

#### 8.4.5 Comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES

Conformément à l'arrêté n 0010 MINEP/DU 03 avril 2013<sup>27</sup>, les Comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES dans les départements d'intervention du PULCCA se chargeront de suivre tous les plans de gestion environnementale et sociale dans le ressort de leur Département.

De manière spécifique, ils vont :

- Veiller au respect et à la mise en œuvre des PGES tels qu'ils seront approuvés par les CTD ;
- Promouvoir et faciliter la concertation entre les promoteurs des projets et les populations, en vue de la mise en œuvre des PGES ;
- Accompagner les promoteurs des projets dans la mise en œuvre des PGES et, le cas échéant, faire des recommandations en vue de leur efficacité ;
- Examiner les rapports sur l'état de la mise en œuvre des PGES et, au besoin, faire des descentes sur site des projets aux fins de vérification ;
- Évaluer le processus de mise en œuvre des PGES chacun dans son Département, et en dresser un rapport au MINEPDED ;
- Contribuer à l'appropriation des PGES par les bénéficiaires ;

Il est déplorable de noter que presque tous les comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES ont de sérieux problèmes de capacités pour faire leur travail. De même, la quasi-totalité de ces comités ne sont pas encore opérationnelles.

#### 8.4.6 Communautés identifiées par le Projet

Un relai communautaire sera responsabilisé dans chaque commune d'intervention du PULCCA pour le suivi des aspects socio-environnementaux. Il aura pour principales fonctions :

- L'appui de la commune dans le suivi de la réalisation et d'approbation des notices d'impact environnemental ;
- La formation des comités de gestion des projets ;
- Le suivi environnemental et social des sous-projets ;
- Le suivi de proximité de la mise en œuvre des Cahiers de Charges Environnementales (CCE) de toutes les activités de la commune faisant l'objet des NIE.

Dans la prise en compte des aspects socio-environnementaux, le cadre communal ainsi responsabilisé travaillera dans le cadre du PULCCA, mais pourra également aider dans les autres activités environnementales et sociales de la commune, notamment :

- Le suivi de la réalisation, de l'approbation et la mise en œuvre des NIE des autres projets ;
- La représentation de la commune dans les comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES.

De même, ces communes traversées par le Projet interviendront pour veiller à la préservation des infrastructures réalisées. Elles devront participer à un certain nombre d'activités à savoir :

- La mobilisation sociale ;
- La sensibilisation des populations ;
- L'adoption et la diffusion de l'information contenue dans les PGES des études opérationnelles à mener.

#### 8.4.7 Les ONG

Des ONG environnementales devront être associées au suivi des travaux à travers leur action au sein des comités de suivi de la mise en œuvre du PULCCA ou de ses sous-projets. De même, ces ONG pourront assurer une sensibilisation que les partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO) pourraient leur confier pendant sa mise en œuvre. Elle devrait également jouer un rôle clés dans le renseignement en vue de la programmation sécurisée des activités sur le terrain.

<sup>27</sup> Arrêté n 0010 MINEP du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement des Comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale.

### 8.4.8 Bailleurs de fonds

Le Cameroun bénéficiera de l'appui technique de la Banque Mondiale pour augmenter l'accès à la nourriture et de réduire la vulnérabilité aux chocs climatiques des ménages et producteurs ciblés.

## 8.5 RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le tableau 22 ci-après présente Cadre de renforcement des capacités du personnel du PULCCA et des points focaux.

Tableau 22 : Cadre de renforcement des capacités du personnel du PULCCA et des points focaux

| Thèmes de la formation                                 | Cible   | Responsable de mise en oeuvre |
|--|---|-------------------------------|
| Cadre Environnemental et Social                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel de l'UGP (10 personnes)</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO)</li> <li>- Points focaux des administrations membres du CPP (10 personnes)</li> <li>- Délégués départementaux MINEPDED / MINAS</li> </ul> | Banque Mondiale               |
| Elaboration du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel de l'UGP (10 personnes)</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO)</li> </ul>  | Consultant                    |
| Processus de réalisation d'une EIES / NIES             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel de l'UGP (10 personnes)</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO)</li> </ul>  | Banque Mondiale               |
| Suivi de la mise en œuvre des PGES                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel de l'UGP (10 personnes)</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO)</li> </ul>  |                               |
| Sécurité alimentaire et nutritionnelle ;               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel de l'UGP (10 personnes)</li> <li>- Points focaux des administrations membres du CPP (10 personnes)</li> </ul>  | Consultant                    |
| Changements climatiques                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel de l'UGP (10 personnes)</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO)</li> <li>- Points focaux des administrations membres du CPP (10 personnes)</li> </ul>   | Banque Mondiale               |
| Plan de suivi-évaluation                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel de l'UGP (10 personnes)</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO)</li> <li>- Points focaux des administrations membres du CPP (10 personnes)</li> </ul>   | Consultant                    |

## 8.6 BUDGET DE MISE EN OEUVRE DU PGES

Sur la base des mesures proposées pour la mise en œuvre du PGES du PULCCA, le budget ci-après a été élaboré.

Tableau 23 : Budget de mise en oeuvre du CGES

| N°                                    | DESIGNATION  | COUT ANNUEL (FCFA) |            |            | TOTAL (FCFA) |
|---------------------------------------|--|--------------------|------------|------------|--------------|
|                                       |  | Année 1            | Année 2    | Année 3    |              |
| <b>1. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL</b> |  |                    |            |            |              |
| 1.1.                                  | Salaire du Spécialiste en Sauvegardes Environnementales                              | 18 000 000         | 18 000 000 | 18 000 000 | 54 000 000   |
| 1.2.                                  | Salaire du Spécialiste en Sauvegardes Sociales                                       | 18 000 000         | 18 000 000 | 18 000 000 | 54 000 000   |
| 1.3.                                  | Salaire du spécialiste VBG/EAS/HS  | 18 000 000         | 18 000 000 | 18 000 000 | 54 000 000   |
| 1.4.                                  | Forfait pour suivi des aspects socio-environnementaux                                | 1 500 000          | 2 000 000  | 3 000 000  | 6 500 000    |
| 1.5.                                  | Prime de performance des Sectoriels pour le suivi des aspects socio-environnementaux | 5 000 000          | 3 000 000  | 2 500 000  | 10 500 000   |

| N°  | DESIGNATION  | COUT ANNUEL (FCFA)       |            |            | TOTAL (FCFA)       |
|---|--|--------------------------|------------|------------|--------------------|
|   |  | Année 1                  | Année 2    | Année 3    |                    |
| 1.6.  | Mesures de sureté <sup>28</sup>  | 25 000 000               | 25 000 000 | 25 000 000 | 75 000 000         |
| <b>2. RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>              |  |                          |            |            |                    |
|   | Renforcement des capacités pour le personnel du PULCCA, les partenaires de mise en œuvre, les points focaux des administrations du CPP | 30 000 000               | 20 000 000 | 20 000 000 | 70 000 000         |
| <b>3. REALISATION ET MISE EN ŒUVRE DES ETUDES</b> |  |                          |            |            |                    |
| 3.1   | Réalisation d'une évaluation sociale avec focus sur les VBG/EAS/HS   | 30 000 000               | 0          | 0          | 30 000 000         |
| 3.2   | Réalisation des notices environnementales  | 50 000 000 <sup>29</sup> | 50 000 000 | 0          | 100 000 000        |
| 3.3   | Réalisation d'un audit environnemental et social   | 0                        | 0          | 15 000 000 | 50 000 000         |
| 3.4   | Réalisation d'une évaluation sociale cette étude est encours   | 50 000 000               | 0          | 0          | 50 000 000         |
| 3.5   | Mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes <sup>30</sup>   | 25 000 000               | 25 000 000 | 25 000 000 | 75 000 000         |
| 3.6   | Mise en œuvre du CPPA  |                          |            |            | <b>391 700 000</b> |
| 3.7   | Mise en œuvre du CPR   | PM                       | PM         | PM         |                    |
| 3.8   | Mise en œuvre du PGN   | PM                       | PM         | PM         |                    |
| 3.9   | Mise en œuvre du PGMO  | PM                       | PM         | PM         | PM                 |
| 3.10  | Plan d'action VBG/EAS/HS <sup>31</sup>   | PM                       | PM         | PM         | PM                 |
| <b>TOTAL</b>                                      |  |                          |            |            | <b>896 700 000</b> |

<sup>28</sup> Il s'agit des coûts liés à la mobilisation de l'escorte ou le cout de tout mesure prise pour assurer la sécurité du staff de l'UGP lors de la conduite des activités de suivi du projet ;

<sup>29</sup> Il s'agit d'un coup forfaitaire car les informations sur les localités d'intervention ne sont pas encore disponibles

<sup>30</sup> Affectation d'un montant forfaitaire de cinq millions par an et par région.

<sup>31</sup> Ce coût sera affecté à l'issu de la réalisation de l'évaluation sociale qui est proposée dans la section 3 du budget

## 9 CONCLUSION

Le présent rapport présente le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire au Cameroun (PULCCA).

Le but du projet est de contribuer à atténuer les impacts à court terme de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones ciblées, tout en renforçant simultanément la résilience économique, climatique et communautaire à long terme. Le projet ciblera les communautés affectées par la crise (IPC3+) dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Adamaoua et de l'Est. Pour maximiser l'impact des interventions du projet, ses activités seront ancrées dans une approche nexus cohérente et complémentaire, répondant aux besoins essentiels des bénéficiaires tout en passant progressivement à des activités de renforcement de la résilience adaptées.<sup>32</sup> Dans la mesure du possible, cela implique une convergence (colocalisation) des activités du projet dans les communautés en situation d'insécurité alimentaire IPC3+. Ce projet intervient dans un contexte marqué doublement par la crise sécuritaire qui affecte les régions d'intervention du PULCCA et par la crise ukrainienne dont les effets sur la sécurité alimentaire se font déjà ressentir en Afrique subsaharienne.

Au regard des activités projetées, des risques/impacts tant positifs que négatifs sur l'environnement sont envisageables. L'analyse de ces risques/impacts devra ainsi être approfondie dans le cadre des études environnementales et sociales des sous-projets qui seront réalisées au cours de la mise en œuvre du projet. La mise en œuvre des mesures environnementales proposées rendra négligeables les risques/impacts négatifs résiduel et amplifiera les impacts positifs identifiés sur l'environnement. Dans le cadre de la réalisation des NIES et des PGES, les mesures proposées devront être ajustées, quantifiées et chiffrées conformément à la démarche de réalisation de ces études.

Les différents indicateurs vont ainsi permettre de faire le suivi-évaluation, afin d'assurer non seulement l'effectivité de la mise en œuvre des mesures proposées dans cette étude, mais également de leur efficacité et éventuellement le redressement environnemental et social du projet. Il faudra donc régulièrement organiser des missions à cet effet, élargies à tous les acteurs identifiés. Un renforcement des capacités sur le nouveau cadre environnemental et social de la Banque Mondiale, ainsi que sur le suivi de la mise en œuvre des PGES ; la maintenance des équipements et les sauvegardes environnementales ; également, la sensibilisation contribuera à faciliter l'insertion du projet dans son environnement.

En définitive, ce rapport sera un outil de capitalisation pour l'UGP et pour l'ensemble des parties prenantes du PULCCA. La mise en œuvre du PGES du PULCCA est estimée à **896 700 000** (huit cent quatre-vingt-seize millions sept cent mille) FCFA, soit environ 1 438 368 (un million quatre cent trente-huit mille trois cent soixante-huit) dollar américain. La réussite des actions de ce projet est étroitement liée à l'effectivité de mise en œuvre des mesures du proposées dans le présent rapport.

<sup>32</sup> Pour commencer, à l'heure actuelle, grâce aux ressources de préparation du projet, l'identification des départements et des communautés IPC3+ critiques présentant un déficit de couverture géographique ou des besoins importants d'extension du projet est réalisée dans le cadre d'une évaluation technique. Celle-ci est basée sur les évaluations de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des besoins essentiels. L'évaluation technique en cours identifiera également les projets - en dehors de la Banque mondiale - et les parties prenantes engagées dans ces communautés, y compris les ONG partenaires avec lesquelles le gouvernement du Cameroun et le PAM travaillent.

## 10 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**Agence Cameroun, Presse, 2020. VIH-SIDA au Cameroun : Le plaidoyer doit se poursuivre**

**Banque Mondiale 2020.** Note de bonne pratique : Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI. Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil.

**Banque Mondiale, 2018.** Indicateurs du développement dans le monde, Agriculture, foresterie et pêche, valeur ajoutée (% du PIB). Récupéré de <https://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=CM>.

**Banque Mondiale, 2019.** Indicateurs du développement dans le monde. Emploi dans l'agriculture (% de la population) au Cameroun. Récupéré de [https://databank.worldbank.org/Employment-in-agriculture-\(-of-population\)-in-Cameroon-2019/id/daca08a2](https://databank.worldbank.org/Employment-in-agriculture-(-of-population)-in-Cameroon-2019/id/daca08a2).

**Banque Mondiale, 2021,** Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNuC) ;

**Banque Mondiale, 2022.** Project Appraisal Document of PULCCA

**GIEC, 2022,** Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability ;

**Michèle G., 2021,** La lutte contre les violences basées sur le genre au Cameroun, Novembre 2021 ;

**MINEF, 1996,** Plan National de Gestion de l'Environnement ;

**MINEP, 2013.** Arrêté n°0010 MINEP du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement des Comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale.

**MINEPDED, 2013.** Décret n°2013/0171 du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social

**MINEPDED, 2015.** Plan National d'Adaptation aux Changements du Cameroun. 154 P

**MINEPIA, 2011,** Document de stratégie du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales, DECEMBRE 2011 ;

**Nations Unies, 2017,** Rapport sur les objectifs de développement durable ;

**ONACC, 2019.** Alertes Climatiques Décadaires et Impacts Probables Pour La Période Du 22 Au 31 Mars 2019.

**ONU, 2022,** Rapport de situation, Bureau du coordinateur des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), janvier 2022 ;

**Organisation Météorologique Mondiale,** État du climat en Afrique 2019, octobre 2020 ;

**OUSMAN H., SEIGNOBOS C., TEYSSIER A., WEBER J., 2002 :** Eléments d'une stratégie de développement rural pour le Grand Nord du Cameroun. Rapport principal, septembre 2002. CIRAD ;

**Premier Ministre, 2019,** Décret N°2019/3179/PM du 02 septembre 2019 portant reconnaissance du statut de zone économiquement sinistrée aux Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;

**Scholte P., 2006.** Waterbird recovery in Waza-Logone (Cameroun), resulting from increased rainfall, flood plain rehabilitation and colony protection. Ardea 94 : 109-125

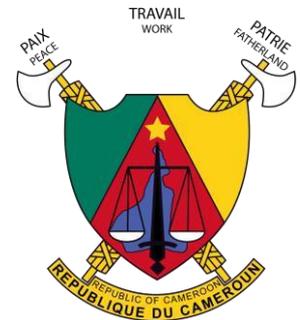
**SODECOTON, 2020,** le coton au Cameroun : organisation de la filière et valorisation des coproduits, Déclaration du Cameroun à la Séance thématique de l'OMC sur le développement des coproduits du coton dans les PMA.

**Tchango N. et Magne A.,** Violences basées sur le genre au Cameroun : Analyse spatiale, facteurs de risque et lien avec le contrôle conjugal, Décembre 2015.

**Banque Mondiale, 2021.** Plan de Mobilisation des Parties Prenantes ;

## 11 ANNEXES

### ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE



---

PHASE PREPARATOIRE DU PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE  
(PULCCA)

**TDR POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR DEVELOPPER UN CADRE DE  
GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) POUR LE PULCCA**

**Janvier 2022**

## INTRODUCTION

Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire doté d'un important potentiel de croissance économique, grâce à sa situation géographique, son vaste territoire et ses innombrables ressources naturelles ; pourtant, il n'a pas su tirer parti de ce potentiel. Parmi les graves problèmes de développement qui limitent le potentiel de croissance du pays, figurent le risque élevé de surendettement, la mise en œuvre non achevée des réformes budgétaires, les problèmes liés au changement climatique, les attaques de Boko Haram à L'Extrême-Nord et une crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Aussi, la pandémie de Covid-19 a eu de graves répercussions sur l'économie camerounaise.

Il est essentiel d'apporter une réponse d'urgence et de garantir une résilience économique et communautaire à plus long terme aux communautés vulnérables, aux personnes déplacées internes et aux réfugiés confrontés à diverses crises (conflit contre Boko Haram, conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest entre les groupes armés non étatiques et l'armée camerounaise et l'afflux des réfugiés provenant de la République Centrafricaine et du Nigéria voisins). Aussi, l'augmentation de l'occurrence des événements météorologiques extrêmes dus au changement climatique rend encore plus impératif le besoin de solutions d'adaptation et d'atténuation. Ainsi, le Gouvernement de la République du Cameroun prépare, avec le soutien financier et technique de la Banque Mondiale (BM), le Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire au Cameroun (PULCCA).

La conception du projet s'appuie sur les considérations et principes fondamentaux suivants : (i) la nécessité de fournir rapidement des provisions alimentaires et nutritionnelles d'urgence aux populations vulnérables éligibles, y compris les enfants, les femmes et les personnes âgées ; (ii) permettre aux agriculteurs et aux éleveurs d'accéder aux intrants et aux technologies de l'agriculture intelligente face au climat, afin de remédier à la vulnérabilité sous-jacente et d'atténuer les chocs futurs sur la sécurité alimentaire ; (iii) la planification participative basée sur la communauté pour la prise de décision et la flexibilité des mécanismes de soutien, afin de maintenir la pertinence et l'adéquation du projet pour répondre aux besoins les plus urgents dans une communauté donnée ; et (iv) la nécessité de tirer parti du soutien du projet pour renforcer les capacités de mise en œuvre des agences gouvernementales.

Le projet est classé dans la catégorie de risque substantiel par la BM et soumis aux du Cadre Environnemental et Sociale (CES). A cet effet, le Gouvernement devra préparer les instruments de sauvegardes notamment le Cadre de gestion Environnementale et Sociale (CGES) en lien avec la Norme Environnementale et Sociale numéro 1 (NES n°1) et les soumettre à l'approbation de la Banque. C'est ce qui justifie l'expertise d'un Consultant avéré qui aura la charge de l'élaboration du CGES.

## DESCRIPTION DU PROJET

### Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du projet est de renforcer i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et ii) d'améliorer la productivité et la résilience climatique des producteurs et de leurs communautés dans les zones affectées par la crise.

### Composantes du projet

Le PULCCA est axé sur les quatre (04) composantes suivantes :

#### **Composante 1 : Soutien à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle de la réponse rapide en vue d'un relèvement rapide et d'un renforcement de la résilience (35 millions de dollars US).**

Cette composante ciblera les zones qui ne sont pas encore desservies (en raison de la difficulté à les atteindre) ou mal desservies par d'autres projets et partenaires, et les zones qui connaissent une forte insécurité alimentaire. Cela comprendra (i) une assistance alimentaire ciblée (nutritive et de base) pour soutenir les manques à court terme en période de soudure/affectée par les intempéries pour les ménages agricoles, les réfugiés, les personnes déplacées en interne et d'autres populations vulnérables ; (ii) des programmes de travaux publics qui répondent aux besoins immédiats tout en renforçant la résilience communautaire, économique et climatique.

➤ **Sous-composante 1.1 : Mise à disposition d'une assistance alimentaire et nutritionnelle (15 millions de dollars)**

Pour l'assistance alimentaire et nutritionnelle, les activités à entreprendre seront axées sur le déploiement rapide d'une assistance alimentaire et nutritionnelle intégrée aux populations vulnérables dans les zones touchées par la crise. L'assistance sera fournie sous forme de transferts alimentaires inconditionnels en nature pour répondre aux besoins d'urgence dans des zones ciblées pour les personnes souffrant d'insécurité alimentaire, notamment les populations locales, les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

L'alimentation scolaire d'urgence d'origine locale (HGSF) permettra de soutenir l'augmentation de l'alimentation scolaire d'urgence de XX écoles et YY enfants. Grâce au HGSF, les programmes d'alimentation scolaire seront jumelés avec des petits exploitants agricoles et les petites exploitations laitières afin de fournir des aliments locaux sûrs, diversifiés et nutritifs. Un soutien supplémentaire sera apporté sous forme d'aliments thérapeutiques et de médicaments pour lutter contre la dénutrition des enfants âgés de 6 à 59 mois et des femmes et jeunes filles enceintes et allaitantes dans les zones critiques.

➤ **Sous-composante 1.2 : Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience (20 millions de dollars)**

Cette sous-composante se concentrera sur le financement de programmes communautaires de type "argent contre travail" pour construire des actifs communautaires soutenant la collecte de l'eau, l'amélioration des sols, la rétention de l'humidité, le reboisement, la protection des bassins versants, la préparation aux inondations et d'autres avantages liés à la résilience climatique.

La résilience économique et les besoins immédiats seront couverts par les emplois et les revenus fournis aux communautés. La résilience communautaire et climatique sera encouragée par des investissements axés sur la résilience face aux événements climatiques tels que les sécheresses et les inondations, et sur la gestion des ressources naturelles au niveau communautaire (pour l'eau, le sol, etc.).

**Composante 2 : Renforcement des capacités de production des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle (40 millions de dollars).**

Les investissements seront axés sur le traitement des facteurs sous-jacents à moyen terme de l'insécurité dans les zones touchées par la crise au niveau des agriculteurs.

➤ **Sous-composante 2.1 : Soutien à la production et à la transformation des aliments pour les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires (20 millions de dollars)**

L'objectif de cette composante est de soutenir une réponse accélérée de l'offre axée sur la préservation et la restauration de la capacité de production des XXX bénéficiaires éligibles de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire, dont 60 pour cent sont des femmes. Le projet financera des interventions qui favorisent l'agriculture intelligente face au climat et les pratiques d'agriculture sensible à la nutrition pour renforcer la résilience. Cette sous-composante comprendra une assistance technique aux petits exploitants agricoles, y compris pour la gestion post-récolte et les possibilités de créer des chaînes de valeur ou des liens avec le marché.

➤ **Sous-composante 2.2 : Soutien aux éleveurs et aux pêcheurs, et traitement connexe (20 millions de dollars)**

Cette composante apportera un soutien au développement des sous-secteurs de l'aquaculture et de l'aviculture par des pratiques durables et résilientes au climat, afin d'assurer la diversification et le renforcement des résultats nutritionnels de la population. Les investissements consisteront à fournir à la fois le matériel pour l'installation des fermes et une assistance technique pour soutenir l'élevage de vaches, de porcs, de poulets et de petits ruminants ainsi que la pêche artisanale. Un soutien sera apporté à 15 000 bénéficiaires de l'élevage et de la pêche artisanale, dont XX % de femmes et YY % de jeunes.

### **Composante 3 : Soutien à la préparation des communautés et aux systèmes d'alerte précoce (15 millions de dollars).**

La réponse se concentrera sur : (i) le renforcement institutionnel sur le suivi de l'impact en temps réel pour une action précoce, y compris le renforcement des capacités des institutions gouvernementales (ii) le renforcement des mécanismes de détection des risques pour assurer une préparation efficace et une réponse opportune ; (iii) le soutien et outils permettant aux agriculteurs de recevoir des alertes précoces et des informations connexes en vue de mitiger les risques. Cette composante comprendra également les coûts de coordination et de gestion du projet.

### **Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet (10 millions de dollars US).**

L'objectif de cette composante est d'aider l'Unité de Coordination du Projet (UCP) à faciliter la mise en œuvre efficace des activités du projet et le suivi des résultats. La composante financera les activités liées à la coordination et à la gestion du projet, y compris l'élaboration de plans de travail et de budgets annuels, la gestion financière et la passation de marchés, la conformité aux mesures de sauvegarde, le suivi et l'évaluation du projet, l'engagement des citoyens ainsi qu'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

### **ZONE D'INTERVENTION DU PROJET**

Les zones d'intervention ciblées du projet sont x, y, z dans l'Extrême-Nord, x, y, z dans le Nord-ouest, x, y, z dans le Sud-Ouest, x, y, z dans l'Adamaoua, et x, y, z dans l'Est. Il y aura cependant la flexibilité de changer les zones cibles en réponse aux besoins émergents et de passer également d'un ciblage géographique à un ciblage basé sur la vulnérabilité. Le projet visera à atteindre autant de communautés, de ménages et d'individus vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire que possible.

### **OBJECTIFS ET EXIGENCES DU CGES**

La mise en œuvre des actions et activités identifiées dans le cadre de ce Projet et l'adoption des résultats qui en découlent peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et la société qu'il convient d'anticiper. Ainsi, l'emprunteur est tenu de développer un CGES.

L'objectif du CGES est d'identifier les mécanismes et de déterminer les procédures d'identification et de gestion des risques/impacts environnementaux et sociaux des activités envisagées dans le cadre du PULCCA, depuis la planification au suivi de la mise en œuvre afin d'éviter, minimiser, atténuer, ou compenser leurs effets négatifs potentiels d'une part, et de maximiser leurs impacts positifs, d'autre part.

Plus spécifiquement, le CGES devra permettre de :

- Identifier les enjeux environnementaux et sociaux majeurs dans les zones ciblées par le projet ;
- Identifier et évaluer les risques/impacts environnementaux et sociaux associés aux composantes du projet ;
- Identifier et évaluer les forces et les faiblesses du cadre politique, institutionnel et juridique qui régissent la gestion de l'environnement, la santé, la sécurité, les conditions de travail, les harcèlements et les violences sexuelles contre les femmes, l'exploitation des enfants, la protection des zones sensibles et des espèces menacées, l'utilisation des sols, au niveau national et dans les zones concernées par le projet ;
- Proposer une grille de mesures types de gestion des risques/impacts associés aux activités du projet ;
- Établir un processus de sélection environnementale et sociale qui permettra aux établissements de pouvoir évaluer les risques/impacts environnementaux et sociaux potentiels y compris les risques/impacts liés aux violences basées sur le genre (VBG), exploitation et abus sexuelle (EAS), et harcèlement Sexuel (HS) des activités et de déterminer si une étude environnementale et sociale complémentaire est requise ou pas ;
- Élaborer une Procédure de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Proposer les dispositions et responsabilités institutionnelles de mise en œuvre du CGES ;
- Identifier les besoins en renforcement des capacités des différents acteurs qui interviendront dans la mise en œuvre du PGES ;

- Évaluer le coût de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures proposées dans le PGES.

Le CGES sera réalisé conformément (i) aux exigences du CES de la BM, (ii) aux lois et règlements du Cameroun en la matière, (iii) ainsi qu'aux conventions internationales en matière d'environnement ratifiées par le Pays.

## **PORTEE DE LA MISSION**

Il est attendu du Consultant de mener une évaluation approfondie des dimensions socioéconomiques et environnementales des activités du projet. Ceci se fera par le biais d'une consultation et d'une participation publique étendue pour favoriser davantage l'appropriation et la responsabilité sociale de la part des communautés/acteurs bénéficiaires des activités du projet.

## **METHODOLOGIE**

Le format et la méthodologie de l'étude doivent respecter les orientations définies par les politiques de sauvegarde de la BM et de la législation camerounaise.

Avant de débiter la mission, le Consultant fournira à l'équipe de préparation et à la BM, une note méthodologique et un chronogramme pour validation. Il est attendu du Consultant qu'il utilise les documents et les informations pertinentes du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), de la BM et autres partenaires clés.

## **TACHES A EFFECTUER PAR LE CONSULTANT**

Dans le cadre de la présente mission, le Consultant travaillera sous la direction de l'Unité de Coordination du Projet et réalisera les tâches suivantes, sans nécessairement s'y limiter.

### **Description du projet et analyse de ses contextes juridique, institutionnel, biophysique et socioéconomique**

***Description du projet*** : Le Consultant décrira de façon synthétique le projet et son contexte géographique, écologique, social, économique et temporel en se servant au tant que possible de cartes à une échelle appropriée. La description du projet doit inclure les principales activités ou catégories d'activités du PULCCA pendant sa mise en œuvre, permettant de mieux appréhender les risques et impacts environnementaux et sociaux y relatifs, ainsi que les types/catégories de mesures d'atténuation qui seront proposées.

***Cadres politique, légal et institutionnel applicables*** : comme indiqué ci-haut, le CGES sera réalisé conformément aux CES, aux lois et règlements en vigueur au Cameroun, ainsi qu'aux Conventions internationales ratifiées par le Pays. Le Consultant identifiera les principaux textes pertinents et en décrira/analysera notamment les dispositions qui s'appliquent directement à la mise en œuvre des différentes activités du projet, en l'occurrence pour ce qui est de : la qualité de l'environnement, la santé, la sécurité, les conditions de travail, le respect des droits humains (y compris l'égalité de genre et la protection des enfants), la protection des zones sensibles et des espèces menacées, l'utilisation des sols, etc. Cette analyse devra permettre de dégager les forces et les faiblesses de ces dispositions en rapport avec la mise en œuvre du projet et, le cas échéant, de faire des recommandations d'amélioration/renforcement desdits cadres, pour mieux garantir l'efficacité de la mise en œuvre du CGES. En outre, le Consultant devra décrire les procédures du Cameroun en évaluation environnementale et sociale et également définir les modalités institutionnelles relatives à la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre des sous-projets au niveau communautaire.

***Analyse du milieu récepteur du projet*** : le Consultant procédera à une description des caractéristiques biophysiques et socio-économique de l'environnement dans lequel les activités du PULCCA auront lieu, y compris les normes et pratiques culturelles, sociales et relatives au genre notamment celles qui sont nuisibles aux femmes et aux filles, et aussi les informations et les données liées aux VBG/EAS/HS dans le contexte du projet. Il mettra en évidence les contraintes majeures, les potentialités qui nécessitent d'être prises en compte. Il fera une synthèse des documents récents disponibles pour présenter une brève description et analyse des principaux problèmes environnementaux rencontrés ainsi que les causes de ces problèmes et les réponses qui ont été apportées.

- **Milieu physique** : la description du milieu physique portera, entre autres sur, (i) les types de sols et leur sensibilité à l'érosion ; (ii) le relief ; (iii) le climat et météorologie qui seront mis notamment en rapport avec la sensibilité des sols à l'érosion et le soulèvement de poussière lié au projet ; les eaux superficielles et souterraines et leur vulnérabilité à la pollution par des rejets de polluants lors de la mise en œuvre des activités, etc.
- **Milieu biologique** : les principales formations végétales rencontrées, la biodiversité floristique et faunique qu'elles renferment ; les espèces rares ou menacées; les habitats écologiquement importants ou sensibles ; espèces d'importance commerciale ; les pressions et les menaces qui s'y exercent, ainsi que l'approche stratégique actuelle de leur gestion de façon à apprécier la nécessité ou non des mesures additionnelles pour compléter/renforcer en synergie avec celles en cours ou projetées, en rapport avec les différents partenaires en présence.
- **Milieu socioéconomique et culturel** : population, structure de la communauté ; populations tribales ; coutumes, aspirations et attitudes ; emploi ; répartition des revenus, des biens et des services ; occupation des sols ; activités de développement (activités agricoles, forestières, minières, commerciales, etc.) ; éducation ; santé publique (VIH-SIDA, IST, Covid-19, etc.) ; patrimoine culturel, etc. Le Consultant mettra l'accent surtout sur les éléments qui sont susceptibles d'être affectés par le projet pendant la mise en œuvre, particulièrement les groupes vulnérables dont les mineurs, les personnes déplacées, les réfugiées, les filles vulnérables aux abus sexuels et les squatters de terre.

### Identification, évaluation des impacts environnementaux et sociaux et proposition des mesures d'atténuation

Dans le cadre de l'identification et de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, le Consultant distinguera la phase de préparation, d'exécution, de celle du fonctionnement du projet. En outre, le Consultant distinguera les impacts positifs et négatifs potentiels, directs et indirects et les risques environnementaux et sociaux dans les zones d'intervention du projet.

Le Consultant devra :

- Identifier, évaluer et mesurer l'ampleur des impacts positifs et négatifs et des risques environnementaux directs et indirects dans les zones d'intervention du projet. Ces risques incluent l'impact sur le milieu social des activités spécifiques du projet, y compris la santé publique et les mesures appropriées proposées ;
- Identifier, évaluer et mesurer l'ampleur des impacts positifs et négatifs et des risques sociaux directs et indirects, incluant les impacts liés aux questions de genre dans les zones d'intervention du projet, avec des mesures différenciées d'atténuation/d'inclusion sociale pour les groupes et les individus vulnérables/défavorisés (y compris les femmes, les groupes ethniques, les réfugiés, les personnes handicapées, etc.) ;
- Inclure l'évaluation des risques liés aux VBG/EAS/HS et les risques de violences et abus contre les enfants, y compris dans le milieu du travail, en particulier pour les personnes dans des situations vulnérables<sup>33</sup> ;
- S'assurer que le plan de mobilisation des intervenants inclut les groupes et les personnes défavorisés/vulnérables et qu'il contient des mesures différenciées pour accroître la participation/engagement des parties prenantes et partager les avantages du projet, y compris des mesures qui assurent la participation des parties prenantes féminines telles que les groupes de sexe séparé avec une facilitatrice pour mener les discussions (renforcer les possibilités d'engagement des citoyens particulièrement au niveau local pour favoriser la cohésion sociale, la prestation des services et l'accessibilité du Mécanisme de gestion des plaintes).
- Fournir les éléments pertinents pour la mise sur pied du mécanisme de gestion des plaintes. Notamment la présentation du contexte du mécanisme de gestion des plaintes, la typologie des

<sup>33</sup> L'objectif de la collecte de données GBV/SEA/SH/VAC devrait être basé sur les données existantes (DHS, etc.). Aucun témoignage de survivant ou incident ne doit être inclus dans le rapport conformément à la bonne éthique et aux meilleures pratiques. Ainsi, des données régionales provenant de sources publiées suffiraient. La perspective culturelle issue des consultations générales pourrait enrichir l'analyse.

plaintes et réclamations, et le dispositif du MGP tel qu'indiqué dans le plan de mobilisation des parties prenantes.

- Fournir une liste de contrôle de types d'impacts et de mesures correctives pour les éviter et/ou les atténuer. Le Consultant présentera, en annexe, un tableau contenant les types d'impacts et les mesures d'atténuation appropriées en tenant compte des questions de risques sociaux ci-dessus. Ils doivent également proposer, dans la mesure du possible, des actions pour l'amélioration des conditions environnementales et sociales dans les zones d'intervention du projet ;
- Décrire le mécanisme et les dispositions institutionnels pour la mise en œuvre et le suivi du CGES et la préparation des outils de sauvegardes complémentaires, en clarifiant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes (au niveau central, régional et local) impliquées dans sa mise en œuvre ;
- Évaluer les capacités des agences d'exécution gouvernementales et locales impliquées dans la mise en œuvre du CGES et la sensibilisation sur les questions environnementales et sociales du projet et, proposer des mesures appropriées de sensibilisation, institutionnelles pour renforcer les capacités techniques des différents acteurs ;
- Élaborer un mécanisme de suivi et d'évaluation pour assurer un suivi systématique et efficace des principales recommandations.

### Élaboration de la Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

L'ensemble des mesures proposées seront traduites dans le PGES qui comprendra :

- La description de la démarche du screening environnemental et social ;
- L'arrangement institutionnel de la mise en œuvre du PGES ;
- Le suivi environnemental et sociale (indicateurs, fréquence, responsabilités, etc.), de préférence participatif, en spécifiant quelques indicateurs environnementaux et sociaux<sup>34</sup> à suivre ;
- Un tableau récapitulatif des sources d'impact, des mesures d'atténuation, et des impacts résiduels ;
- L'évaluation de la capacité des institutions responsables et impliquées dans la mise en œuvre du PGES, et proposer des mesures pour le renforcement de leurs capacités, le cas échéant ;
- Les plans d'opération interne (plan d'urgence) ;
- Un Plan de gestion des risques ;
- Un plan de gestion des déchets ;
- La proposition d'un calendrier de mise en œuvre du PGES ;
- Un budget récapitulatif de toutes les actions et activités proposées dans le PGES.

### Consultations publiques, diffusion et publication des rapports

La consultation du public annoncée dans l'étude devra se dérouler durant toute la phase de réalisation du CGES. Elle devra permettre d'évaluer l'acceptabilité sociale du projet par les principaux acteurs. A cet effet, le Consultant devra démontrer l'étendue des consultations qu'il a menées en vue de recueillir l'avis de toutes les parties concernées par le projet sur les mesures à prendre. Pour ce faire, la liste des personnes rencontrées, les comptes rendus et/ou procès-verbaux, et les photos de ces consultations devront être annexés au rapport. Le Consultant veillera à mettre en place un espace sûr et culturellement approprié pour les consultations avec les groupes traditionnellement marginalisés et très vulnérables. Cela inclut le recours à des méthodes participatives accessibles et cible les groupes qui ont des difficultés à obtenir des informations et à s'exprimer, tels que les non-lecteurs<sup>3</sup>.

### PLAN DE TRAVAIL ET CHRONOGRAMME

<sup>34</sup> Veuillez noter que les actions clés pour adresser les risques/impacts liés au VBG/EAS/HS/VCE sont les suivantes :

- Formations des acteurs - Signature des codes des conduites - Cartographie des services d'aide.
- Sensibilisation des communautés affectées par le projet.

<sup>3</sup> Cela faciliterait les consultations dans les régions du Nord.

Le Consultant proposera un calendrier adéquat pour l'atteinte des objectifs susmentionnés. Ce calendrier sera validé par l'équipe de préparation du PULCCA.

## **DUREE ET SOUMISSION DU RAPPORT**

La mission sera étalée sur une période de 30 jours dont quinze (15) jours seront rémunérés. Le Consultant fournira, sur la base du calendrier approuvé par l'équipe de préparation, une version préliminaire de l'étude en anglais ou en français, contenant un résumé analytique dans l'autre langue pour la revue et l'évaluation du travail.

Le Consultant disposera de 5 jours pour intégrer les commentaires, suggestions et observations dans une version finale provisoire qui sera ensuite présentée aux acteurs pertinents au cours d'un atelier national de validation. Les commentaires et recommandations des acteurs seront intégrés dans le document par le Consultant et remis 3 jours après l'atelier de validation.

Une fois approuvé et sur autorisation de l'équipe de préparation et de la BM, le document de CGES sera simultanément publié par le Cameroun et la BM.

## **LIVRABLE ATTENDU ET PLAN DE REDACTION**

Le Consultant fournira un rapport du CGES. La langue utilisée pour le rapport sera le français et l'anglais. En tant que document de cadrage, le CGES, d'une cinquantaine de pages environ, devra être concis, et centré sur les résultats des analyses effectuées, les conclusions et les actions recommandées, avec cartes et tableaux de synthèse, pour de futures actions, à la lumière des données rassemblées ou d'autres références utilisées au cours de l'étude. Il sera complété par des annexes ou un volume séparé contenant toutes les données d'appui, analyses complémentaires, et les procès-verbaux et résumés des consultations et liste des participants.

La version provisoire du rapport sera soumise à l'UCP et à la BM pour examen et approbation.

La version définitive du rapport qui aura pris en compte les commentaires et suggestions de toutes les parties impliquées dans leur élaboration, y compris les populations concernées/affectées, seront envoyées par le Consultant à l'UCP en dix (10) copies version papier et une copie électronique.

Une fois approuvée et sur adhésion et autorisation du Cameroun, ce document sera simultanément publié autant dans le pays ainsi que sur le site web externe de la BM.

Ce rapport sera structuré de la manière suivante :

- Table des matières ;
- Liste des acronymes ;
- Résumé exécutif en français et/ou en anglais ;
- Introduction ;
- Brève description du projet et des sites potentiels incluant la démarche/le mécanisme qui sera appliqué pour la préparation, l'approbation et l'exécution des sous projets ;
- Situation environnementale de référence (enjeux biophysiques et sociaux actuels) dans la zone d'intervention du projet ;
- Cadre politique, légal et institutionnel en matière d'environnement et du social (droits humains, foncier, populations autochtones, etc.) /d'évaluation environnementale et sociale et aperçu des normes environnementales et sociales applicables, ainsi qu'une analyse des conditions requises par les différentes normes ;
- Identification et évaluation sommaire des risques/impacts environnementaux et sociaux et leurs mesures de gestion ;
- Identification des mesures d'atténuation d'ordre général ➤ PGES comportant les éléments suivants :
  - Les critères environnementaux et sociaux d'éligibilité des microprojets
  - Processus de screening environnemental et social des sous projets en vue de définir le niveau d'analyse environnementale et sociale requise selon la réglementation ;
  - Le processus d'analyse et de validation environnementale et sociale des sous projets passés au screening ;

- Mécanisme de gestion des plaintes
- Indicateurs de suivi
- Dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre et le suivi du PGES ;
- Renforcement des capacités ;
- Budget de mise en œuvre du PGES ;
- Annexes :
- Références bibliographiques.
- Détail des consultations du CGES, incluant les localités, dates, listes de participants, problèmes soulevés, et réponses données ;
- Un formulaire de revue environnementale et sociale (Screening) ;
- Résumé (points saillants discutés et réponses aux participants) des consultations publiques du CGES ;
- Une liste de contrôle des mesures d'atténuation génériques par type de sous-projet mesures d'atténuation appropriées.

### QUALIFICATIONS REQUISES

Le Consultant sera spécialiste en évaluation environnementale et sociale. Il devra avoir les qualifications suivantes :

- Être détenteur d'un diplôme universitaire de niveau Master ou équivalent en sciences de l'environnement, en agronomie, en sciences sociales, en management des projets ou dans un domaine connexe ;
- Avoir au moins cinq (05) années d'expérience dans l'élaboration des cadres de gestion environnementale, sociale et d'une bonne connaissance en administration et gestion des projets ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions de cadres de gestion environnementale et sociale de projets pendant les cinq (5) dernières années ;
- Maîtriser les politiques nationales en matière de protection de l'environnement et les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la BM ;
- Posséder d'excellentes capacités rédactionnelles et une capacité avérée à produire de bons rapports ;
- Maîtriser l'anglais et le français.

### DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Il est porté à l'attention des Consultants que les procédures définies dans les Directives : « Sélection et Emploi de Consultants dans le cadre des prêts de IBRD, des crédits de AID et des subventions par les Emprunteurs de la Banque mondiale », version de janvier 2011 relatives aux règles de la Banque Mondiale sont applicables. Compte tenu des courts délais de préparation du Projet, la règle sera la concurrence restreinte par comparaison d'au moins trois CV sans appel à manifestation d'intérêt, conformément à la clause 7.23 du Règlement de passation des marchés de la BM.

### DISPOSITIONS COVID-19

Étant donné que le Consultant doit conduire l'étude en ce temps de Covid-19 avec les restrictions et contraintes y relatives, le Consultant doit mener l'étude tout en respectant les mesures et gestes barrière pour limiter la propagation du virus. Il s'agira pour lui d'expliquer aux communautés ou acteurs qu'il rencontrera la nécessité du lavage des mains, les gestes barrières, le port du masque, le respect des distances ou au moins le fait d'éviter les contacts physiques inutiles. En outre, plutôt que d'organiser des rencontres réunissant un nombre important de personnes dans le cadre des consultations, le Consultant devra multiplier autant que faire se peut la consultation avec des groupes plus restreints, en conformité avec les directives nationales liées au Covid-19. La méthodologie de travail, notamment des consultations (y compris la cartographie des parties prenantes à rencontrer, et la méthode de participation aux échanges incluant les groupes de discussion ciblées) devra être définie par le Consultant, et validée de commun accord avec l'UCP.

**BUDGET** Le Consultant soumettra à l'appréciation de l'équipe de préparation du PULCCA, une répartition du budget par rubrique.

## **ANNEXE 2 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES**

### **Guide d'entretien pour les autorités administratives et communales**

- 1 Avez-vous entendu parler du PULCCA ? Si oui dans quel cadre ?
- 2 Quel est votre avis sur ce projet qui est en cours de préparation ?
- 3 Quels sont les impacts potentiel (positifs et négatifs) que ce projet pourrait avoir sur le plan environnemental, social ? Quelles mesures peuvent être envisagées pour atténuer les impacts négatifs ?
- 4 Quelles sont vos craintes et vos attentes vis-à-vis de ce projet ?
- 5 Quelles recommandations pouvez faire pour la bonne mise en œuvre du projet ?

### **Guide d'entretien pour les Sectoriels (DR MINEPAT, MINAS, MINEPDED, MINADER, MINEPIA)**

- 1 Avez-vous entendu parler du PULCCA ? Si oui dans quel cadre ?
- 2 Quel est votre avis sur ce projet qui est en cours de préparation ?
- 3 Quelles sont les différents foyers d'insécurité alimentaire de la région ?
- 4 Quelles sont les mesures qui sont prises actuellement pour faire face à l'insécurité alimentaire dans votre région ?
- 5 Quels sont les impacts potentiel (positifs et négatifs) que ce projet pourrait avoir sur le plan environnemental, social ? Quelles mesures peuvent être envisagées pour atténuer les impacts négatifs ?
- 6 Quel mécanisme peut être mis en place pour assurer la gestion des plaintes ?
- 7 Quelles sont vos craintes et vos attentes vis-à-vis de ce projet ?
- 8 Quelles recommandations pouvez faire pour la bonne mise en œuvre du projet ?

### **Organisations Internationales (PAM, FAO)**

- 1 Avez-vous entendu parler du PULCCA ? Si oui dans quel cadre ?
- 2 Quel est votre avis sur ce projet qui est en cours de préparation ?
- 3 Quels sont les différents foyers d'insécurité au Cameroun ?
- 4 Quelles sont les impacts potentiels que le PULCCA pourrait engendrer lors de sa mise en œuvre ? Quelles mesures devraient être mise en œuvre pour atténuer les impacts négatifs ?
- 5 Quelles dispositions peuvent être prises pour garantir la bonne mise en œuvre du projet ?

### **Projets similaires (PNDP, PIDMA)**

- 1 Avez-vous entendu parler du PULCCA ? Si oui dans quel cadre ?
- 2 Quel est votre avis sur ce projet qui est en cours de préparation ?
- 3 Quels sont les impacts potentiel (positifs et négatifs) que ce projet pourrait avoir sur le plan environnemental, social ? Quelles mesures peuvent être envisagées pour atténuer les impacts négatifs ?
- 4 Quelles sont vos craintes et vos attentes vis-à-vis de ce projet ?
- 5 Quelles recommandations pouvez faire pour la bonne mise en œuvre du projet ?

### **ONG (Action Contre la Faim, Fédération Luthérienne Mondiale)**

- 1 Avez-vous entendu parler du PULCCA ? Si oui dans quel cadre ?
- 2 Quel est votre avis sur ce projet qui est en cours de préparation ?
- 3 Quels sont les activités que vous réalisez au quotidien pour lutter contre l'insécurité alimentaire ?
- 4 Quels sont les impacts sur le plan environnemental et social de ces activités ?

- 5 Quels sont les impacts potentiel (positifs et négatifs) que ce projet pourrait avoir sur le plan environnemental, social ? Quelles mesures peuvent être envisagées pour atténuer les impacts négatifs ?
- 6 Quelles sont vos craintes et vos attentes vis-à-vis de ce projet ?
- 7 Quelles recommandations pouvez faire pour la bonne mise en œuvre du projet ?

### **Communautés bénéficiaires (Focus group)**

- 1 Comment est organisée votre communauté ?
- 2 Comment se manifeste la crise alimentaire dans votre communauté ? (Causes, conséquences)
- 3 Quels seraient les Impacts (environnementaux et sociaux) positifs potentiels et comment les maximiser ;
- 4 Impacts négatifs potentiels et comment les éviter/réduire/atténuer/compenser ;
- 5 Quelles dispositions peuvent être prises pour garantir votre participation active à la mise en œuvre du PULCCA ?
- 6 Quelles sont vos préoccupations et doléances ?
- 7 Quelles recommandations faites-vous pour garantir la bonne mise en œuvre du projet ?

## **ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**



LISTE DES  
PERSONNES RENCOI

## ANNEXE 4 : COMPTE RENDU DES ENTRETIENS ET FOCUS GROUP AVEC LES ACTEURS SUR LE TERRAIN



Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)



### Region de l'Est

#### COMPTE RENDU DES ENTRETIENS AVEC LA AUTORITES ADMINISTRATIVES ET COMMUNALES

##### 1. Introduction

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de mars, a eu lieu des entretiens avec les autorités administratives et communales de la ville de Bertoua en vue de la Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) dans la cadre du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire. Les principales autorités rencontrées étaient : Un responsable dans les Communes de Bertoua 1<sup>er</sup>, de Batouri et à la Sous-préfecture de Bertoua 1<sup>er</sup>.

Il était essentiellement question au cours des échanges d'avoir la perception des acteurs rencontrés sur plusieurs aspects. La quintessence des principaux éléments évoqués est contenue dans ce qui suit.

##### 2. Avis des acteurs sur le projet

Les échanges avec ces acteurs ont relevé que, le projet est aubaine pour les populations dans la mesure où, celles-ci font face à une pression sans cesse grandissante sur les ressources naturelles suite à l'afflux des réfugiés provenant de la RCA. Il est nécessaire que ce projet vienne renforcer les initiatives des partenaires au développement et de certaines organisations humanitaires, d'une part.

D'autre part, ce type d'initiative a souvent développé un esprit d'attentisme chez les communautés (refugiés et populations hôtes), qui ne fourniront plus le moindre effort pour subvenir à leur propre besoin.

##### 3. Impacts positifs potentiels et mesures de bonification proposées

| Impacts positifs potentiels  | Mesures de bonification proposés  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de l'insécurité</li> <li>- Amélioration du taux de scolarisation</li> <li>- Amélioration de la sécurité alimentaire</li> <li>- Réduction relative du taux de chômage</li> <li>- Amélioration du pouvoir d'achat</li> <li>- Amélioration des pratiques des activités agropastorales</li> <li>- Autonomisation des bénéficiaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication significative des jeunes dans les activités communautaires en HIMO</li> <li>- Implication significative des autorités administratives et communales dans le suivi de la mise en œuvre du projet</li> </ul> |

##### 4. Impacts négatifs potentiels et mesures d'atténuation

| Impacts négatifs potentiels   | Mesures d'atténuation  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'esprit attentiste vis-à-vis des bénéficiaires</li> <li>- Mauvaise utilisation des ressources par les bénéficiaires</li> <li>- Conflits agropastoraux</li> <li>- Frustration des non-bénéficiaires du projet</li> <li>- Non prise en compte des populations locales dans la mise en œuvre du projet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur les objectifs du projet</li> <li>- Développement des activités limitant le risque de conflits agropastoraux (limitation des zones de pâturage et des fronts agricoles...)</li> <li>- Sensibilisation les populations sur les critères de ciblage des bénéficiaires</li> <li>- Implication des populations locales dans le projet</li> </ul> |

### **5. Principaux conflits enregistrés**

Les principaux conflits rencontrés dans la zone d'étude sont principalement les conflits agropastoraux dus à la dévastation des cultures par les animaux.

Il existe également dans la localité de Bertoua en particulier, des conflits fonciers en réfugiés et populations hôtes sur les terres cultivables.

### **6. Mécanisme de gestion des plaintes**

Il existe un mécanisme de gestion des plaintes dans chaque institution. Au niveau de la sous-préfecture, on note la présence d'une commission en charge de la gestion des conflits foncier et au niveau des communes, il existe des commissions consultatives de gestion des conflits agropastoraux.

### **7. Attentes, préoccupations et craintes**

Les principales attentes sont la mise en œuvre effective de toutes activités pensées par le projet.

La principale crainte serait la non-objectivité dans le ciblage des bénéficiaires et la non-implication des populations, des autorités administratives et communales.

### **8. Recommandations**

La principale recommandation de ces acteurs est de les impliquer de bout en bout dans la mise en œuvre du projet.

## **COMPTE RENDU DES ENTRETIENS AVEC LES SECTORIELS**

### **1. Introduction**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de mars, a eu lieu des entretiens avec les sectoriels régionaux de la ville de Bertoua en vue de la Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) dans la cadre du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire. Les principaux sectoriels rencontré étaient principalement les Délégué Régionaux du MINADER, MINEPIA, MINAS, MINEPAT, MINEPDED.

Il était essentiellement question au cours des échanges d'avoir la perception des acteurs rencontrés sur plusieurs aspects. La quintessence des principaux éléments évoqués est contenue dans ce qui suit.

### **2. Avis des acteurs sur le projet**

Les échanges avec ces acteurs ont relevé que, le projet est aubaine pour les populations dans la mesure où, celles-ci font face à une pression sans cesse grandissante sur les ressources naturelles suite à l'afflux des réfugiés provenant de la RCA. Il est nécessaire que ce projet vienne renforcer les initiatives des partenaires au développement et de certaines organisations humanitaires, d'une part.

D'autre part, ce type d'initiative a souvent développé un esprit d'attentisme chez les communautés (refugiés et populations hôtes), qui ne fourniront plus le moindre effort pour subvenir à leur propre besoin.

### **3. Foyers d'insécurité alimentaire et mesure prise pour en faire face**

Les principaux foyers d'insécurité alimentaire sont les sites de forte concentration des réfugiés et les foyers d'accueil des ressortissants du Nord-ouest et Sud-ouest (Département de la Kadey, du Lom et Djérem et de la Boumba et Ngoko). Dans ces différentes zones, plusieurs partenaires au développement et des organisations humanitaires y même des activités (Activités communautaires, transferts monétaires, Aide alimentaire, AGR) pour répondre à la crise avec l'appui conséquent de l'Etat.

### **4. Impacts positifs potentiels et mesures de bonification proposées**

| <b>Impacts positifs potentiels</b>   | <b>Mesures de bonification proposés</b>  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> <li>- Amélioration du taux de scolarisation</li> <li>- Amélioration de la sécurité alimentaire</li> <li>- Augmentation de production locale</li> <li>- Réduction relative du taux de chômage</li> <li>- Réduction de l'insécurité</li> <li>- Amélioration des pratiques des activités agropastorales</li> <li>- Autonomisation des bénéficiaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un comité de pilotage locale du projet dans chaque Région</li> <li>- Implication significative de toutes les couches vulnérables dans les activités communautaires en HIMO</li> <li>- Utilisation des intrants agropastoraux pris localement</li> <li>- Implication des sectoriels dans le suivi de la mise en œuvre du projet</li> </ul> |

### **5. Impacts négatifs potentiels et mesures d'atténuation**

| <b>Impacts négatifs potentiels</b>  | <b>Mesures d'atténuation</b>   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'esprit attentiste vis-à-vis des bénéficiaires</li> <li>- Mauvaise utilisation des ressources par les bénéficiaires</li> <li>- Mauvaise identification des critères de vulnérabilité</li> <li>- Conflits agropastoraux</li> <li>- Non prise en compte des populations locales dans la mise en œuvre du projet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur les objectifs du projet</li> <li>- Développement des activités limitant le risque de conflits agropastoraux (limitation des zones de pâturage et des fronts agricoles...)</li> <li>- Impliquer les sectoriels en particulier ceux du MINAS dans l'élaboration des critères de vulnérabilité et l'identification des bénéficiaires</li> <li>- Sensibilisation les populations sur les critères de ciblage des bénéficiaires</li> <li>- Implication effective des populations locales dans le projet</li> </ul> |

## **6. Mécanisme de gestion des plaintes**

Selon les sectoriels, il peut être créé un comité de gestion des plaintes au niveau des zones dans lesquelles le projet sera mise en œuvre. Ces comités de gestion pourront ainsi remonter les plaintes au niveau du comité de pilotage local pour appréciation au niveau local.

## **7. Attentes, préoccupations et craintes**

Les principales attentes sont entre autres :

- L'implication effective des populations locales dans le projet ;
- La prise en compte des spécificités socio-culturelles des zones d'intervention du projet ;
- L'implication des sectoriels de l'Etat existant dans chaque localité et particulièrement le MINAS dans l'élaboration et l'identification des critères de vulnérabilités ;
- L'utilisation des intrants agropastoraux pour un impact certain du projet sur les activités agropastorales ;
- La facilitation du processus d'établissement des actes de naissance aux populations.

Les principales préoccupations sont :

- Appui à la stabilisation des prix des intrants agropastoraux au niveau local ;
- L'identification objective des bénéficiaires suivant des critères bien définis ;
- La prise en compte des avis des sectoriels dans la mise œuvre du projet.

La principale crainte est que toutes les activités prévues dans les différentes composantes du projet ne soient pas menées.

## **8. Recommandations**

La principale recommandation de ces acteurs de veiller à l'implication active et effective de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet et de mettre en place des comités de pilotage locale du projet dans chaque zone.

## **COMPTE RENDU DES ENTRETIENS AVEC LES POPULATIONS DE Bakombo (Batouri) et Sabal (Garoua Boulai)**

### **1. Introduction**

L'an deux mille vingt-deux et les vingt et un et dix-neuf du mois de mars, a eu lieu des entretiens avec les communautés bénéficiaires des localité de Batouri (Village Bakombo) et Garoua-Boulai (Village Sabal) en vue de la Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) dans la cadre du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire.

A cet effet, des focus group mixtes (réfugiés et populations hôtes) ont été constitués et la quintessence des principaux éléments évoqués est contenue dans ce qui suit.

### **2. Organisation communautaire**

Les communautés rencontrées disposent chacune à leur tête un chef traditionnel de 3ème degré accompagné de ses notables. Il existe entre autres des Comité de Développement, des Comités de concertation et des Comités de gestion (pour assurer la pérennisation des infrastructures).

### **3. Manifestation de la crise alimentaire**

Dans l'ensemble des communautés rencontrées, la crise alimentaire prévaut généralement pendant la saison sèche. Période pendant laquelle on note une absence d'eau pour la poursuite des activités agricoles. Cette crise se manifeste par le développement de l'insécurité dans le village (plusieurs cas de vol enregistrés), la recrudescence des maladies hydriques, la malnutrition, la sous-alimentation et parfois la mortalité des enfants de 0 à 05 ans. Les principales causes de ces crises sont entre autres : le manque de moyen financier, enclavement des zones de productions, la faible connaissance des techniques d'irrigation, l'insuffisance des points d'eau, la faible connaissance des techniques de transformation et de conservation des produits, le faible encadrement des producteurs, le faible accès aux semences de contre-saison, la méconnaissance de l'existence des semences améliorées.

### **4. Impacts positifs potentiels et mesures de bonification proposées**

| <b>Impacts positifs potentiels</b>  | <b>Mesures de bonification proposés</b>  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des conditions de vie</li> <li>- Amélioration du taux de scolarisation</li> <li>- Amélioration de la sécurité alimentaire</li> <li>- Capacitation des producteurs sur les bonnes pratiques culturelles</li> <li>- Augmentation de production locale</li> <li>- Réduction relative du taux de chômage</li> <li>- Réduction de l'insécurité</li> <li>- Réduction des conflits</li> <li>- Autonomisation des bénéficiaires</li> <li>- Extension des espaces de cultures</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication effective des populations locales</li> <li>- Implication significative de toutes les couches vulnérables dans les activités communautaires en HIMO</li> <li>- Utilisation des intrants agropastoraux pris localement</li> </ul> |

### **5. Impacts négatifs potentiels et mesures d'atténuation**

| <b>Impacts négatifs potentiels</b>   | <b>Mesures d'atténuation</b>   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'esprit attentiste vis-à-vis des bénéficiaires</li> <li>- Mauvaise utilisation des ressources par les bénéficiaires</li> <li>- Conflits agropastoraux</li> <li>- Non prise en compte des populations locales dans la mise en œuvre du projet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur les objectifs du projet</li> <li>- Développement des activités limitant le risque de conflits agropastoraux (limitation des zones de pâturage et des fronts agricoles...)</li> <li>- Sensibilisation les populations sur les critères de ciblage des bénéficiaires</li> <li>- Implication effective des populations locales dans le projet</li> </ul> |

### **6. Garantie de la participation communautaire**

Pour les communautés, la principale disposition qui peut être prise pour garantir leur participation est la prise en compte de leurs aspirations dans la mise en œuvre des activités du projet. Ceci pour assurer leur adhésion des communautés au projet. Ces communautés ont également insisté sur le fait que, les intrants agropastoraux, le matériel et équipement qui seront utilisés dans le cadre du projet soient pris au niveau local pour éviter les pertes et pour également contribuer au développement de l'économie local.

#### **7. Différents conflits rencontrés**

Les principaux conflits rencontrés dans ces localités sont principalement les conflits agropastoraux dus à la dévastation des cultures par les animaux.

#### **8. Mécanisme de gestion des plaintes**

Dans ces localités, on note l'existence de cadres de concertation pour la gestion des conflits agropastoraux. Le but de cette entité est d'assurer la gestion des conflits agropastoraux au niveau du village et d'assurer également la remontée des informations sur les conflits au niveau de la sous-préfecture.

#### **9. Attentes, préoccupations et craintes**

Les principales attentes des communautés sont :

- L'appui en intrants et équipements agropastoraux (semences, bétail, tricycle...);
- Transfert monétaire ;
- L'aide alimentaire ;
- La réalisation d'infrastructure socio-économiques ;
- L'accompagnement dans l'établissement des actes de naissances et des CNI ;
- Extension du réseau électrique ;
- L'accompagnement dans la mise en place des GICs et Coopératives.

Les principales préoccupations sont les suivants :

- L'absence de marché pour l'écoulement des produits
- Le mauvais état des pistes agricoles
- La non délimitation des espaces de agropastoraux
- L'insuffisance de point d'eau ;
- L'insuffisance des salles de classe et d'enseignants dans les écoles existantes.

La crainte principale est la non prise en compte des aspirations des communautés dans la mise en œuvre des activités du projet.

#### **10. Recommandations**

La principale recommandation est la prise en compte effective des aspirations des communautés dans la mise en œuvre des activités du projet.

## Région de l'Extrême-Nord

### COMPTE RENDU DES RENCONTRES AVEC LES SECTORIELS DE LA REGION DE L'EXTRÊME NORD

Date : Mars 2022

#### Lieu d'entretien : Délégations régionales concernées de l'Extrême-Nord

L'an deux mil vingt-deux et le mois de mars au des délégations régionales du MINEPIA, MINEPDED et MINEPAT, un guide d'entretien relative à l'élaboration du cadre de planification pour les peuples autochtones (CPPA), du cadre de politique de réinstallation (CPR) et du cadre de gestion environnementale et sociale du PULCCA.

Y ont pris part le représentant de Délégué Régional du MINEPIA, MINEPDED et MINEPAT.

#### 1. Avis des acteurs sur le projet

D'après, les sectoriels de la région de l'extrême-Nord ce projet permettra de lutter contre la faim, il est un projet intéressant pouvant équilibrer l'offre et le demande au même niveau.

#### 2. Les différents foyers d'insécurité alimentaire dans la région

La crise alimentaire a touché tous les six (06) départements de l'Extrême-Nord Cameroun suivant l'ordre d'urgence nous avons : le département de Logone et Chari, Diamaré, Mayo Sava, Mayo Tsanaga, Mayo Kani et Mayo Danay

#### 3. Les mesures qui sont prises actuellement pour faire face à l'insécurité

Pour faire face à l'insécurité alimentaire dans la région beaucoup des mesures sont été pris parmi lesquelles nous

- La restauration des espaces dégradés
  - La sensibilisation des populations sur le changement climatique ;
  - Les différents mécanismes de résilience (développement des cultures maraichères, utilisation des semences améliorées)
  - Le respect de calendrier agricole.
  - Les projets de développement tels le PULCI le PLANUT, le PRODEL, et bien d'autres projets mise en œuvre dans les espaces ruraux
4. Les impacts potentiels (positifs et négatifs) que ce projet pourrait avoir sur le plan environnemental, social et les mesures pouvant être envisagées pour atténuer les impacts négatifs

| Impacts positif  | Mesure de bonification |
|--|------------------------|
| Augmentation et disponibilité des aliments,                              |                        |
| Gestion durable des terres   |                        |
| Restauration des espaces agricoles dégradés avec les matières organiques |                        |
| La séquestration du carbone  |                        |

| Impacts négatif  | Mesure d'atténuation   |
|--|--|
| Risque d'introduction des produits chimique, les organismes génétiquement modifiés | Sensibilisation des populations sur le projet et sa finalité |
| Risque de dégradation du couvert végétal   |  |
| Risque d'une mauvaise gestion des terres arable                                    |  |

#### 5. Mécanisme pouvant être mis en place pour assurer la gestion des plaintes

En ce qui concerne les mécanismes qui peuvent être mise en place pour assurer la gestion des plaintes, nous avons :

- La gestion participative des parties prenantes ;
- La prise en compte de toutes les parties prenantes ;
- La transparence et la bonne gouvernance ;

- La sensibilisation massive de la population sur le projet

-

6. Craintes et attentes vis-à-vis de ce projet

**Craintes :**

- La non prise en compte de délais du projet ;
- La non mise sur pied effective du projet ;
- La non prise en compte de propositions et recommandation

**Attente :**

- La réduire voire faire disparaître des crises alimentaires ;
- La transparence et la bonne gouvernance ;
- La prise en compte de toutes les parties prenantes
- 
- 7. Recommandations pouvez faire pour la bonne mise en œuvre du projet
- La réduction du timing de préparation pour la mise en œuvre du projet ;
- Faire suivi et évaluation du projet proprement dite et gestion durable des terres ;
- La prise en compte de toutes les parties prenantes ;
- La sensibilisation massive de la population sur le projet,
- La gestion participative des parties prenantes ;
- La transparence et la bonne gouvernance ;

## SYNTHESE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES AVEC LES POPULATIONS DE TOKOMBERE DE KOZA ET DE PETTE

**Date :** Mars 2022

**Lieux de réunion :** Tokombéré, Koza, Pétte

L'an deux mil vingt-deux et le mois de mars, dans la salle des actes des communes de Tokombéré, de Koza et de Pétte s'est tenu une consultations publiques relative à l'élaboration du cadre de gestion environnementale et social (CGES) du projet d'urgence de lutte contre la crise alimentaire (PULCCA).

Y ont pris part les populations de la localité de Tokombéré, Koza, Pétte et le représentant des chefs traditionnel,

### 1. L'organisation de la communauté

La communauté de Tokombéré est organisée autour des chefferies traditionnelles, des associations et groupement divers (GIC, Coopératives) et des familles (ménages).

La communauté de Pétte est organisée autour des chefferies traditionnelles, il existe dont les chefferies de chef de quartiers qui ont à leur tête des Djaoro, les chefferies de 3<sup>e</sup> degré qui ont à leur tête un Lawan et une chefferie de 2<sup>e</sup> degré avec à sa tête un Lamido. Ainsi est organisé la communauté de Pétte.

La communauté de Koza est organisée autour des chefferies traditionnelles, il existe dont les de chef de quartiers, les Djaoro chefferies de 3<sup>e</sup> degré, les Lawan chefferie de 2<sup>e</sup> degré et les Lamidos. Ainsi est organisé la communauté de Djingliya plaine.

### 2. Les manifestations de la crise alimentaires dans la communauté

- Les changements climatiques ;
- La rareté des pluies ;
- L'afflux massif des déplacés internes dû à la crise de Boko haram ;
- L'insuffisance des terres cultivable ;
- L'infertilité des terres cultivable ;
- La dégradation des terres ;
- L'exode rural ;
- La perturbation du calendrier agricole dû au changement climatique
- L'insécurité ;
- La hausse du taux de natalité ;
- Destruction des cultures par les animaux ;
- L'infertilité des terres cultivable ;
- La commercialisation des produits à l'extérieure ;
- La pauvreté ;

Les conséquences de la crise alimentaires dans la communauté sont :

- La famine ;
- La diminution du nombre de repas par jour ;
- La malnutrition ;
- L'insécurité (la crise alimentaire entraine des cas de vol dans notre communauté)
- L'exode rural ;
- La baisse de rendement
- Diminution des parcelles cultivables ;

### 3. Les impacts positifs et leur moyen de bonification

Les différents impacts positifs potentiels du PULCCA sont entre autres :

| Impacts Positifs Potentiel             | Mesure de Bonification Proposées                                   |
|--|--|
| Création d'AGR                         | Donner des micro crédits pour le développement des AGR             |
| Eradication des périodes de soudure    |  |
| Baisse des prix de denrée alimentaires |  |
| Autonomisation des producteurs         | Impliquer effectivement tous les producteurs dès la base du projet |
| Diminution de la famine                | /  |

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Diminution de l'exode rural | / |
| Restauration des terres     |   |

#### 4. Les impacts négatifs potentiels et les mesures d'atténuation

| Impacts négatifs Potentiel      | Mesure de Bonification Proposées     |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| La dépendance des bénéficiaires | Mieux sensibiliser les bénéficiaires |
| /                               | /                                    |
| /                               | /                                    |
| /                               | /                                    |

#### 5. Les différentes dispositions pouvant être prises pour pouvoir garantir la participation active de la population à la mise en œuvre du projet

Comme dispositifs pouvant être prises pour pouvoir garantir la participation active des communautés à la mise en œuvre du projet, les populations ont demandé de les aider à mettre sur pied des activités génératrices de revenu (AGR), la participation des différentes autorités traditionnelles à tous les niveaux du projet.

#### 6. Les différents conflits enregistrer dans le territoire

Les populations de la région de l'extrême-nord enregistre différents conflits entre autres :

- Les conflits agropastoraux ;
- Les conflits entre hôtes et déplacés ;
- Les conflits fonciers ;
- Les conflits agriculteur contre agriculteur et éleveur contre éleveur ;

#### 7. La gestion des plaintes dans la communauté

Les différents mécanismes de gestion des plaintes dans la communauté passent toujours par le Djaoro qui est le chef traditionnel, c'est le Djaoro qui tranche tous les problèmes qui surviennent dans la localité.

#### 8. Les préoccupations et doléances

Les doléances des populations étaient :

- Le renforcement des capacités des cultivateurs en technique agricole ;
- L'accompagnement technique et matériel des producteurs et éleveurs ;
- La création de nouveau point d'eau ;
- L'appui à la création des AGR féminines ;
- Et enfin de faire partir des bénéficiaires du projet, que leur population soit également bénéficiaire du PULCCA.
- Création de puits pastoraux ;
- Création des pistes à bétails ;

#### 9. Les recommandations pour garantir la bonne mise en œuvre du projet

Différentes recommandations furent apportées par la communauté pour garantir la bonne mise en œuvre du projet, parmi lesquels nous avons :

- L'implication des leaders communautaires/traditionnelle à toutes les phases du projet ;
- L'implication des jeunes de la localité bénéficiaire ;
- La prise en compte de toutes les couches vulnérables ;

Le respect du timing lors de la mise en œuvre du projet ;

## COMPTE RENDU DES RENCONTRES AVEC LES SOUS PREFET DE KOZA ET DE PETTE

**Date :** Mars 2022

**Lieu d'entretien :** Sous-préfecture

L'an deux mil vingt-deux et le mois de mars, dans les sous-préfectures des arrondissements de de Koza et de Pétété s'est tenu une consultations publiques relative à l'élaboration du cadre de gestion environnementale et social (CGES) du projet d'urgence de lutte contre la crise alimentaire (PULCCA).

Y ont pris part les sous-préfets des arrondissements de Koza et de Pétété

### 1. L'avis de l'acteur sur le projet

D'après, Monsieur les Sous-Préfet des arrondissements de Koza et de Pétété, le PULCCA est :

- Le projet est le bienvenu
- Et cela permettra de lutter contre la faim.

### 2. Les impacts potentiels (positifs et négatifs) et les mesures d'atténuation/bonification

| Impacts positif   | Mesure de bonification |
|---|------------------------|
| Amélioration de la situation alimentaire des personnes vulnérables, |                        |
| Gestion durable des terres  |                        |
| Restauration des espaces agricoles dégradés                         |                        |

| Impacts négatif                    | Mesure d'atténuation   |
|------------------------------------|--|
| Rendre les bénéficiaires dépendant | Sensibilisation des populations sur le projet et sa finalité |
| Stockage faible                    |  |

### 3. Les différents conflits qui sont enregistrés dans votre territoire

Selon monsieur les Sous-Préfet des arrondissements de Koza et de Pétété voici les différents conflits qui sont enregistrés dans leur territoire

- Les conflits agropastoraux ;
- Les conflits entre l'agriculteur et l'agriculteur dû aux limites foncières
- Les conflits entre éleveur et éleveur

### 4. La gestion des plaintes au niveau du territoire

- Le règlement à la minable en cas de peu de dégât ;
- Le règlement auprès des chefs des quartiers ou chefs de village en cas de dégâts important ;
- Le règlement auprès des chefs traditionnels et les autorités administratives qui sont de moins en moins sollicités.

### 5. Craintes et attentes vis-à-vis du projet

#### Craintes :

- Le non-respect de timing du projet ;
- La non prise en compte des personnes vulnérables ;
- La non objectivité lors du choix des bénéficiaires ;

#### Attentes :

- Faire disparaître des crises alimentaires ;
- La transparence et la bonne gouvernance dans l'exécution du projet ;
- La prise en compte de toutes les parties prenantes.

### 6. Recommandations pour garantir la bonne mise en œuvre du projet

- Bien faire le choix des bénéficiers en prenant en compte l'aspect social (qui, comment, et par qui ?) ;
- Impliquer les personnes de bonnes moralités
- Mettre sur pied un comité de choix des bénéficiers

## SYNTHESE DES PROCES VERBAUX DE RENCONTRE AVEC LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KOZA ET DE PETTE

**Date :** Mars 2022

**Lieu d'entretien :** Commune de Koza et de Pétété

L'an deux mil vingt-deux et le mois de mars, aux communes de Koza et de Pétété, un guide d'entretien relative à la réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementales et Sociales (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du PULCCA.

D'après, Monsieur les maires des communes de de KOZA et de Pétété, le projet PULCCA est un projet très intéressant car cela permettra de lutter contre la famine vue le nombre de déplacées suite à la crise de Boko haram et suite également aux conflits intercommunautaires du Logone et chari

- Les impacts potentiels positifs et les mesures de bonifications

| Impacts positif  | Mesures de bonifications   |
|--|--|
| Réduction de la famine   |  |
| Amélioration des conditions de vie des ménages                     | Faire une bonne sélection des bénéficiaires                      |
| Amélioration de la situation alimentaire des personnes vulnérables |  |
| Restauration des terres dégradé                                    |  |
| La modernisation des systèmes de production                        | Sensibiliser les populations sur les techniques agricole moderne |

- Les impacts négatifs et mesures d'atténuation

| Impacts négatif  | Mesures d'atténuations  |
|--|---|
| Dépendance des bénéficiaires face au projet                                    | Sensibilisation des bénéficiaires sur la finalité du projet       |
| Création de conflit entre bénéficiaires et non bénéficiaires dans les villages | Mettre sur pied un comité de gestion du projet à tous les niveaux |

Les différents conflits qui sont enregistrés dans votre KOZA et de Pétété selon les maires :

- Les conflits agropastoraux ;
- Les conflits fonciers ;
- Les conflits entre agriculteurs et agriculteurs et entre éleveur et éleveur ;
- La gestion des plaintes au niveau du territoire
  - Le règlement à la minable en cas de peu de dégât ;
  - Le règlement auprès des chefs des quartiers ou chefs de village en cas de dégâts important ;
  - Le règlement auprès des chefs traditionnels et les autorités administratives qui sont de moins en moins sollicités.
- Craintes et attentes vis-à-vis du projet

### **Craintes :**

- Le non-respect de timing du projet ;
- La non objectivité lors du choix des bénéficiaires ;

### **Attentes :**

- Réduction de la crise alimentaire ;
- La prise en compte de toutes les parties prenantes ;
- Construction des points d'eau dans la localité ;
- Les recommandations pour garantir la bonne mise en œuvre du projet
- Bien faire le choix des bénéficiaires en prenant en compte l'aspect social Impliquer les personnes de bonnes moralités ;
- Impliquer des personnes de bonne moralité lors du choix des bénéficiaires ;
- Impliquer les autorités traditionnelles à toutes les phases du projet ;

## Region du Sud-Ouest

### REPORT OF THE FIELD VISIT IN SOUTH WEST TO ADMINISTER QUESTIONNAIRES WITH NGOs

**Date ; 18<sup>th</sup> and 19<sup>th</sup> of March 2022**

**Venue ; South West Region**

On the 18<sup>th</sup> and 19<sup>th</sup> March the enumerator for PNDP visited and had an exchange with the following NGOs to administer an interview guide in relation to the project of PULCCA that is under preparation; **DANISH REFUGEE COUNCIL AND RESPECT CAMEROON(Refugee Education and Sponsorship Program for Enhancing Communities Together).**

**GENERAL IMPRESSION;** the project is very important and timely because given the climate change which is a global issue on the rise and couple with the sociopolitical crisis in the region, the issue of food security is very critical as the population is not able to visit their farms and livestock production for fear of the unknown,

**HOT SPOTS OF FOOD INSECURITY;** Manyu, Memee, Ndian and Lebialem are the most affected areas due to the insecurity created by the crisis and to a lesser extent Fako (that can get food from the neighboring littoral region).

**Current measures to address food insecurity;** Distribution of improved seedlings to farmers and support to livestock farmers in the region through the provision of climate resilient animals, food assistance to vulnerable families and especially to breast feeding women of children between 0-06 months respectively to fight malnutrition, provision of farm inputs and equipment's to farmers.

**Potential impacts both positive and negative**

| Positive impacts   | Negative impacts  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- It will boost farmers productivity</li> <li>- It will mitigate the negative impacts of climate change if the right activities are carried out</li> <li>- it will increase the positive relationships of the people involved in the project and maybe the communities</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- it might lead to the destruction of environment</li> </ul> |

**Mechanisms to ensure complaints management;** put in place dialogue platforms, organize complaint management meetings regularly amongst farmers and the stakeholders involved.

**Fears and expectations from the project?**

| 5 Fears   | 6 Expectations   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- The insecurity in the region can be an obstacle to the proper implementation of the project</li> <li>- Administrative bottlenecks</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- The project should work closely with the right stakeholders like MINEPIA AND MINADER</li> </ul> |

**Some recommendations for the proper implementation of the project;**

- Put the local population at the center of the project
- Use traditional and religious leaders
- Build the capacity of stakeholders
- Regularly hold capacity building training for local producers on climate change and mitigation measures
- The right stakeholders should be involved that has links with the beneficiaries
- Capacities of the stakeholders should be enhanced

## Région du Nord-Ouest

### REPORT OF THE FIELD VISIT IN NORTH WEST TO ADMINISTER QUESTIONNAIRES

**Date; 18<sup>th</sup> and 19<sup>th</sup> of March 2022**

**Venue; South West Region**

On the 16<sup>th</sup> and 17<sup>th</sup> March the enumerator for PNDP visited and had an exchange with the following Regional Delegations to administer an interview guide in relation to the project of PULCCA that is under preparation; **MINAS, MINEPIA, MINADER, MINEPDED AND MINEPAT.**

**GENERAL IMPRESSION;** After brief presentation of the project, the delegations saw it as a bright idea especially as the zone faces difficulties in adapting to the current inconsistencies of rain and increased temperatures (**MINEPIA AND MINEPAT**).

**HOT SPOTS OF FOOD INSECURITY;** Memee, Fako, Manyu, Ndian and Lebialelem due to insecurity in the region and poor roads.

**Current measures to address food insecurity;** there are sensitizations carried out by partners like MINADER, SOWEDA (on the opening of farm to market roads) and IVD in climate change mitigation. Sensitization of livestock farmers to construct adaptive poultry and piggery pens to suit hot weather, pig producers are advised to Biosecurity measures and to sell pigs at fattened age of 06 months, Distribution of basic food items by NGOs, provision of basic farm inputs and technical know-how by some government agencies

#### Potential impacts both positive and negative

| 7 Positive impacts   | 8 Negative impacts   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- The project can reduce epidemics occurrence</li> <li>- Shall encourage use of animal waste as manure</li> <li>- Encourage integrated farming's</li> <li>- If well implemented the project will help educate farmers on climate change mitigation</li> <li>- Orientate farmers production</li> <li>- Boost their yields</li> <li>- Reduce soil degradation through better farming methods</li> <li>- Improvement of quality of life and livelihoods of households</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction of vegetation if new farms are to be opened</li> <li>- Alteration of air quality via slash and burn farming</li> <li>- Generation of waste</li> </ul> |

**Mechanisms to ensure complaints management;** put in place a hot line for information, put in place a liason person for quick channeling of information, An inter-ministerial committee should be created at the regional level up to the subdivisions to manage complaints with farmers, put in place intervention units at the sub-divisional level of farmers brigade and delegations of MINEPIA and MINADER as well as train personnel's to manage climate change.

#### Fears and expectations from the project?;

| 9 Fears  | 10 Expectations  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- The project might not be able to get to the targets in rural areas due to insecurity</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Project objectives should be attained</li> <li>- Stakeholders should be from the ministries concerned</li> <li>- Farmers should be considered the main actors</li> <li>- The project should cover the whole nation</li> </ul> |

**Some recommendations for the proper implementation of the project;**

- Focal points should be experts in food production
- The decentralized structures should be considered
- Skills and capacity building of actors should be regularly improved through trainings
- Specialized gadgets like phones and computers should be used
- The project should be channeled to the beneficiaries through sector Ministries like MINADER and MINEPIA.
- Practice sustainable agriculture by limiting the farm area
- Practice agroforestry and group rotation
- Properly manage waste generated and use livestock waste in farms

**REPORT OF THE FIELD VISIT IN NORTH WEST TO ADMINISTER QUESTIONAIRES**

**Date; 16<sup>th</sup> and 17<sup>th</sup> of March 2022**

**Venue; North West Region**

On the 16<sup>th</sup> and 17<sup>th</sup> March the enumerator for PNDP visited and had an exchange with the following Regional Delegations to administer an interview guide in relation to the project of PULCCA that is under preparation; **MINAS, MINEPIA, MINADER, MINEPDED AND MINEPAT.**

**GENERAL IMPRESSION;** After brief presentation of the project, the delegations saw it as interesting and timely but should focus on vulnerable populations and not relations as well as work closely with MINADER extension field staff for profiling (**MINADER**) while for some it will help rekindle agriculture in the region especially this sector that has been impacted by the sociopolitical crisis (**MINEPAT**).

**HOT SPOTS OF FOOD INSECURITY;** Bui Division (jakiri, Nkeni, Mbven), Boyo (Fundong, Njinikom), Ngoketunjia (Bali kumbat, Babessi), Menchum, Donga Mantung (Nwa, Ako, Misaje) and Momo Divisions (Njikwa, Batibo, Ngie) and parts of Mezam like Bafut and Batibo respectively (MINADER and Minepat).

**Current measures to address food insecurity;** Humanitarian assistance, Mideno that is handing seedling to farmers and other farm inputs, SUPPLY OF HYBRID SEDLINGS TO FARMERS, Diversification of cropping and settlement of farmer grazzier conflicts.

**Potential impacts both positive and negative**

| <b>11 Positive impacts</b>  | <b>12 Negative impacts</b>   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- It may lead to the restoration of degraded land by planting fruit trees</li> <li>- Increase food productivity</li> <li>- Reduce poverty</li> <li>- Improve health of vulnerable groups</li> <li>- Increase resilience to climate change through implementation of climate smart agriculture</li> <li>- Greenhouse crop production</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- It may lead to exploitation of virgin land</li> <li>- It may lead to encroachment into forest reserves</li> <li>- Felling of trees</li> <li>- Greenhouse can lead to emission of gases that can lead to global warming</li> </ul> |

**Mechanisms to ensure complaints management;** create platforms with institutions that are working directly with the local populations like MINADER and MINEPIA, use of local traditional rulers and personal contact with farmers.

**Fears and expectations from the project?**

| <b>Fears</b>   | <b>Expectations</b>   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- The insecurity that is in the region</li> <li>- Fear that project might not reach the grassroots</li> <li>- Administrative bottlenecks that may block the interest of the beneficiary population</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reduction in the cost of food stuffs</li> <li>- Employment for the jobless</li> <li>- Increase in food supply</li> </ul> |

**Some recommendations for the proper implementation of the project;**

- The project should focus more on building resilience through input support like;
- supply of fertilizers and other agrochemicals
- supply of small agricultural equipment's to boost production
- sensitization of the administration, traditional, local support organizations and religious bodies
- Creation of monitoring and execution mechanisms.
- Planting of fruit trees should be a priority
- Encourage use of organic farming and agroforestry.

**REPORT OF THE FIELD VISIT IN NORTH WEST TO ADMINISTER QUESTIONNAIRES WITH NGOs****Date; 16<sup>th</sup> and 17<sup>th</sup> of March 2022****Venue; South West Region**

On the 16<sup>th</sup> and 17<sup>th</sup> March the enumerator for PNDP visited and had an exchange with the following NGOs to administer an interview guide in relation to the project of PULCCA that is under preparation; **MBOSCUDA AND International Medicals Corps.**

**GENERAL IMPRESSION;** the project is very important and timely because it touches critical issues of the population like climate change, food security and increasing resilience in relation to climate change.

**HOT SPOTS OF FOOD INSECURITY;** All the 07 Divisions are affected by food security with the exception of Mezam to a lesser extent because it is able to import food from the neighboring west region but mainly the hot spots include; Donga Mantung, Bui, Ngoketunjia, Boyo, Menchum and Momo especially because of the socio-political crisis as well as these regions are still enclave which makes transportation of food difficult.

**Current measures to address food insecurity;** The dialogue by the government to address the sociopolitical crisis which to an extent is the root cause of the food insecurity, there is the creation of dialogue platforms by Mboscuda between farmers and graziers to solve the issue of farmer grazzier conflict that destroys crop and creates the issue of food insecurity, distribution of improved seedlings to farmers and support to livestock farmers in the region through the provision of climate resilient animals, food assistance to vulnerable families and especially to breast feeding women of children between 0-06 months respectively to fight malnutrition.

**Potential impacts both positive and negative**

| <b>13 Positive impacts</b>  | <b>14 Negative impacts</b> |
|---|----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- On the environmental level If the project is carried out the way it is written then it will preserve the natural resources for the future generations</li> <li>- It will also increase farmers productivity</li> <li>- It will mitigate the negative impacts of climate change if the right activities are carried out</li> <li>- On the social level it will increase the positive relationships of the people involved in the project and maybe the communities</li> </ul> | 15                         |

**Mechanisms to ensure complaints management;** People capacities need to be enhanced through trainings; the right stakeholders should be involved in the project from the regional to subdivisional levels.

**Fears and expectations from the project?**

| 16 Fears  | 17 Expectations   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- The insecurity in the region might hamper the good initiative of the project not to reach out to the right beneficiaries at the grass roots</li> <li>- The mindset of Cameroonians is a problem because they see a project as free money-making thing or free money to embezzle and mismanage</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- The project should work with the right stakeholders especially the government actors to ensure that peace and security reigns for the project to be effectively implemented</li> </ul> |

**Some recommendations for the proper implementation of the project;**

- Serious feasibility studies should be carried out to identify the key issues to be addressed
- The right stakeholders should be involved that has links with the beneficiaries

Capacities of the stakeholders should be enhanced

**Région de Adamaoua****COMPTE RENDU DES ÉCHANGES AVEC LES POPULATIONS DE NYAMBAKA**

**Date :** 17 mars 2022

**Heure :** 10h 40

**Lieu de la réunion :** salle de fête de la commune de Nyambaka

L'an deux mil vingt-deux et le quatorzième jour du mois de mars, s'est tenue dans la communauté de Nyambaka s'est tenue une réunion de consultation publique relative au projet d'urgence de lutte contre la crise alimentaire.

Y ont pris part les responsables des GIC, les agents communaux, les populations des localités.

Les principaux points abordés ont été :

- Présentation de l'Intervenant
- Présentation sommaire du PULCCA.
- Déroulement du guide d'entretiens avec les acteurs
- Divers

**Organisation de la communauté**

La communauté est dirigée par un chef du village qui est assisté par un ensemble de notable dans la gestion des affaires de la population.

**Principales activités menées dans la communauté**

Les activités menées essentiellement par les populations sont l'agriculture, élevages et le petit commerce.

**Spéculation pratiques et système de production**

La production du maïs, la production du manioc, la production de la banane, la production du haricot et les avocats.

L'élevage est essentiellement celui des bovins, moutons, des poules locale, l'élevage de chèvre, ainsi que la production du miel.

Les activités commerciales sont concentrées sur le maïs, le miel, et l'artisanat.

- La production du maïs sur le système extensif ;
- La production du haricot sur le système semi extensif ;
- La production du manioc sur le système extensif ;
- L'élevage de bovin sur le système extensif ;
- L'élevage de poule locale sur le système extensif ;
- La production du miel sur le système extensif ;
- L'élevage de mouton sur le système extensif.

## Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont :

- La perturbation de la pluie ;
- La rareté de plus en plus des herbes ;
- La diminution de plus en plus du rendement de production du maïs
- L'envahissement du milieu par le Bokassa grass<sup>1</sup> ;
- La perturbation de la colonisation de ruches par les abeilles ;
- Le manque du marché de la localité ;
- La destruction de ruche par les chats sauvages ;
- Le manque de lieu de stockage ;
- Le manque de piste d'évacuation ;
- Le manque de ruche kenyane.
- Le manque des acheteurs à bon prix ;

### Solutions Proposées face à ces difficultés ?

- L'aide à la mise en place d'un champ fourrager communautaire ou individuel des membres ;
- L'aide à l'irrigation des champs par rapport au période de perturbation de pluies ;
- L'aide à la restauration du sol puis à une fertilisation du sol ;
- La création d'une marche ;
- La construction du magasin par l'aide du projet ;
- La dotation de ruche kenyane ;
- L'aide à la création de piste agricole ;
- Le reboisement à l'aide des arbres mellifères.

### Composition de l'alimentation et période de vulnérabilité alimentaire

L'alimentation est constituée de la farine du maïs, la farine du manioc et certains tubercules et racines produites dans la localité

Il n'est pas souvent facile de s'alimenter convenablement tout au long de l'année la période allant du fin juillet à septembre est souvent marquée par la réduction du stock et l'augmentation du prix de denrées.

### Les organisations, leurs domaines d'intervention et leur activité

Il y'a le PCP-ACEFA à travers le conseiller Agropastoral, la GIZ, le projet CIP qui nous accompagne dans plusieurs domaines.

Nous ne sommes pas suffisamment impliquées, car il faut que la communauté se réorganise et les groupements en coopérative avec un conseiller d'administration et dont les rôles de chacun et bien précises.

### Les impacts

- **Les impacts positifs :**
  - L'amélioration de condition de vie de nos membres à travers les fournitures des aliments suffisantes pour toutes l'année ;
  - La création des emplois pour les jeunes et les femmes ;
  - L'appui à la production agricole.
- **Les impacts négatifs :**
  - La multiplication de conflit agropastoral ;
  - La multiplication de conflit foncier.

Pour cela nous proposons une matérialisation des zones d'agriculture et des zones d'élevage

## Mécanisme de gestion des plaintes

Les différents conflits qui sont enregistrés dans votre territoire. Il s'agit plus de conflits agropastoraux. Les conflits sont gérés par le chef traditionnel assisté du chef de poste agricole et du chef de centre zootechnique de la localité au niveau du village.

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE A NGAOUNDAL

**Date :** 14 et 15 mars 2022

**Heure :** 11h 10

**Lieu de la réunion :** commune de Ngaoundal

L'an deux mil vingt-deux et les quatorzième et quinzième jour du mois de mars, s'est tenue respectivement dans les localités de Ngaoundal et de Dir une réunion de consultation publique relative au projet d'urgence de lutte contre la crise alimentaire avec les cadres communaux chargé du développement (CCD).

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jours

- Présentation du but de l'entretien.
- Présentation sommaire du PULCCA.
- Echange et remerciement

#### Avis sur le projet

Pour les CCD, qui sont en charge du développement communautaire, le projet permettra de renforcer une cohésion sociale grâce à l'accès à une alimentation suffisante et de qualité et la résilience des activités locales, ce qui favorisera un développement économique, sociale, éducationnel et alimentaire des populations. Les activités de travaux publics seront pour la communauté un moyen de contribuer de façon participative au développement de leur communauté. À travers les repas d'alimentation scolaire fait maison, le taux de scolarisation sera croissant.

#### Impacts Potentiel

| Impacts positifs                                    | Impact négatives  | Mesures d'atténuations si négative        |
|---|---|---|
| Augmentation de la production agricole et pastorale | La négligence du projet (non-participation)             | Sensibilisation des bénéficiaires         |
| Reduction de la délinquance juvénile                | Détournement des biens (TP)                             | Transparence et Suivi des activités de TP |
| Amélioration nutritionnelle de la communauté        | Courte période d'intervention du projet                 | Pérennisation de l'accompagnement         |
| Développement économique de la communauté           | Augmentation de l'offre (produits agricole et pastoral) | Trouver d'autre marché d'écoulement       |
| Augmentation du taux de scolarisation               |   |   |
| Amélioration du prix de la concurrence              |   |   |

#### Mécanisme mis en place pour assurer la gestion des plaintes.

Il n'existe pas de mécanisme type dans la commune de Ngaoundal pour la gestion des plaintes. Toutefois les plaintes sont reçues au niveau du secrétariat qui sera ensuite en fonction de la nature de la plainte coté au responsable concerné qui en informera la hiérarchie qui définit par la suite la conduite à tenir. Au niveau de la commune de Dir les plaintes sont déposées au secrétariat ou directement au niveau du service en fonction de la nature de la plainte.

**Craintes et attentes vis-à-vis de ce projet ?**

Nous craignons le déclenchement de conflit intercommunautaire suite au délaissement de certaines communautés privilégiées par rapport à d'autres, une illégale répartition des apports du projet. La faible participation des bénéficiaires face à certaines conditions. Nos attentes vis-à-vis du projet c'est de consulter à la base les communautés bénéficiaires, une concrétisation des objectifs à atteindre. Nous souhaitons dans la mesure du possible s'il existe des exigences, un allègement de ses exigences.

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE MINEPAT AD

**Date :** 21 mars 2022

**Heure :** 10h 28

**Lieu de la réunion :** Délégation régionale du MINEPAT

L'an deux mil vingt-deux et le-vingt-un du mois de mars, s'est tenue dans les localités de Ngaoundéré une réunion de consultation publique relative au projet d'urgence de lutte contre la crise alimentaire.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour

- Présentation du but de l'entretien.
- Présentation sommaire du PULCCA.
- Echanges et remerciement

Pour lutter contre la crise alimentaire il faut d'abord connaître les événements responsables de la situation, il est important de savoir que la dégradation ou l'utilisation excessive des ressources naturelles est un grand facteur qui favorise la crise alimentaire à travers l'accès difficile aux ressources et l'augmentation de la demande.

**Les foyers d'insécurité alimentaire**

Du point de vue du cadre administratif, dans la région de l'Adamaoua, les foyers d'insécurité alimentaire sont les à faible potentiel économique et moyens d'existence.

**Les impacts potentiels**

| 18 Impacts positifs                                    | 19 Impact négatifs                       | 20 Mesures d'atténuations si négatif                 |
|--|--|--|
| Augmentation du nombre d'agriculteur                   | La couverture partielle d'une communauté | Implémentation du projet dans toutes les communautés |
| Amélioration de situation alimentaire de la communauté | Augmentation de la concurrence           | Développer d'autre partenariat                       |
| Développement organisationnel de la communauté         | Risque de pollution environnementale     | Respect de l'environnement                           |
| Augmentation du taux de scolarisation                  |  |  |
| Amélioration des infrastructure communautaire          |  |  |

**Mécanisme de gestion des plaintes**

Les plaintes sont adressées au niveau de la DR MINEPAT et enregistrées au niveau du secrétariat ; le Délégué régional va ensuite lancer une enquête pour intervention.

**Craintes et attentes vis-à-vis du projet**

Nous craignons un mauvais diagnostic en vue de l'implémentation du projet qui risque ne pas être accepté par les populations. Raison pour laquelle il faut une bonne sensibilisation des potentiels bénéficiaires.

## ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE REVUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (SCREENING)

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Date de remplissage</b> |  |
|----------------------------|--|

Le présent formulaire de sélection a été conçu pour aider dans la sélection initiale des sous-projets devant être exécutés dans le cadre du PULCCA.

### Partie A : Informations de base

**Intitulé du sous-projet** : .....

**Domaine/secteur** (HGSF, résilience au climat, HIMO, agriculture, élevage, pêche, etc.) :

**Localisation** : .....

**Principales caractéristiques du milieu biophysique** (sols, air, végétation, cours d'eau, etc.)

**Principales caractéristiques du milieu socioéconomique** (emploi, économie locale, genre et personnes vulnérables, etc)

**Brève description du sous-projet** (objectifs, principales activités, coût estimatif, propriété foncière, nombre de bénéficiaires directs et indirects, superficie du site, situation socioprofessionnelle des bénéficiaires, existence ou non d'un comité de gestion du sous-projet)

### Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux

| Préoccupations environnementales et sociales   | Oui | Non | Observation |
|--|-----|-----|-------------|
| <b>Ressources du secteur</b>   |     |     |             |
| Le sous-projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, fer, bois de chantier, etc.) ?  |     |     |             |
| Nécessitera-t-il un défrichage important ?   |     |     |             |
| <b>Diversité biologique</b>  |     |     |             |
| Le sous-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel   |     |     |             |
| Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le sous-projet ? zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières)   |     |     |             |
| <b>Zones protégées</b>   |     |     |             |
| La zone du sous-projet comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, site de patrimoine mondial, etc.)   |     |     |             |
| Si le sous-projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? (P.ex. Interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) |     |     |             |
| <b>Géologie et sols</b>  |     |     |             |
| Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?   |     |     |             |
| Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?  |     |     |             |
| <b>Paysage / esthétique</b>  |     |     |             |
| Le sous-projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?  |     |     |             |
| <b>Sites historiques, archéologiques ou culturels</b>  |     |     |             |
| Le sous-projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?  |     |     |             |
| <b>Perte d'actifs et autres</b>  |     |     |             |
| Est-ce que le sous-projet déclencherà la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?  |     |     |             |
| <b>Pollution</b>   |     |     |             |
| Le sous-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?  |     |     |             |
| Le sous-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?  |     |     |             |
| Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination   |     |     |             |
| Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?  |     |     |             |

| <b>Préoccupations environnementales et sociales</b>  | <b>Oui</b> | <b>Non</b> | <b>Observation</b> |
|--|------------|------------|--------------------|
| Le sous-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable   |            |            |                    |
| Le sous-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)   |            |            |                    |
| <b>Mode de vie</b>   |            |            |                    |
| Le sous-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?  |            |            |                    |
| Le sous-projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?  |            |            |                    |
| Le sous-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?                         |            |            |                    |
| <b>Santé sécurité</b>  |            |            |                    |
| Le sous-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?   |            |            |                    |
| Le sous-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?   |            |            |                    |
| Le sous-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?  |            |            |                    |
| <b>Revenus locaux</b>  |            |            |                    |
| Le sous-projet permet-il la création d'emplois ?   |            |            |                    |
| Le sous-projet favorise-t-il l'augmentation des productions agropastorales et autres ?   |            |            |                    |
| <b>Préoccupations de genre</b>   |            |            |                    |
| Le sous-projet prend-t-il en charge les préoccupations des personnes vulnérables et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ? |            |            |                    |
| Le sous-projet entrainera-t-il les VBG, HS, EAS ?  |            |            |                    |

**Consultation du public**

La consultation et la participation du public ont-elles été recherchées ?

Oui \_\_\_ Non \_\_\_

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet.

**Partie C : Mesures environnementales et recommandations**

Pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

**Partie D : Classification des sous-projets et instruments spécifiques de sauvegardes**

Sur la base des résultats de l'examen socio-environnemental ci-dessus, entourez la catégorie à laquelle appartient le sous-projet à l'étude. Les différentes catégories et les recommandations associées se présentent comme suit :

- **Projet à risque faible** : Aucune mesure particulière n'est requise. Le sous-projet peut être immédiatement réalisé moyennant la prise en compte des mesures/propositions du formulaire.
- **Projet à risque modéré** : des mesures de gestion sans étude préalable sont requises.
- **Projet à risque substantiel** : Une étude d'impact sommaire sur l'environnement est requise pour la mise en œuvre de ce sous-projet ; également une notice d'impact sur l'environnement est requise et les mesures environnementales doivent être intégrées dans la conception et le budget du sous-projet.
- **Projet à risque élevé** : Une étude d'impact détaillé sur l'environnement est requise pour la mise en œuvre de ce sous-projet.

Si le sous-projet ne rentre pas dans ces différentes catégories, il doit être redimensionné ou rejeté.

Si rejet, synthèse des motifs : .....

Signature du répondant du promoteur du sous-projet, Signature du responsable départemental du MINEPDED

## ANNEXE 6 : LISTE DE CONTROLE DES MESURES D'ATTENUATION GENERIQUES PAR TYPE DE SOUS-PROJET MESURES D'ATTENUATION APPROPRIEES

Pour chaque sous projet /infrastructure proposé, remplir la section correspondante de la liste de contrôle.

| Activité du projet                                       | Questions auxquelles il faut répondre  | OUI | NON | Si OUI,   |
|--|--|-----|-----|---|
| Mise en œuvre et exploitation des sous projets du PULCCA | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Y aura-t-il perte de végétation quelconque pendant l'exploitation de l'infrastructure ?</li> <li>• Y a-t-il des services adéquats pour l'évacuation des déchets prévus pendant l'exploitation ?</li> <li>• Y a-t-il possibilité de générer des déchets lors des travaux ?</li> <li>• Est-il possible que le projet génère des déchets alimentaires ?</li> <li>• Les détritres générés pendant la mise en œuvre et l'exploitation seront-ils nettoyés et éliminés écologiquement ?</li> <li>• Les équipements et matériel de sécurité et de secours en cas d'accident seront-ils disponibles pendant la mise en œuvre et l'exploitation ?</li> <li>• Y a-t-il des risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles par les activités du projet ?</li> <li>• Y a-t-il des zones écologiques sensibles dans les environs de la zone d'exploitation qui pourraient être impactés négativement ?</li> <li>• Le site d'implémentation du sous-projets est-il sécurisé ?</li> <li>• Les VBG/EAS/HS sont courants dans la localité d'implémentation du sous-projet ?</li> <li>• Y a-t-il des impacts sur la santé des populations riveraines et celle du personnel de mise en œuvre et d'exploitation ?</li> <li>• Y a-t-il des impacts visuels causés par les travaux ?</li> <li>• Y a-t-il des odeurs pouvant provenir du rejet des déchets issus de l'activité ?</li> <li>• Y a-t-il des établissements humains, ou des sites d'importance culturelle, religieuse, ou historique près du site du projet ?</li> </ul> |     |     | Si Oui, s'inspirer des mesures adéquates d'atténuation décrites dans le tableau du PGES |

### Mesures d'atténuation générales

Suivant les résultats de la sélection et de la classification des sous-projets, certaines activités du projet pourraient faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) sommaire, détaillée, une notice d'impact environnementale et social ou simplement un formulaire environnemental et social, un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ou un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) en cas de déplacements involontaires (délocalisation de personnes, pertes de biens, etc.). Les autres mesures d'ordre technique, à réaliser aussi bien lors de la phase de construction qu'en période d'exploitation, sont consignées dans le tableau ci-dessous.

### Mesures d'atténuation générales pour l'exécution de tous les sous-projets

| Mesures                       | Actions proposées  |
|-------------------------------|--|
| Mesures d'exécution générales | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au contrôle sanitaire des aliments et produits alimentaire à distribuer aux bénéficiaires ;</li> <li>• Mener une campagne de communication et de sensibilisation avant les sur le projet dans les localités ciblées avant le démarrage effectifs des activités ;</li> <li>• Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité lors des opérations de travaux HIMO ;</li> <li>• Procéder à la signalisation adéquate des travaux ;</li> <li>• Employer en priorité la main d'œuvre locale (communautés) ;</li> <li>• Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux ;</li> <li>• Assurer la collecte, le tri et l'élimination des déchets issus des travaux ;</li> <li>• Prévoir dans les sous – projets des mesures d'accompagnement (forages d'eau, centres de santés, etc.) ;</li> <li>• Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA, le COVID 19 et sur la sécurité routière ;</li> <li>• Impliquer étroitement les Comités Villageois dans la mise en oeuvre et le suivi des activités du projet ;</li> <li>• Renforcer la capacité des communautés, des ONG, des acteurs économiques et des acteurs institutionnels en matière de sécurité alimentaire, de changement climatique, d'utilisation d'outil GEMS, sur les VBG, EAS, HS,</li> <li>• Prise en compte des instruments de sauvegardes environnementale et sociale dans la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Signature des codes de conduites par tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du PULCCA (personnel de UGP, fournisseurs de produits et services, partenaires de mise en œuvre du projet, communautés locales, etc ;</li> </ul> |

## ANNEXE 7 : ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE LA BM ET LES DISPOSITIONS NATIONALES

| CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA BANQUE MONDIALE                                      |   | DISPOSITIONS PREVUES PAR LES TEXTES REGLEMENTAIRES NATIONAUX   | OBSERVATIONS/ RECOMMANDATIONS   |
|--|---|--|---|
| Normes Environnementales et Sociales de la BM déclenchées                                  | Exigences du CES de la BM   |  |   |
| <b>Norme N°1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux</b> | <b>Outil :</b><br>En fonction du projet, une gamme de méthodes et d'outils peut être utilisée pour satisfaire l'exigence de la BM et pour documenter les résultats d'une telle évaluation, y compris les mesures d'atténuation à mettre en œuvre, qui refléteront la nature et l'ampleur du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) ;</li> <li>- Audit Environnemental et Social (AES) ;</li> <li>- Évaluation des dangers ou des risques ;</li> <li>- Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ;</li> <li>- Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) ;</li> <li>- Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES).</li> </ul> | <b>Le décret N°2013/0171/PM du 14 février 2013</b> fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social prévoit comme outils : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'EIES (Chapitre 2) ;</li> <li>- L'EESS (Chapitre 3) ;</li> <li>- Le PGES (article 27 du chapitre 4) ;</li> </ul> <b>Le décret N°2013/0172/PM du 14 février 2013</b> fixant les modalités de réalisation de l'Audit Environnemental et Social prévoit l'AES.<br><br><b>L'arrêté N°079/CAB/MINIMIDT du 19 juillet 2017</b> fixant les modalités de réalisation des études de dangers prévoit les études de dangers ou de risques | Les dispositions de la Norme ne sont pas totalement satisfaites.<br>Les textes réglementaires nationaux ne prévoient pas parmi les outils le Cadre de Gestion Environnementale et sociale (CGES). Dans ce cas, la norme de la BM s'applique pour compléter les textes nationaux.<br><br>Le Cadre environnemental et social de la BM ne prévoit pas la NIE ; |
|  | <b>Screening environnemental :</b><br>Déterminer le type et le niveau spécifiques d'évaluation environnementale et sociale requis pour la sélection et la catégorisation du projet.   | Le screening environnemental et la catégorisation sont prévus par l'Arrêté N°00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et de l'Arrêté N°00002 /MINEPDED du 08 février 2016 définissant le canevas type des termes de référence et le contenu de la NIE. Mais, l'Arrêté N°00001 du MINEPDED du 08 février 2016 reste muet par rapport aux projets de transport de la fibre optique.  | Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux  |
|  | <b>Catégorisation des projets :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie 1 : projet à risque élevé ;</li> <li>- Catégorie 2 : projet à risque substantiel ;</li> <li>- Catégorie 3 : projet à risque modéré ;</li> <li>- Catégorie 4 : projet à risque faible</li> </ul>  |  | Les dispositions de la Norme ne sont pas totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux.  |
|  | <b>Mise en œuvre du projet :</b><br>Pendant la mise en œuvre du projet, l'équipe du projet (y compris l'agence d'exécution et / ou le ministère technique chef de file) rend compte du respect des mesures  | <b>Le décret N°2013/0171/PM du 14 février 2013</b> fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social prévoit la surveillance et le suivi environnemental du projet pour rendre compte, entre autres, du respect des mesures.   | Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux  |

| CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA BANQUE MONDIALE     |  | DISPOSITIONS PREVUES PAR LES TEXTES REGLEMENTAIRES NATIONAUX   | OBSERVATIONS/ RECOMMANDATIONS   |
|---|--|--|---|
| Normes Environnementales et Sociales de la BM déclenchées | Exigences du CES de la BM  |  |   |
| Norme N°2 : Emploi et conditions de travail               | <p><b>Conditions de travail et d'emploi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une documentation et des informations claires et faciles à comprendre seront communiquées aux travailleurs du projet sur leurs conditions d'emploi ;</li> <li>- Les travailleurs du projet seront rémunérés sur une base régulière, conformément à la législation nationale et aux procédures de gestion de la main-d'œuvre ;</li> <li>- Lorsque le droit national ou les procédures de gestion de la main-d'œuvre l'exigent, les travailleurs du projet recevront par écrit un préavis de licenciement et des informations sur leurs indemnités de départ dans les délais prescrits.</li> </ul>  | <p><b>La loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail</b> prend en compte ces exigences dans ses titres 3, 4 et 5.</p>   | <p>Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux</p> |
|   | <p><b>Non-discrimination et égalité des chances</b></p> <p>Les décisions en matière de recrutement ou de traitement des travailleurs du projet ne seront pas prises sur la base de caractéristiques personnelles sans rapport avec les besoins inhérents au poste concerné. Les travailleurs du projet seront employés selon le principe de l'égalité des chances et du traitement équitable et il n'y aura aucune discrimination dans le cadre d'un aspect quelconque de la relation de travail, que ce soit le recrutement et l'embauche, la rémunération (notamment les salaires et les avantages sociaux), les conditions de travail et les modalités d'emploi, l'accès à la formation, les missions du poste, la promotion, le licenciement ou le départ à la retraite, ou encore les mesures disciplinaires.</p> | <p><b>La loi N°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail</b> prend en compte cette exigence dans le Titre 2, chapitre 1, article 4.</p>  | <p>Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux</p> |
|   | <p><b>Organisations de travailleurs</b></p> <p>Dans les pays où le droit national reconnaît le droit des travailleurs à se constituer en association, à adhérer à une organisation de leur choix et à négocier collectivement sans ingérence aucune, le projet sera mis en œuvre conformément au droit national.</p>   | <p><b>La loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail</b> prend en compte cette exigence dans son titre 2 car il reconnaît le droit des travailleurs à se constituer en association, à adhérer à une organisation de leur choix et à négocier collectivement sans ingérence aucune</p> | <p>Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux</p> |

| CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA BANQUE MONDIALE     |   | DISPOSITIONS PREVUES PAR LES TEXTES REGLEMENTAIRES NATIONAUX   | OBSERVATIONS/ RECOMMANDATIONS   |
|---|---|--|---|
| Normes Environnementales et Sociales de la BM déclenchées | Exigences du CES de la BM   |  |   |
|   | <p><b>Travail des enfants et âge minimum</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14 ans constituent l'âge minimum d'admission à l'emploi et au recrutement dans le cadre du projet, à moins que le droit national ne prescrive un âge plus élevé ;</li> <li>- Un enfant ayant dépassé l'âge minimum, mais qui n'a pas encore atteint ses 18 ans, ne sera pas employé ou engagé sur le projet dans des conditions pouvant présenter un danger pour lui, compromettre son éducation ou nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social</li> </ul> | <p><b>Les dispositions de la loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail</b> ne correspondent pas aux exigences de la Norme (Article 86). L'âge minimum c'est 18 ans.</p> | <p>Les dispositions de la réglementation nationale s'appliquent.</p>                                    |
|   | <p><b>Travail forcé</b></p> <p>Le projet n'aura pas recours au travail forcé, que l'on peut définir comme tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré.</p>   | <p><b>La loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail</b> prend en compte cette exigence dans son titre 1, article 2</p>   | <p>Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux</p> |
|   | <p><b>Mécanisme de gestion des plaintes</b></p> <p>Un mécanisme de gestion des plaintes sera mis à la disposition de tous les travailleurs directs et contractuels (et de leurs organisations, le cas échéant) pour exprimer leurs préoccupations d'ordre professionnel.</p>  | <p><b>La loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail</b> prend en compte cette exigence dans son titre 7, chapitre 1</p>  | <p>Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux</p> |
|   | <p><b>Santé et sécurité au travail (SST)</b></p> <p>Des mesures relatives à la santé et la sécurité au travail seront appliquées au projet</p>  | <p><b>La loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail</b> prend en compte cette exigence dans son titre 6</p>  | <p>Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux</p> |

| CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA BANQUE MONDIALE  |   | DISPOSITIONS PREVUES PAR LES TEXTES REGLEMENTAIRES NATIONAUX   | OBSERVATIONS/ RECOMMANDATIONS  |
|--|---|--|--|
| Normes Environnementales et Sociales de la BM déclenchées  | Exigences du CES de la BM   |  |  |
|  | <p><b>Travailleurs communautaires</b></p> <p>Les projets peuvent prévoir le recours à des travailleurs communautaires dans un certain nombre de situations distinctes, y compris lorsque la main d'œuvre est mise à disposition par la communauté à titre de contribution au projet ou lorsque les projets sont conçus et réalisés dans le but de favoriser le développement de proximité, en offrant un filet de sécurité sociale ou une assistance ciblée dans les situations de fragilité et de conflit.</p>   | La législation nationale ne prend pas en compte cette exigence   | Les exigences de la Norme ne sont pas satisfaites par les textes réglementaires nationaux. Les exigences de la Norme complète les dispositions nationales. |
|  | <p><b>Travailleurs contractuels</b></p> <p>L'Emprunteur fera des efforts raisonnables pour s'assurer que les tiers qui engagent des travailleurs contractuels sont des entités légalement constituées et fiables et ont mis au point des procédures de gestion de la main-d'œuvre adaptées au projet et qui leur permettront d'exercer leurs activités en conformité avec les dispositions de la présente NES.</p>  | <b>La loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail</b> prend en compte cette exigence dans son titre 3               | Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux   |
| <b>Norme N°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution</b> | <p>Les exigences de cette norme consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Promouvoir l'utilisation durable des ressources, notamment l'énergie, l'eau et les matières premières ;</li> <li>– Éviter ou minimiser les impacts négatifs du projet sur la santé humaine et l'environnement en évitant ou en minimisant la pollution provenant des activités du projet ;</li> <li>– Éviter ou minimiser les émissions de polluants atmosphériques à courte et longue durée de vie liées au projet ;</li> <li>– Éviter ou minimiser la production de déchets dangereux et non dangereux ;</li> <li>– Réduire et gérer les risques et effets liés à l'utilisation des pesticides</li> </ul> | <b>La loi N°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement</b> prend en compte cette exigence | Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux   |
| <b>Norme N°4 : Santé et sécurité des populations</b>   | L'Emprunteur évaluera les risques et effets sur la santé et la sécurité des populations touchées par le projet tout au long de celui-ci, y compris les personnes qui peuvent être considérées comme   | <b>La loi N°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement</b> prend en                       | Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux   |

| CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA BANQUE MONDIALE   |   | DISPOSITIONS PREVUES PAR LES TEXTES REGLEMENTAIRES NATIONAUX  | OBSERVATIONS/ RECOMMANDATIONS   |
|---|---|---|---|
| Normes Environnementales et Sociales de la BM déclenchées   | Exigences du CES de la BM   |   |   |
|   | vulnérables en raison de leur situation particulière L'Emprunteur déterminera ces risques et effets et proposera des mesures d'atténuation suivant le principe de hiérarchie d'atténuation  | <p>compte cette exigence y compris ses textes d'applications à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Le décret N°2013/0171/PM du 14 février 2013</b> fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social ;</li> <li>– <b>Le décret n°2013/0172/PM du 14 février 2013</b> fixant les modalités de réalisation de l'Audit Environnemental et Social</li> <li>– <b>L'arrêté 079/CAB/MINIMIDT du 19 juillet 2017</b> fixant les modalités de réalisation des études de dangers</li> <li>– <b>L'arrêté n°00002/MINEPDED du 8 février 2016</b> définissant le canevas type des termes de référence et le contenu de la Notice d'Impact Environnemental (NIE) prévoit la NIE</li> </ul> |   |
| <b>Norme N°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire</b> | <p>Les exigences de cette norme consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Éviter la réinstallation involontaire ou, lorsqu'elle est inévitable, la minimiser en envisageant des solutions de rechange lors de la conception du projet ;</li> <li>– Éviter l'expulsion forcée ;</li> <li>– atténuer les effets sociaux et économiques néfastes de l'acquisition de terres ou des restrictions à l'utilisation qui en est faite, grâce aux mesures ci-après: a) assurer une indemnisation rapide au coût de remplacement des personnes spoliées de leurs biens et b) aider les personnes déplacées à améliorer, ou au moins rétablir en termes réels, leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie d'avant leur déplacement ou celui d'avant le démarrage de la mise en œuvre du projet, l'option la plus avantageuse étant à retenir ;</li> <li>– Améliorer les conditions de vie des personnes pauvres ou vulnérables qui sont déplacées physiquement en leur</li> </ul> | <p><b>La loi N° 85-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation</b> prend partiellement en compte ces exigences notamment au niveau des indemnisations et la valeur des réinstallations.</p>  | <p>Les dispositions de la Norme sont presque totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux, sauf qu'elles ne tiennent pas compte de la vraie valeur des indemnisations pour les propriétaires fonciers. De plus, la valeur des réinstallations ne tient pas compte des coûts des matériaux au moment des compensations.</p> <p>De ces faits, les dispositions de la Banque s'appliquent.</p> |

| CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA BANQUE MONDIALE  |   | DISPOSITIONS PREVUES PAR LES TEXTES REGLEMENTAIRES NATIONAUX  | OBSERVATIONS/ RECOMMANDATIONS   |
|--|---|---|---|
| Normes Environnementales et Sociales de la BM déclenchées  | Exigences du CES de la BM   |   |   |
|  | <p>garantissant un logement adéquat, l'accès aux services et aux équipements, et le maintien dans les lieux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Concevoir et mettre en œuvre les activités de la réinstallation involontaire comme un programme de développement durable, en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour permettre aux personnes déplacées de tirer directement parti du projet, selon la nature de celui-ci ;</li> <li>– Veiller à ce que l'information soit bien disséminée, que de réelles consultations aient lieu, et que les personnes touchées participent de manière éclairée à la planification et la mise en œuvre des activités de réinstallation.</li> </ul>                          |   |   |
| <b>Norme N°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques</b>                    | <p>Les exigences de la banque consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Protéger et préserver la biodiversité et les habitats ;</li> <li>– Appliquer l'approche de la hiérarchie d'atténuation<sup>4</sup> et le principe de précaution dans la conception et la mise en œuvre de projets susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité ;</li> <li>– Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles biologiques ;</li> <li>– Développer les moyens de subsistance des communautés locales, notamment des peuples autochtones, et assurer un développement économique solidaire par l'adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et les priorités en matière de développement.</li> </ul> | <p>La loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche prévoit ces dispositions dans son Titre II</p> | <p>Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux</p> |
| <b>Norme N°7 : Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées</b> | <p>Les exigences de la BM consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– S'assurer que le processus de développement favorise le plein respect des droits, de la dignité, des aspirations, de l'identité, de la culture et des moyens de subsistance reposant sur les ressources naturelles des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ;</li> <li>– Éviter les effets néfastes des projets sur les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique</li> </ul>   | <p>La loi n° 96/1 2 du 5 aout 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement prend en compte ces exigences.</p>          | <p>Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux</p> |

| CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA BANQUE MONDIALE     |   | DISPOSITIONS PREVUES PAR LES TEXTES REGLEMENTAIRES NATIONAUX   | OBSERVATIONS/ RECOMMANDATIONS   |
|---|---|--|---|
| Normes Environnementales et Sociales de la BM déclenchées | Exigences du CES de la BM   |  |   |
|   | <p>subsaharienne historiquement défavorisées, ou les minimiser, les atténuer et/ou les compenser lorsqu'il n'aura pas été possible de les éviter ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Promouvoir les avantages et opportunités du développement durable pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées d'une manière qui permette l'accès et la participation de tous et respecte leur culture</li> <li>– Améliorer la conception de projet et encourager une adhésion locale en nouant et en maintenant une relation durable avec les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées touchés par un projet, sur la base de réelles consultations menées tout au long du cycle de vie de celui-ci ;</li> <li>– Obtenir des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées concernés leur consentement préalable donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)<sup>3</sup>, et ce dans les trois cas de figure décrits dans la présente NES ;</li> <li>– Reconnaître, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées, et leur donner la possibilité de s'adapter à l'évolution des circonstances suivant les modalités et les délais qui leur conviennent.</li> </ul> |  |   |
| <b>Norme N°8 : Patrimoine culturel</b>                    | <p>Les exigences de la BM consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Protéger le patrimoine culturel des impacts négatifs des activités du projet et en soutenir la préservation ;</li> <li>– Considérer le patrimoine culturel comme un aspect à part entière du développement durable ;</li> <li>– Encourager l'organisation de consultations approfondies avec les parties prenantes au sujet du patrimoine culturel ;</li> </ul>   | <p>La loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement prend en compte ces exigences à travers les différentes études à réaliser</p> | <p>Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux</p> |

| CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA BANQUE MONDIALE                 |  | DISPOSITIONS PREVUES PAR LES TEXTES REGLEMENTAIRES NATIONAUX   | OBSERVATIONS/ RECOMMANDATIONS  |
|---|--|--|--|
| Normes Environnementales et Sociales de la BM déclenchées             | Exigences du CES de la BM  |  |  |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Promouvoir le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation du patrimoine culturel.</li> </ul>   |  |  |
| <b>Norme N°9 : Intermédiaires financiers</b>                          | <p>Les exigences de la BM consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Définir la manière dont les IF vont évaluer et gérer les risques et effets environnementaux et sociaux associés aux sous-projets qu'ils financent ;</li> <li>– Encourager de bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale dans les sous-projets que les IF financent ;</li> <li>– Promouvoir une bonne gestion de l'environnement et des ressources humaines dans le cadre de l'intermédiation financière.</li> </ul>   | Les dispositions nationales ne prennent pas totalement en compte les dispositions de la BM   | Les dispositions de la BM s'appliquent.  |
| <b>Norme N°10 : Mobilisation des parties prenantes et information</b> | <p>Les exigences de la BM consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux Emprunteurs de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;</li> <li>– Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale • Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;</li> <li>– S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée, l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.</li> </ul> | La loi n° 96/1 2 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement prévoit le respect de la consultation du public et publication dans ses articles 9, 72, 73 et 74. | Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux |

## **ANNEXE 8 : ELEMENTS DE CONTENU DES TDR DU SPECIALISTE DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES**

Sous l'autorité du Coordonnateur National, de l'UG du PULCCA, l'expert assurera la coordination et le suivi des études environnementales et sociales. En particulier, il sera également responsable de la mise en œuvre opérationnelle des aspects environnementaux des activités liées au programme. Il sera chargé du suivi du processus de préparation des instruments de sauvegarde en conformité avec la réglementation nationale et celle de la Banque mondiale. Il appuiera en outre le projet dans la conception et la mise en œuvre d'outils et de procédures de gestion environnementale.

### **PRINCIPALES TÂCHES**

Il sera chargé en particulier des tâches suivantes :

- Contribuer à la réalisation du screening environnemental (conjointement avec le spécialiste de sauvegardes sociales et les sectoriels compétents du MINEPDED) des sous-projets ;
- Rédiger les termes de référence pour le développement ou la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux du Programme, tels que prescrits par les différents outils de sauvegarde sociale, notamment le CGES ;
- Contribuer à la rédaction des termes de référence et suivre la réalisation des éventuelles études d'impact environnemental et social et notices environnementales des sous-projets, ainsi que pour les audits socio-environnementaux du projet ;
- Suivre la mise en œuvre du CGES (Audits socio-environnementaux, EIES/NIE, CPPA, CPR, PGN) ;
- Contribuer à la formation des bénéficiaires directs et indirects, ainsi que des acteurs impliqués dans la chaîne de mise en œuvre du Programme ;
- Travailler en collaboration avec le Spécialiste en Passation des Marchés pour s'assurer que tous les documents de passation de marché et de consultation des différents prestataires intègrent les préoccupations sociales conformes aux documents du Programme
- Assurer le suivi, évaluation et la supervision des différents aspects environnementaux du projet et du PCGES et de leur insertion dans les différents rapports du projet, en rapport avec le Spécialiste du suivi-évaluation du projet ;
- Identifier les problématiques et défis sociaux, liés aux activités et objectifs du projet et proposer des solutions techniques, en collaboration avec les partenaires concernés ;
- Participer aux missions d'appui à la mise en œuvre du programme.

### **PROFIL RECHERCHE**

L'Expert devra justifier les expériences et aptitudes suivantes :

- Titulaire d'un diplôme universitaire au moins BAC+5 dans une science de l'environnement (écologie, sciences naturelles, droit, aménagement du territoire, géographie, etc.) Avec au minimum sept (07) ans d'expérience ;
- Expérience dans la réalisation ou le suivi ou coordination des évaluations environnementales (CGES, EIES, Audit d'Environnement) de projets ;
- Expérience dans la gestion des questions environnementales et sociales des projets ;
- Expérience dans la mise en œuvre des projets d'urgence alimentaire serait un atout ;
- Connaissance des Normes Environnementales Sociales de la banque mondiale ;
- Assurer le suivi, évaluation et la supervision des différentes activités sociales du Programme et du PCGES et de leur insertion dans les différents rapports du programme, en rapport avec le Spécialiste du suivi-évaluation du projet ;
- Identifier les problématiques et défis sociaux, liés aux activités et objectifs du projet et proposer des solutions techniques, en collaboration avec les partenaires concernés ;
- Participer aux missions d'appui à la mise en œuvre du programme.

- Des lois et réglementations nationales des Etudes d'impact Environnementales
- Expérience dans des projets financés par l'IDA.
- Expérience dans la tenue de consultations publiques et facilité à s'exprimer et à restituer de manière simple et claire ;

### **COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**

- Aptitude d'encadrer une équipe pluridisciplinaire et faire preuve de leadership pour la mise en œuvre des activités du projet ;
- Bonne connaissance des enjeux environnementaux ;
- Habilité à travailler de façon indépendante sous haute pression ;
- Bonne capacité de rédaction et de synthèse ;
- Maîtrise des outils d'informatiques (Word, Excel, Power Point) ;
- Maitrise du français et de l'anglais.

### **DUREE DE LA MISSION**

La mission du consultant est prévue pour une durée d'une année renouvelable, après évaluation satisfaisante de ses performances.

## **ANNEXE 9 : ÉLÉMENTS DE CONTENU DES TDR DU SPECIALISTE DE SAUVEGARDES SOCIALES**

Sous l'autorité du coordinateur de l'UG du PULCCA, l'expert assurera la coordination du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents de sauvegardes (Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), Plan de gestion de la main d'œuvre, Prise en compte des VBG, Cadre de Politique Pour les Populations Autochtone (CPPA). Il sera également responsable principal de la mise en œuvre opérationnelle des aspects sociaux des activités liées au programme.

### **PRINCIPALES TÂCHES**

Il sera chargé en particulier des tâches suivantes :

- Contribuer à la réalisation du screening social et environnemental (conjointement avec le spécialiste de sauvegardes environnementales et les sectoriels compétents des sous-projets ;
- Rédiger les termes de référence pour le développement ou la prise en compte des aspects sociaux du Programme, tels que prescrits par les différents outils de sauvegarde sociale, notamment le CPR, CPPA, Plan de Gestion de la main d'œuvre et mécanisme de gestion des plaintes ;
- Rédiger les volets sociaux des termes de référence et suivre la réalisation des éventuelles études d'impact environnemental et social et notices environnementales des sous-projets, ainsi que des audits socio-environnementaux ;
- Développer et mettre en œuvre des codes de bonne conduite pour éviter/réduire les Violences basées sur le Genre dans le cadre du Programme) ;
- Contribuer à la revue ou à l'actualisation des documents de de sauvegardes sociales du Programme, avant leur approbation par les instances compétentes ;
- Contribuer à la formation des bénéficiaires directs et indirects, ainsi que des acteurs impliqués dans la chaîne de mise en œuvre du Programme ;
- Suivre les prestataires mobilisés pour la conception, le développement et la mise en œuvre du volet social, y compris la formation ;
- Travailler en collaboration avec le Spécialiste en Passation des Marchés pour s'assurer que tous les documents de passation de marché et de consultation des différents prestataires intègrent les préoccupations sociales conformes aux documents du "Programme ;
- Suivre la mise en œuvre du MGP ;
- Assurer le suivi, évaluation et la supervision des différentes activités sociales du projet et du PCGES et de leur insertion dans les différents rapports du programme, en rapport avec le Spécialiste du suivi-évaluation du projet ;
- Identifier les problématiques et défis sociaux, liés aux activités et objectifs du projet et proposer des solutions techniques, en collaboration avec les partenaires concernés ;
- Participer aux missions d'appui à la mise en œuvre du programme ;
- Rédiger des rapports à soumettre à la Banque mondiale sur la mise en œuvre du MGP.

### **PROFIL RECHERCHE**

**L'Expert devra justifier les expériences et aptitudes suivantes :**

- Titulaire d'un diplôme universitaire au moins BAC+5 en sciences sociales ou environnementales (sociologie, anthropologie, géographie, droit, environnement) avec au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience dans la réalisation ou le suivi ou coordination des volets sociaux des évaluations environnementales (Avoir réalisé ou suivi au moins 02 CPR, PAR, CGES, EIES, NIE, Audit d'Environnement) de projets ;
- Expérience dans la formation et l'information des acteurs sur les questions sociales serait un atout,
- Connaissance des Normes Environnementales Sociales de la banque mondiale ;
- Maîtrise des lois et réglementations nationales des Etudes d'impact Environnementales ;
- Bonne connaissance des Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- Expérience dans des projets financés par l'IDA.
- Expérience dans la tenue de consultations publiques et facilité à s'exprimer et à restituer de manière simple et claire.

## **COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**

- Aptitude d'encadrer une équipe pluridisciplinaire et faire preuve de leadership pour la mise en œuvre des activités du projet ;
- Bonne connaissance des enjeux sociaux ;
- Habilité à travailler de façon indépendante sous haute pression ;
- Bonne capacité de rédaction et de synthèse ;
- Maîtrise des outils d'informatiques (Word, Excel, power point) ;
- Maîtrise du français et de l'anglais.

## **DUREE DE LA MISSION**

La mission du consultant est prévue pour une durée d'une année renouvelable, après évaluation satisfaisante de ses performances.

## ANNEXE 10 : FORMULAIRE DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS-PROJETS

Le présent formulaire de sélection a été conçu pour aider dans la sélection initiale des activités du projet et pour mettre les informations entre les mains des exécutants et des analystes afin que les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation y relatives, s'il y en a, soient identifiés et/ou que les exigences en vue d'une analyse environnementale plus poussée soient déterminées.

### Formulaire de sélection environnementale et sociale « screening » de sous-projet

| Formulaire de sélection environnementale et sociale |   |                                  |
|---|---|----------------------------------|
| 1   | Nom du Village/sous-préfecture/<br>Commune /Ville/Département/<br>Région où le sous projet sera mis<br>en œuvre |                                  |
| 2   | Agence d'exécution du sous projet   |                                  |
| 3   | Nom, titre, fonction et signature de<br>la personne chargée de remplir le<br>présent formulaire                 | <u>Nom, titre et fonction</u>    |
|   |   | <u>Date et signature</u>         |
|   | Adresse (Contact téléphonique) :  |                                  |
| 4   | Nom, titre, fonction de la personne<br>chargée d'attester la réalisation du<br>screening                        | <u>Nom, titre et fonction</u>    |
|   |   | <u>Date, signature et cachet</u> |

#### Partie A : Brève description du sous projet

|   |
|---|
| <b>Activités prévues</b>  |
| 5. Comment le site du sous projet a-t-il été choisi ?<br>6. Nombre de bénéficiaires directs : .....Hommes : ..... Femmes : ..... Enfants : .....<br>7. Nombre de bénéficiaires indirects : ...Hommes : ..... Femmes : ... Enfants : .....<br>8. Origine ethnique ou sociale : Autochtones : Allogènes Migrants : Mixtes<br>9. Statut du site d'implantation du projet : Propriété : Location : Cession gratuite : |

**Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux**

| <b>Préoccupations environnementales et sociales</b>  | <b>Oui</b> | <b>Non</b> | <b>Observation</b> |
|--|------------|------------|--------------------|
| <b>Ressources du secteur</b>   |            |            |                    |
| Le sous-projet occasionnera-t-il des prélèvements importants de matériaux de construction (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?  |            |            |                    |
| Le sous-projet nécessitera-t-il un défrichement important ?  |            |            |                    |
| Le sous-projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres publiques de façon temporaire ou permanente pour son développement ?   |            |            |                    |
| Le sous-projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente pour son développement ?   |            |            |                    |
| <b>Diversité biologique</b>  |            |            |                    |
| Le sous-projet risque-t-il de causer des impacts sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ?   |            |            |                    |
| Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le sous-projet ? forêt, aire protégée, zones humides (lacs, rivières, bas-fonds, plaines inondables, etc.)                     |            |            |                    |
| <b>Zones protégées</b>   |            |            |                    |
| La zone du sous-projet comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial, etc.) ?   |            |            |                    |
| Si le sous-projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) |            |            |                    |
| <b>Géologie et sols</b>  |            |            |                    |
| Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?   |            |            |                    |
| Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?  |            |            |                    |
| <b>Paysage / esthétique</b>  |            |            |                    |
| Le sous-projet entraînera-t-il une dégradation de la valeur esthétique du paysage ?  |            |            |                    |
| <b>Sites historiques, archéologiques ou culturels</b>  |            |            |                    |
| Le sous-projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?  |            |            |                    |
| <b>Perte d'actifs et autres</b>  |            |            |                    |
| Est-ce que le sous-projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers ?  |            |            |                    |
| Si oui, combien ?.....   |            |            |                    |
| Est-ce que le sous-projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures domestiques ?   |            |            |                    |
| Est-ce que le sous-projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL, faune)   |            |            |                    |
| Est-ce que la réalisation du sous-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?   |            |            |                    |
| Si oui, combien ?.....   |            |            |                    |
| Est-ce que le sous-projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?  |            |            |                    |
|  |            |            |                    |
| <b>Pollution</b>   |            |            |                    |
| Le sous-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?  |            |            |                    |
| Le sous-projet risque-t-il de générer des déchets solides et/ou liquides ?   |            |            |                    |
| Si « oui » le sous-projet prévoit- il un plan pour leur collecte et  |            |            |                    |
| Préoccupations environnementales et sociales   | Oui        | Non        | Observation        |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| Élimination ?  |  |  |  |
| Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion appropriée ?   |  |  |  |
| Le sous-projet pourrait-il affecté la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable ?                          |  |  |  |
| Le sous-projet risque-t-il d'affecter la qualité de l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?                                       |  |  |  |
| <b>Mode de vie</b>   |  |  |  |
| Le sous-projet peut-il entraîner des altérations de mode de vie des populations locales ?  |  |  |  |
| Le sous-projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?  |  |  |  |
| Le sous-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?           |  |  |  |
| <b>Santé sécurité</b>  |  |  |  |
| Le sous-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?                                     |  |  |  |
| Le sous-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?                                   |  |  |  |
| Le sous-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?                                    |  |  |  |
| Le sous-projet peut-il affecter négativement le fonctionnement des infrastructures socioéducatives et sanitaires environnantes ? |  |  |  |
| <b>Revenus locaux</b>  |  |  |  |
| Le sous-projet permet-il la création d'emploi ?  |  |  |  |
| Le sous-projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres ?  |  |  |  |
| <b>Préoccupations de genre</b>   |  |  |  |
| Le sous-projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?  |  |  |  |
| Le sous-projet prend-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?    |  |  |  |
| <b>Préoccupations culturelles</b>  |  |  |  |
| Le sous-projet favorise-t-il une intégration des divers groupes ethniques ?  |  |  |  |
| Le sous-projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?  |  |  |  |
| Le sous-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?               |  |  |  |

**Consultation du public**

La consultation et la participation du public ont-elles été recherchées ? (Coopératives, populations, services techniques, ONG, mouvements associatifs locaux, etc.)

Oui                      Non   

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### Partie D : Classification des sous-projets et instruments spécifiques de sauvegardes

Sur la base des résultats de l'examen socio-environnemental ci-dessus, entourez la catégorie à laquelle appartient le sous-projet à l'étude. Les différentes catégories et les recommandations associées se présentent comme suit :

- **Projet à risque faible** : Aucune mesure particulière n'est requise. Le sous-projet peut être immédiatement réalisé moyennant la prise en compte des mesures/propositions du formulaire.
- **Projet à risque modéré** : des mesures de gestion sans étude préalable sont requises.
- **Projet à risque substantiel** : Une étude d'impact sommaire sur l'environnement est requise pour la mise en œuvre de ce sous-projet ; également une notice d'impact sur l'environnement est requise et les mesures environnementales doivent être intégrées dans la conception et le budget du sous-projet.
- **Projet à risque élevé** : Une étude d'impact détaillé sur l'environnement est requise pour la mise en œuvre de ce sous-projet.

Si le sous-projet ne rentre pas dans ces différentes catégories, il doit être redimensionné ou rejeté.

L'arrêté N°00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et social devra être mis à contribution pour l'élaboration du screening environnemental.

Si rejet, synthèse des motifs : .....

Signature du promoteur du sous-projet

Signature du responsable départemental du MINEPDED

## ANNEXE 11 : FICHE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

### 1. Informations sur le CLGP

Date : \_\_\_\_\_

Zone du projet ou activité : .....

Personne ayant enregistré la Plainte : .....

Cordonnées :  
.....

Téléphone :  
.....

Zone/Quartier : .....

Commune/Région : .....

Dossier N° .....

### 2. Informations relatives à la Plainte

#### 2. 1. Détails du Plaignant

Nom du Plaignant :  
.....

Adresse :  
.....

Téléphone  
:.....

Age  
:.....  
.....

Sexe :  
.....

Catégorie de personnes (vulnérables, travailleurs, bénéficiaires, autres) : .....

Commune /Quartier : .....

#### 2.2. Description de la Plainte :

Date du dépôt de la Plainte :  
.....

Lieu d'occurrence de Plainte : .....

Détails de la Plainte  
:.....  
.....  
.....



.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ....., le.....

Nom, Prénom et Signature du plaignant

5. Résolution proposée de commun en accord avec le plaignant

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ....., le.....

Nom, Prénom et Signature du représentant du comité Nom, Prénom et Signature du plaignant

## ANNEXE 13 : LETTRE DE MISSION DU COORDONNATEUR DU PULCI

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND RE-  
GIONAL DEVELOPMENT  
MINEPAT

### PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (PULCI)

Financement : PPA N°IDA V4100

Agence Fiduciaire : PULCI

#### PHASE PREPARATOIRE DU PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE AU CAMEROUN (PULCCA)

N° 041 /L/22/MINEPAT/SEMRY/PULCI/UCP/RAF/SPM/2022 Yagoua, le 04 MARS 2022

#### LE COORDONNATEUR

Objet : LETTRE DE MISSION

Aux

Structures concernées

Madame, Monsieur,

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) a mis en place une équipe multisectorielle chargée de la formulation du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire au Cameroun (PULCCA).

Ce Projet vise à soutenir le Gouvernement du Cameroun (GdC) à répondre de manière urgente et rapide pour atténuer les impacts à court terme de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en faisant face aux facteurs à long terme pour renforcer la résilience économique, climatique et communautaire.

Le Gouvernement a reçu de la Banque Mondiale une avance de préparation dont la gestion fiduciaire est assurée par le PULCI.

En vue d'une maturation urgente du PULCCA, plusieurs études ont été identifiées au rang desquelles « l'étude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) » de ce Projet. Y faisant suite, le Consultant **KANOUE Thibaut Marthial** a été recruté conformément aux procédures de ce Bailleurs de Fonds, dans l'optique de réaliser cette étude.

Dans le cadre de l'exécution de cette mission, ledit Consultant prévoit d'effectuer une série d'entretiens et de collecte d'informations auprès de certaines Structures.

Aussi, je vous saurais gré des dispositions qu'il vous plaira de prendre afin de lui permettre de mener à bien cette mission.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

LE COORDONNATEUR

LAOUMAYE MERHOYE

## ANNEXE 14 : MATRICE DES ACTIVITES DU PULCCA

|     | Composante, Sous-composante, Activités  | Type d'instrument | Bénéficiaires directs              |  |              | Organisation |                                       |
|-----|---|-------------------|------------------------------------|--|--------------|--------------|---------------------------------------|
|     |   |                   | Profil des bénéficiaires           | Désagrégation par genre et autres catégories   | Nombre cible | Lead         | Collaborateurs                        |
| 1   | <b>Composante 1 : Soutien à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle de la réponse rapide en vue d'un relèvement rapide et d'un renforcement de la résilience</b>   |                   |                                    |  |              |              |                                       |
| 1,1 | <b>Sous-composante 1.1: Mise à disposition d'une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence</b>   |                   |                                    |  |              |              |                                       |
|     | Transferts monétaires conditionnés ; Les transferts conditionnels pour les avoirs   | Money Transfer    | Personnes (hommes, femmes, jeunes) | 52% femmes, 48% hommes (NWSW=70% PDI 30% =population hôte ; LCB and CAR=70%population hôte, 30% =PDI)  | 33 490       | PAM          | MINADER                               |
|     | Alimentation scolaire d'urgence d'origine locale (HGSE)   | Money Transfer    | Enfants                            | CAR (70%=population hôte, 30%= PDI) ; LCB (77%=population hôte, 13% =PDI, 7% = rapatriés, 3%= réfugiés) ; NWSW (60% population hôte, 40% =PDIs)                    | 35 000       | PAM          | MINDAER + MINDUB                      |
|     | Prevention et traitement de la malnutrition (sensibilisation des groupes vulnérables, éducation nutritionnelle/la promotion des cultures à hautes valeurs nutritives, intrants nutritionnelle/les causeries éducatives au sein des groupes vulnérables, des projections des films sur la malnutrition, les séances de démonstration culinaires, la transformation alimentaire à partir des produits locaux. | In-kind support   | Personnes (enfants, femmes)        | 49% filles, 51% fils (Extrême Nord : 13% =PDI, 22% refugees, 66% population hôte ; CAR=60 réfugiés and 40% population hôte, NWSW=60% population hôte and 40% IDPs) | 30 000       | PAM          | MINADER +MINSANTE                     |
| 1,2 | <b>Sous-composante 1.2 : Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience</b>   |                   |                                    |  |              |              |                                       |
|     | Transfert monétaire pour les travaux HIMO - conservation des sols et de l'adaptation au climat  | Money Transfer    | Personnes (hommes, femmes, jeunes) | 60% femmes, 40% hommes (70%=population hôte, 30%=PDI)  | 167 000      | PAM          | MINADER +MINEE +FAO + MINEPIA + MINAT |
| 2   | <b>Composante 2 : Renforcement des capacités de production des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle</b>   |                   |                                    |  |              |              |                                       |

|     | Composante, Sous-composante, Activités   | Type d'instrument          | Bénéficiaires directs                        |  |              | Organisation     |                |
|-----|--|----------------------------|--|--|--------------|------------------|----------------|
|     |  |                            | Profil des bénéficiaires                     | Désagrégation par genre et autres catégories | Nombre cible | Lead             | Collaborateurs |
| 2,1 | <b>Sous-composante 2.1 : Soutien à la production et à la transformation des aliments pour les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires</b>   |                            |  |  |              |                  |                |
|     | <i>Appui en semences, intrants (engrais, pesticides) et équipements agricoles (post récoltes, production, transformation)</i>  |                            |  |  |              |                  |                |
|     | Appui à la production et à l'acquisition des semences  | Marché publique            | Producteur/ménage (hommes, femmes, jeunes)   | 60% femmes                                   | 70 000       | MINADER          |                |
|     | Appui à l'acquisition et à la distribution des intrants + équipements agricoles pour la production primaire  | Marché publique            | Producteur/ménage (hommes, femmes, jeunes)   | 60% femmes                                   |              | MINADER          |                |
|     | Appui à l'acquisition et à la distribution des équipements agricoles, appui au développement des infrastructures (post récolte, stockage), renforcement du capacité des bénéficiaires, des institutions, et des Organisations concernées (gestion post récolte)  | In-kind support ; training | Coopératives Producteur/ménage (coopérative) | 80% femmes                                   | 30 000       | PAM              | MINADER +FAO   |
| 2,2 | <b>Sous-composante 2.2 : Soutien à la production animale, halieutique, et activités connexes</b>   |                            |  |  |              |                  |                |
|     | <i>Appui en équipement, matériel génétique animal et halieutique</i>   |                            |  |  |              |                  |                |
|     | Appui à l'acquisition et à la distribution des intrants  | In-kind support            | Communauté des éleveurs et des pêcheurs      | 60% femmes                                   | 50 000       | MIENPIA (PRODEL) |                |
|     | Appui à l'acquisition et à la distribution des équipements ; Appui à l'aménagement des pâturages et au Développement des infrastructures pastorales et halieutiques (zoo-sanitaires, hydraulique pastorale.) ; Renforcement du capacité des bénéficiaires, des institutions, et des organisations concernées (gestion post récolte...) | In-kind support            | Communauté des éleveurs et des pêcheurs      | 60% femmes                                   | 4 500        | MINEPIA (PRODEL) | FAO            |
|     | Appui à l'acquisition et à la distribution des équipements ; Appui à l'aménagement des pâturages et au Développement des infrastructures pastorales et halieutiques (zoo-sanitaires, hydraulique pastorale.) ; Renforcement du capacité des bénéficiaires, des institutions, et des Organisations concernées (gestion post récolte...) | In-kind support            | Producteurs laitiers, oeufs et pêcheurs      | 80% femmes, 20% hommes                       | 4 500        | PAM + MINEPIA    | FAO            |

|     | Composante, Sous-composante, Activités   | Type d'instrument                                   | Bénéficiaires directs  |  |              | Organisation   |                        |
|-----|--|---|--|--|--------------|----------------|------------------------|
|     |  |   | Profil des bénéficiaires   | Désagrégation par genre et autres catégories   | Nombre cible | Lead           | Collaborateurs         |
| 3   | <b>Composante 3 : Appui au renforcement des capacités gouvernementales de suivi des crises de sécurité alimentaire, des systèmes d'information et des services agrométéorologiques pour la résilience climatique</b>   |   |  |  |              |                |                        |
| 3,1 | <b>Renforcement de la capacité gouvernementale et de l'information sur la sécurité alimentaire, les conditions agrométéorologiques, les prix du marché</b>   |   |  |  |              |                |                        |
|     | Coordination intergouvernementale et renforcement des capacités au sein du MINADER (équipe PNVRSA et CIAR)   | Capacity strengthening (equipment, training, tools) | Hommes, femmes, jeunes, Gouvernement, partenaires au développement et humanitaires | Nombre de session de renforcement des capacités du personnel gouvernemental. Nombre de participation au Comité Technique régionale et au PREGEC (CILSS) ; nombre des bulletins d'information sur les prix des produits agricoles et sur les informations agro climatiques. | 40           | PNVRSA         |                        |
|     | Soutenir la préparation du plan de réponse aux crises de sécurité alimentaire (FSCPP) (national et régional), des bulletins de sécurité alimentaire, des rapports de suivi des marchés et des prix, et l'élaboration d'informations climatiques et d'avis agricoles  | Capacity strengthening (equipment, training, tools) |  |  | 30           | PNVRSA         |                        |
|     | Collecte, suivi et publication des informations agrométéorologiques  |   |  |  | 36           | MINADER (DESA) |                        |
|     | Soutenir le développement de systèmes rationalisés de collecte et d'analyse de données, le renforcement des capacités du gouvernement en matière de collecte de données, en mettant l'accent sur le Cadre Harmonisé, l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire (FSMS) et l'évaluation nationale de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ENSAN), les informations sur les prix du marché | Capacity strengthening (equipment, training, tools) |  |  | 12           | PNVRSA         | DESA + DEPCS+PAM + FAO |
| 3,2 | <b>Développement d'outils digitales pour soutenir la réponse à la sécurité alimentaire et la résilience des communautés</b>  |   |  |  |              |                |                        |
|     | Développement d'un système d'information qui centralise toutes les données provenant des enquêtes sur la sécurité alimentaire, des prix des marchés agricoles, des données agro climatiques, informations du RESCAM, etc.  | Capacity strengthening (training, tools)            |  |  | 60 200       | DESA (CIAR)    | PAM                    |

|   | Composante, Sous-composante, Activités   | Type d'instrument                                   | Bénéficiaires directs    |  |              | Organisation |                |
|---|--|---|--------------------------|--|--------------|--------------|----------------|
|   |  |   | Profil des bénéficiaires | Désagrégation par genre et autres catégories | Nombre cible | Lead         | Collaborateurs |
|   | Développement/financement d'outils numériques permettant la diffusion de ces informations aux producteurs et aux ménages, y compris (mais sans s'y limiter) les services et alertes climatiques, et les informations sur les prix du marché (y compris une subvention de contrepartie de 1 million de dollars US pour financer les téléphones portables de 10 000 producteurs) |   |                          |  |              | DESA         | PAM            |
|   | Développer une plateforme digitale (avec applications mobiles et tablettes) pour lier la demande et l'offre alimentaires (dans le cadre d'un programme d'alimentation scolaire local) dans les zones cibles du projet  | Capacity strengthening (equipment, training, tools) |                          |  | 400          | UGP          | PAM            |
| 4 | <b>Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet</b>   |   |                          |  |              |              |                |